

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE 2022

RECONSTRUIRE EN MIEUX APRÈS LA PANDÉMIE DE LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19), TOUT EN AVANÇANT SUR LA VOIE D'UNE MISE EN ŒUVRE INTÉGRALE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030



© UA/CEA/BAD/PNUD, NOVEMBRE 2022

Avertissement

Les points de vue exprimés dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union africaine (UA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), de la Banque africaine de développement (BAD), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou de tout autre gouvernement ou institution qui y est mentionné. Les points de vue qui y sont exprimés relèvent de la seule responsabilité des auteurs et l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou l'une de ses agences ne saurait être tenue responsable des omissions ou erreurs dans ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations	1
Avant-propos	2
Remerciements	3
Résumé et principales recommandations stratégiques	4

PREMIÈRE PARTIE: CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE 16

CHAPITRE 1: CONTEXTE DU RAPPORT 17

1.1 Contexte	17
1.2 Méthodologie du rapport	17
1.3 Sources et limites des données	18

DEUXIÈME PARTIE: SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS AU TITRE DES CINQ OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 20

CHAPITRE 2 : ODD 4 : ÉDUCATION 21

2.1 L'importance primordiale de l'objectif en matière d'éducation	21
2.2 Impacts de la COVID-19 et d'autres chocs sur l'objectif Éducation	21
2.3 Suivi des progrès réalisés au titre de l'objectif 4 par cible	22
2.4 Perspectives générales de l'objectif Éducation	26
2.5 Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'objectif	27
2.6 Observations sommaires et recommandations stratégiques	28

CHAPITRE 3: ODD 5 : ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DE TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES 31

3.1 Égalité des sexes, autonomisation et impact de la COVID-19	31
3.2 Suivi des progrès réalisés au titre de l'objectif 5 par cible	32
3.4 Perspectives générales	39
3.5 Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'objectif d'égalité des genres	39
3.6 Observations sommaires et recommandations stratégiques	40

CHAPITRE 4 : ODD 14 : VIE AQUATIQUE 41

4.1 Nécessité impérieuse de conserver les ressources marines	41
4.2 Suivi des progrès réalisés au titre de l'objectif 14 par cible	41
4.3 Perspectives générales	50
4.4 Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'objectif 14	51
4.5 Observations sommaires et recommandations stratégiques	51

CHAPITRE 5: ODD 15: VIE TERRESTRE 53

5.1 L'importance de la biodiversité et des ressources terrestres	53
5.2 Suivi des progrès réalisés au titre de l'objectif 15 par cible	53
5.3 Perspectives générales	61
5.5 Observations sommaires et recommandations stratégiques	63

CHAPITRE 6: ODD 17: PARTENARIATS 64

6.1 Importance de la solidarité mondiale	64
6.2 Suivi des progrès réalisés au titre de l'Objectif 17 par cible	64

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE 2022



6.3 Perspectives générales	72
6.4 Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'objectif 17	73
6.5 Observations sommaires et recommandations stratégiques	74

TROISIÈME PARTIE : RÉALISATION DES ODD ET SENSIBILITÉ AUX CHOCS EN AFRIQUE

76

CHAPITRE 7 : RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19 SUR L'AGENDA 2030 ET L'AGENDA 2063 DE L'AFRIQUE

7.1 Un avenir post-COVID-19 plutôt incertain	77
7.2 Analyse basée sur des scénarios à effets multidimensionnels	78
7.3 Impact de la COVID-19 sur l'objectif « Éliminer la pauvreté » (ODD 1)	79
7.4 Impact de la COVID-19 sur l'objectif relatif à l'éducation (ODD 4)	85
7.5 Impact de la COVID-19 sur l'objectif de la lutte contre les changements climatiques (ODD 13)	90
7.6 Impact de la COVID-19 sur l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7)	94
7.6 Scénario de promotion des ODD et de leur réalisation dans les pays africains	99
7.7 Observations sommaires et recommandations stratégiques	100

CHAPITRE 8 : IMPACT DE LA GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS CERTAINS PAYS D'AFRIQUE

8.1 Impact de la guerre dans différents secteurs	103
8.2 La méthodologie	104
8.3 Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	105
8.4 Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	109
8.5 Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	114
8.6 Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	117
8.7 Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	121
8.8 Observations sommaires et recommandations stratégiques	126

ANNEXES

130

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGRODEP	Consortium Modélisation des politiques pour la croissance et le développement en Afrique	ODD	Objectifs de développement durable
APD	Aide publique au développement	OMC	Organisation mondiale du commerce
ASS	Afrique subsaharienne	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
BAD	Banque africaine de développement	OMS	Organisation mondiale de la santé
BAU	Statu quo	ONU	Organisation des Nations Unies
CDB	Convention sur la diversité biologique	PAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	PIB	Produit intérieur brut
CESA	Stratégie continentale de l'éducation	PEID	Petits États insulaires en développement
CFNI	Cadre de financement national intégré	PMA	Pays les moins avancés
EGC	Équilibre général calculable	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	PNUD-RBA	Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement
CO2	Dioxyde de carbone	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CUA	Commission de l'Union africaine	PPP	Parité de pouvoir d'achat
DESA	Département des affaires économiques et sociales	PTF	Productivité totale des facteurs
IPE	Indice de performance environnementale	RDC	République démocratique du Congo
EPT	Éducation pour tous	ReSAKSS	Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	RNB	Revenu national brut
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SDGC/A	Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique
FMI	Fonds monétaire international	SDR	Droits de tirage spéciaux
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population	SDSN	Réseau de solutions pour le développement durable
FPHN	Forum politique de haut niveau	SFN	Solutions fondées sur la nature
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	STI	Science, technologie et innovation
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	TIC	Technologies de l'information et de la communication
HPV	Infection par le papillomavirus humain	UA	Union africaine
IDE	Investissement direct étranger	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
IF	International Futures	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
IHME	Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation	UNSD	Division des statistiques des Nations Unies
IOSC	Centre à guichet unique Isange	EPU	Enseignement primaire universel
IPRT	Boîte à outils de planification et de production de rapports intégrées	VBG	Violence basée sur le genre
LSMS	Étude sur la mesure des niveaux de vie	VFF	Violence à l'égard des femmes et des filles
MER	Taux de change du marché	VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité	VSS	Violence sexuelle et sexiste
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres	WDI	Indicateur de développement dans le monde
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	ZCB	Zones clés pour la biodiversité
		ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

AVANT-PROPOS

Le Rapport sur le développement durable en Afrique pour l'année 2022 offre une analyse exhaustive des progrès réalisés par l'Afrique en terme de mise en oeuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le rapport s'inscrit dans la thématique du Forum politique de haut niveau sur le développement durable 2022 : « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en oeuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il présente une analyse approfondie des cinq ODD suivants : objectif 4 (éducation de qualité), objectif 5 (égalité des sexes), objectif 14 (vie aquatique), objectif 15 (vie terrestre) et objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

L'analyse prévoit que les effets socioéconomiques de la pandémie de la COVID-19 se feront ressentir sur le continent pendant des années et seront exacerbés par la guerre en Ukraine, qui a précipité le monde dans une crise alimentaire, énergétique, pétrolière et financière. Les effets de cette situation sont sans doute les plus évidents dans des régions telles que la Corne de l'Afrique, où des millions de personnes sont aujourd'hui menacées par la faim et la famine en raison de la sécheresse provoquée par le changement climatique. Sur les 54 pays actuellement confrontés à de graves problèmes d'endettement, 25 se trouvent en Afrique subsaharienne, ce qui limite leur capacité à prendre des mesures concrètes pour soutenir les citoyens face à de tels chocs.

Le rapport indique qu'à mi-parcours de l'échéance de 2030, la majorité de pays africains peine à atteindre la plupart des cibles des ODD. Malgré l'amélioration constante des taux d'achèvement des études, il est nécessaire d'investir dans le développement de systèmes éducatifs plus résilients. Il est également essentiel d'adopter des stratégies de planification du développement solides et tenant compte des risques, notamment en donnant la priorité à la technologie numérique, à l'enseignement primaire gratuit et au financement durable. Nonobstant la baisse substantielle de la mortalité maternelle et infantile et la diminution constante de l'incidence du VIH, du paludisme et de la tuberculose, plusieurs défis fondamentaux restent à relever. Les taux de pauvreté demeurent obstinément élevés dans toute l'Afrique et la majorité des pauvres multidimensionnels à travers le monde — c'est-à-dire les personnes qui subissent simultanément des privations telles que le manque d'accès à l'électricité et à un combustible de cuisson propre — vivent en Afrique.

En outre, en fournissant une série de nouvelles projections sur les progrès réalisés au niveau des ODD, cette nouvelle analyse peut offrir aux décideurs politiques, un outil pour concevoir des interventions ayant un impact le plus positif sur les personnes et la planète. Plus précisément, le rapport expose *cinq accélérateurs stratégiques* susceptibles de faire progresser les ODD. Il s'agit en premier lieu, de la nécessité d'augmenter le financement consacré aux infrastructures éducatives, à la formation des enseignants et à la connectivité numérique. Les pays devront, en deuxième lieu, redoubler d'efforts pour appliquer les cadres juridiques de lutte contre la discrimination afin de protéger les femmes et les filles contre la violence domestique, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF). En troisième lieu, il faudra absolument renforcer les capacités institutionnelles pour faire appliquer les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'utilisation durable des ressources marines. En quatrième lieu, il est essentiel de renforcer la capacité du continent à intégrer et à accroître les investissements dans la gestion durable de la biodiversité et des terres dans les cadres de développement nationaux, sous-régionaux et régionaux. En cinquième lieu, le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, la réduction des flux financiers illicites et le soutien des acteurs internationaux au déploiement d'instruments financiers innovants tels que les obligations vertes et bleues et les échanges dette-climat seront essentiels pour faire progresser le développement durable.


En vue de renforcer la résilience des pays africains face aux chocs extérieurs tels que la COVID-19 et la guerre en Ukraine, il faudra se concentrer sur la transformation de l'agriculture, notamment en améliorant sa productivité afin de réduire la dépendance des pays aux importations de denrées alimentaires. Il est également urgent d'investir dans un accès équitable et abordable aux énergies propres et renouvelables et dans le développement de systèmes de protection sociale qui aident à protéger les ménages pauvres et vulnérables des effets négatifs des crises extérieures.

Afin de faciliter la mise en oeuvre de ces recommandations claires, toute la famille des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement continuera à soutenir les pays et les communautés dans le cadre des co-investissements qu'ils doivent faire aujourd'hui pour créer un avenir plus vert, plus durable et plus inclusif. Plus précisément, les partenaires de développement de l'Afrique devraient renforcer leur soutien aux pays dans l'identification des voies optimales permettant d'augmenter les niveaux de revenus, de créer de la richesse et d'assurer un accès équitable à une énergie propre et abordable afin d'accélérer le développement du continent. Il n'y a pas de temps à perdre.



Moussa Faki Mahamat

Président de la Commission de l'Union africaine



Antonio Pedro

Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique



Akinwumi A. Adesina

Président de la Banque africaine de développement



Achim Steiner

Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

REMERCIEMENTS

Ce rapport est une publication annuelle conjointe de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies, de la Banque africaine de développement (BAD) et du Programme des Nations Unies pour le développement-Bureau régional pour l'Afrique (PNUD-BRA).

Il a été préparé sous la direction générale de Moussa Faki Mahamat, Président de la CUA, d'Antonio Pedro, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, d'Akinwumi A. Adesina, Président de la BAD, et d'Achim Steiner, Administrateur du PNUD. Les conseils techniques ont été fournis par Amb. Albert M. Muchanga, Commissaire au développement économique, au commerce, à l'industrie et aux mines, CUA; Djamel Ghrib, Directeur du développement économique, de l'intégration et du commerce, CUA; Hanan Morsy, Secrétaire exécutif adjoint, CEA; Adam B. Elhiraika, Directeur, Division macroéconomie et gouvernance, CEA; Al Hamndou Dorsouma, Directeur de l'OCI, Département changement climatique et croissance verte, BAD; Oswald Chanda, Directeur, Département eau et assainissement, BAD; Ahunna Eziakonwa, Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et Raymond Gilpin, Économiste en Chef, Bureau régional du PNUD pour l'Afrique.

La coordination de l'élaboration du rapport a été assurée par une équipe de base dirigée par Bartholomew Armah, Chef de la section de la planification du développement, Division de la macroéconomie et de la gouvernance, CEA; Atkeyelsh Persson, Spécialiste des affaires économiques, Section de la planification du développement, Division de la macroéconomie et de la gouvernance, CEA; Selamawit Mussie, Chargé de mission, Développement économique, intégration et commerce, CUA; Balgis Osman-Elasha, Chef, Spécialiste du changement climatique et de la croissance verte, BAD; El Hadji Fall, Conseiller stratégique, Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et Michael Mbate, Analyste de recherche, Bureau régional du PNUD pour l'Afrique.

Les chapitres du rapport ont été rédigés par les principaux auteurs suivants : Selamawit Mussie Mekonnen, CUA (chapitre 2 —Éducation de qualité); Michael Mbate, PNUD (chapitre 3 —Égalité des sexes); Balgis Osman-Elasha, BAD (chapitre 4 —La vie aquatique); Charles Akol, CEA (chapitre 5 —La vie terrestre); Abdoulie Janneh, El Hadji Fall et Michael Mbate, PNUD (chapitre 6 —Partenariats pour la réalisation des objectifs); El Hadji Fall et Michael Mbate (chapitre 7 —Impact de la COVID-19) et Babatunde Abidoye, PNUD (chapitre 8 —Impact de la crise russo-ukrainienne).

Les contributions techniques des personnes suivantes sont appréciées à leur juste valeur : Edem Kossi Kludza, CEA; Ndinaye Sekwi Charumbira, CUA; Rumbidzai Treddah Manhando, CUA, Prudence Ngoujou, CUA/GIZ, James Kenyangi, BAD; Maimuna Nalubega, BAD; Olet Emmanuel, BAD; Charlotte Eyong, BAD; Ahmed Khan, BAD; Constant Adeniyi, BAD; Sonia Borrini, BAD; Diego Fernandes De Velasco, BAD; Shimelis Fekadu, BAD; Jacob Assa, PNUD; Maria Achopa, PNUD; Edvard Orlic, PNUD; Alhassane Camara, PNUD; Vandudzai Mbanda, PNUD; Celine Palmer, Frederick S Pardee, Taylor Hanna et Jonathan Moyer, Centre pour l'avenir international.

Le rapport a fait l'objet de vastes consultations avec les parties prenantes et les décideurs politiques. Les parties prenantes comprenaient des représentants de gouvernements africains, des universitaires et des représentants de la société civile. Les consultations ont eu lieu dans le cadre d'une réunion du groupe d'experts chargée d'examiner et de valider le projet de rapport, qui s'est tenue du 30 au 31 août 2022 à Windhoek, en Namibie. Parmi les participants figuraient les responsables de la coordination de l'Agenda 2063 et des ODD dans les pays africains, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et d'agences des Nations Unies.

La rédaction du rapport a bénéficié de l'appui de Freida M'Cormack, CEA; Citra Kumala, CEA; Emeline Yakey, CEA; Ernest Cho Chi, CEA; Uzoamaka Alice Madu, CEA; Iman Mohamed, CEA; Yamrot Demtse Kifle, CUA, pour la rédaction, la traduction, l'impression, les médias et les communications, et le secrétariat; Name, BAD; Weiying Zhu, PNUD, Eve Sabbagh, PNUD; Tony Muhumuza, PNUD; Alhassane Camara, PNUD; Toivo Shikongo, PNUD; Wilmot Reeves, PNUD; Megan Vanturah, PNUD; Alka Bhatia, PNUD; Eric Akobeng, consultant PNUD; Frieda Lukas, PNUD et George Outa, consultant indépendant du PNUD.



Le Rapport sur le développement durable en Afrique fournit un point de référence permettant d'évaluer l'ampleur de l'impact des deux chocs sur la réalisation des ODD ”

RÉSUMÉ ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Contexte du rapport

Le *Rapport sur le développement durable en Afrique* (RDDA) pour l'année 2022 intervient à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable à l'égard duquel les dirigeants du monde, y compris les dirigeants africains, ont pris des engagements en 2015, afin de mettre fin à l'extrême pauvreté, aux inégalités et au changement climatique d'ici 2030. En outre, le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, intitulé « l'Afrique que nous voulons », qui a été lancé en 2013, s'achève en 2023. Ce rapport est également primordial dans la mesure où il couvre la période où la pandémie de la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne sont apparues, avec des répercussions importantes sur la mise en œuvre de ces deux programmes.

Le rapport fait suite au *Forum politique de haut niveau* (FPHN) de 2022, qui a examiné les ODD 4, 5, 14, 15 et 17, sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il examine l'impact de la pandémie de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne sur la réalisation des ODD et des objectifs connexes de l'Agenda 2063. Il évalue les performances de tous les pays africains à l'aide des données les plus récentes et met en exergue les domaines critiques qui nécessitent des interventions politiques urgentes. Le rapport fournit également un point de référence permettant d'évaluer l'ampleur de l'impact des deux chocs sur la réalisation des ODD. Les principaux résultats et messages, les recommandations stratégiques spécifiques ainsi que les problèmes connexes liés aux données qui ont été pris en compte sont résumés ci-dessous.

Sur l'éducation (ODD 4)

Les progrès réalisés par l'Afrique en matière d'éducation de qualité pour tous sont lents...

La pandémie de la COVID-19 a réduit à néant certains progrès réalisés par les pays africains ces dernières années. Malgré des progrès considérables en matière de scolarisation, environ 288 millions d'enfants en âge d'aller à l'école ne sont toujours pas scolarisés, en particulier dans les pays en proie à des conflits. En 2021, les niveaux de compétence des enfants d'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) en deuxième ou troisième année d'enseignement primaire étaient estimés à 28,9 % pour les mathématiques et à 17,82 % pour la lecture. Ces taux sont inférieurs à la moyenne mondiale de 62,6 % pour les mathématiques et de 61,4 % pour la lecture. La plupart des pays africains continuent à allouer moins de 20 % de leur budget national à l'éducation, et environ un sur trois y consacre moins de 15 % (UA et UNICEF, 2021). La qualité de l'éducation est également compromise par l'insuffisance des infrastructures scolaires et le manque d'enseignants qualifiés. La proportion d'enseignants disposant des qualifications minimales requises en Afrique hors Afrique du Nord a stagné autour de 68 % entre 2017 et 2019, soit un taux inférieur à la moyenne mondiale de 81 %. Cependant, en 2020, 86,5 % des enseignants d'Afrique du Nord avaient atteint les qualifications minimales, soit un taux équivalent à la moyenne mondiale.

En revanche, les taux d'achèvement de l'enseignement primaire en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, ont augmenté, passant de 59,6 % en 2015 à 63,2 % en 2020, bien qu'ils varient selon le lieu de résidence (urbain et rural) et le niveau de revenu, et qu'ils soient

inférieurs à la moyenne mondiale, qui est de 86,7 %. Les taux d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Afrique hors Afrique du Nord sont passés de 24,9 % en 2015 à 26,7 % en 2020, tout en restant inférieurs à la moyenne mondiale de 58,2 %.

Par ailleurs, l'aide publique au développement destinée aux bourses d'études en Afrique a été estimée à 1,6 milliard d'USD en 2019, soit le montant le plus élevé de toutes les régions du monde. L'Afrique du Nord a reçu la plus grosse part, soit 98 millions d'USD, suivie de l'Afrique de l'Est avec 95 millions d'USD et de l'Afrique australe, le montant le plus faible avec 12,5 millions d'USD.

Il est nécessaire de se concentrer sur l'enseignement pré-primaire et primaire pour renforcer les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement pré-primaire en Afrique du Nord est passé de 41,8 % en 2015 à 42,1 % en 2020, tandis qu'en Afrique hors Afrique du Nord, il est passé de 24,9 % en 2015 à 27,5 % en 2020. Cependant, la moyenne mondiale en 2020 est de 60,8 %. La valeur éducative de l'enseignement préscolaire fait partie intégrante d'un programme d'éducation complet. En outre, les programmes d'alimentation scolaire doivent être renforcés, car ils se sont révélés efficaces pour améliorer l'accès à l'éducation de base, en particulier pour les orphelins et les autres enfants vulnérables.

Il convient de noter qu'en raison du manque de données adéquates et actualisées sur les indicateurs des résultats de l'apprentissage, il n'est pas possible de mener une évaluation complète de l'objectif 4 de l'ODD relatif à la qualité de l'éducation.

Sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ODD 5)

Les progrès en matière d'intégration de la dimension genre sont lents et l'application des cadres juridiques visant à protéger les femmes et les filles contre la discrimination, la violence domestique, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines demeure insuffisante.

La plupart des pays africains ne disposent pas de politiques adéquates visant à mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et des filles. En 2020, 65,6 % seulement des cadres juridiques en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) portaient sur la violence à l'égard des femmes. Ce taux est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 78 %. La violence à l'égard des femmes est attribuée à des facteurs tels que les conflits, les normes traditionnelles en matière de genre et l'absence de poursuites à l'encontre des auteurs de viols conjugaux (Nations Unies, 2022). Au cours de la même période, seuls 66,3 % des cadres juridiques garantissaient l'emploi et les avantages économiques des femmes, par rapport à la moyenne mondiale de 76,7 %. Des améliorations modestes ont été constatées dans les cadres qui soutiennent le mariage et la vie de famille, avec un taux de 76,1 %, par rapport à la moyenne mondiale de 79,1 %.

L'élimination de toutes les pratiques néfastes telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés ainsi que les mutilations génitales féminines reste essentielle. En Afrique hors Afrique du Nord, la proportion de femmes mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans a baissé de 12,6 % en 2015 à 10,8 % en 2021, celle des femmes mariées avant l'âge de 18 ans ayant reculé de 35,8 % en 2015 à 34,7 % en 2021. Les mutilations génitales féminines ont diminué de 29,4 % en 2015 à 24,7 % en 2021 en Afrique hors Afrique du Nord, et de 83 % en 2015 à 74 % en 2021 en Afrique du Nord.

La participation des femmes à la vie politique est en hausse, mais elle varie considérablement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. La part des sièges parlementaires nationaux occupés par les femmes en Afrique hors Afrique du Nord a régulièrement augmenté, passant de 22,6 % en 2015 à 25 % en 2021, tandis qu'elle stagne à 24 % en Afrique du Nord. Bien que les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre africaine, en 2020 elles n'occupaient que 29,8 % des postes de direction en Afrique hors Afrique du Nord, ce qui représente une légère hausse par rapport

“

La plupart des pays africains ne disposent pas de politiques adéquates pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et des filles ”



En 2021, 77% des déchets de plage provenant de sources terrestres nationales en Afrique se sont retrouvés sur la plage ”

au taux de 29,3 % enregistré en 2015. En Afrique du Nord, la représentation des femmes aux postes de direction a diminué, passant de 7,3 % en 2015 à 6,7 % en 2020.

Les lacunes sur le plan juridique et l'insuffisance des réglementations continuent d'empêcher les hommes et les femmes de jouir pleinement de leurs droits en matière de sexualité. En Afrique du Nord, aucun texte législatif ou réglementaire ne garantissait une éducation sexuelle en 2022, et seulement 25 % prévoient le consentement à la contraception. Toutefois, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les soins de santé maternelle pour les femmes (80 %) et les soins post-avortement (80 %). En Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, en 2022, 97 % des textes législatifs et réglementaires garantissent la fourniture de services de soins de santé primaire, 81 % garantissent les soins de santé maternelle, mais seulement 31 % garantissent aux femmes un accès total et égal à l'avortement.

Sur la vie aquatique (ODD 14)

Les polluants organiques et chimiques découlant des activités humaines continuent de mettre en péril l'écosystème marin de l'Afrique.

Les progrès globaux réalisés par la région africaine pour atteindre l'objectif 14 ne sont pas homogènes. De nombreux pays font état de progrès intermédiaires, d'une stagnation pour certains et d'une tendance à la régression pour plusieurs autres. Dans la plupart des pays, les eaux côtières, marines et d'eau douce sont affectées par la pollution et l'acidification, le déversement de déchets solides et liquides, les rejets et le ruissellement de produits chimiques agricoles et la mauvaise gestion des infrastructures côtières. En 2021, 77 % des déchets de plage provenant de sources terrestres nationales en Afrique se sont retrouvés sur la plage contre une moyenne mondiale de 65,5 %.

La faible sensibilisation des communautés à la gestion des déchets et l'urbanisation croissante des zones côtières sans infrastructures adéquates de gestion des déchets exercent une pression sur les océans. L'absence de politiques et de réglementations favorables à l'économie circulaire pour surveiller les ressources marines et d'eau douce, y compris la protection contre la pollution par les déchets et le plastique, menace davantage l'écosystème marin, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID), dont les économies sont fortement tributaires du tourisme.

En 2021, l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) comptait 23 % d'aires marines protégées, soit plus que la moyenne mondiale de 20 %. Bien que certains pays aient fait preuve d'un engagement fort en faveur de l'amélioration, la conservation et l'utilisation durable de leurs ressources marines océaniques (17 pays sur 54), ils sont limités par divers facteurs sociodémographiques, technologiques et financiers. Il s'agit notamment des lacunes en matière de connaissances et d'informations, du financement, des capacités techniques limitées et de la prise de conscience de l'importance de la conservation des océans et des mers.

Sur la vie terrestre (ODD 15)

La perte du couvert forestier et de la biodiversité ainsi que la dégradation des sols demeurent importantes et généralisées en Afrique.

En 2020, la forêt africaine représentait 21,3 % de la superficie totale, soit moins que la moyenne mondiale de 31,2 %. Entre 2010 et 2020, l'Afrique a connu le taux annuel de perte nette de forêts le plus élevé. Ce phénomène est principalement dû à la conversion des terres forestières en terres agricoles et en pâturages, ainsi qu'au changement climatique. Toutefois, la couverture forestière varie considérablement d'une sous-région à l'autre. En 2020, l'Afrique centrale avait la plus grande proportion de zones forestières (44,3 %), tandis que l'Afrique du Nord n'en comptait que 3,5 %. Malgré la perte continue du couvert

forestier, certains pays ont fait preuve de bonnes pratiques en matière de gestion intégrée et durable des forêts, des terres et des bassins versants, à l'instar de l'initiative Green Legacy (héritage vert) de l'Éthiopie.

La dégradation des sols est très répandue et touche 46 % des terres africaines et 65 % de la population, pour un coût annuel de 9,3 milliards d'USD. Parmi les principaux facteurs à l'origine de cette dégradation figurent les variations des conditions climatiques, la croissance démographique, l'insécurité foncière et l'expansion des établissements humains en raison de la déforestation, de la gestion non durable des terres et des sols et des mauvaises pratiques agricoles.

En général, les pays africains ont obtenu de bons résultats en matière de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes montagneux. Entre l'an 2000 et 2020, les zones clés pour la biodiversité des montagnes couvertes par des aires protégées sont passées de 16 % à 27,6 % en Afrique du Nord et de 33,2 % à 41,7 % en Afrique (hors Afrique du Nord).

Le braconnage d'éléphants pour leur ivoire et la perte de leur habitat ont réduit le nombre de cette espèce animale. En 2021, l'éléphant de la forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) a été inscrit sur la liste des espèces en danger critique de disparition et l'éléphant de la savane d'Afrique (*Loxodonta africana*) sur la liste des espèces en danger. En raison de la pollution de l'eau et du drainage des zones humides, le niveau de menace qui pèse sur l'érismature maccoa en Afrique orientale et australe est passé de « vulnérable » à « en danger ».

Sur les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17)

L'Afrique doit promouvoir la mobilisation des ressources nationales et l'épargne ainsi que les TIC afin d'accélérer la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063

Le continent a peu progressé dans la réalisation de l'ODD 17. La génération de recettes intérieures de l'Afrique continue d'être à la traîne par rapport à d'autres régions. En Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, les recettes en pourcentage du PIB ont diminué de 16,5 % en 2019 à 15 % en 2020 avant de remonter à 16,4 % en 2021. Le taux de financement du budget intérieur de l'Afrique par les impôts nationaux est resté élevé, à 65,8 % en 2019, par rapport à 61,9 % en 2015. En 2020, l'Afrique a perdu environ 89 milliards d'USD en raison des flux financiers illicites (FFI).

Les pays de l'OCDE n'ont collectivement pas atteint leur objectif de consacrer 0,7 % de leurs recettes nationales brutes (RNB) à l'aide publique au développement (APD). En outre, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique restent inférieurs à ceux d'autres régions telles que l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes. En 2021, l'Afrique a reçu 83 milliards d'USD d'IDE, soit bien moins que les 690 milliards d'USD reçus par l'Asie et les 134,4 milliards d'USD reçus par l'Amérique latine et les Caraïbes.

La gestion de la dette a constitué un défi pour les gouvernements africains, le service de la dette les privant de ressources en capital déjà limitées pour le développement durable et les projets d'infrastructure essentiels dont ils ont tant besoin. En Afrique, hors Afrique du Nord, le service de la dette est passé de 27,9 % des exportations de biens et services en 2019 à 32,8 % en 2020 et à 29,5 % en 2021.

Les TIC en Afrique restent limitées malgré quelques progrès notables. Bien que les abonnements au haut débit fixe en Afrique soient passés de 0,4 abonnement pour 100 habitants en 2015 à 0,60 abonnement pour 100 habitants en 2021, ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 16,7 abonnements pour 100 habitants. Le taux d'abonnement varie d'un pays à l'autre en Afrique, l'Égypte, l'Afrique du Sud et la Tunisie enregistrant le nombre d'abonnements le plus élevé. Le pourcentage de personnes utilisant l'internet en Afrique n'a cessé d'augmenter, passant de 16,3 pour 100 habitants en 2015 à 35,3 pour 100 habitants en 2021.



D'ici à 2030, le scénario de dommages importants conduirait à 0,6 milliard de tonnes d'émissions de carbone par rapport à un scénario « promotion des ODD » de 0,58 milliard de tonnes ”

Impact de la COVID-19 sur la réalisation des ODD en Afrique

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur certains indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est étudié dans le cadre de quatre scénarios : sans COVID ; scénario COVID de référence ; scénario de dommages importants et scénario de promotion des ODD. Du fait de la pandémie, 23,6 millions de personnes en Afrique étaient menacées par l'extrême pauvreté en 2021 par rapport à la situation dans un monde hypothétique sans COVID. D'ici à 2030, au moins 492 millions de personnes se retrouveront dans une situation d'extrême pauvreté et au moins 350 millions d'ici à 2050. Si les pays accélèrent la réalisation des ODD grâce à des politiques délibérées (promotion des ODD), le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté passera de 489 millions en 2021 à 442,4 millions en 2030 et à 159,7 millions en 2050.

La pandémie n'a pas eu d'incidence significative sur les taux d'achèvement des études. Si les politiques de promotion des ODD sont mises en œuvre, les taux d'achèvement de l'enseignement primaire pourraient passer de 75,1 % en 2021 à 85,2 % en 2030 et 95,8 % en 2050.

La pandémie a eu des effets négligeables sur les émissions de carbone. En 2021, les pays africains ont émis 0,4 milliard de tonnes de carbone dans tous les scénarios. D'ici à 2030, le scénario de dommages importants conduirait à 0,6 milliard de tonnes d'émissions de carbone par rapport à un scénario « promotion des ODD » de 0,58 milliard de tonnes. L'adoption de politiques climato-intelligentes pourrait réduire les émissions de carbone dans toutes les régions d'Afrique, mais à des degrés divers. Les taux d'électrification devraient passer de 54 % en 2021 à 60 % en 2030 et 79,8 % en 2050 dans le cadre du scénario COVID de référence, mais la mise en œuvre des politiques de promotion des ODD permettrait de porter l'accès à 76,5 % en 2030 et à 92,1 % en 2050.

En général, en œuvrant de manière plus ambitieuse pour la réalisation des ODD, 15 pays africains pourraient éradiquer la malnutrition (par rapport à cinq dans le scénario de référence) d'ici 2030, et 19 pays réduiraient la mortalité néonatale à au moins 12 pour 1000 naissances vivantes (par rapport à 13 pays dans le scénario de référence) d'ici à 2030. À long terme, dans 42 pays, moins de 3 % de la population souffrirait de malnutrition (par rapport à 19 pays dans le scénario de référence) et dans 33 pays, moins de 3 % de la population vivrait dans l'extrême pauvreté (par rapport à 20 pays).



La pandémie de la COVID-19 a mis en péril les progrès globalement modérés enregistrés au cours de la dernière décennie ”

Impact de la crise russo-ukrainienne sur la réalisation des ODD en Afrique

L'augmentation constante des prix des denrées alimentaires, des carburants et de l'énergie a été constatée sur les marchés internationaux, principalement en raison des effets de la crise en Ukraine et en Russie. Les effets négatifs sur l'offre menacent la sécurité alimentaire et la stabilité économique tout en provoquant des troubles sociaux dans certains pays d'Afrique. Quatre hypothèses (le maintien du statu quo, COVID-19, l'Ukraine et Ukraine+COVID-19) sont utilisées pour analyser l'impact de ces chocs sur la réalisation des ODD en tenant compte des variations de prix au cours de la période 2020-2022.

Dans l'ensemble, la croissance du PIB en Afrique devrait diminuer de 3,3 % dans le cadre du scénario Ukraine+COVID-19 par rapport au scénario du statu quo. Cependant, les écarts entre les pays sont importants et, en 2022, les exportations élevées de produits de base augmenteront la croissance du PIB de 0,2 % en Éthiopie, de 4,4 % en Guinée et de 0,6 % au Nigeria. Le choc Ukraine+COVID-19 a eu un effet négatif de 0,2 % sur la productivité du travail agricole en Afrique, tandis que la crise ukrainienne a entraîné une baisse globale de 0,7 % de la productivité du travail agricole en 2022. Au niveau national, les deux chocs ont eu pour conséquence la baisse des revenus des ménages ruraux dans 8 des 15 pays africains ayant fait l'objet de l'analyse. L'effet combiné des chocs a augmenté le chômage dans 11 des 16 pays concernés par l'étude présentée dans ce rapport.

Les pays africains qui dépendent des importations en provenance de l'Ukraine et de la Russie accusent des retards importants dans la réalisation de l'ODD n° 8 sur le travail décent et la croissance économique et de l'ODD n° 9 sur l'industrie, l'innovation et la technologie. Les effets de ces chocs sur les taux de croissance des revenus des ménages parmi les 40 % des personnes les plus pauvres de la population et sur la part du revenu du travail dans le PIB sont modérés.

Principales recommandations stratégiques

Dans l'ensemble, les pays africains doivent investir dans le développement et le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques afin d'améliorer et d'accélérer la collecte de données hautement ventilées permettant de suivre la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063.

Sur l'éducation de qualité (ODD 4)

L'Afrique avance dans la réalisation de l'objectif relatif à l'éducation primaire universelle, en particulier en ce qui concerne la scolarisation, l'achèvement des études et la parité entre hommes et femmes. Toutefois, la couverture est encore insuffisante et la qualité de l'éducation reste faible. La pandémie de la COVID-19 a mis en péril les progrès globalement modérés enregistrés au cours de la dernière décennie. La construction et l'amélioration des établissements scolaires en termes de disponibilité d'eau potable, d'électricité, d'ordinateurs et d'internet restent un défi.

Des efforts concertés de la part des décideurs politiques sont nécessaires afin de réduire le nombre d'enfants non scolarisés. La valeur éducative de l'enseignement préscolaire est un élément important d'un programme d'éducation complet et les initiatives d'alimentation scolaire pourraient être renforcées, étant donné leur efficacité dans l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, en particulier pour les orphelins et les autres enfants vulnérables. L'enseignement pré-primaire et primaire est également essentiel pour jeter les bases de l'apprentissage tout au long de la vie.

Malgré les efforts considérables déployés par les pays africains pour financer l'éducation pendant la crise de la COVID-19, des perturbations importantes ont été observées en raison d'un financement inadéquat. Davantage de ressources publiques sont nécessaires pour remédier à l'insuffisance des infrastructures scolaires et doter les enseignants de la formation requise. Le secteur privé peut jouer un rôle majeur en comblant le déficit de financement.

Le manque de données précises et actualisées, ainsi que de données sur les résultats de l'apprentissage, entrave la mesure des progrès, la planification et la prise de décision fondée sur des données probantes dans le secteur de l'éducation. Il est urgent que les pays investissent dans la mise en place des capacités statistiques nécessaires à la collecte exhaustive des données appropriées.

Principales recommandations stratégiques

- Comblant le déficit financier en matière d'éducation en mobilisant des ressources financières destinées aux infrastructures scolaires et en améliorant la qualité de la formation des enseignants.
- Investir dans le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques en matière de collecte de données pertinentes et hautement ventilées.
- Aligner les partenaires du développement sur le programme de suivi de l'ODD 4 dans les pays, en veillant à ce que toutes leurs initiatives dans le secteur de l'éducation soient cohérentes avec le programme de suivi de l'ODD 4. Les bailleurs de fonds qui financent le secteur de l'éducation devraient veiller à ce que les indicateurs de suivi de



Il y a un besoin urgent pour les pays d'investir dans la mise en place de capacités statistiques nécessaires pour une collecte exhaustive des données appropriées ”



« Il y a une prise de conscience limitée sur l'importance de la conservation des océans et des mers en Afrique »

l'ODD 4, en particulier les indicateurs de résultats d'apprentissage, soient soutenus et financés dans chaque plan et budget national relatifs à l'éducation.

- Allouer davantage de ressources issues des secteurs public et privé afin de remédier à l'insuffisance des infrastructures scolaires et de doter les enseignants de la formation requise. Il est nécessaire d'augmenter le nombre d'enseignants professionnellement qualifiés. Les pays africains doivent accorder la priorité à la refonte de leurs programmes de formation des enseignants à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les compétences numériques et pédagogiques pour une éducation de qualité inclusive et centrée sur l'apprenant.
- Mettre l'accent sur l'éducation de base dès le plus jeune âge afin d'améliorer les niveaux d'apprentissage ainsi que la qualité globale de l'éducation en insistant sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques de base à l'école maternelle et à l'école primaire. Les programmes de l'école primaire devraient prévoir un temps dédié à la lecture, à l'écriture et au calcul ainsi qu'une approche méthodologique pour ces matières, afin d'améliorer les compétences d'apprentissage fondamentales.
- Adopter des programmes de protection sociale comprenant des transferts d'argent ou des allocations familiales pour les groupes enregistrant des taux de déperdition scolaire très élevés. Une attention particulière devrait être accordée aux jeunes Africains de l'enseignement secondaire qui ne suivent pas d'études.

Sur l'égalité des sexes (ODD 5)

Des progrès mitigés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont observés en Afrique. Un quart des sièges des parlements nationaux étaient occupés par des femmes en 2021, ce qui représente une lente tendance à la hausse depuis 2015. À l'exception de l'Afrique du Nord, l'écart entre les hommes et les femmes occupant des postes de direction s'est progressivement réduit en Afrique au cours de ces deux dernières décennies, mais la situation s'est aggravée en Afrique du Nord. Il est nécessaire de renforcer l'engagement politique de la région en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation, grâce à la mise en place et à l'application de cadres juridiques qui luttent contre la discrimination fondée sur le genre et renforcent l'indépendance économique des femmes.

Les gouvernements africains doivent œuvrer pour l'adoption de normes et comportements sociaux et culturels existants qui facilitent la proscription de pratiques telles que les mutilations génitales féminines et la violence à l'égard des femmes, en menant des activités de sensibilisation et en s'engageant au niveau local en faveur des droits des femmes, en particulier dans les zones rurales et marginalisées.

Des mesures doivent être prises pour lever les obstacles à l'intégration des femmes et à leur avancement professionnel sur le marché du travail, ainsi que pour garantir des mesures de protection sociale adéquates afin d'atténuer les chocs.

Principales recommandations stratégiques

- Protéger les femmes et les filles contre la violence, le mariage d'enfants et les pratiques illégales telles que les mutilations génitales féminines en mettant pleinement en œuvre les cadres juridiques existants qui criminalisent ces délits.
- Lever les obstacles à l'intégration et à la progression des femmes sur le marché du travail et dans la sphère politique en adoptant des dispositions législatives qui imposent des principes d'égalité obligatoires et qui intègrent la dimension de genre dans les politiques relatives au lieu de travail.
- Protéger les personnes vulnérables, en particulier les femmes, contre les effets négatifs des crises extérieures grâce à des régimes de protection sociale ciblés.

Sur la vie aquatique (ODD 14)

Il ressort de l'analyse que les progrès globaux accomplis par la région africaine en vue de la réalisation de l'objectif 14 relatif à la vie aquatique ne sont pas homogènes. Pour de nombreux pays, des progrès intermédiaires sont signalés pour certains indicateurs (déchets sauvages, conservation des zones protégées et pêche durable). L'indicateur de la chlorophylle-a — un indicateur courant de l'eutrophisation des côtes (chargement excessif de nutriments dans les environnements côtiers, entraînant une croissance excessive des plantes et des algues) — a connu une tendance inverse. La plupart des pays se sont fermement engagés à améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et océaniques en vue d'un développement inclusif et durable.

Les ressources côtières et marines présentent un énorme potentiel pour le développement de l'industrie du tourisme, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'une grande opportunité pour l'économie bleue, notamment la création d'emplois verts qui peuvent contribuer à réduire le chômage. Malgré leur contribution à l'économie et à la vie sociale, la sensibilisation à l'importance de la conservation des océans et des mers en Afrique est limitée. Les côtes et les eaux marines sont affectées par la pollution et l'acidification, le déversement de déchets solides et liquides ainsi que les rejets et les écoulements de produits chimiques agricoles et un développement côtier insuffisant dans de nombreux pays.

Il est essentiel de sensibiliser la population aux effets négatifs potentiels de l'augmentation de la population côtière et du développement des infrastructures connexes (ports, industries, tourisme et installations de production). Une attention particulière doit être accordée à la protection des côtes et des écosystèmes marins afin de garantir un développement durable.

Principales recommandations stratégiques

- Diversifier les activités économiques, en particulier dans les PEID, et promouvoir le développement de la résilience climatique ainsi qu'une industrie touristique et des secteurs halieutiques et aquacoles sobres en carbone.
- Encourager les investissements dans l'océan, la recherche marine et les plans directeurs de développement côtier.
- Sensibiliser la population à la gestion des déchets et au développement des infrastructures dans les zones côtières afin de réduire la pollution.

Sur la vie terrestre (ODD 15) :

Des progrès modérés ont été enregistrés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif 15, qui porte sur la vie terrestre. Compte tenu des tendances actuelles, il est peu probable que la promesse de protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et de la biodiversité d'ici à 2030 soit tenue. La probabilité de survie des espèces menacées diminue depuis l'an 2000 ; les tendances du risque global de disparition des espèces (indice de la liste rouge) se sont détériorées au cours des deux dernières décennies.

Les gouvernements devraient mobiliser et allouer plus de fonds en vue d'une reprise verte et résiliente après la COVID-19 et d'une intensification de la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité. Dans le cadre de cet effort, ils devraient tirer parti de sources de financement innovantes telles que la Facilité de liquidité et de durabilité conçue par la CEA et ses partenaires, les échanges dette-durabilité, les obligations vertes et bleues, et les crédits carbone. L'augmentation du financement devrait être orientée vers les entités décentralisées et les communautés locales afin de réaliser un impact tangible et significatif sur le bien-être des personnes et des écosystèmes.

En outre, les États membres devraient renforcer les partenariats public-privé, la coordination et la mise en œuvre à grande échelle de politiques, de plans et de cadres législatifs en vue de la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité. Les gouvernements, le secteur privé et les autres partenaires doivent augmenter les investissements afin de trouver des solutions intégrées et fondées sur la nature, aux problèmes interdépendants du



De nouveaux partenariats et sources de financement du développement sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants du développement futur en Afrique ”



Les investissements dans la transformation numérique ont à la fois stimulé la riposte à la pandémie et ouvert la voie à une accélération au-delà de la reprise ”

changement climatique, de la dégradation et de la perte des forêts et de la biodiversité, de la dégradation des sols et des catastrophes naturelles.

Les gouvernements devraient renforcer et étendre la valorisation du capital naturel et l'intégration de la biodiversité, des solutions fondées sur la nature, de l'agriculture respectueuse du climat et de la réduction des risques de catastrophe dans les examens nationaux volontaires ainsi que les plans et budgets de développement.

En outre, les gouvernements devraient œuvrer pour l'autonomisation des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des communautés locales en renforçant et en faisant respecter les droits de propriété des ressources. Il s'agira pour eux non seulement d'améliorer l'accès au financement, afin de parvenir à une création de richesse inclusive et à une gestion durable des ressources forestières et de la biodiversité, mais également de résoudre les conflits et différends liés aux ressources naturelles.

Principales recommandations stratégiques

- Intensifier de manière significative les efforts visant à intégrer et à mettre en œuvre les cadres politiques afin de favoriser la gestion durable des forêts, de la biodiversité et des terres.
- Mobiliser des ressources visant à accroître le financement des activités liées à la protection, à la restauration et à l'utilisation durable des forêts, des terres et de la biodiversité.
- Mettre en place des stratégies visant à renforcer les moyens de subsistance alternatifs pour les communautés qui dépendent fortement des forêts pour leur subsistance. Les autorités devraient donner aux communautés locales les moyens d'agir en renforçant et en faisant respecter les droits de propriété des ressources et l'accès au financement afin d'accélérer la gestion durable des forêts et de la biodiversité tout en réduisant les conflits et les différends liés aux ressources naturelles.

Sur les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17) :

Dans l'ensemble, le continent a peu progressé dans la réalisation de l'objectif 17. Les éléments catalyseurs de la mise en œuvre des objectifs n'ont enregistré que de légères améliorations.

De nouveaux partenariats et de nouvelles sources de financement du développement sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants du développement futur de l'Afrique. Les banques régionales de développement, ainsi que les institutions de Bretton Woods, doivent de toute urgence redoubler d'efforts pour accroître leur soutien financier aux pays africains. Par exemple, les économies avancées pourraient réorienter une partie de leurs droits de tirage spéciaux (DTS) vers l'Afrique. Cela pourrait constituer une source potentielle de ressources supplémentaires pour les pays, une protection contre les effets des chocs alimentaires et pétroliers et un appui pour le remboursement de leur dette.

Les gouvernements africains devraient œuvrer pour la mobilisation des ressources nationales en accélérant la numérisation, en améliorant la politique et l'administration fiscales, en réduisant les flux financiers illicites et en créant des cadres juridiques, judiciaires et de gouvernance propices au renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la participation. Une meilleure cohérence des stratégies de développement avec les cadres de financement du développement par le biais du Cadre de financement national intégré (CFNI) soutiendra les efforts visant à améliorer la gestion des finances publiques et les systèmes de passation des marchés, et à adopter des stratégies de gestion de la dette axées sur les résultats.

Principales recommandations stratégiques

- Accorder la priorité aux efforts visant à élargir leur marge de manœuvre budgétaire par le biais d'initiatives ambitieuses de mobilisation des ressources nationales, en éliminant

les dérogations et incitations fiscales inutiles, en s'attaquant aux évasions fiscales et en améliorant l'efficacité et l'efficacité des systèmes d'administration fiscale.

- Renforcer les systèmes de gestion des finances publiques, notamment grâce à une formulation et une exécution saines du budget, l'affectation des ressources publiques aux domaines prioritaires et l'optimisation des ressources par l'intégration des systèmes de passation des marchés.
- Renforcer les politiques de gestion de la dette, notamment la transparence de la dette, trouver un équilibre prudent entre l'augmentation des dépenses et des emprunts et mieux négocier les contrats de dette.
- Promouvoir la coopération stratégique au développement, notamment au moyen du renforcement de la coopération sud-sud, en orientant les investissements étrangers vers les secteurs productifs et en tirant profit des instruments financiers novateurs.

Renforcer la résilience face aux chocs extérieurs

La transformation et l'innovation numériques seront essentielles pour relever les défis auxquels est confronté le système éducatif sur l'ensemble du continent. Si le fossé de l'accès à l'internet venait à être comblé, la régression du développement humain, du fait de la fermeture des écoles et des disparités flagrantes dans l'accès à l'apprentissage en ligne, réduirait de moitié en redonnant aux enfants la possibilité de s'éduquer, même à distance. L'essor du télé-enseignement, du télétravail, de la télémédecine et des paiements numériques déployés pendant la crise de la COVID-19 n'est que la partie visible de l'iceberg. Les investissements dans la transformation numérique ont à la fois stimulé la riposte à la pandémie et ouvert la voie à une accélération au-delà de la reprise.

Les gouvernements devraient continuer à investir dans la transformation numérique des services publics, du système éducatif, du secteur de la santé, etc. La transformation numérique devrait viser à concevoir des solutions qui permettent de :

- fournir des services gouvernementaux essentiels à distance, y compris les soins de santé ;
- soutenir l'intégration des données et les connaissances pour une meilleure prise de décision ;
- mettre en place des plateformes de paiement numérique et des systèmes de commerce électronique, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises gérées par des femmes et sur la réduction de la fracture numérique en faveur des femmes et des populations marginalisées ;
- renforcer les options de financement numérique, notamment pour améliorer les flux de transferts de fonds.

La réduction de la pauvreté nécessitera des investissements importants dans la diversification et la transformation des économies des pays africains. Les gouvernements devront créer une marge de manœuvre budgétaire pour investir dans les marchés prioritaires, renforcer la collaboration avec le secteur privé et élaborer des stratégies de relance économique vertes et inclusives, notamment en collaboration avec les partenaires de développement.

La protection sociale, notamment les transferts d'argent, la couverture sanitaire universelle et l'accès à d'autres services de base, sera essentielle pour éradiquer les inégalités qui existaient dans les sociétés avant la pandémie et qui sont encore très visibles aujourd'hui. La solidarité et les partenariats public-privé seront indispensables pour mettre en place des systèmes de protection sociale résistants aux chocs, créer des stratégies pour les travailleurs du secteur informel et concevoir une nouvelle génération d'emplois verts et résilients qui soutiennent l'esprit d'entreprise des jeunes.

Le revenu de base temporaire et le revenu de base universel pourraient faire partie d'un contrat social renouvelé, de même que des mesures de protection sociale et des incitations fiscales adaptées à l'économie des soins et inclusives, destinées aux travailleurs domestiques et du secteur informel, aux personnes handicapées et aux femmes migrantes.

Le rééquilibrage de la nature, du climat et de l'économie sera primordial pour lutter contre le changement climatique. La conception de solutions fondées sur la nature et la réduction des risques seront déterminantes pour orienter la quête de développement des pays africains sur la voie du développement durable. De même, parmi les stratégies visant à s'attaquer aux effets de la COVID en Afrique figurent la promotion des partenariats public-privé durables tels que l'écotourisme et les systèmes de transport verts, la transformation de l'agriculture d'un contributeur de carbone à un puits de carbone, et une réflexion et une action intégrées avec le secteur de la santé pour lutter contre la pollution de l'air qui tue 7 millions de personnes chaque année.

Les pays africains doivent traduire les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans d'adaptation en solutions climatiques en matière d'urbanisme, d'agriculture et d'occupation des sols. Les pays africains devraient explorer, entre autres, les subventions pour la relance verte afin de promouvoir et de protéger les emplois et les moyens de subsistance basés sur la nature, notamment l'entrepreneuriat rural ; promouvoir des solutions et des approches à base communautaire, en particulier dans les communautés autochtones, et accélérer la transition vers l'énergie verte dans le cadre de la riposte à la COVID-19, notamment l'économie politique de la réforme des subventions pour les combustibles fossiles.

Les pays doivent adopter collectivement un ensemble de décisions et de mesures qui, dans la mesure du possible, répondent aux besoins de tous. Les menaces de la pandémie de la COVID-19 exigent une réponse mondiale, fondée sur l'unité et une coopération bilatérale et multilatérale mutuellement bénéfique. Il est temps de remplacer l'égoïsme et la cupidité par la solidarité.

Principales recommandations stratégiques

- Mettre en place des systèmes économiques résilients afin de réduire la dépendance excessive à des importations de denrées alimentaires en améliorant la productivité agricole grâce à la modernisation.
- Réaliser des investissements importants pour promouvoir un accès équitable et abordable à l'énergie afin de soutenir la transformation économique.
- Établir la solidarité et le partenariat à l'échelle mondiale nécessaires pour faire face aux menaces de la pandémie de COVID-19.

PREMIÈRE PARTIE: CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE



CHAPITRE 1:

Contexte du rapport

1.1 Contexte

Ce rapport a été préparé dans le sillage de la pandémie de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne. Il propose, au niveau sous-régional, des solutions stratégiques aux faiblesses structurelles et aux vulnérabilités du continent et offre des conseils aux décideurs politiques sur la manière de renforcer la résilience aux chocs extérieurs. Le rapport utilise le cadre de modélisation « International Futures (IF) » pour comprendre la portée et l'ampleur des effets potentiels de la pandémie de la COVID-19, à court, moyen et long termes. Il a pour objectif d'aider les pays africains à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de relance inclusives.

1.2 Méthodologie du rapport

Le rapport a été préparé conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement - Bureau régional pour l'Afrique (PNUD-BRA). Des groupes de travail ont été constitués et des ateliers consultatifs organisés afin de définir le cadre général et les paramètres du rapport. Une série de documents de référence a ensuite été commandée pour les cinq objectifs de développement durable (ODD) sélectionnés. Le rapport se fonde sur la répartition des pays africains en sous-régions définies par l'Union africaine.

Tableau 1.1: Sous-régions africaines définies par l'Union africaine

Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, République arabe sahraouie démocratique, Tunisie.
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
Afrique centrale	Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé et Príncipe.
Afrique de l'Est	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Île Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe.

1.3 Sources et limites des données

Le manque de données constitue un défi majeur pour rendre compte de manière adéquate des progrès réalisés par l'Afrique par rapport à la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Les États africains ont élaboré des approches et des cadres différents de collecte de données économiques, sociales et environnementales, rendant ainsi les comparaisons difficiles. Le rapport se fonde donc sur les données les plus récentes provenant d'un large éventail de sources, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Division de statistique des Nations Unies (DSNU), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Les données internationales sont complétées par des données nationales afin d'illustrer les meilleures pratiques. Dans la mesure du possible, les données sont ventilées par âge, genre et zone géographique (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Afrique australe). Les performances de l'Afrique (y compris Afrique du Nord) sont comparées à celles d'autres régions du monde. Les États membres sont invités à continuer de renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques en vue de l'établissement de rapports sur les deux programmes.

DEUXIÈME PARTIE: SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS AU TITRE DES CINQ OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CHAPITRE 2 :

ODD 4 :

Éducation

4 QUALITY EDUCATION



Agenda 2063	Agenda 2063
Objectif 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	Objectif 1 — Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être.
	Objectif 2 — les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation.
	Objectif 17 — Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie.
	Objectif 18 — Une jeunesse engagée et responsabilisée.

2.1 L'importance primordiale de l'objectif en matière d'éducation

La réalisation de l'ODD 4 est essentielle en raison de ses liens avec la plupart des ODD, en particulier les ODD 3, 5, 8, 12 et 13, qui se rapportent directement à l'éducation. Celle-ci peut contribuer à l'acquisition de comportements et d'habitudes ayant un impact positif sur la santé d'un individu. Les enfants qui achèvent leurs études élémentaires finissent par devenir des parents plus aptes à fournir des soins de qualité à leurs propres enfants et à mieux utiliser les services de santé et autres services sociaux. L'éducation peut également aider les mères à prévenir la morbidité et la mortalité infantiles en reconnaissant les premiers signes de maladie et en recherchant une aide en matière de soins médicaux en temps opportun (FNUAP, 2014).

L'accès à l'eau potable et à un assainissement amélioré est également lié à la scolarisation, en particulier celle des filles, car il influence les décisions qui génèrent des avantages sur le plan de la santé. La croissance économique et le travail décent sont également liés à l'éducation, car une éducation de meilleure qualité peut générer des gains de productivité qui alimentent la croissance économique. Il est avéré que l'éducation est un élément clé d'une gouvernance environnementale efficace (PNUD, 2014).

2.2 Impacts de la COVID-19 et d'autres chocs sur l'objectif Éducation

La COVID-19 a érodé les progrès réalisés en matière d'éducation en empêchant 288 millions d'enfants en âge d'être scolarisés d'aller à l'école (Rapport sur l'indice et les tableaux de bord des ODD pour l'Afrique, 2020), dont la plupart sont issus de ménages pauvres et ruraux. Elle a aggravé les inégalités existantes, le manque d'infrastructures



De nombreux pays ont institué de nouvelles formes d'apprentissage en ligne et à distance, et ont révisé leurs programmes d'études nationaux ”

adéquates ayant une incidence sur la scolarisation en ligne pendant la fermeture des écoles. Des millions d'enfants ont également été contraints d'abandonner l'école en raison des conflits en cours. La pandémie a également eu une incidence négative sur les progrès réalisés par certains gouvernements africains en matière d'augmentation du budget consacré à l'éducation, de scolarisation et de qualité de l'enseignement. Des millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés et plus de 60 % des enfants et des jeunes ne satisfont pas aux exigences minimales en matière de lecture et de mathématiques (UNSD, 2022). Tous les pays africains sont confrontés à des défis à différents niveaux et ne sont pas en passe d'atteindre l'objectif 4 à la date prévue, à l'exception de l'île Maurice et des Seychelles (SDSN, 2022). Sur une note positive cependant, de nombreux pays ont institué de nouvelles formes d'apprentissage en ligne et à distance, et ont révisé leurs programmes d'études nationaux. En raison de l'indisponibilité des données pour certains indicateurs, seules les cibles 4.1, 4.2 et 4.5 sont évaluées dans le cadre de cet objectif.

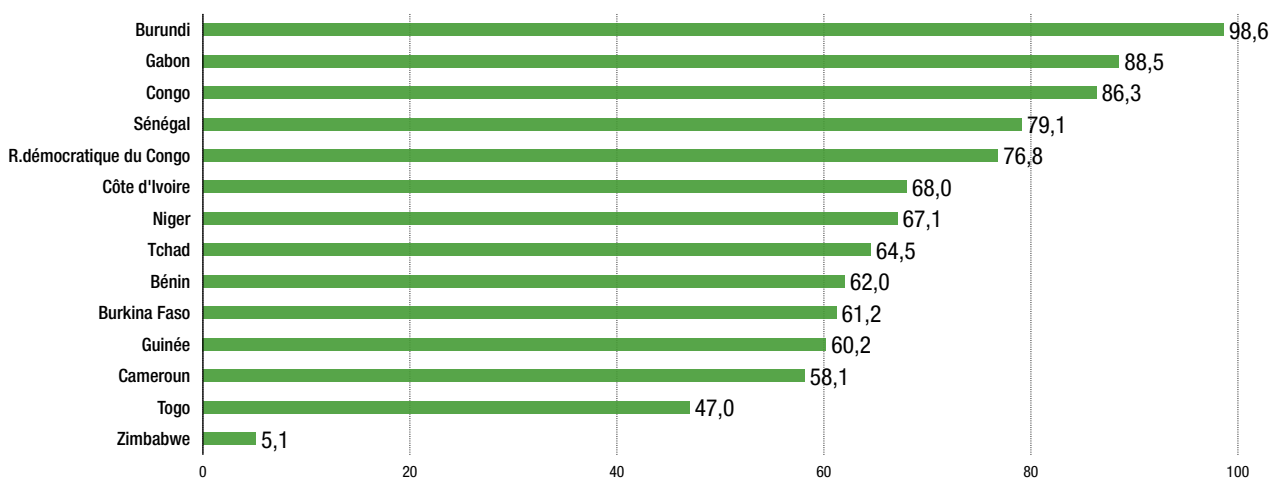
2.3 Suivi des progrès réalisés au titre de l'objectif 4 par cible

Cible 4.1 : D'ici à 2030, s'assurer que toutes les filles et tous les garçons ont bien terminé un enseignement primaire et secondaire équitable gratuit et de qualité conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces.

Indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.

En Afrique, hors Afrique du Nord, le niveau minimum de compétence en 2e ou 3e année de l'enseignement primaire était de 25,8 % pour les mathématiques et de 24,1 % pour la lecture. Ces chiffres sont nettement inférieurs à la moyenne mondiale de 46,4 % pour les mathématiques et de 47,2 % pour la lecture. Des disparités considérables existent d'un pays à l'autre. Sur les 15 pays disposant de données sur le niveau minimum de compétence en mathématiques en deuxième ou troisième année d'enseignement primaire, le Burundi avait le niveau le plus élevé, soit 99 %, tandis que le Zimbabwe affichait le niveau le plus bas, soit 5 %, comme l'illustre la figure 2.1.

Figure 2.1 : Proportion (%) d'élèves de 2e ou 3e année (garçons et filles) de l'enseignement primaire ayant atteint le niveau minimum de compétence en mathématiques en 2019



Source: UNSD (<https://unstats.un.org>)

Au Malawi, le pourcentage d'enfants atteignant au moins le niveau minimum de compétence en lecture s'est amélioré, passant de 66,4 % en 2016 à 74,3 % en 2021. En ce qui concerne les mathématiques dans le premier cycle de l'enseignement primaire, le niveau de compétence s'est également amélioré, passant de 41,1 % en 2016 à 44,5 % en 2021 (Rapport EVN du Malawi, 2022).

Au Ghana, l'évaluation nationale de l'éducation réalisée en 2018 a permis de constater une baisse des compétences en anglais et en mathématiques pour les élèves de 4^e année (P4) et de 6^e année (P6) de l'enseignement primaire (Rapport ENV du Ghana, 2022). Les compétences en anglais étaient de 25 % pour les élèves de P4 et de P6, tandis que pour les mathématiques, elles étaient de 19 % pour les élèves de P4 et de 22 % pour les élèves de P6. En général, les filles ont obtenu de meilleurs résultats que les garçons en anglais en P4 et P6, tandis que les garçons ont obtenu de meilleurs résultats que les filles en mathématiques en P6. Le test national standardisé a été introduit en 2021 pour aider à améliorer les compétences au niveau de base. La première édition a eu lieu en décembre 2021 pour tous les élèves de P4 des écoles publiques.

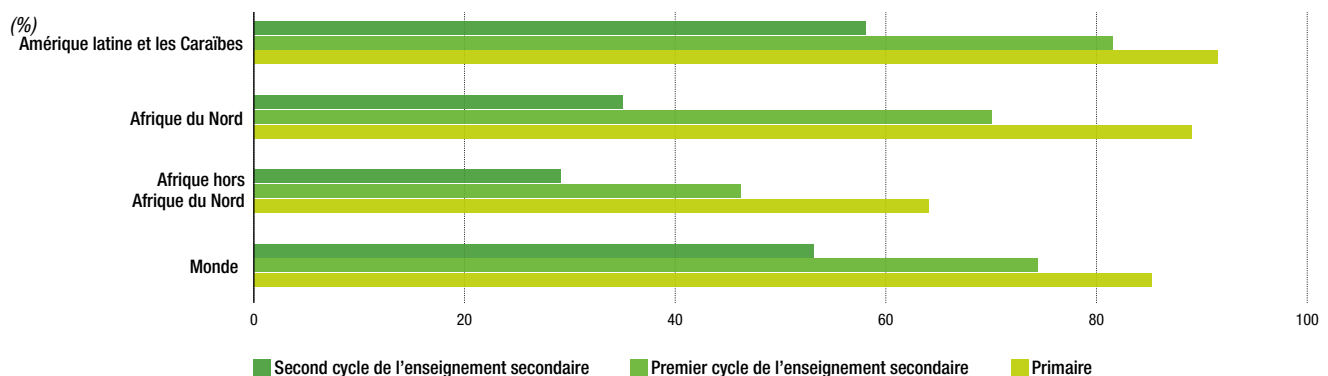
Indicateur 4.1.2 : Taux de réussite (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)

Par rapport aux autres régions, les taux d'achèvement en Afrique restent les plus faibles au niveau de l'enseignement primaire et des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire, comme l'illustre la figure 2.2. En Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, le taux d'achèvement des études primaires est passé de 60,6 % en 2015 à 64,1 % en 2019. Les taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire étaient de 46,2 % contre 29,1 % pour le deuxième cycle en 2019.

Au niveau national, les données disponibles indiquent que l'Algérie, le Botswana, l'Afrique du Sud et la Tunisie ont atteint un taux d'achèvement des études primaires supérieur à 90 %. Cependant, 14 pays africains affichaient un taux inférieur à 50 % en 2019 (UNICEF, 2021).

Globalement, le taux d'achèvement est plus élevé pour les femmes que pour les hommes dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, en ce qui concerne le premier et le second cycle de l'enseignement secondaire, le taux d'achèvement est plus élevé pour les hommes que pour les femmes en Afrique.

Figure 2.2 : Taux d'achèvement du cursus primaire, du premier cycle et du second cycle de l'enseignement secondaire, pour les deux sexes, en 2019



Source: UNSD (<https://unstats.un.org>)

Encadré 2.1 : Résultats de l'évaluation rapide de l'absentéisme et de la déperdition scolaire des filles au Ghana

Bien que les taux de scolarisation et d'achèvement des études se soient améliorés à tous les niveaux, les menstruations restent un facteur important d'absentéisme et de déperdition scolaire chez les filles, en particulier dans les zones rurales. Cette situation est le résultat d'une myriade de problèmes, notamment :

- i. L'augmentation du coût des produits d'hygiène, qui se traduit par l'utilisation de produits non hygiéniques ;
- ii. Les menstruations douloureuses et les problèmes de santé qui en découlent ;
- iii. La peur de la souillure et la stigmatisation qui en découle ;
- iv. L'absence d'infirmerie ou de salle de repos pour les filles pendant les périodes de menstruations douloureuses ;
- v. L'absence ou l'accès limité à l'eau et aux installations sanitaires ;
- vi. L'inaccessibilité des toilettes pour les personnes handicapées et
- vii. L'absence d'installations pratiques pour l'élimination des produits d'hygiène.

Source: Rapport ENV du Ghana (2022)

Les taux d'achèvement à tous les niveaux d'enseignement varient fortement selon le lieu de résidence (urbain, rural) et le groupe de revenus (ménages les plus pauvres et les plus riches). Les élèves résidant dans les zones rurales et ceux issus des ménages les plus pauvres ont des taux d'achèvement inférieurs à ceux des zones urbaines ou des ménages les plus riches.

Environ 69 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés en Afrique en 2021 en raison des fermetures d'écoles dues à la COVID-19 et d'autres facteurs tels que les frais de scolarité, le travail des enfants, la déperdition scolaire, en particulier chez les filles, et les difficultés d'accès pour les enfants handicapés (UNICEF, 2021). Les résultats de l'évaluation rapide de l'absentéisme et de la déperdition scolaire des filles au Ghana révèlent que les menstruations restent un facteur important d'absentéisme et de déperdition scolaire chez les filles, en particulier dans les zones rurales (encadré 2.1).

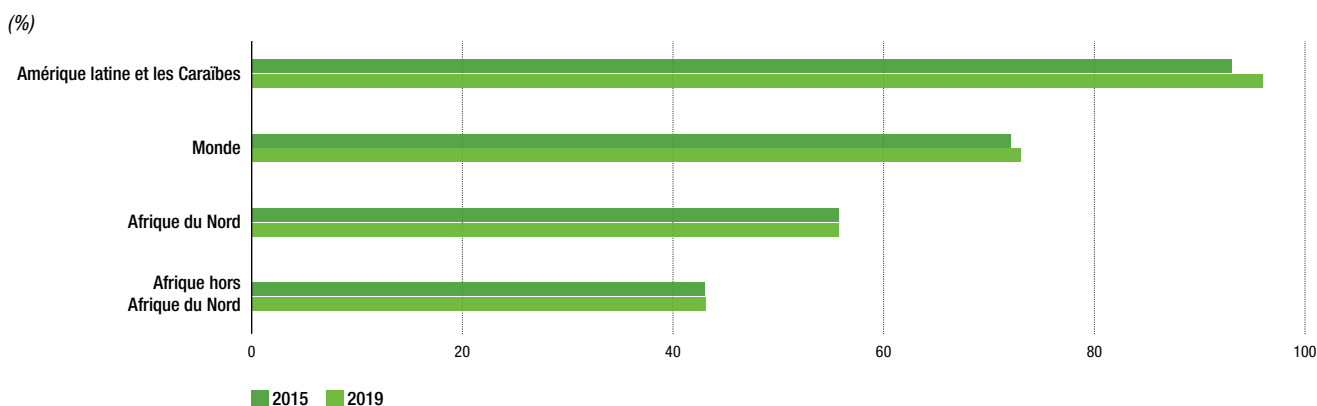
Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de qualité en matière de développement de la petite enfance, de soins et d'éducation pré-primaire afin d'être prêts pour l'enseignement primaire.

Indicateur 4.2.2 : Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe.

Il a été démontré que l'apprentissage organisé avant le début officiel de l'école primaire stimule le développement social, émotionnel et intellectuel de l'enfant et lui permet d'acquérir une base solide et d'être prêt pour l'enseignement primaire et les apprentissages futurs (UNICEF, 2021).

Le taux de participation à l'apprentissage organisé en Afrique est le plus faible au monde. En Afrique hors Afrique du Nord, il a stagné à 43 % en Afrique et à 55,7 % en Afrique du Nord entre 2015 et 2019. Le taux de participation moyen à l'échelle mondiale dans l'enseignement préscolaire et primaire a légèrement augmenté, passant de 72 % en 2015 à 73 % en 2019, l'Amérique latine et les Caraïbes arrivant en tête avec 96 %, comme l'indique la figure 2.3. À l'échelle nationale, 50 % des pays africains ont un taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire inférieur à 50 %. En outre, ce taux varie énormément d'un pays à l'autre, allant de 99 % au Togo à 13 % à Djibouti en 2020 (UNSD, 2022).

Figure 2.3 : Taux de participation à l'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire (2015 et 2019)



Cible 4.5 : D'ici 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement et assurer aux personnes vulnérables, notamment aux personnes handicapées, aux populations autochtones et aux enfants en situation vulnérable, l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Indicateur 4.5.1 : Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que l'handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés.

Jusqu'à 2020, la parité hommes-femmes en ce qui concerne l'atteinte d'un niveau minimum de compétence en lecture a été réalisée en deuxième et troisième années de l'enseignement primaire dans toutes les régions du monde, sauf en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord. Toutes les régions ont atteint la parité entre les genres dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en 2020. Toutefois, en 2020, aucune des régions n'avait atteint la parité entre les sexes pour ce qui est de l'obtention d'un niveau minimum de compétence en mathématiques dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. La parité hommes-femmes dans les inscriptions à l'école pré-primaire a été atteinte dans toutes les régions du monde en 2019.

En Éthiopie, le taux brut de scolarisation des personnes vivant avec un handicap est faible, tant dans l'enseignement primaire que secondaire. Sur les 35 638 écoles primaires, seulement 18,6% disposaient d'eau et 37,2% d'installations sanitaires accessibles aux enfants handicapés en 2020/21. De même, environ 41,2% et 49,5% des 3 428 écoles secondaires respectivement disposent d'eau et d'installations sanitaires accessibles aux enfants ayant des besoins particuliers. Il est donc nécessaire de prendre en compte les personnes vivant avec un handicap et de les aider à s'inscrire à l'école et à accéder aux installations (rapport ENV de l'Éthiopie, 2022).

L'Érythrée a enregistré une amélioration de la scolarisation des filles, de l'écart entre les genres et de la parité entre les garçons et les filles (encadré 2.2).

Encadré 2.2: Stratégies en matière d'inscriptions et d'éducation en Érythrée

En Érythrée, les taux de scolarisation se sont améliorés à tous les niveaux. Le taux net de scolarisation ajusté au niveau primaire a légèrement augmenté, passant de 83,5 % (femmes : 81,2 %) en 2019 à 83,7 % (femmes : 81,5 %) en 2020, ce qui représente une légère baisse de la proportion d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, qui passe de 16,5 % en 2019 à 16,4 % en 2020. Le taux de scolarisation des filles est en hausse constante et l'écart entre les genres, historiquement très important, se réduit. La parité entre les garçons et les filles dans l'enseignement primaire a été atteinte, tandis que les écarts entre les hommes et les femmes dans l'enseignement secondaire et supérieur continuent de se réduire.

L'accent a été mis sur le renforcement de la pertinence de l'éducation, la promotion d'un apprentissage centré sur l'élève, la garantie de l'efficacité et de l'efficacé, l'évolution du rôle des enseignants et l'amélioration de la gestion de l'éducation. Les niveaux de réussite des apprenants et les objectifs à atteindre sont régulièrement évalués, la transformation du système de suivi étant une priorité.

Les interventions politiques se sont largement portées sur les initiatives suivantes :

- La fourniture de matériel pédagogique subventionné et gratuit, l'aide financière aux ménages vulnérables pour maintenir les enfants à l'école.
- La politique relative à la langue maternelle, les programmes d'apprentissage pour adultes et les programmes de sensibilisation.
- La création d'internats pour les élèves issus de communautés isolées ou de groupes nomades, des programmes d'alphabétisation et d'acquisition de compétences pour les prisonniers en réinsertion et une aide au transport (vélos ou ânes pour les jeunes handicapés, par exemple). Des internats ont été construits dans les communautés historiquement et économiquement défavorisées, et sont financés par des fonds publics à tous les niveaux d'apprentissage.
- Des investissements et un soutien considérables en faveur de l'enseignement technique et professionnel.

Source: Rapport ENV de l'Érythrée (2022)

Cible 4.b : D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

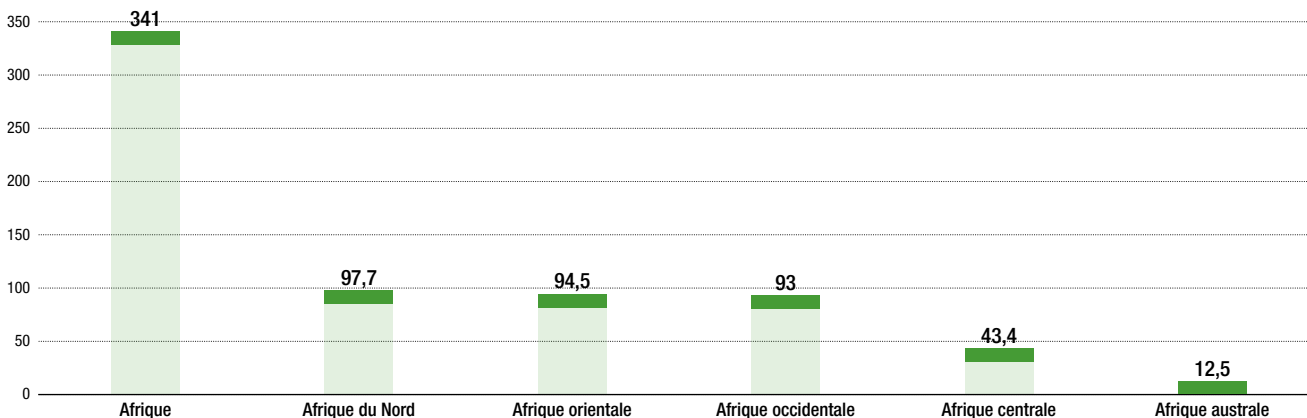
Indicateur 4.b.1 : Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation.

À l'échelle mondiale, l'aide publique au développement (APD) destinée aux bourses d'études s'est élevée à 1,6 milliard d'USD en 2019. L'Afrique est la région qui a reçu le plus d'APD (341 millions d'USD) pour l'éducation, suivie par l'Asie de l'Ouest qui a bénéficié de 160,5 millions d'USD (UNSD, 2022).

La figure 2.4 montre que l'Afrique du Nord a reçu le montant le plus élevé, soit 98 millions d'USD, suivie de l'Afrique de l'Est avec 95 millions d'USD et de l'Afrique de l'Ouest avec 93 millions d'USD. L'Afrique australe se classe derrière toutes les régions avec 12,5 millions d'USD. À l'échelle des pays, en 2019, le Maroc était le plus grand bénéficiaire avec 25 millions d'USD, le plus petit bénéficiaire étant la Guinée équatoriale, avec 500 000 USD (UNSD, 2022)..

Figure 2.4 : Total des flux officiels consacrés aux bourses d'études, par bénéficiaire

(en millions d'USD constants de 2019)



Source: UNSD

Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Indicateur 4.c.1 : Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné.

Le tableau 2.1 présente la proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises dans l'enseignement primaire. À l'échelle mondiale, la proportion d'enseignants qualifiés pour enseigner dans les établissements primaires a diminué, passant de 84,5 % en 2015 à 81 % en 2019. Même si la situation s'est légèrement améliorée en Afrique entre 2015 et 2019, elle reste le continent où la proportion d'enseignants qualifiés dans les écoles primaires est la plus faible.

Tableau 2.1 : Proportion d'enseignants et d'enseignantes ayant les qualifications minimales requises dans l'enseignement primaire (%)

Régions	2015	2017	2018	2019
Monde	84,5	84,5	84,4	81
Afrique, hors Afrique du Nord	63,3	65,8	65,7	65,1
Afrique du Nord	87	88,6	89,6	87,1
Amérique latine et Caraïbes	90,7	90,9	91	82,6

Source: UNSD

2.4 Perspectives générales de l'objectif Éducation

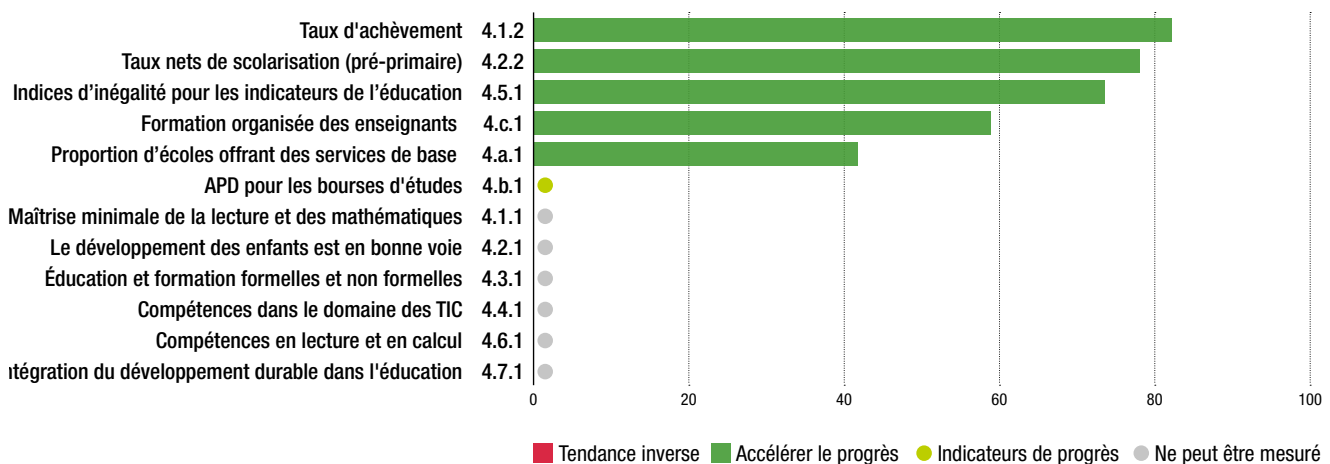
La figure 2.5 ci-dessous indique que l'Afrique devra accélérer les progrès réalisés en matière de taux d'achèvement des études, de taux nets de scolarisation (pré-primaire),

d'indices d'inégalité pour les indicateurs de l'éducation, de formation organisée des enseignants et de proportion d'écoles offrant des services de base pour atteindre la plupart des objectifs d'ici à 2030. Les taux d'achèvement de la scolarité ont augmenté au cours des 20 dernières années et en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, le taux d'achèvement de la scolarité primaire est passé de 49,2 % en 2000 à 64,1 % en 2019.

L'Afrique est sur la bonne voie en ce qui concerne l'APD destinée aux bourses d'études. La construction et la modernisation des établissements scolaires (eau potable, électricité, ordinateurs et internet) restent un défi majeur sur le continent. Les bourses d'études devraient cibler les personnes marginalisées, se concentrer sur l'équilibre entre les genres et soutenir les études axées sur le capital humain nécessaire à la transformation économique de l'Afrique.

Figure 2.5 : Résultats attendus en Afrique au titre des indicateurs de l'ODD 4

(Africa – expected gap, %)



Source: Africa UN Data for Development

2.5 Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'objectif

La déclaration d'Incheon sur l'éducation s'inscrit dans le prolongement du mouvement de l'éducation pour tous (EPT) et des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation. Elle présente une nouvelle vision de l'éducation pour les 15 prochaines années. La déclaration repose sur le principe selon lequel l'éducation est un droit fondamental de la personne, un bien public dont l'État est le détenteur et l'égalité des genres est inextricablement liée au droit à l'éducation pour tous. Par conséquent, la réalisation de l'ODD 4 requiert la mobilisation d'efforts aux niveaux national, régional et mondial visant à mettre en place des partenariats efficaces et inclusifs, à améliorer les politiques éducatives, à garantir des systèmes éducatifs hautement équitables, inclusifs et de qualité pour tous, à mobiliser des ressources pour un financement adéquat de l'éducation et à assurer le contrôle, le suivi et l'examen de toutes les cibles. À l'échelle mondiale, le Cadre d'action Éducation 2030 (CAE) décrit la manière de traduire dans la pratique l'engagement pris à Incheon, au niveau national, régional et mondial. Il vise à mobiliser tous les pays et partenaires autour de l'ODD sur l'éducation et de ses cibles, et propose des moyens de mettre en œuvre, de coordonner, de financer et de suivre le Cadre d'action Éducation 2030 afin d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.

À l'échelle continentale, la Commission de l'Union africaine (CUA) a élaboré et adopté une stratégie décennale globale continentale d'éducation pour l'Afrique 2016-2025 (CESA). Cette stratégie est motivée par la volonté de mettre en place un système d'éducation et de formation qui crée un capital humain de qualité afin de concrétiser la vision et la mission de l'UA. La CESA comporte douze objectifs stratégiques qui sont liés à la plupart des cibles des ODD. Les douze objectifs stratégiques sont les suivants :

“

La Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 comporte douze objectifs stratégiques qui sont liés à la plupart des cibles des ODD ”



Il est nécessaire de se concentrer sur l'enseignement pré-primaire et primaire pour renforcer les bases de l'apprentissage tout au long de la vie ”

- Redynamiser la profession enseignante pour en assurer la qualité, la pertinence et l'adéquation à tous les niveaux d'éducation ;
- Construire, réhabiliter et préserver les infrastructures scolaires, et développer des politiques qui assurent à tous et de façon permanente un environnement serein et propice à l'apprentissage, afin d'accroître l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation ;
- Exploiter la capacité des TIC pour améliorer l'accès, la qualité de l'éducation et de la formation ainsi que la gestion des systèmes éducatifs ;
- Assurer l'acquisition de connaissances et des compétences requises ainsi que l'amélioration des taux d'achèvement des études à tous les niveaux et pour tous les groupes, par des processus d'harmonisation nationale, régionale et continentale ;
- Accélérer les processus conduisant à la parité et à l'équité des genres ;
- Lancer des programmes d'alphabétisation ambitieux et efficaces pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme ;
- Renforcer les programmes de sciences et de mathématiques chez les jeunes et promouvoir la culture scientifique dans la société ;
- Accroître les potentialités en formation technique et professionnelle dans l'enseignement secondaire et supérieur, en renforçant les liaisons bénéfiques entre le monde du travail et les systèmes d'éducation et de formation ;
- Redynamiser et accroître l'accès à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation en vue de relever les défis du continent et de promouvoir la compétitivité mondiale ;
- Promouvoir l'éducation pour la paix, ainsi que la prévention et la résolution des conflits à tous les niveaux d'éducation et pour tous les groupes d'âge, en s'appuyant sur les valeurs communes africaines ;
- Améliorer l'administration du système éducatif ainsi que l'outil statistique en renforçant les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication, et d'usage de données ;
- Organiser une coalition de toutes les parties prenantes en faveur de l'éducation pour animer et soutenir les initiatives nées de la mise en œuvre de la CESA 16-25. L'Union africaine a également créé un comité de dix chefs d'État et de gouvernement chargé de promouvoir l'éducation, la science et le développement technologique. Ce comité a pour objectif de développer les capacités en matière de TIC et l'utilisation de plateformes technologiques à tous les niveaux du système éducatif afin de promouvoir l'accès à une éducation de qualité, la recherche, la création de connaissances et l'innovation, de manière à saisir les opportunités qui se présentent dans l'espace des technologies numériques.

2.6 Observations sommaires et recommandations stratégiques

Il est indispensable de garantir l'accès à une éducation de qualité pour tous afin de permettre à tout un chacun de mener une vie pleine et productive et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et l'Agenda 2063. Malgré des progrès considérables en matière de scolarisation, des millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, en particulier dans les pays africains en proie à des conflits. La pandémie de COVID-19 a également réduit à néant certains progrès réalisés ces dernières années.

Malgré les efforts considérables déployés par les pays africains et les partenaires de développement pour financer l'éducation pendant la crise de la COVID-19, de

nombreuses perturbations ont été observées en raison d'un financement insuffisant. La plupart des pays africains consacrent moins de 20 % de leur budget national à l'éducation et environ un pays africain sur trois y consacre moins de 15 % (UA et UNICEF, 2021). Afin de combler le déficit de financement, les pays doivent affecter davantage de ressources nationales pour assurer un financement durable des interventions d'urgence. Les secteurs public et privé devraient également investir dans les infrastructures TIC afin de faciliter l'apprentissage à distance dans les situations d'urgence et de crise.

Les décideurs politiques et les partenaires de développement doivent œuvrer pour ramener à l'école les enfants non scolarisés. Il est impératif de mettre l'accent sur l'enseignement pré-primaire et primaire afin de renforcer les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. La valeur éducative de l'enseignement préscolaire, même sous sa forme axée sur les soins, est un élément important d'un programme d'éducation complet ; et les programmes d'alimentation scolaire se sont révélés efficaces pour améliorer l'accès à l'éducation de base, en particulier pour les orphelins et les autres enfants vulnérables.

Ce rapport formule les recommandations suivantes visant à transformer les systèmes éducatifs en Afrique à l'horizon 2030 :

- En raison du manque de données adéquates et actualisées sur les indicateurs du système éducatif pour une évaluation complète de cet objectif, le rapport appelle les pays africains à investir d'urgence dans le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques à collecter des données actualisées et hautement ventilées. Les pays africains doivent augmenter leurs dépenses nationales pour couvrir les enquêtes polyvalentes sur les écoles et les ménages, ainsi que les évaluations de l'apprentissage qui permettraient de générer des données sur de multiples indicateurs.
- La communauté internationale devrait financer les mécanismes de collecte de données et de développement des capacités relatifs à l'ODD 4. Les partenaires de développement doivent être en phase avec le programme de suivi de l'ODD 4 dans les pays, en veillant à ce que toutes leurs initiatives dans le secteur de l'éducation soient cohérentes avec le programme de suivi de l'ODD 4. Les bailleurs de fonds qui financent le secteur de l'éducation devraient veiller à ce que les indicateurs de suivi de l'ODD 4, en particulier les indicateurs de résultats d'apprentissage, soient soutenus et financés dans chaque plan et budget national de l'éducation.
- Davantage de ressources des secteurs public et privé sont requises pour remédier à l'insuffisance des infrastructures scolaires et assurer la formation nécessaire aux enseignants. Il est nécessaire d'augmenter le nombre d'enseignants professionnellement qualifiés. Les enseignants qualifiés font partie intégrante de systèmes éducatifs solides, et les écoles d'Afrique sont confrontées à une pénurie chronique d'enseignants qualifiés. Les pays africains doivent accorder la priorité à la refonte de leurs programmes de formation des enseignants à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les compétences numériques et pédagogiques en vue d'une éducation de qualité inclusive et centrée sur l'apprenant. Comme l'ont montré les fermetures des écoles du fait de la COVID-19, il est désormais essentiel que les enseignants possèdent des compétences en tant que facilitateurs d'apprentissage et concepteurs pédagogiques, recourant à un large éventail de technologies pour répondre aux besoins variés des élèves.
- Les pays africains devraient accorder une attention particulière aux apprentissages fondamentaux dès le plus jeune âge afin d'améliorer les niveaux d'apprentissage et la qualité globale de l'éducation en mettant l'accent sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques de base à l'école maternelle et primaire. Les programmes de l'enseignement primaire devraient prévoir un temps dédié à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, ainsi qu'une approche méthodologique de ces matières, afin d'améliorer les compétences d'apprentissage fondamentales.
- Les programmes de protection sociale qui comprenant des transferts d'argent ou des allocations familiales devraient être destinés aux groupes où les taux de déperdition

scolaire sont très élevés. Une attention particulière devrait être accordée aux jeunes Africains de l'enseignement secondaire qui ne suivent pas d'études.

- La qualité de l'éducation en Afrique est également compromise par l'insuffisance des infrastructures scolaires. Des investissements dans les infrastructures AEPHA (approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement), l'élaboration de protocoles détaillés sur les mesures d'hygiène (y compris le lavage des mains, l'utilisation d'équipements de protection et les pratiques de préparation des aliments en toute sécurité) sont nécessaires pour permettre l'accès à des installations de base pour le lavage des mains dans les écoles africaines.
- L'innovation numérique et la technologie devraient être intégrées dans les nouvelles priorités en matière d'éducation afin de mettre en place des approches d'enseignement et d'apprentissage innovantes qui permettent un accès plus large aux ressources d'apprentissage en ligne à tous les enfants, y compris les plus défavorisés et les plus vulnérables. Un accord avec les entreprises de télécommunications en matière d'éducation constituera un facteur clé pour fournir des infrastructures TIC et une connectivité numérique afin de réduire le coût de la téléphonie mobile, des données mobiles et des services à haut débit pour le système éducatif, notamment pour les enfants les plus vulnérables.

CHAPITRE 3 :

ODD 5 :

Égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et les filles

5 GENDER EQUALITY



Agenda 2030	Agenda 2063
Objectif 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	Objectif 1 – Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être
	Objectif 17 – Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie.

3.1 Égalité des sexes, autonomisation et impact de la COVID-19

Le genre en tant que question transversale repose sur la reconnaissance du fait que les hommes et les femmes, les garçons et les filles ont souvent des priorités, des contraintes et des préférences différentes en ce qui concerne le développement. Par conséquent, ils peuvent contribuer aux interventions de développement et être affectés différemment par celles-ci. Comme l'a déclaré l'ancien Secrétaire général des Nations Unies :

« L'égalité des genres est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, promouvoir le développement durable et établir la bonne gouvernance » (Kofi Annan, 1998).

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les femmes et les filles et a considérablement retardé la réalisation de la plupart des ODD liés au genre (encadré 3.1). Les pays africains devront s'attaquer aux obstacles structurels à l'égalité des genres et renforcer les politiques et les initiatives visant à accélérer l'autonomisation économique des femmes

Encadré 3.1 : Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les jeunes filles

L'inégalité entre hommes et femmes se produit par le biais de multiples canaux, notamment :

- **L'éducation** : Perturbations de l'apprentissage dues aux fermetures d'écoles, les femmes et les filles étant plus susceptibles d'abandonner l'école ;
- **La santé** : taux élevé de mortalité maternelle en raison de perturbations dans la fourniture des services de santé ;
- **La pauvreté et l'inégalité** : perte de revenus inégale, les entreprises dirigées par des femmes subissant des pertes importantes ;
- **Le travail décent** : plus de femmes que d'hommes perdent leur emploi et dépendent du travail domestique non rémunéré.

dans le contexte des défis socioéconomiques et politiques actuels. Les mesures de protection sociale doivent être renforcées et cibler les plus vulnérables, tandis que les normes sociales néfastes doivent être combattues au moyen de cadres juridiques qui protègent les femmes et les filles contre la violence, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines.

3.2 Suivi des progrès réalisés au titre de l'objectif 5 par cible

Cible 5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

Le tableau 3.1 présente les tendances régionales des cadres juridiques visant à promouvoir,

Tableau 3.1 : Cadres juridiques visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes en 2020

(%)

Régions	Cadres juridiques généraux et vie publique	Violence à l'égard des femmes	Emploi et retombées économiques	Mariage et famille
Monde	70,9	78	76,7	79,1
Afrique, hors Afrique du Nord	65,5	65,6	66,3	76,1
Afrique du Nord et Asie de l'Ouest	54,1	63	63,3	59,3
Amérique latine et Caraïbes	71,4	83,8	75,5	85
Pays en développement sans littoral	79,8	81,4	71,5	79
Pays les moins avancés	67,3	65	59	74,5
Petits États insulaires en développement	54,5	78,1	71,3	79,5

Source : Nations Unies (2022).

faire respecter et suivre l'égalité des sexes et révèle que la plupart des pays africains ne disposent pas de mesures politiques suffisantes pour préserver l'égalité des genres dans la vie publique. En 2020, seuls 65,6 % des cadres juridiques en Afrique, hors Afrique du Nord, prévoyaient des dispositions pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 78 %. L'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, a obtenu des résultats relativement positifs en ce qui concerne les cadres juridiques garantissant le mariage et la vie de famille pour les femmes (76,1 %), ce qui est supérieur à la moyenne des PMA (74,5 %), mais demeure légèrement inférieur à la moyenne mondiale, qui est de 79,1 %. En Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, les progrès réalisés étaient moins importants que ceux de l'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, dans toutes les dimensions des cadres juridiques, avec seulement 54,1 % de tous les cadres juridiques prévoyant des dispositions visant à garantir l'égalité des sexes, et 63 % portant à la fois sur la violence à l'égard des femmes et sur l'emploi et les avantages économiques des femmes.

Dans l'ensemble, les cadres juridiques restent peu appliqués, ce qui limite la participation des femmes à la main-d'œuvre, entrave l'égalité sur le lieu de travail, la reconnaissance des responsabilités familiales des hommes et des femmes, ainsi que la persistance des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes (OCDE, 2021).

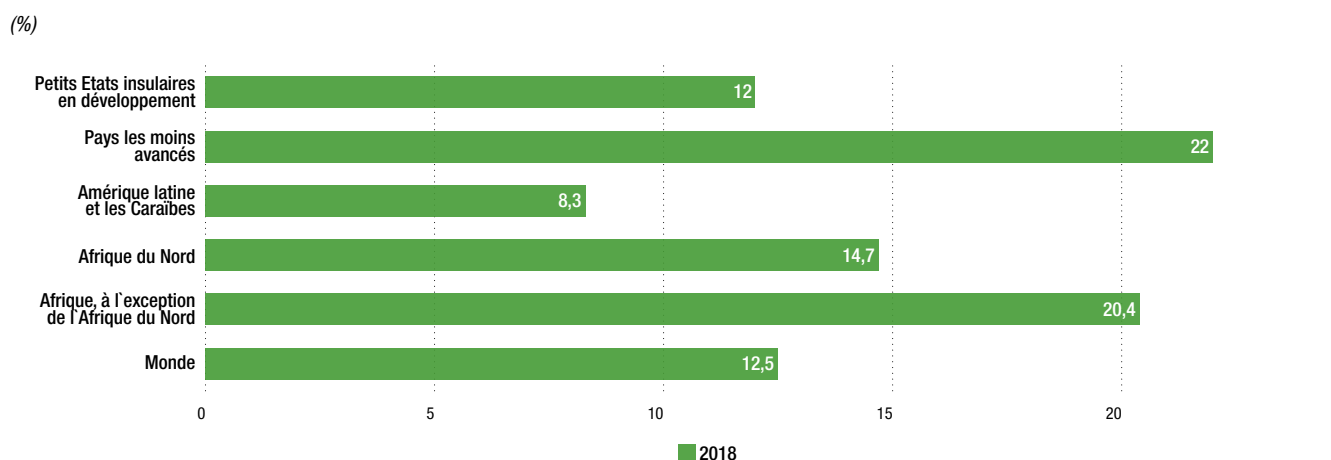
La Constitution de 2003 de la République du Rwanda consacre les principes de l'égalité des genres et des droits des femmes et prévoit un quota minimum de 30 % pour les femmes dans toutes les entités de prise de décision (Rapport ENV du Rwanda, 2022). Le nombre de

sièges occupés par des femmes au parlement national du Rwanda est passé de 56 % lors des élections de 2008 à 64 % à l'issue du scrutin de 2013 et à 61 % en 2021, tandis que la moyenne pour l'Afrique, hors Afrique du Nord, a légèrement augmenté, passant de 18 % en 2008 à 22 % en 2008, avant de remonter à 26 % en 2021 (Banque mondiale, 2022).

Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Indicateur 5.2.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou ancien, par forme de violence et par âge.

Figure 3.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été en couple et ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois en 2018.



Source : Nations Unies (2022).

La figure 3.1 montre clairement que la violence fondée sur le genre reste omniprésente, tant à l'échelle mondiale que régionale. En Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, on estime qu'en 2018, 20,4 % des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles, ou les deux, de la part d'un partenaire intime. La région se situe au-dessus de la moyenne mondiale de 12,5 %. La situation varie également considérablement d'un pays à l'autre. Le taux de violence à l'égard des femmes était élevé dans des pays tels que la Guinée équatoriale (43,6 %), la République démocratique du Congo (36,8 %), le Liberia (35 %), le Cameroun (32,7 %) et le Gabon (31,5 %), en raison de divers facteurs tels que les violences sexuelles liées aux conflits, l'acceptation des lois traditionnelles sur le genre, l'incapacité des autorités à poursuivre les coupables et les lois qui ne traitent pas du viol conjugal (Nations Unies, 2022). En revanche, ce taux était faible dans des pays comme les Comores (4,9 %), la Gambie (7,3 %), le Cap-Vert (7,8 %) et le Burkina Faso (9,3 %) — OMS (2022) - en raison de facteurs tels que les campagnes de sensibilisation, les lois globales contre la violence à l'égard des femmes et l'élaboration de plans d'action stratégiques nationaux (Nations Unies, 2021). L'Afrique du Nord a obtenu des résultats relativement positifs, avec un taux de violence de la part d'un partenaire intime, actuel ou ancien, estimé à 14,7 %. À l'échelle nationale, le Rwanda renforce les services intégrés pour les victimes de violence sexuelle et sexiste (encadré 3.2). Le Lesotho a pris des mesures visant à réduire le coût économique de la violence à l'égard des femmes (encadré 3.3).

Certains pays africains réalisent des progrès en vue d'atteindre les objectifs du triple zéro (zéro décès maternel évitable, zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale et zéro violence fondée sur le genre), comme convenu lors du sommet de Nairobi. L'Eswatini met en place des mesures visant à garantir des changements de comportement au niveau familial. Le Zimbabwe a lancé un projet d'autonomisation des jeunes femmes. L'Afrique du Sud a mis en place une formation à l'éducation sexuelle complète pour les jeunes. La Tanzanie s'est engagée dans l'éducation sexuelle complète et l'information sur la santé

sexuelle et reproductive par le biais de clubs de jeunes et de coins réservés aux jeunes (projet ASRHR de Save the Children, 2019).

Encadré 3.2 : Violence basée sur le sexe au Rwanda

Le gouvernement rwandais renforce les services intégrés pour les victimes de violence sexuelle et sexiste par la création de Centres à guichet unique Isange (IOSC) qui fournissent des services complets aux victimes de violence sexuelle et sexiste au même endroit et gratuitement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces centres, dont le nombre est passé de 23 à 44 au cours des trois dernières années, offrent plusieurs services tels que des soins médicaux, un soutien psychosocial, des services juridiques, des secours, des abris temporaires et des services de réinsertion. Parmi les autres initiatives visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste figurent :

- L'adoption de la loi régissant les régimes matrimoniaux, les dons et les successions.
- La criminalisation des délits de pédophilie, de viol conjugal, de violence sexuelle et de harcèlement d'un conjoint.
- La création d'un Conseil national des femmes doté de structures allant du niveau national au niveau du village afin de mobiliser les femmes et de les rendre aptes à participer aux programmes de développement national.
- La création de forums communautaires de discussion sur la violence basée sur le sexe et la maltraitance des enfants.

Source : Rapport EVN du Rwanda, 2022

Encadré 3.3 : Étude de cas sur le coût économique de la violence à l'égard des femmes au Lesotho

Le coût économique de la violence à l'égard des femmes et des filles au Lesotho est estimé à 1,3 % du PIB, soit l'équivalent de 462,9 millions d'euros. Les coûts directs, estimés à 428,2 millions (1,23 % du PIB) comprennent les dépenses personnelles des victimes et les pertes de revenus, tandis que les coûts indirects, estimés à 34,7 millions (0,10 % du PIB), correspondent à la perte de production nationale due à une réduction de la consommation. Le coût de la violence à l'égard des filles a été estimé à 0,82 % du PIB (perte du temps d'apprentissage à l'école), tandis que le coût pour le secteur public équivalait à 2,26 % du PIB. Cette situation appelle à des stratégies plus intensives et plus étendues pour changer la perception de la petite fille.

Plusieurs initiatives ont été lancées par le gouvernement, notamment :

- Des ateliers de renforcement des capacités pour les agents de police, les procureurs et les fonctionnaires du système judiciaire sur les lois visant à lutter contre la violence domestique.
- La traduction des conventions et protocoles internationaux et des documents juridiques nationaux dans une langue locale et en langage simple.

Source : Rapport EVN du Lesotho, 2022

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques néfastes, telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés et les mutilations génitales féminines.

Indicateur 5.3.1a : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans.

Tableau 3.2 : Proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans

(%)

Régions	2000	2005	2010	2015	2021
Monde	9,3	8,3	7,2	6,2	4,7
Afrique, hors Afrique du Nord	14,6	12	13,8	12,6	10,8
Afrique du Nord	5,8	4,8	4	4,2	3,5
Amérique latine et Caraïbes	4,2	4,5	4,5	5,1	4,0
Pays les moins avancés	19,3	16,6	16,3	13,3	10,5
Petits États insulaires en développement	6,5	6,8	7,5	6,8	5,3

Source : Nations Unies (2022).

Le tableau 3.2 indique que la prévalence du mariage d'enfants avant l'âge de 15 ans en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, a diminué de 12,6 % en 2015 à 10,8 % en 2021, bien que les disparités entre les régions soient importantes. En Afrique du Nord, le taux de mariages d'enfants est nettement plus faible que sur le reste du continent, puisqu'il est passé de 4,2 % en 2015 à environ 3,5 % en 2021, grâce à la

mise en œuvre de lois qui définissent le rôle et le statut des femmes dans le mariage, ainsi que leurs droits en matière de divorce et de garde des enfants (Kimani, 2008).

Tableau 3.3 : Proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans

(%)

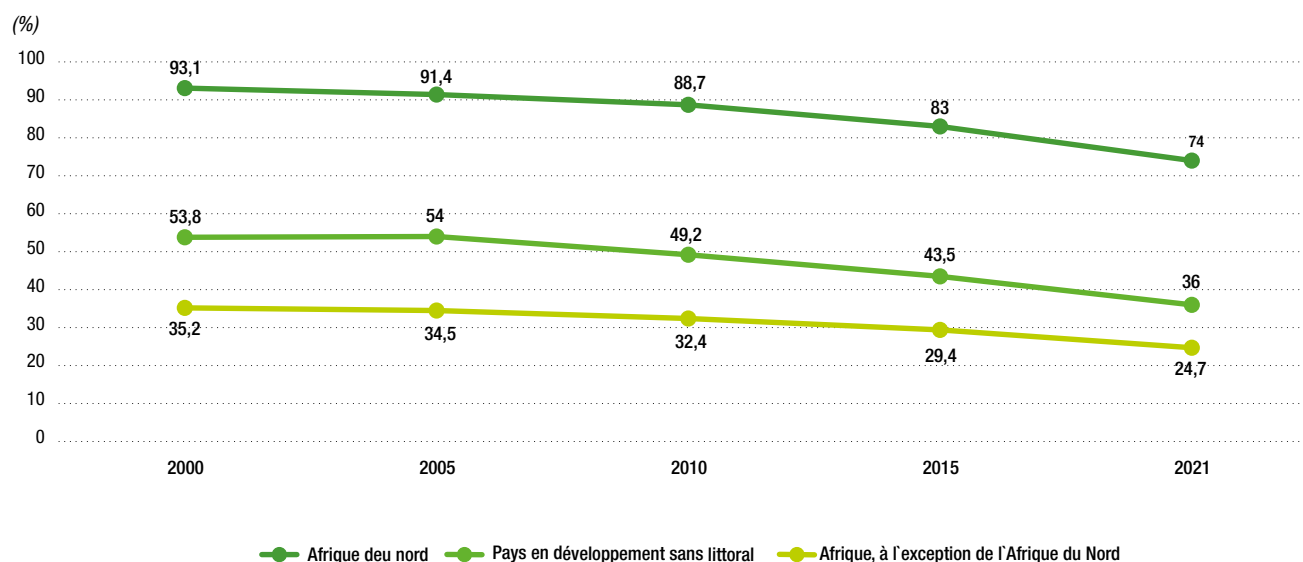
Régions	2000	2005	2010	2015	2021
Monde	25,4	23,8	22,6	21,3	19,5
Afrique, hors Afrique du Nord	38,3	36,2	37,8	35,8	34,7
Afrique du Nord	21,4	19,2	18,4	18	17,7
Pays les moins avancés	47,1	45,5	44,4	39,9	36,8
Petits États insulaires en développement	23,9	25,1	25,4	23,3	22,4

Source : Nations Unies (2022)

Cependant, le pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 18 ans reste élevé en Afrique hors Afrique du Nord et était estimé à 34,7 % en 2021, soit une légère baisse par rapport aux 35,8 % de 2015. En Afrique du Nord, le mariage d'enfants avant 18 ans a légèrement diminué, passant de 18,4 % en 2015 à environ 17,7 % en 2021 (tableau 3.3). Parmi les pays africains ayant enregistré le taux le plus élevé de mariages d'enfants entre 2005 et 2017 figurent l'Éthiopie, l'Érythrée, Madagascar, le Mozambique et le Soudan du Sud (UNICEF, 2022a). Cette situation est due à plusieurs facteurs interdépendants, tels que l'accès insuffisant des filles à une éducation de qualité et la faiblesse des services juridiques. La pauvreté est également un facteur important, les filles issues des ménages les plus pauvres étant deux fois plus susceptibles de se marier avant l'âge de 18 ans (Klugman et al., 2014).

Indicateur 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge.

Figure 3.2 : Proportion de filles et de femmes de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge



Les mutilations génitales féminines (MGF) en Afrique, hors Afrique du Nord, ont diminué de 35,2 % en 2000 à 29,4 % en 2015 et à 24,7 % en 2021. En Afrique du Nord, ces MGF sont passées de 83 % en 2015 à 74 % en 2021. Cependant, on estime qu'il est très élevé dans plusieurs pays comme Djibouti, la Somalie et la Guinée (UNICEF, 2022 b), en grande partie à cause des croyances religieuses, socioculturelles et traditionnelles (Awolola et Ilupeju, 2019).

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par les femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales.

Tableau 3.4 : Tendances régionales de la proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales

(%)

Régions	2000	2005	2010	2015	2020	2021
Monde	13,3	15,9	19	22,3	24,9	25,6
Afrique, hors Afrique du Nord	11,5	14,4	18,4	22,6	24,3	25
Afrique du Nord	5,4	10,9	13,2	24,6	20,1	24,3
Pays les moins avancés	9,3	13,1	19,3	21,7	23,1	24,3
Petits États insulaires en développement	14	18	20,5	23,3	25,6	27,7

Source: United Nations (2022)

Le pourcentage de sièges parlementaires nationaux occupés par les femmes en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, n'a cessé d'augmenter, passant de 11,5 % en 2000 à 22,6 % en 2015 et à 25 % en 2021. Les pays les plus performants en termes de représentation des femmes sont le Rwanda (61 %), l'Afrique du Sud (46 %), la Namibie (44 %), le Sénégal (43 %) et le Mozambique (43 %) — (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2021). En Afrique du Nord, le pourcentage a également augmenté, passant de 5,4 % en 2000 à 24,3 % en 2021. Cette trajectoire positive se traduit également dans d'autres régions, bien qu'avec des amplitudes différentes, en raison de quotas qui permettent de réserver des sièges aux femmes ou d'initiatives qui renforcent les compétences de leadership des femmes par le biais de formations sur la prise de parole en public et le leadership (ONU Femmes, 2018). Bien que la participation des femmes soit cruciale pour les processus de prise de décision publique tels que les lois et les budgets intégrant la dimension genre, leur sous-représentation et le rythme d'augmentation du nombre de femmes en politique restent lents pour atteindre la parité hommes-femmes à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2022).

Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes occupant des postes de direction

Tableau 3.5 : Tendances régionales de la proportion de femmes occupant des postes de direction

(%)

Régions	2000	2005	2010	2015	2020
Monde	25,3	26,8	27,4	27,2	28,3
Afrique, hors Afrique du Nord	27,6	26,5	27,1	29,3	29,8
Afrique du Nord	9,2	9,6	12,5	7,3	6,7
Pays les moins avancés	24,2	19,9	19,5	21,2	22,8
Petits États insulaires en développement	29,1	32,9	34,6	34,9	36,4

Source: United Nations (2022)

Bien que les femmes continuent de représenter près de 62 % de la main-d'œuvre dans les pays africains (Banque mondiale, 2022), elles occupaient seulement 29,8 % des postes de direction en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, en 2020 (Erreur ! source introuvable), soit une légère hausse par rapport aux 29,3 % enregistrés en 2015. En Afrique du Nord, seulement 6,7 % des femmes occupaient des postes de direction en 2020, soit une baisse par rapport à 7,3 % en 2015, ce qui a affecté de manière disproportionnée les femmes entrepreneures. La donne est en train de changer dans plusieurs pays, à l'instar du Maroc (Encadré 3.4).

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

Encadré 3.4 : Renforcer la représentation des femmes dans la vie publique au Maroc

En 2021, le Maroc a mis en œuvre d'importantes réformes en matière de gouvernance institutionnelle et le parlement de ce pays a modifié une disposition de la loi sur les sociétés anonymes afin de promouvoir la représentation des femmes dans les sociétés commerciales. La loi a institué des quotas obligatoires pour les femmes au niveau du conseil d'administration des sociétés cotées en bourse, dans le but d'atteindre une représentation féminine d'au moins 30 % d'ici à 2024, et de 40 % d'ici à 2027. Cette mesure a permis non seulement d'améliorer l'égalité des sexes, mais aussi de renforcer l'efficacité des conseils d'administration.

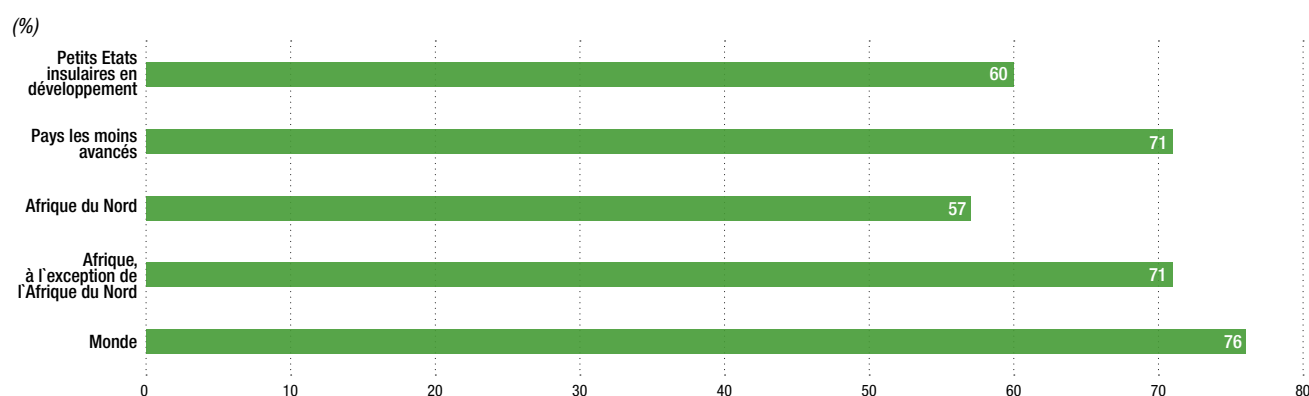
Les principaux aspects de la réforme législative sont les suivants :

- Quota obligatoire de femmes dans les conseils d'administration des sociétés anonymes.
- Intégration de l'égalité des femmes et des hommes dans le code de la famille.
- Interdiction de la discrimination fondée sur le sexe, la couleur, la langue et l'handicap.
- Loi sur la protection des travailleurs domestiques.
- Loi sur la lutte contre la traite des êtres humains et contre la violence à l'égard des femmes.
- Révision des lois électorales pour accroître la représentation des femmes dans les conseils régionaux et préfectoraux.

Source: CFA and IFC (2022) and OHCHR (2022)

Indicateur 5.6.2a : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative.

Figure 3.3 : Pays disposant de lois et de règlements qui garantissent aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès complet et égal aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et génésique, total 2022



Source: Nations Unies (2022)

L'accès à l'information sur les soins de santé sexuelle reste omniprésent et varie selon les régions. En 2022, seuls 71 % des textes législatifs et réglementaires en Afrique hors Afrique du Nord et 57 % en Afrique du Nord garantissaient pleinement l'accès aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive pour les femmes et les hommes (Figure 3.3). Ce chiffre est toutefois inférieur à la moyenne mondiale de 76 %.

Indicateur 5.6.2b : Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine.

Tableau 3.6 : Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine, 2022.

Régions	Soins de santé maternelle	Services de contraception	Éducation sexuelle	VIH et papillomavirus
Monde	74	76	65	81
Afrique, hors Afrique du Nord	71	71	55	79
Afrique du Nord	77	49	0	67
Pays les moins avancés	71	70	56	78
Petits États insulaires en développement	58	49	65	66

Source: United Nations (2022)

In Africa excluding North Africa, laws and regulations were particularly encouraging for HIV and HPV (79 percent), contraceptive services (71 percent) and maternity care (71 percent), while below par for sexuality education (55 percent) - (Table 3.6). In North Africa, performance across all the key dimensions indicate the need to enact legislation. En Afrique hors Afrique du Nord, les textes législatifs et réglementaires sont particulièrement encourageants en ce qui concerne le VIH et le HPV (79 %), les services de contraception (71 %) et les soins de santé maternelle (71 %), alors qu'ils sont inférieurs à la moyenne pour l'éducation sexuelle (55 %, tableau 3.6). En Afrique du Nord, les performances dans toutes les dimensions clés mettent en évidence la nécessité de promulguer une législation sur l'éducation sexuelle et de promouvoir une discussion ouverte sur les services de contraception (49 %). Au Botswana, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les indicateurs relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. Le nombre de décès liés au SIDA a diminué, passant de 5 300 en 2017 à 5 100 en 2020. L'indice synthétique de fécondité est passé de 3 à 2,8 naissances par femme et le taux de prévalence de la contraception a augmenté, passant de 53 % en 2017 à 64,7 % en 2020 (Rapport ENV du Botswana, 2022).

Indicateur 5.6.2c : Nombre de pays disposant de textes législatifs et réglementaires qui garantissent aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès complet et égal aux soins de santé maternelle, par composante (%).

Tableau 3.7 : Tendances régionales des pays disposant de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès complet et égal aux soins de santé maternelle, par composante, en 2022.

(%)

Régions	Soins de santé maternelle	Produits de première nécessité	Avortement	Prise en charge post-avortement
Monde	85	90	43	78
Afrique, hors Afrique du Nord	81	97	31	76
Afrique du Nord	80	87	25	80
Pays les moins avancés	79	96	29	79
Petits États insulaires en développement	63	85	38	54

Source: United Nations (2022)

Le tableau 3.7 indique qu'en 2022, 97 % des textes législatifs et réglementaires en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, garantissaient l'accès aux produits de première nécessité et 85 % aux soins de santé maternelle. Les textes législatifs et réglementaires qui protègent l'avortement ne sont estimés qu'à 31 % en Afrique hors Afrique du Nord, et à 25 % en Afrique du Nord. Cet état de fait s'explique en grande partie par des lois très restrictives en matière d'avortement, malgré des estimations de 49 à 145 grossesses non désirées pour 1 000 habitants en Afrique hors Afrique du Nord (OMS, 2022). En revanche, les résultats enregistrés par l'Afrique du Nord sont relativement encourageants en ce qui concerne les soins de santé maternelle et post-avortement (80 %) en 2022, en partie grâce à des investissements accrus dans la santé humaine, les infirmières et les sage-femmes et la santé de la reproduction (Doraiswamy et al., 2022). Le Lesotho a réalisé d'importants progrès en matière de santé sexuelle et de la reproduction et de droits relatifs à la santé reproductive (Encadré 3. 7)..

Indicateur 5.6.2e : Nombre des pays disposant de textes législatifs et réglementaires qui garantissent aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès complet et égal à l'éducation sexuelle, par composante (%).

Les lacunes sur le plan juridique et l'absence de réglementations suffisantes sur l'utilisation des contraceptifs continuent d'empêcher les hommes et les femmes de jouir pleinement de leurs droits en matière de sexualité. En Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, 69 % des textes législatifs et réglementaires garantissent le consentement à l'utilisation de contraceptifs d'urgence, par rapport à 63 % en Afrique du Nord, soit un taux inférieur à la moyenne mondiale de 70 %. En Afrique du Nord, seuls 25 % des textes législatifs et réglementaires garantissent le consentement à l'utilisation de contraceptifs, un pourcentage nettement inférieur à la moyenne mondiale de 82 % et à celle de 73 % pour l'Afrique hors Afrique du Nord. Les pays relevant de la catégorie des PEID affichent une proportion plus faible de textes législatifs et réglementaires garantissant la contraception et les services d'urgence.

Encadré 3.5 : Santé sexuelle et de la reproduction au Lesotho

Le Lesotho a réalisé des progrès significatifs en matière d'accès universel à la santé sexuelle et de la reproduction et aux droits liés à la reproduction, la plupart des femmes âgées de 15 à 49 ans prenant leurs propres décisions en connaissance de cause en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé de la reproduction. Le gouvernement a renforcé les programmes de santé des adolescents visant à sensibiliser les jeunes filles et les jeunes garçons aux questions de santé de la reproduction et à l'intégration de l'éducation sexuelle complète dans le programme scolaire. Le ministère de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population, a redynamisé les centres de ressources pour la jeunesse dans dix districts en faisant appel aux personnes âgées pour éduquer les jeunes sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi que sur le VIH et le SIDA. En outre, le ministère de la Santé aide les adolescents et les adolescentes à recevoir une éducation sur les questions de santé sexuelle et de la reproduction.

Les principales initiatives mises en œuvre par le gouvernement du Lesotho sont les suivantes :

- La mise en place d'un centre unique offrant un abri temporaire aux survivants de violences sexuelles et sexistes.
- La mise en place d'un numéro vert pour signaler les cas de violence fondés sur le genre.
- Des campagnes de sensibilisation à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- L'adoption de nouvelles lois et politiques, notamment la loi sur l'handicap, la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains, les programmes de protection de l'enfance et de sécurité sociale pour les enfants et les personnes âgées.

Source: Rapport ENV du Lesotho (2022)

Tableau 3.8 : Tendances régionales des pays disposant de textes législatifs et réglementaires qui garantissent aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès complet et égal à l'éducation sexuelle, par composante en 2022.

(%)

Régions	Services de contraception	Consentement à la contraception	Contraception d'urgence
Monde	78	82	70
Afrique, hors Afrique du Nord	71	73	69
Afrique du Nord	68	25	63
Pays les moins avancés	72	70	68
Petits États insulaires en développement	48	63	34

Source: United Nations (2022)

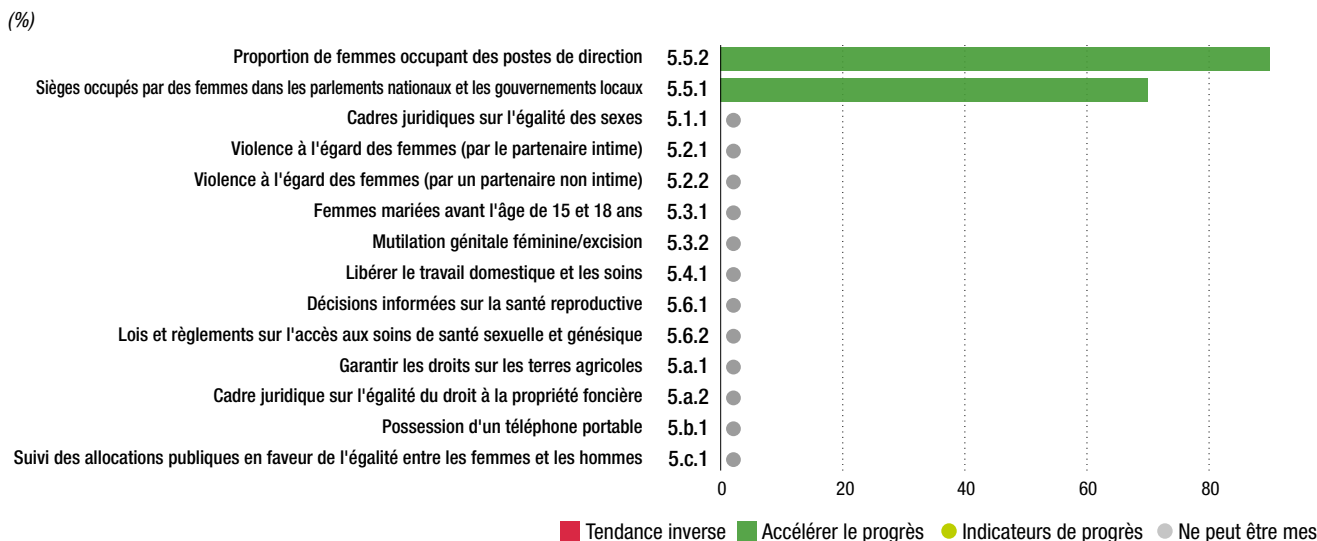
3.4 Perspectives générales

En général, les progrès réalisés en matière d'égalité des genres ont été modestes. En ce qui concerne les objectifs pour lesquels des données sont disponibles, les projections de la CEA montrent que les pays devront accélérer les progrès pour augmenter la proportion de femmes occupant des postes de direction et la représentation des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales (Figure 3.5). Bien qu'un quart des sièges des parlements nationaux fut occupé par des femmes en 2021 (une tendance lente à la hausse depuis 2015), de fortes disparités existent d'un pays à l'autre, avec seulement 12 pays déclarant plus de 30 % de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux en 2020. L'écart entre les hommes et les femmes aux postes de direction se réduit progressivement en Afrique hors Afrique du Nord, mais se creuse en Afrique du Nord.

3.5 Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'objectif d'égalité des genres

Les pays africains doivent mettre en œuvre de toute urgence des cadres politiques régionaux et continentaux afin d'accélérer la réalisation de l'ODD 5 et de réaffirmer l'égalité et l'inclusion des genres. Il s'agit notamment de la stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui vise à faciliter la parité hommes-femmes dans tous les domaines de la vie, de la fiche d'évaluation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique, qui permet de suivre les efforts déployés par les pays en vue d'autonomiser les femmes, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Figure 3. 4: Écart prévu pour l'Afrique au titre des indicateurs de l'ODD 5



Source: Africa UN Data for Development: <https://ecastats.uneca.org/africaundata>

3.6 Observations sommaires et recommandations stratégiques

Les pays africains doivent éliminer de toute urgence toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et renforcer l'autonomisation des femmes. Ils devront, à cet effet, mettre pleinement en œuvre des cadres juridiques qui tiennent compte des pratiques préjudiciables telles que la défloration des enfants, le viol conjugal et la violence sexuelle, tout en prévoyant des dispositions pour criminaliser ces délits. Des mesures concertées sont également nécessaires pour éliminer les comportements et les normes sociales et culturelles qui facilitent les pratiques interdites telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages d'enfants. Il pourrait s'agir des activités de plaidoyer et des interventions sur le terrain pour sensibiliser les filles à leurs droits, mettre en évidence les risques associés aux MGF, remettre en question les traditions proscrites et impliquer les hommes dans des consultations sur le contrôle de la sexualité des femmes. Afin de renforcer l'autonomisation des femmes, les gouvernements devront garantir un accès équitable aux ressources financières, l'égalité des chances économiques et la réduction de l'écart entre hommes et femmes en matière de rémunération.

Il est également important de veiller à ce que les femmes participent à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique. Des efforts délibérés devront être déployés pour réviser les lois électorales et accroître la représentation des femmes dans la sphère politique. Des dispositions obligatoires devront également être prises pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les structures des entreprises. L'intégration de la dimension de genre dans les politiques relatives au lieu de travail exigera la prise en compte du congé parental afin de garantir que les hommes et les femmes exercent leurs responsabilités familiales tout en menant leur vie professionnelle avec l'efficacité voulue. Des efforts délibérés s'imposent pour lever les obstacles à l'intégration et à l'avancement professionnel des femmes par la sensibilisation des talents, la recherche d'emplois, des mécanismes de réclamation et de plainte ainsi que des politiques en matière de prestations familiales.

Les décideurs politiques devraient également mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale visant à protéger les femmes des chocs extérieurs, tout en favorisant l'accès à des services sociaux de qualité et abordables par le biais d'une budgétisation et d'une planification tenant compte de l'égalité des genres. Il peut s'agir de politiques d'atténuation des risques, à l'instar des programmes de formation visant à réduire les pertes de revenus ou des politiques de prestations familiales permettant aux femmes de réintégrer le marché du travail. Ils pourraient aussi s'agir de politiques d'atténuation des risques, telles que l'amélioration de l'accès aux services financiers pour faire face à des événements défavorables. Les institutions gouvernementales concernées doivent également mobiliser des ressources suffisantes pour combler le déficit de financement en faveur des femmes, qui est estimé à 42 milliards d'USD pour les femmes africaines dans l'ensemble des chaînes d'activités (BAD, 2022).

CHAPITRE 4 :

ODD 14 :

Vie aquatique



Agenda 2030	Agenda 2063
Objectif 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.	Objectif 6 - Une économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée.

4.1 Nécessité impérieuse de conserver les ressources marines

Outre les activités terrestres, l'exploration énergétique en eaux profondes, notamment l'extraction pétrolière, est une source majeure de pollution écologique en Afrique, entraînant des pertes de biodiversité et d'écosystèmes marins et d'eau douce, ainsi que la diminution des recettes touristiques. Cette situation appelle au renforcement des cadres nationaux en matière de gouvernance environnementale et sociale (ESG) afin d'éviter la pollution des mers et des eaux douces, d'assurer le développement durable de l'économie bleue et d'utiliser les ressources en eaux profondes pour promouvoir une économie sobre en carbone.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur l'ODD 14. En effet, elle a contribué à diminuer les activités de pêche le long de certains États côtiers d'Afrique et à augmenter le volume des déchets plastiques à usage unique. La population du continent confrontée à la vulnérabilité côtière est estimée à 54 millions d'habitants en 2000 et devrait atteindre 100 millions à l'horizon 2030. L'augmentation des risques physiques inhérents au climat, tels que la sécheresse et les vagues de chaleur, les pluies diluviennes et les tempêtes tropicales, constitue une menace pour les océans, les mers, les ressources marines et d'eau douce, ainsi que pour l'équilibre entre le potentiel économique de la mer, des rivières et des lacs et l'exploitation de leurs ressources, tout en garantissant la conservation et l'utilisation durable ; la protection de la biodiversité pour parvenir à la résilience et à une croissance économique inclusive.

4.2 Suivi des progrès réalisés au titre de l'objectif 14 par cible

Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

Indicateur 14.1.1 : Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière et de densité des débris de plastiques flottant en surface des océans

La pollution marine provient de nombreuses sources terrestres et marines, notamment les rejets, le ruissellement agricole et industriel, les émissaires urbains, les eaux usées municipales et industrielles, les dépôts atmosphériques, les décharges illégales et indiscriminées, les accidents (par exemple, les marées noires), les activités de pêche, le

transport maritime et les activités en mer (par exemple, l'exploitation minière des fonds marins). L'accès à l'assainissement demeure un problème dans de nombreuses villes côtières et l'insuffisance des infrastructures d'assainissement a pour conséquence le déversement sans traitement préalable des eaux usées dans les zones côtières. Selon les estimations, en 2020, 6 % des zones urbaines d'Afrique avaient accès à un raccordement au réseau d'égouts (2020)¹. Toutefois, en Algérie, la proportion de la population recourant aux services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 87 % en 2013 à 94 % en 2020.

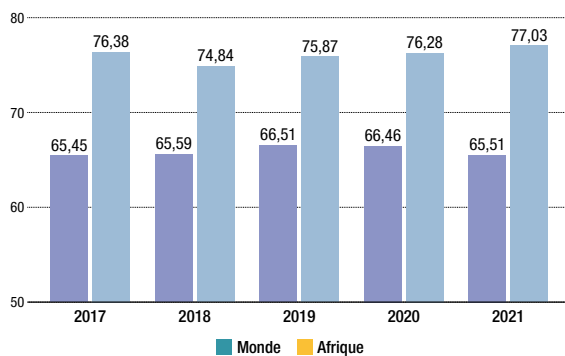
L'eutrophisation côtière peut endommager gravement les écosystèmes et les habitats marins. Les zones côtières d'Afrique sont confrontées à d'énormes problèmes résultant des déchets plastiques qui font peser une forte menace sur les espèces marines, la santé humaine et l'environnement. Avec moins de 10 % des zones urbaines africaines bénéficiant de services d'assainissement, les mauvaises conditions sanitaires et les risques pour la santé augmentent, comme en témoignent les épidémies de choléra signalées chaque année (Banque mondiale 2013 et JMP 2022).

L'écosystème marin de l'Afrique continue de subir la menace des polluants organiques et chimiques résultant des activités humaines, ainsi que des déchets marins entraînés par les eaux douces telles que les rivières. En général, 80 % des déchets marins proviennent de sources terrestres, les 20 % restants étant issus de sources maritimes telles que le transport maritime, la pêche et l'exploration industrielle. Le Malawi, le Ghana et le Cameroun produisent le plus grand volume de déchets sur les plages en Afrique (Figure 4.1). Soixante-quinze mille (75 000) et un million de tonnes de plastique sont produites chaque année, respectivement au Malawi et au Ghana, dont 80 % sont mis au rebut après usage (Kalina M et al, 2022; Global Plastic Action Partnership (GPAP, 2022)). Lilongwe, Blantyre, Zomba et Mzuzu qui comptent environ 1,5 million d'habitants, génèrent plus de 1 000 tonnes de déchets solides par jour, tandis qu'Accra, ville de 2,9 millions d'habitants, en produit 2 000 tonnes par jour.

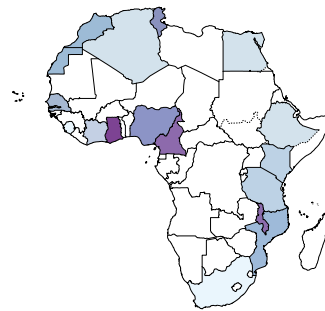
Figure 4.1: Déchets sur les plages issus de sources terrestres nationales et échouant sur la plage (%)

(%)

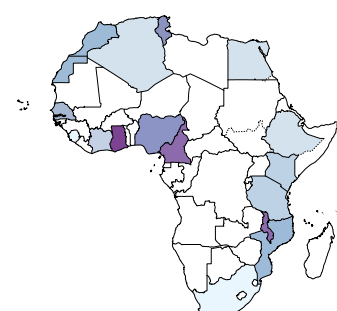
a) Déchets sur les plages résultant des activités terrestres



b) Déchets sur les plages en 2019



c) Déchets sur les plages en 2020



Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies.

La frontière définitive entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été déterminée. Le statut définitif de la zone d'Abeyi n'est pas encore déterminé.

Source: UNSD (2022)

La faible sensibilisation des communautés à la gestion des déchets solides, notamment au recyclage du plastique, en particulier dans les zones urbaines à forte densité de population, aggrave le risque d'obstruction des cours d'eau par les déchets solides. Elle favorise aussi la pollution des habitats des poissons et l'inondation des rivières (Kalina M. et al, 2022). L'urbanisation croissante des zones côtières (ODD 11), qui ne s'accompagne pas d'une élimination adéquate des déchets anatomiques humains, exerce des pressions sur les océans. Pourtant, le Ghana a mis en place le Partenariat national d'action contre le plastique (NPAP) pour améliorer la mise en œuvre d'une économie circulaire et réduire la pollution plastique qui affecte la santé des océans et des eaux douces (Encadré 4.1).

¹ New York: United Nations Children's Fund (UNICEF) and World Health Organization (WHO), 2022

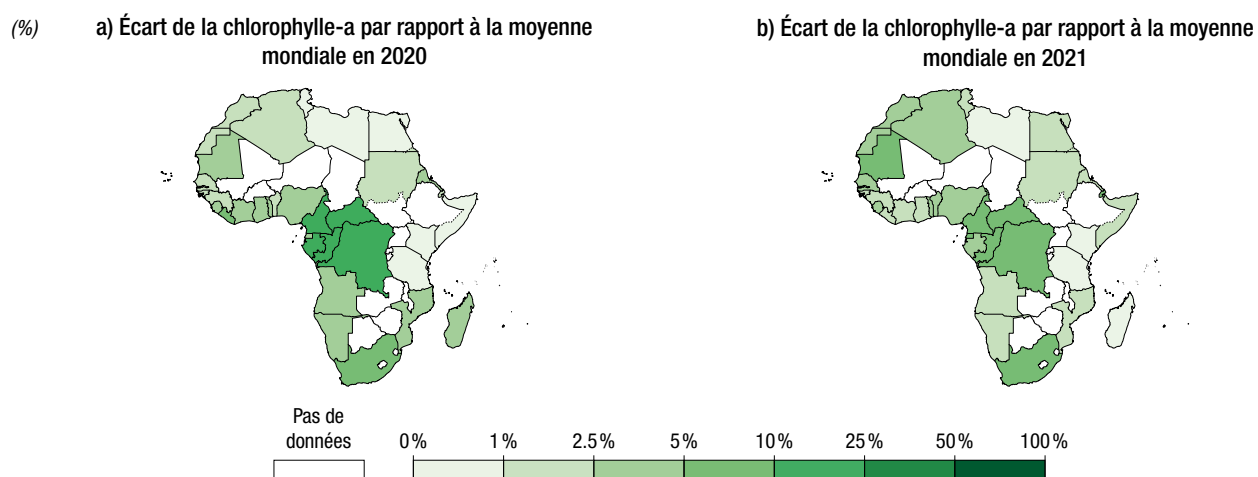
Encadré 4.1 : Partenariat national d'action contre le plastique (NPAP) du Ghana

L'expansion économique rapide et la mauvaise gestion des déchets sont à l'origine d'une grave crise de pollution par les plastiques au Ghana. Le NPAP appuie le Ghana dans sa transition vers une économie entièrement circulaire pour les plastiques. Une feuille de route de financement a été élaborée par le groupe de travail sur le financement du NPAP ghanéen. Elle présente des recommandations visant à débloquer des financements pour l'économie circulaire des plastiques et à intéresser les investisseurs aux solutions durables. En outre, le groupe de travail sur le financement s'attèlera à fixer des objectifs communs pouvant motiver les organisations concernées à unir leurs efforts pour la réalisation de ces objectifs communs. Avec un taux de croissance démographique élevé de 2,2 % et un taux de consommation de plastique par habitant qui augmente de 3,4 % par an, le Ghana est confronté à d'énormes volumes de déchets plastiques, aggravés par le manque d'installations de gestion et de recyclage des déchets, ainsi que par des systèmes de gouvernance médiocres. Selon les estimations, le Ghana produira environ 0,84 million de tonnes de déchets solides municipaux (MSW) en 2020, dont 9,5 % s'écouleront dans les masses d'eau. Pour atteindre les résultats souhaités en matière de réduction de la pollution, le NPAP estime qu'entre 2020 et 2040, le scénario réaliste nécessitera des coûts d'exploitation de l'ordre de 5,1 milliards d'USD, contre 6,1 milliards d'USD dans le scénario ambitieux. Il s'agit notamment des estimations des investissements dans les usines de recyclage, les véhicules de collecte et les décharges.

Outre l'eutrophisation des côtes, la baisse de la production de phytoplancton constitue une menace pour les espèces aquatiques, notamment pour le développement de la pêche. Il ressort d'une analyse du taux d'écart de la chlorophylle-a sur l'ensemble du continent par rapport à la moyenne mondiale que la production de phytoplancton a baissé, en particulier le long des côtes. Le développement croissant de la zone économique exclusive en l'absence d'installations intégrées de gestion des déchets constitue une menace supplémentaire pour la santé marine (Figure 4.2). Les activités économiques non durables le long du littoral et des rivières affectent la santé des océans et des eaux douces.

Dans l'ensemble, les problèmes de santé des eaux douces et de la mer sont particulièrement graves dans les zones économiques spéciales (ZES), y compris les stations balnéaires, notamment dans les Petits États insulaires en développement (PEID). Les économies des PEID reposent en grande partie sur l'industrie du tourisme et manquent de politiques et de réglementations appropriées en matière d'économie circulaire qui peuvent leur permettre de surveiller leurs ressources marines et d'eau douce, notamment de les protéger contre la pollution par les déchets et les matières plastiques. Ainsi, la promotion de l'économie circulaire en appui à la gestion intégrée des déchets et l'amélioration de la gestion des infrastructures AEPHA, en particulier dans les zones à forte densité de population, contribueront à réduire considérablement la pollution marine et d'eau douce.

Figure 4.2 : Écart de la chlorophylle-a par rapport à la moyenne mondiale



Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies. La frontière définitive entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été déterminée. Le statut définitif de la zone d'Abeyi n'est pas encore déterminé.

Source: UNSD (2022) <https://ounworldindata.org/grapher/chlorophyll-a-deviation-from-the-global-average?time=2020®ion=Africa&country=-RUS>

Cible 14.2: D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers

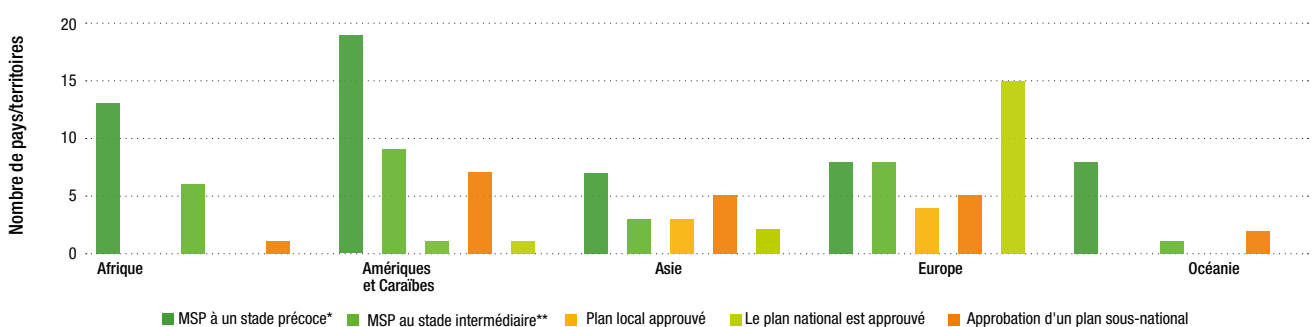
Indicateur 14.2.1: Approche écosystémique à la gestion des zones marines

Cet indicateur vise à rendre compte de la gestion intégrée des zones côtières (GI-ZC) et d'autres formes de planification et de gestion intégrées par zone, mises en place dans les eaux sous juridiction nationale, notamment dans les zones économiques exclusives (par exemple, la planification de l'espace marin/maritime, les zones marines protégées (ZMP), le zonage des aires marines et les plans de gestion sectoriels). La planification de l'espace marin (MSP) a pris de l'ampleur dans le monde entier, notamment dans les États africains. Dix-sept États africains, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Maroc, l'Île Maurice, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la Tanzanie et le Togo, ont enregistré des progrès relativement importants dans la mise en œuvre de la planification de l'espace marin (MSP Global 2030 ; 2020). De ces 17 pays, seules les Seychelles ont finalisé leur processus de MSP à travers trois zones d'activités autorisées, tandis que ledit processus dans 16 autres pays est encore à un stade de développement embryonnaire. Pourtant, des progrès limités ont été réalisés entre 2019 et 2021, alors que le continent manque encore de plans de zones marines (MAP) ainsi que d'un plan de financement des investissements en aval, en vue d'améliorer les avantages des services des écosystèmes d'eau douce et marins.

Dans le cadre du grand écosystème marin du courant de Benguela, l'une des régions marines les plus productives du monde de l'Atlantique du Sud-Est, l'Afrique du Sud, l'Angola et la Namibie ont mis en place une planification de l'espace marin (MSP) dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur les écosystèmes, afin de faciliter l'utilisation durable des eaux territoriales partagées et des ressources de la zone économique exclusive (ZEE). Le processus tripartite de gouvernance des océans vise aussi à régler les litiges et à protéger les ressources marines de la zone. Le processus de planification de l'espace marin mené en collaboration avec la Commission du courant de Benguela (BCC) permet de prendre des mesures similaires à l'échelle nationale. L'Afrique du Sud, par exemple, a mis en place un groupe de travail national sur la planification de l'espace marin (MSP-NWG) en 2015, élaboré un cadre national de planification de l'espace marin (2017), publié la loi sur la planification de l'espace marin dans le journal officiel (2018) et élaboré un rapport national sur les données et les informations relatives à la planification de l'espace marin en 2020, qui servira de base d'information de référence pour l'élaboration d'une planification intégrée de l'espace marin (ministère de la Forêt, de la Pêche et de l'Environnement (DFFE), 2020). La MSP de l'Afrique du Sud a pour objectifs de débloquent l'économie océanique du pays, de permettre à la société de participer à la gestion de l'océan, d'assurer un écosystème marin sain et de parvenir à une bonne gouvernance des océans.

Dans l'ensemble, la planification spatiale permet de mieux comprendre l'état de la biodiversité, la qualité de l'eau, la qualité de l'habitat, la santé de l'écosystème et d'autres paramètres écologiques. Elle permet aussi de mieux programmer leur protection. Par ailleurs, ces plans doivent promouvoir les infrastructures axées sur la nature afin de contribuer à la non-dégradation des écosystèmes d'eau douce et côtiers tout en renforçant la résilience des infrastructures d'eau douce et côtières face aux extrêmes climatiques. Cette approche permettra en outre de prendre des mesures de restauration des écosystèmes afin de disposer des océans sains et productifs.

Figure 4.3 : Planification de l'espace marin dans le monde, en fonction de l'état d'avancement du processus en avril 2022



Source : Enquête COI-UNESCO et MSP, 2022

Encadré 4.2 : Les Seychelles sont à la pointe de la Planification de l'espace marin (MSP), notamment en ce qui concerne la conservation du milieu marin et le changement climatique en Afrique

Les Seychelles sont une petite nation insulaire composée de moins de 1 % de terres et de 99 % d'océans. Les eaux seychelloises offrent des opportunités en termes d'alimentation et d'emploi, et sont considérées comme le socle de l'économie et de la prospérité du pays. La MSP aux Seychelles est une approche intégrée et multisectorielle visant à porter la protection des eaux marines à 30 %, à s'adapter au changement climatique et à promouvoir l'économie bleue.

Le plan spatial divise les eaux nationales en trois zones. La zone 1 est celle de la protection élevée de la biodiversité, dans la mesure où il s'agit généralement des habitats des espèces rares ou menacées. Selon ce plan, ces zones ne se prêtent pas à l'extraction ou à l'altération des fonds marins. La zone 2 s'étend sur des zones de protection moyenne de la biodiversité, ce qui permet une utilisation durable. Elle comprend des habitats et des espèces qui manifestent une certaine tolérance aux perturbations et aux activités humaines, raison pour laquelle certaines activités y sont autorisées sous réserve d'une gestion appropriée. La zone 3, quant à elle, couvre des zones de grande valeur et de haute priorité pour les secteurs marins qui exploitent les eaux seychelloises à des fins économiques, sociales et culturelles.

Ces trois zones couvrent 30 %, soit 410 000 km², de la zone économique exclusive (ZEE) de cette nation insulaire, qui s'étend sur 1,4 million km². Elles feront l'objet d'une protection totale afin de promouvoir le développement durable et de s'adapter aux effets du changement climatique. Fort de l'étiquetage de 30 % de ses eaux comme Zones marines protégées, ce pays est l'un des rares à avoir dépassé l'objectif mondial de 30x30 en ce qui concerne les zones terrestres et maritimes.

Cette nation insulaire a aussi dépassé son engagement d'assurer la protection de 10 % de sa ZEE à l'horizon 2020, conformément à l'Objectif de développement durable (ODD) 14.5 des Nations Unies.

L'élaboration de la MSP nationale est un processus de collaboration entre le gouvernement des Seychelles (GOS) et le Nature Conservancy (TNC), l'unité de coordination du GOS-United Nations Development Program Global Environment Facility (unité de coordination du programme GEF du PNUD). Elle est adossée aux critères écologiques et socioéconomiques de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour les réseaux des ZMP, aux Directives de l'UICN sur les ZMP relatives aux catégories d'aires protégées, aux enseignements tirés sur d'autres pays, aux outils de hiérarchisation de la biodiversité (par exemple, Marxan) et aux consultations d'experts. Elle est aussi le fruit de l'initiative de l'échange des dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques des Seychelles, conçue conjointement par le gouvernement seychellois et The Nature Conservancy. Au total, un montant de 4,9 millions d'USD a été mobilisé auprès de The Nature Conservancy, Blue Nature Alliance, Oceans5, l'Institut Waitt et la Fondation Waitt pour appuyer les activités de transition entre le zonage et la mise en œuvre.

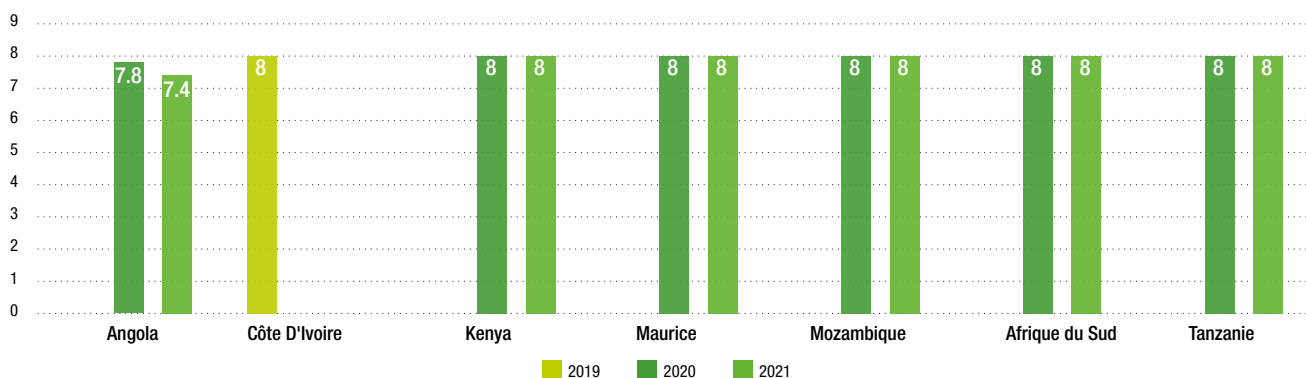
Source : Secrétariat du Commonwealth (2021) ; Seychelles News Agency, (2022)

Cible 14.3.: Réduire au minimum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

Indicateur 14.3.1 : Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

De nombreux pays africains se trouvent encore dans la limite moyenne d'acidité marine (Figure 4.4), à l'exception de l'Angola, en raison du changement climatique, des zones informelles, de la pollution urbaine et industrielle, y compris les activités non pérennes du secteur pétrolier et gazier (Angola ENV, 2021).

Figure 4.4 : Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs



Source : UNSD (2022)

Encadré 4.3 : Acidification des océans et eaux douces en Angola

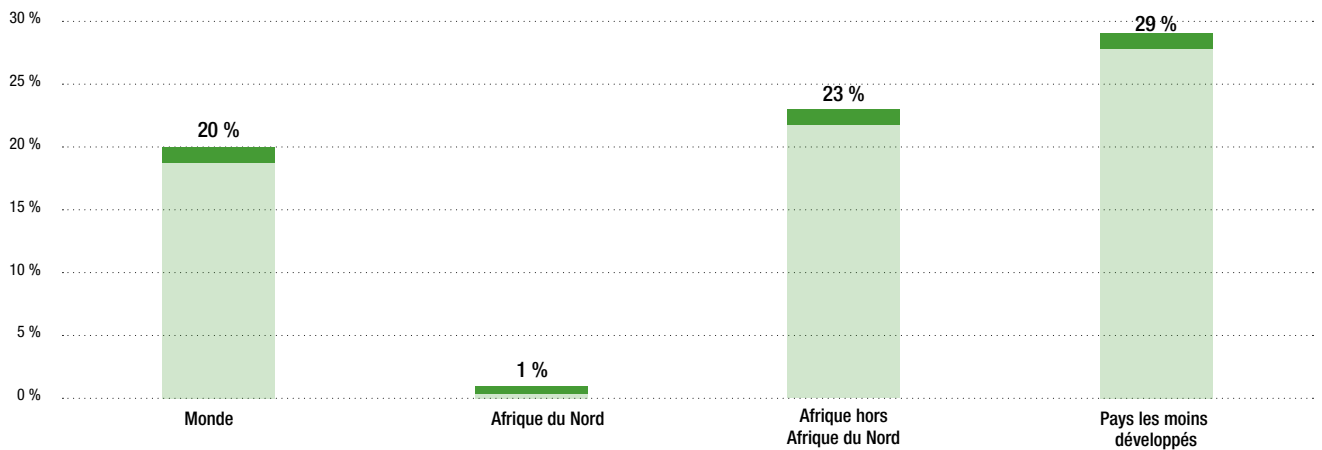
Dans le cadre de sa Contribution déterminée au niveau national (CDN, 2021), le gouvernement angolais a accordé la priorité à l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la productivité de la pêche et l'économie côtière. Entre 2016 et 2020, en partenariat avec l'Institut norvégien de recherche, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a effectué 351 collectes d'échantillons dans les zones de rétention de microplastiques en vue d'évaluer le niveau d'acidification des océans.

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

Indicateur 14.5.1 : Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale.

À l'exclusion de l'Afrique du Nord, la couverture des aires marines protégées en Afrique est de 23 %, chiffre supérieur à la moyenne mondiale de 20 %, comme l'indique la figure 4.5. Cependant, ce taux de couverture varie d'un pays à l'autre (Figure 4.6), de 98 % en Côte d'Ivoire à 3 % aux Comores.

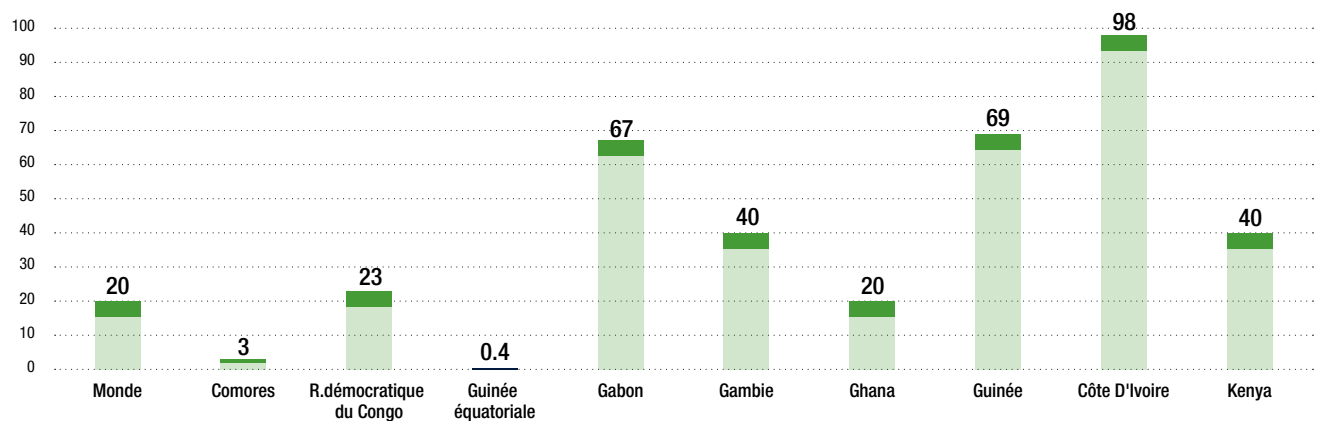
Figure 4.5 : Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale dans certaines régions en 2021



Source: UNSD (2022)

Le taux de couverture des zones de biodiversité est plus élevé à São Tomé et Príncipe et en Namibie. Ces deux pays affichent des taux supérieurs à la moyenne mondiale (Figure 4.7).

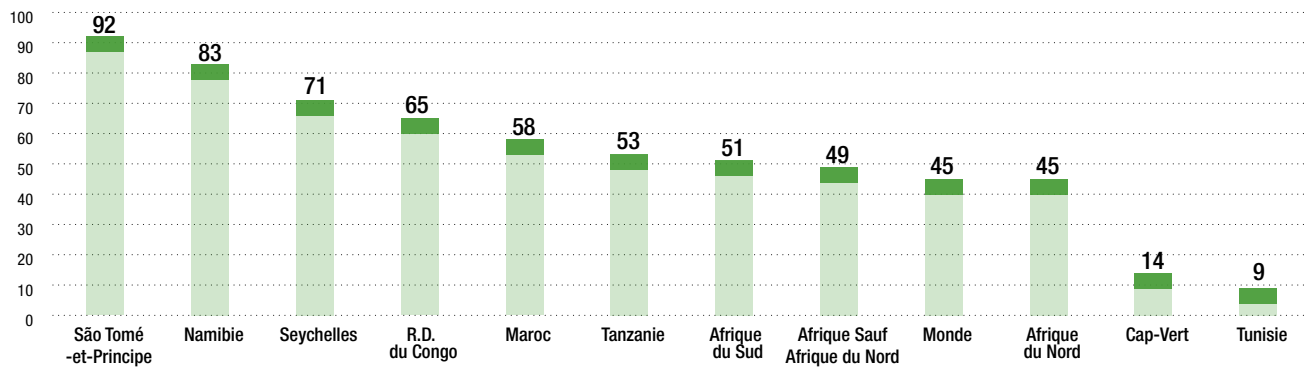
Figure 4.6 : Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale dans certains pays en 2021



Source: UNSD (2022)

Figure 4.7 : Proportion moyenne des zones clés pour la biodiversité (ZCB) marine couverte par des aires protégées - 2021

(%)

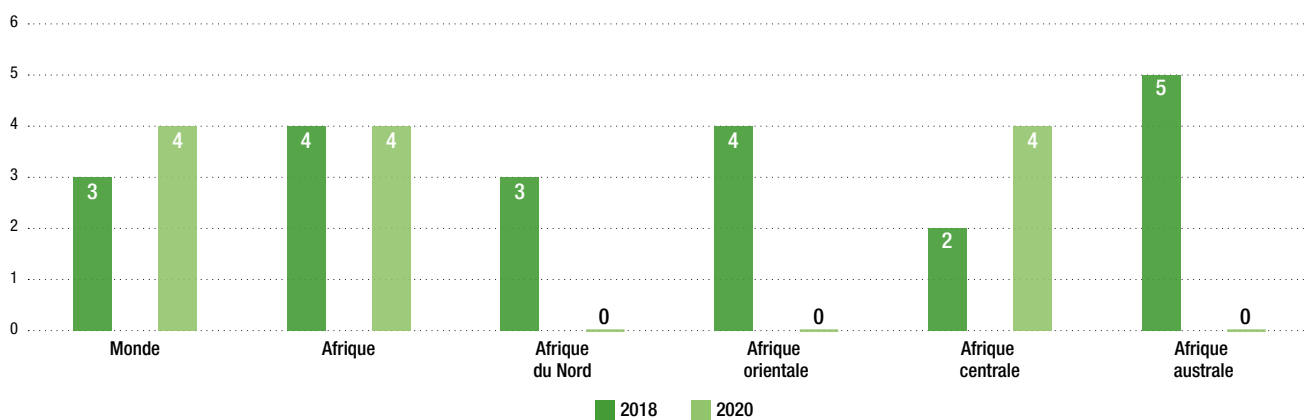


Source: UNSD (2022)

Cible 14.6 : D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Indicateur 14.6.1 : État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Entre 2018 et 2020, le niveau moyen mondial de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a connu une légère amélioration. Si aucun changement n'a été enregistré dans l'ensemble de l'Afrique, des variations considérables ont été observées à l'échelle sous-régionale. L'Afrique centrale a réalisé des progrès remarquables en 2020, tandis que la situation de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe s'est dégradée (Figure 4. 8).

Figure 4.8 : Progrès réalisés par les pays en ce qui concerne le niveau de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

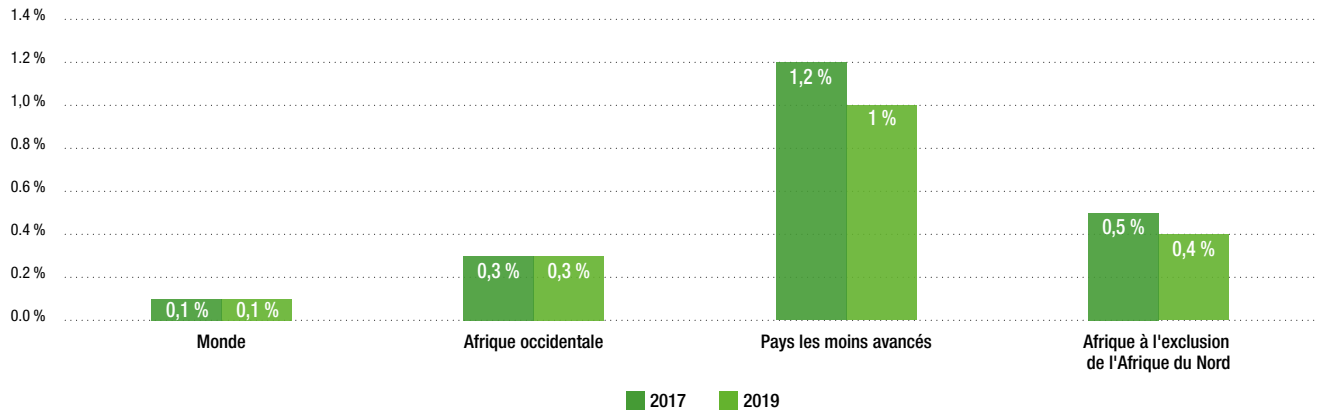
Source: UNSD (2022)

Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

Indicateur 14.7.1: Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays.

La figure 4.9 montre qu'aux niveaux régional et mondial, le pourcentage des ressources halieutiques se situant dans les limites de la durabilité biologique est en baisse, en particulier en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord). La surexploitation présente un impact négatif sur l'écologie et réduit les rendements de la pêche à long terme. Cette tendance entraînera des répercussions sociales et économiques, en particulier sur les communautés vulnérables et hautement dépendantes des PMA et des PEID d'Afrique.

Figure 4.9 : Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables



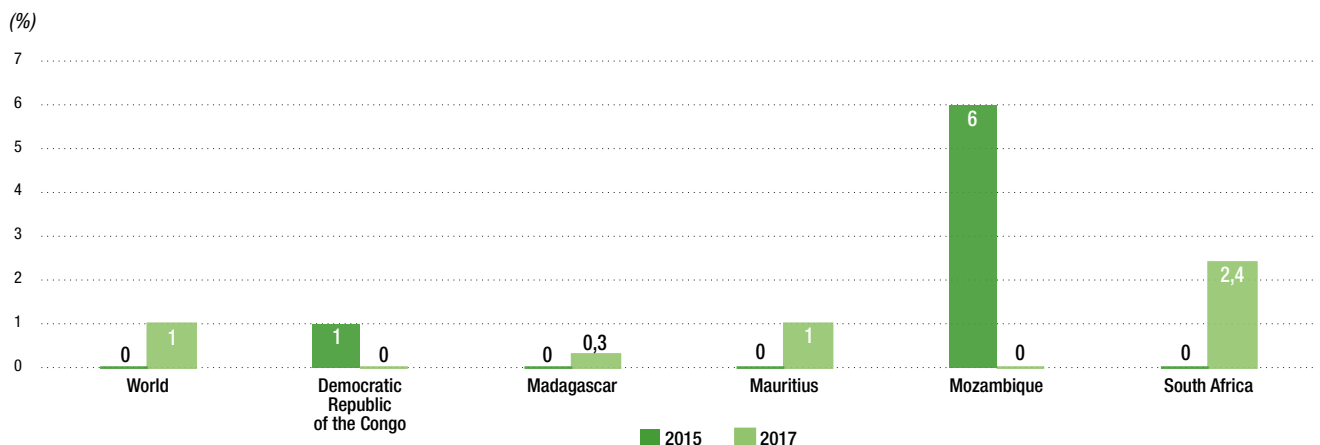
Source: UNSD (2022)

Cible 14.a: Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

Indicateur 14.a.1: Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines

Moins de 1 % du budget mondial de la recherche a été consacré à l'océanographie en 2017. À l'échelle nationale, les montants alloués à cette discipline en 2017 allaient de 0,2 % à Madagascar à 2,3 % en Afrique du Sud, en passant par 0,95 % à l'île Maurice. Le Mozambique y a consacré près de 6 % de son budget en 2015. Ce chiffre a malheureusement chuté à moins de 0,1 % en 2017 (Figure 4.10).

Figure 4.10 : Dépenses nationales consacrées à la recherche océanographique, pourcentage du total des fonds alloués à la recherche et au développement



Source: UNSD (2022)

Cible 14.b: Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

Indicateur 14.b.1: État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès aux petits pêcheurs.

Entre 2018 et 2020, l'Afrique a obtenu des résultats meilleurs que la moyenne mondiale dans la mise en œuvre de cadres institutionnels reconnaissant et protégeant les droits d'accès aux petits pêcheurs. L'Afrique de l'Est a affiché une tendance à la hausse entre 2018 et 2020, contrairement à l'Afrique du Nord et à l'Afrique australe (Figure 4.11). À l'échelle nationale, le Maroc et le Malawi ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne mondiale, tandis que le Mali, la Mauritanie et la Libye ont enregistré des tendances à la baisse. Madagascar s'en est sorti avec des progrès modérés (Figure 4.12).

Figure 4.11: État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès aux petits pêcheurs dans certaines régions

(notes 1 = plus faible, 5= plus forte)

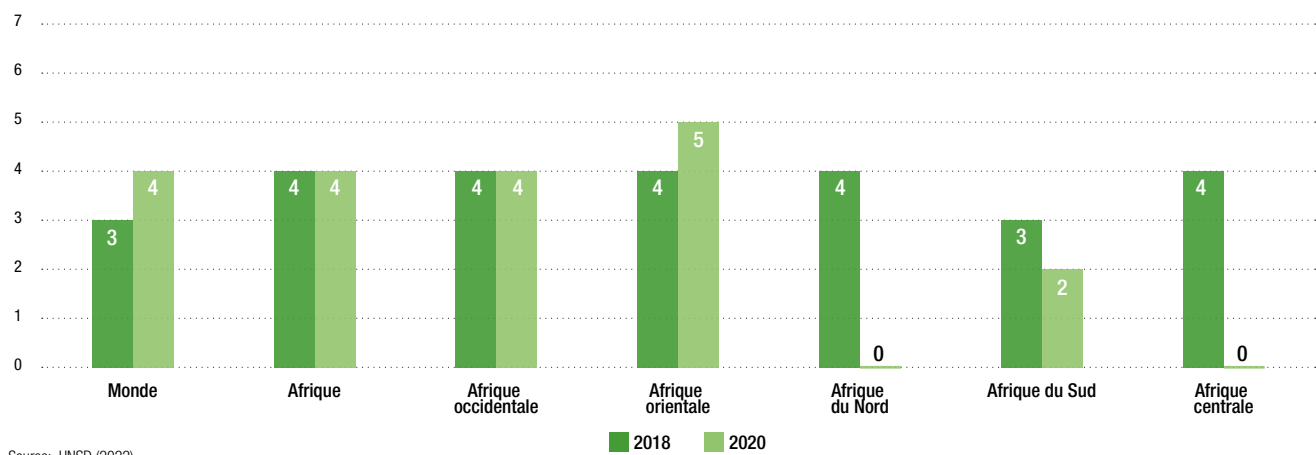
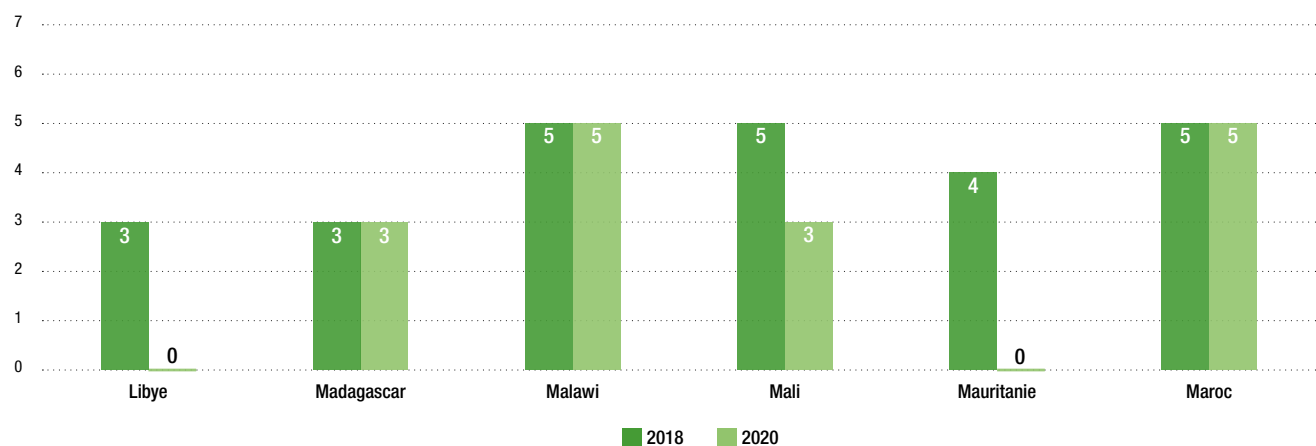


Figure 4.12: État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès aux petits pêcheurs dans certains pays

(notes 1 = plus faible, 5= plus forte)



Cible 14.c: Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de «L'avenir que nous voulons».

Encadré 4.4: Obligations bleues des Seychelles

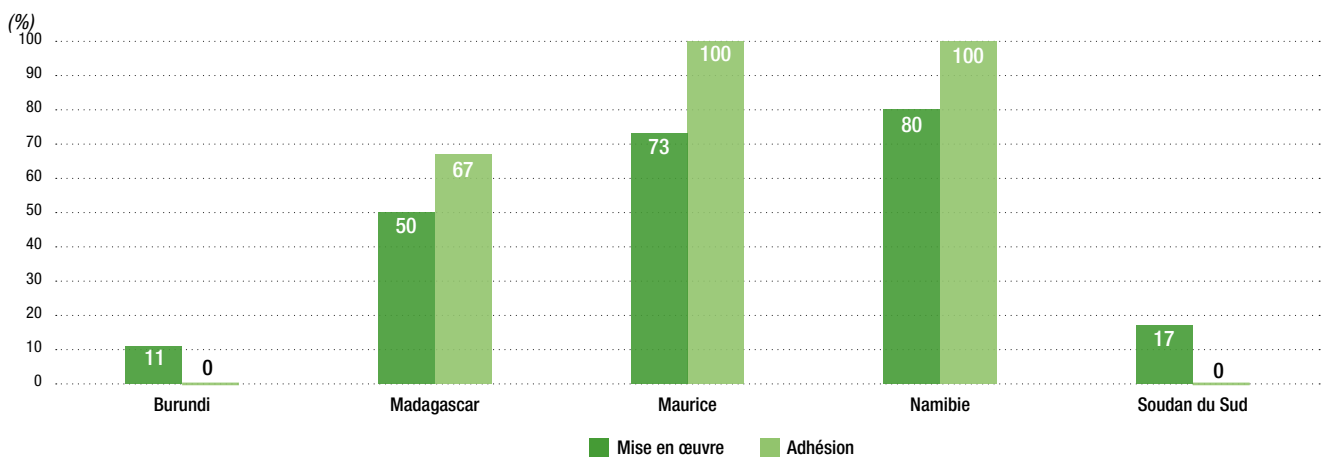
Dans le but de renforcer la gouvernance et la gestion de ses ressources marines et la promotion de son économie bleue, les Seychelles ont lancé en octobre 2018 la première obligation bleue souveraine du monde, dotée d'une valeur plafond de 15 millions d'USD sur une échéance de 10 ans. Le produit de cette obligation sert à soutenir l'expansion des zones marines protégées, à améliorer la gouvernance des pêcheries prioritaires et à développer l'économie bleue des Seychelles. L'obligation bleue a été préparée en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial. Les produits sont utilisés pour renflouer un fonds de subventions bleues (3 millions d'USD) et un fonds d'investissement bleu (12 millions d'USD), chacun apportant un financement pour des activités durables relatives à la mer et aux océans. Les principaux bénéficiaires sont les Seychellois dont les moyens de subsistance dépendent des ressources marines et de l'océan.

Source: Banque mondiale, 2018 et www.seyCCAT.org

Indicateur 14.c.1 : Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, au moyen des cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concerne la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources. On appelle fréquemment cette Convention « la constitution des océans ». Elle établit, comme l'a reconnu l'Assemblée générale, le cadre juridique qui régit toutes les activités liées à l'océan, y compris la conservation et l'utilisation durables des océans et des mers ainsi que de leurs ressources. Afin de favoriser la mise en œuvre des engagements pris, y compris ceux prévus par la Convention et ses instruments juridiques connexes, trois aspects fondamentaux peuvent être soulignés : la prise de conscience et l'approfondissement des connaissances scientifiques ; le développement des capacités financières et de développement ; et le renforcement de la mise en œuvre et de la coopération intersectorielle².

En Afrique, le taux de mise en œuvre des engagements pris varie de 80 % en Namibie à 11 % au Burundi, en passant par 73 % en Île Maurice et 50 % à Madagascar (figure 4.13).

Figure 4.13: Niveau de la mise en œuvre et de la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses deux accords d'application en 2021



Source: UNSD (2022)

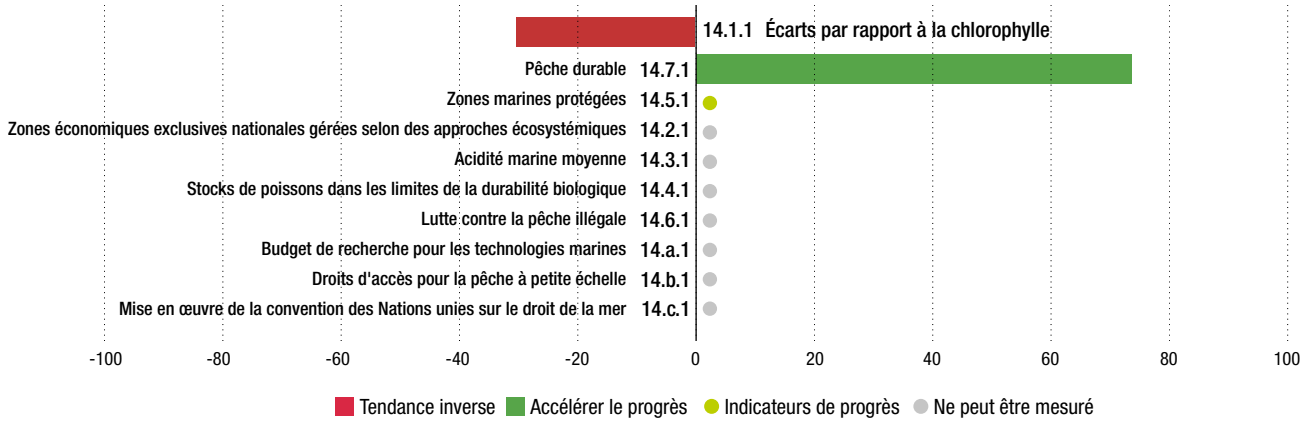
4.3 Perspectives générales

Selon la CEA, pour atteindre la plupart des cibles de l'objectif 14 d'ici à 2030, l'Afrique devra accélérer les progrès en matière de pêche durable et de conservation des ressources marines pour le développement durable (figure 4.14). Par rapport à l'année 2000, le continent a plus que doublé ses zones protégées couvrant les zones clés pour la biodiversité

² <https://www.un.org/en/chronicle/article/achieving-sdg-14-role-united-nations-convention-law-sea>

marine en 2020 (14.5.1 : zones marines protégées). Les progrès enregistrés dans la réalisation de l'indicateur 14.7.1 (pêche durable) sont faibles et doivent être accélérés. Il ressort de la figure 4.14 que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la plupart des indicateurs ne peuvent pas être mesurés en raison du manque d'informations de suivi.

Figure 4.14 : Résultats attendus en Afrique au titre des indicateurs de l'ODD 14 (voir la légende)



Source: Données de l'ONU sur le développement de l'Afrique: <https://ecastats.uneca.org/africaundata>

4.4 Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'objectif 14

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 est fréquemment appelée « la constitution des océans ». Elle établit, comme l'a reconnue l'Assemblée générale, le cadre juridique qui régit toutes les activités liées à l'océan, y compris la conservation et l'utilisation durables des océans et des mers ainsi que de leurs ressources. En ce qui concerne la souveraineté de tous les États, elle reconnaît l'importance d'établir un ordre juridique qui facilitera la communication internationale et favorisera les utilisations pacifiques des mers et des océans. L'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture baptisée « Croissance bleue » vise à harmoniser les aspects environnementaux, sociaux et économiques des ressources aquatiques vivantes, afin de garantir des avantages équitables aux communautés.

4.5 Observations sommaires et recommandations stratégiques

L'analyse fait ressortir des variations dans les progrès globaux réalisés par la Région africaine dans la mise en œuvre de l'objectif 14. Pour de nombreux pays, des progrès intermédiaires sont signalés, des situations stagnantes pour certains, et des diminutions pour de nombreux autres. Il est évident que dans la plupart des pays africains, les eaux côtières, marines et douces sont touchées par la pollution et l'acidification, le déversement de déchets solides et liquides, les rejets et le ruissellement de produits chimiques agricoles, et la mauvaise gestion des infrastructures côtières.

Par ailleurs, certains États africains (17 sur 54) ont fait preuve d'un engagement soutenu en matière d'amélioration de la conservation et d'utilisation durable de leurs ressources océaniques marines, afin de s'engager sur la voie d'un développement inclusif et durable. Cette ferme volonté se traduit par l'élaboration de la planification de l'espace marin (MSP), qui leur permet d'adopter une approche intégrée, axée sur les écosystèmes et une approche multisectorielle pour répondre à la nécessité de soutenir l'économie bleue tout en s'adaptant au changement climatique et en assurant la protection de la biodiversité.

En dépit des engagements pris, la mise en œuvre a été lente dans la mesure où la plupart des États africains sont limités par divers facteurs tels que le manque de connaissances et

d'informations, le manque de financement, les capacités techniques limitées et l'absence de sensibilisation à l'importance de la conservation des océans et des mers.

Parallèlement, pour renforcer l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce, les États africains, notamment les PEID, doivent diversifier leurs activités économiques. Ils doivent aussi promouvoir le développement de la résilience climatique et d'une industrie touristique à faible émission de carbone, ainsi que la pêche et l'aquaculture. Ces actions leur permettront aussi d'enregistrer des progrès dans la réalisation de leur objectif de production et de consommation responsables (ODD 12) ainsi que dans la mise en œuvre de l'objectif de sécurité alimentaire, faim « zéro » (ODD 2) et de réduction de la pauvreté (ODD, 1). Ces pays doivent aussi promouvoir *une aquaculture à l'épreuve du changement climatique en augmentant la production halieutique des fermes piscicoles*.

En outre, il est important que les États africains renforcent les investissements dans le développement d'infrastructures côtières intégrées ainsi que l'intégration de solutions fondées sur la nature dans les plans directeurs de développement côtier. Il s'agit notamment de planter des palétuviers ou de mettre en place des structures naturelles pour retenir les sédiments, et ainsi réduire la pollution d'origine terrestre, tout en renforçant la protection des habitats naturels marins et d'eau douce. L'augmentation des investissements dans la recherche océanique et marine, notamment dans les statistiques, le renforcement du système d'observation des océans et la modélisation, contribuera à combler les lacunes en matière de données et d'informations nécessaires à l'élaboration des MSP.

Des mesures peuvent être prises pour renforcer l'utilisation d'informations climatiques à jour et de systèmes d'alerte précoce pour les zones marines et d'eau douce. Il s'agit, entre autres, de la construction d'infrastructures côtières naturelles et physiques (ports, villes côtières, y compris les infrastructures du secteur de la pêche, à l'épreuve du changement climatique).

Pour répondre à l'« urgence océanique », les pays et leurs partenaires de développement doivent explorer des moyens novateurs de collecte de données et de surveillance de la vie aquatique. Il est tout aussi important de sensibiliser la population aux effets négatifs potentiels de l'augmentation de la pollution côtière et du développement des infrastructures connexes (ports, industries, tourisme et installations de production). Une attention particulière doit être accordée à la protection des côtes et des écosystèmes marins afin de garantir un développement durable.

CHAPITRE 5:

ODD 15:

Vie terrestre



Agenda 2030	Agenda 2063
Objectif 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	Objectif 7 - Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat.

5.1 L'importance de la biodiversité et des ressources terrestres

Les forêts, la biodiversité et les autres ressources terrestres sont d'une importance capitale pour réaliser la plupart des objectifs de développement durable et pour promouvoir la transformation vers une Afrique verte, inclusive et résiliente. La pandémie de COVID-19 a contraint les pauvres à dépendre des mesures nuisibles aux écosystèmes. La perte et la dégradation des forêts et de la biodiversité auront des incidences négatives sur environ 30 % de la population totale de l'Afrique. En Afrique, la plupart des personnes tributaires de la nature (53 %, soit 249 millions d'individus) dépendent d'elle pour l'énergie, l'emploi, les matériaux de construction et l'eau³, ce qui signifie qu'il existe des liens étroits entre les ODD 6, 7, 8 et 11. Les ressources forestières et ligneuses représentent en moyenne près de 6 % du PIB en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, et fournissent près de 80 % de l'énergie dans certains pays (Objectifs 7 et 8)⁴. Plus de 62 % de la population africaine sont directement tributaires des services écosystémiques pour l'alimentation, l'eau, l'énergie, la santé et les moyens de subsistance (Objectifs 2, 3, 6 et 7)⁵. La pandémie a notamment réduit la pression sur l'environnement en raison de la diminution des activités économiques.

5.2 Suivi des progrès réalisés au titre de l'objectif 15 par cible

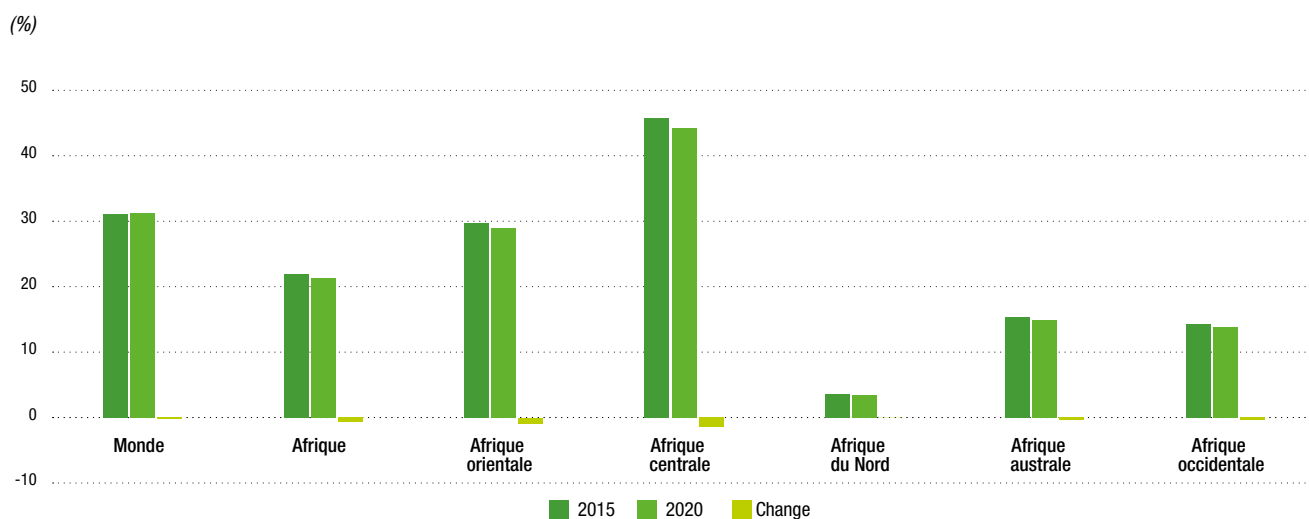
Cible 15.1: D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

- 3 Giacomo Fedele, Camila I. Donatti, Ivan Bornacelly, David G. Hole (2021). Nature-dependent people: Mapping human direct use of nature for basic needs across the tropics. *Global Environmental Change*, Volume 71, 2021. (<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378021001473>)
- 4 Voir Economic Commission for Africa and others, "Managing Africa's Natural Resource Base for Sustainable Growth and Development". *Sustainable Development Report on Africa IV* (Addis Ababa, 2013).
- 5 Voir Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, «Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation régionale et des évaluations sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Afrique» (Bonn, Allemagne, Secrétariat de l'IPBES, 2018).

Indicateur 15.1.1 : Surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre

La proportion de la superficie forestière en Afrique en 2020 était de 21,3 %. Elle est inférieure à la moyenne mondiale qui est de 31,2 %. Le couvert forestier de l'Afrique a diminué d'environ 0,7 %, passant de 656 millions d'hectares en 2015 à 637 millions d'hectares en 2020⁶. Cette situation contraste avec celle de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique du Nord, où la zone forestière a augmenté entre 2010 et 2020. L'Afrique affiche le taux annuel le plus élevé en matière de perte nette de forêts pour la période 2010–2020, principalement en raison de la conversion des terres forestières en terres agricoles et en pâturages⁷. Il existe des différences substantielles entre les sous-régions en ce qui concerne le couvert forestier. En 2020, l'Afrique centrale disposait de la plus grande proportion de zones forestières, avec un taux de 44,3 %, tandis que l'Afrique du Nord n'en comptait que 3,5 %. L'initiative « Green Legacy » (héritage vert) d'Éthiopie (encadré 5.1) constitue une bonne illustration de la gestion intégrée et durable des forêts, des terres et des bassins de captage des eaux.

Figure 5.1 : Surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre



Source: FAO (2020)

Encadré 5.1 : Initiative « héritage vert » d'Éthiopie (GLI)

Lancée en juin 2019, cette initiative vise à bâtir une Éthiopie verte et résiliente au changement climatique. Elle contribue de manière significative à la conservation des forêts, au reboisement, à la restauration des terres et des sols dégradés ainsi qu'à la promotion de la gestion durable des forêts. Depuis son lancement, l'initiative a mobilisé plus de 20 millions de citoyens à travers le pays et 25 milliards de plants ont été mis en terre, dépassant ainsi l'objectif fixé de 20 milliards de plants en quatre ans. La création de plus de 120 000 pépinières à travers le pays a contribué à créer plus de 767 000 emplois, principalement en faveur des femmes et des jeunes. La GLI témoigne de l'engagement à long terme de l'Éthiopie en faveur d'une réponse multiforme aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, qui englobe l'agroforesterie, le développement du secteur forestier, l'écologisation et la rénovation des zones urbaines, ainsi que la gestion intégrée des ressources en eau et en sol.

Source: Rapport 2020 de Green Legacy d'Éthiopie

Au Botswana, la superficie totale des forêts a diminué, de 25,3 % en 2017 à 24,7 % en 2020, essentiellement en raison de la fragmentation de l'habitat et du changement climatique. Ce déclin s'explique en partie par l'architecture nationale de gestion forestière. Pour compenser le déclin actuel et futur de la superficie forestière, le Botswana a placé un total de 4 372,64 km de réserves forestières sous le statut de préservation. Il ressort du rapport 2022 sur l'état de l'environnement que 22 % du territoire botswanais sont dans un état dégradé, tandis que 70 % restent dans un état naturel (Rapport ENV du Botswana, 2022).

6 Voir <https://www.fao.org/3/ca9825en/ca9825en.pdf>

7 Voir <https://www.fao.org/sdg-progress-report/2021/en/>

Cible 15.2: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale.

Indicateur 15.2.1: Progrès vers la gestion durable des forêts

Le taux de perte de forêts en Afrique est non seulement supérieur à la moyenne mondiale, mais en hausse. Le tableau 5.1 ci-dessous présente cinq sous-indicateurs qui attestent des progrès (vert), de la stagnation (jaune) ou de l'aggravation de la situation (rouge) en matière de gestion forestière. L'évolution du stock de biomasse aérienne dans les forêts est stable dans toutes les sous-régions. Les trois autres sous-indicateurs attestent d'une évolution globalement positive, à l'exception de l'Afrique de l'Ouest, où la proportion de la superficie forestière couverte par des zones protégées et faisant l'objet de planification de gestion à long terme a baissé. L'Afrique du Nord a connu une diminution de la zone forestière certifiée.

Tableau 5.1: Tableau de bord des indicateurs de la cible 15.2 des ODD

Région	Taux de variation annuelle nette de la zone forestière	Stock de biomasse aérienne de la forêt (t/ha)	Proportion de la zone forestière couverte par des zones protégées légalement établies	Proportion de la zone forestière faisant l'objet d'un plan de gestion forestière à long terme	Zone forestière certifiée
Monde	●	●	●	●	●
Afrique	●	●	●	●	●
Afrique du Nord	●	●	●	●	●
Afrique de l'Ouest	●	●	●	●	●
Afrique australe	●	●	●	●	●
Afrique centrale	●	●	●	●	●
Afrique de l'Est	●	●	●	●	●

Source: FAO (2020)

Cible 15.3: D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres

Indicateur 15.3.1: Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

La dégradation des terres est très répandue en Afrique. Les principaux facteurs qui l'alimentent sont les variations des conditions climatiques, la croissance démographique, l'insécurité foncière et l'expansion des habitations humaines due à la déforestation, à la gestion non durable des terres et des sols et aux pratiques agricoles. La dégradation des terres affecte 46 % des terres africaines, coûte à la Région 9,3 milliards d'USD par an⁸ et touche 485 millions de personnes, soit 65 % de la population du continent.

En mai 2022, la plupart des pays africains (45) comptaient parmi les 129 États du monde entier qui définissaient des cibles de la neutralité de dégradation des terres dans le cadre du programme de définition de cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification⁹.

8 Voir Policy Brief No. 2. Land Degradation and Climate Change in Africa. Mars, 2020. Disponible à l'adresse https://agnes-africa.org/wp-content/uploads/2020/07/Policy-brief-2_Land-Degradation_Final_09032020.pdf

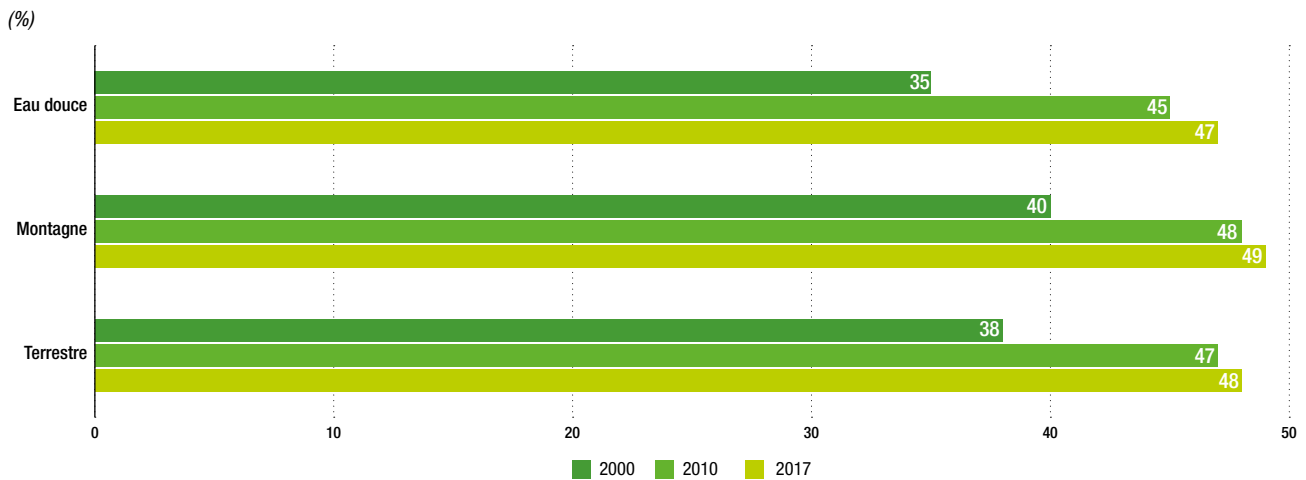
9 Voir Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Objectifs volontaires de NDT. Disponible à l'adresse <https://www.unccd.int/our-work/country-profiles/voluntary-ldn-targets>

Cible 15.4: D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

Indicateur 15.4.1: Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans les aires protégées

En Afrique, la surface moyenne des zones clés pour la biodiversité de montagne qui se trouvent dans les aires protégées a considérablement augmenté entre 2000 et 2020 (figure 5.2). En Afrique du Nord, elle est passée de 16 % à 27,6 % au cours de cette période et, en Afrique (hors Afrique du Nord), de 33,2 % à 41,7 % (FAO, 2022). Ces chiffres sont révélateurs des progrès accomplis en matière de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes montagneux.

Figure 5.2 : Proportion des zones clés pour la biodiversité couvertes par des aires protégées en Afrique

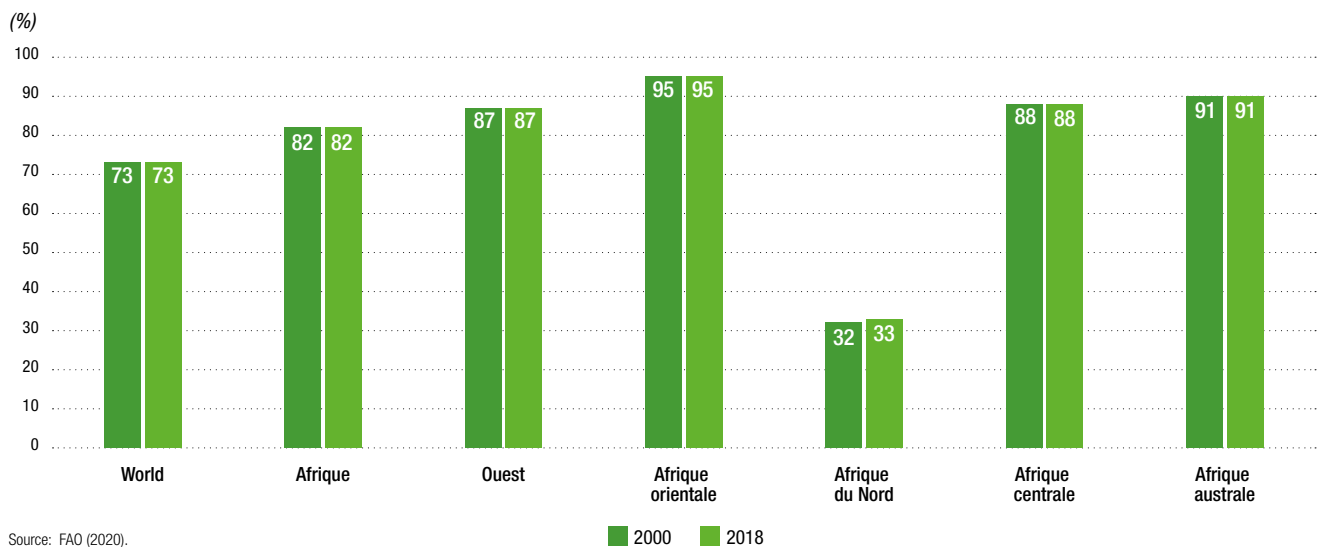


Source: UNDESA (2017)

Indicateur 15.4.2: Indice de couvert végétal montagneux

En Afrique, l'indice de couvert végétal montagneux a enregistré une très légère hausse entre 2000 et 2018, ce qui témoigne des progrès accomplis en matière de conservation de l'environnement (Figure 5.3). Cependant, il existe des différences considérables entre les sous-régions. En effet, il va de 95,2 % en Afrique de l'Est à 32,7 % en Afrique du Nord.

Figure 5.3 : Proportion of mountain green cover land versus areas of mountains, by subregion



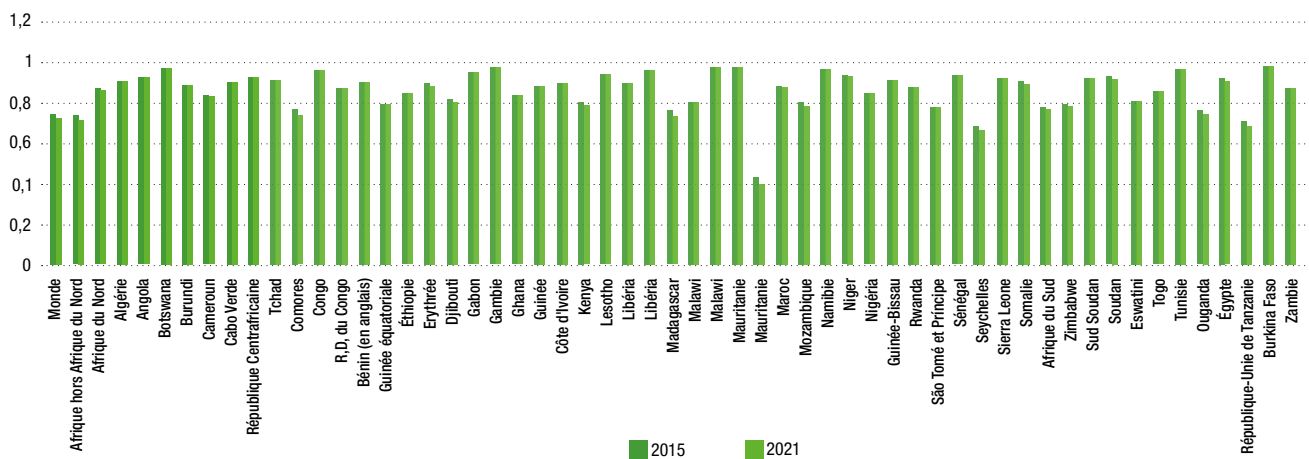
Source: FAO (2020).

Cible 15.5: Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Indicateur 15.5.1 : Indice de la liste rouge

Les scores de l'Indice de la liste rouge¹⁰ pour l'Afrique affichent une tendance à la baisse (Figure 5.4). De 2015 à 2021, le score de l'Indice de la liste rouge pour l'Afrique, hors Afrique du Nord, a baissé de 0,74 à 0,72 et de 0,88 à 0,86 pour l'Afrique du Nord. La plupart des pays ne sont pas sur la bonne voie en ce qui concerne la réduction de la dégradation des habitats naturels et la protection des espèces menacées. En 2021, l'éléphant de la forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) a été inscrit sur la liste des espèces en voie de disparition et l'éléphant de la savane d'Afrique (*Loxodonta africana*) sur la liste des espèces en danger¹¹. Le braconnage pour l'ivoire et la perte d'habitat ont entraîné le déclin des éléphants. L'Érismature maccoa d'Afrique orientale et australe est passée du statut d'espèce vulnérable à celui d'espèce en danger, en raison de menaces telles que la pollution de l'eau et le drainage des zones humides (BirdLife International, 2022).

Figure 5.4 : Indice de la liste rouge



Source: BirdLife International and IUCN (2022)

Cible 15.6: Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

Indicateur 15.6.1 : Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

La plupart des pays africains sont parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de leur utilisation, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. En juin 2022, 47 pays africains comptaient parmi les 135 nations parties audit Protocole. Il

10 La valeur de l'indice de la liste rouge varie de 1 (toutes les espèces sont classées dans la catégorie « Préoccupation mineure ») à 0 (toutes les espèces sont classées dans la catégorie « Éteinte »). Une tendance à la baisse de l'indice de la liste rouge au fil du temps signifie que le taux attendu d'extinctions futures d'espèces s'aggrave (le taux de perte de biodiversité augmente). Voir <http://datazone.birdlife.org/species/spcrl>

11 Voir <https://www.iucn.org/news/species/202103/african-elephant-species-now-endangered-and-critically-endangered-iucn-red-list>

offre un cadre juridique transparent pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques¹². En outre, les pays africains sont aussi parties au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Entre autres objectifs, le traité vise un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de toutes les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En mai 2022, 149 pays, dont 44 d'Afrique, étaient partis à ce traité¹³. À l'échelle mondiale, 75 pays ont, dans leur rapport de conformité, mis à disposition des informations relatives aux mesures prises en matière d'accès aux ressources phytogénétiques et de partage des avantages qui en découlent. Sur ces 79 pays, 22 provenaient de la Région Afrique (49 % des parties contractantes de la Région), 21 de la région Europe (54 %), 14 de la Région Amérique latine et Caraïbes (67 %), 11 de la Région Asie (61 %), 2 de la Région Amérique du Nord (100 %), 5 de la Région Proche-Orient (42 %) et 4 de la Région Pacifique Sud-Ouest (40 %)¹⁴.

Cible 15.7: Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.

Indicateur 15.7.1: Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

Les estimations des pertes annuelles publiques sur les activités touristiques dues au commerce illicite d'espèces sauvages en Afrique orientale, centrale, australe et occidentale étaient comprises entre 0,64 million et 4,26 millions d'USD en 2016 (Banque mondiale, 2019). En Afrique de l'Est, les espèces de rhinocéros blancs du Nord ne comptaient plus que trois individus en 2016. Le braconnage et le trafic illicite d'espèces sauvages s'expliquent aussi par la propagation de zoonoses telles que la maladie à Coronavirus. En dépit des succès remarquables remportés dans la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'espèces sauvages, le financement reste insuffisant. Les politiques et la législation ne sont pas correctement appliquées et mises en œuvre, et la corruption aggrave ces problèmes.

Cible 15.8: D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

Indicateur 15.8.1: Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Tous les 55 pays africains sont parties à la Convention sur la diversité biologique et ont adopté une loi nationale, visant à prévenir, contrôler ou limiter la propagation et l'impact des espèces exotiques envahissantes^{15 16}. Parmi les exemples, on peut citer la réglementation sud-africaine de NEMBA en 2014 relative aux espèces exotiques envahissantes, mise à jour en 2020. La législation existante pourrait être renforcée par la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des espèces envahissantes en Afrique, 2021-2030 (Nampala, 2020), qui vise à orienter et à coordonner les actions aux niveaux continental, régional et national en vue de la prévention et de l'éradication de toutes les formes d'espèces envahissantes en Afrique. En outre, certains pays ont adopté des cadres stratégiques et entrepris des initiatives pouvant servir d'étape primordiale au renforcement de la législation et des politiques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Au nombre d'exemples, il faut citer la stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes de la République de l'île Maurice, 2008–2017 ; la politique

12 Les informations relatives aux plans nationaux de développement visant à mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sont disponibles sur le site web du centre d'échange sur l'accès et le partage des bénéfices. Disponible à l'adresse <https://absch.cbd.int/>.

13 Voir <https://www.fao.org/plant-treaty/countries/membership/en/>

14 Voir <https://www.fao.org/3/ni529en/ni529en.pdf>

15 Voir <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/files/Tier3-15-08-01.pdf>

16 Voir <http://bfigs.bforest.gov.bd/SDG/SDG/indicator-15-8-1/>

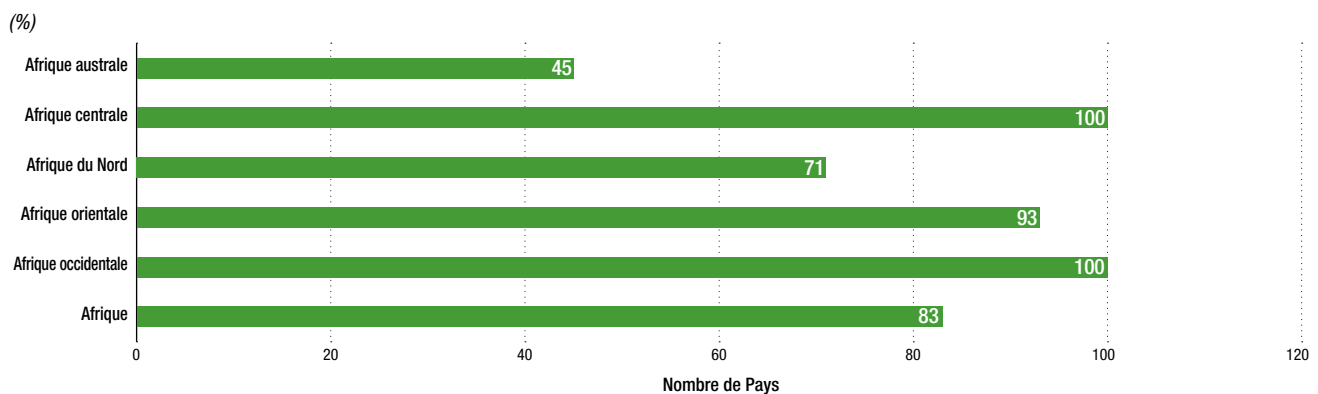
ghanéenne relative aux espèces exotiques envahissantes ; la stratégie nationale et l'évaluation du programme du Mozambique ; l'évaluation du statut des invasions biologiques et de leur gestion en Afrique du Sud ; et l'analyse des invasions biologiques en Ouganda et de la gouvernance mondiale de l'environnement (Nampala, 2020).

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

Indicateur 15.9.1 : Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la diversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

La plupart des pays africains (45) ont défini des cibles nationales conformément à la cible 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 (Figure 5.5). Tous les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest ont défini des cibles, tandis que l'Afrique australe, suivie de l'Afrique du Nord, a enregistré le plus faible taux d'avancement dans la définition des cibles. Malgré des progrès globalement louables, la mise en œuvre reste faible. Au terme du Plan stratégique, les pays devront relever le défi d'aligner et de mettre en œuvre les cibles nationales conformément au Cadre mondial pour la biodiversité post-2020.

Figure 5.5 : Part des pays africains par région, ayant défini des cibles nationales conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 dans leur stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité



Source : PNUE (2021).

Cible 15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

Indicateur 15.a.1 : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes

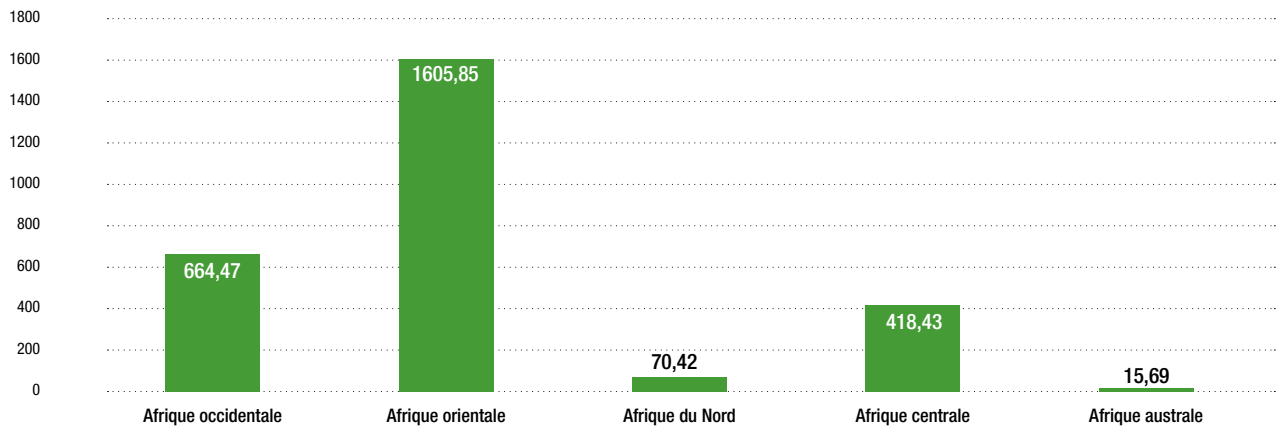
Le total de l'APD en faveur de la biodiversité en Afrique est passé de 345 millions d'USD en 2000 à 2,77 milliards d'USD en 2018, avec des différences significatives entre les régions¹⁷ (Figure 5.6). Le principal mécanisme financier international consacré à la conservation de la biodiversité est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹⁸.

¹⁷ Indicateurs 15.a.1 et 15.b.1 des Objectifs de développement durable : chiffres officiels.

¹⁸ Voir <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/outlook-africa-en.pdf>

Figure 5.6 : Total de l'aide publique au développement consacrée à la biodiversité, par pays donateur

(en millions d'USD au taux de change constant de 2018)



Source: OCDE (2021)

L'atteinte des cibles en matière de biodiversité nécessitera une augmentation significative du financement, à hauteur de 700 milliards d'USD par an, afin de mettre un terme au déclin de la biodiversité mondiale à l'horizon 2030¹⁹. Pour redoubler d'efforts et d'ambition, 17 pays africains figurent parmi les 93 États du monde entier qui se sont engagés à adopter des mesures d'urgence au cours des dix prochaines années afin de placer la nature et la biodiversité sur la voie de la régénération à l'horizon 2030. Les signataires doivent relever le défi d'honorer leurs engagements²⁰. Les pays explorent et recherchent des sources innovantes de financement de la conservation de la biodiversité et des forêts, telles que les fonds de conservation, les obligations vertes et bleues et les échanges de dettes contre nature, climat ou durabilité (Encadré 5.2).

Encadré 5.2 : Renflouer le Fonds fiduciaire pour l'environnement des Seychelles grâce aux dons volontaires des voyageurs à destination de ce pays

En juin 2022, les dons volontaires des voyageurs à destination des Seychelles au profit du Fonds fiduciaire pour l'environnement ont dépassé la barre de 600 000 euros. Les fonds ainsi collectés sont utilisés pour accompagner les efforts nationaux de conservation. Tous les visiteurs des Seychelles peuvent contribuer à la protection de la faune et de la flore seychelloises à travers le Seychelles Islands Travel Authorization platform, alimenté par le Travizory Border Security. Depuis son lancement le 1er septembre 2020, ce système d'autorisation de voyage a reçu un total de 44 602 dons individuels, pour un montant de plus de 600 000 euros. La plupart des dons proviennent de visiteurs étrangers. Il convient toutefois de relever que plus de 372 détenteurs de passeports seychellois ont aussi contribué au Fonds. Les options de dons vont de 10 à 500 euros, ce qui permet aux voyageurs d'en faire selon leur budget. Le gouvernement seychellois est déterminé à travailler en collaboration avec Travizory pour renforcer ses frontières, faciliter l'arrivée des passagers et explorer de nouveaux moyens pour appuyer des initiatives nationales telles que le Fonds.

Source: <https://www.travizory.com/environment-trust-fund-receives-more-than-600000-euros-in-donations-from-travelers>

Cible 15.b : Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

Indicateur 15.b.1 : Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes

19 Andrew Deutz and others, *Financing Nature: Closing the Global Biodiversity Financing Gap* (Paulson Institute, The Nature Conservancy and Cornell Atkinson Center for Sustainability, 2020. https://www.paulsoninstitute.org/wp-content/uploads/2020/10/FINANCING-NATURE_Full-Report_Final-with-endorsements_101420.pdf)

20 Andrew Deutz and others, *Financing Nature: Closing the Global Biodiversity Financing Gap* (Paulson Institute, The Nature Conservancy and Cornell Atkinson Center for Sustainability, 2020. https://www.paulsoninstitute.org/wp-content/uploads/2020/10/FINANCING-NATURE_Full-Report_Final-with-endorsements_101420.pdf)

Dans le cadre de la Déclaration des dirigeants de Glasgow de 2021 sur les forêts et l'utilisation des terres, plus de 100 chefs d'État et de gouvernement et autres dirigeants, dont 33 d'Afrique, se sont engagés à mobiliser plus de 20 milliards d'USD de fonds publics et privés pour enrayer la déforestation d'ici à 2030²¹ ²². Cette déclaration doit s'accompagner de mécanismes de suivi et de responsabilisation, afin de garantir une utilisation efficace des fonds pour la restauration et la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité.

5.3 Perspectives générales

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) prévoit que pour atteindre la plupart des cibles d'ici à 2030, l'Afrique devra accélérer les progrès dans leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la gestion durable des forêts et la conservation des écosystèmes montagneux (source introuvable). Les pays devront intensifier considérablement leurs efforts pour inverser les tendances négatives en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce et pour enrayer la perte de biodiversité.

Figure 5.7 : Mise en œuvre attendue de l'ODD 15 par cible et par région d'Afrique

SDG 15		Afrique du Nord	Afrique occidentale	Afrique Centrale	Afrique Orientale	Afrique Australe
15.2	Gestion durable des forêts	15.5	15.4	15.4	15.1	15.a
15.4	Conservation des écosystèmes de montagne	15.a	15.5	15.5	15.2	15.1
15.a	Ressources pour la biodiversité et les écosystèmes	15.1	15.2	15.1	15.4	15.4
15.1	Écosystèmes terrestres et d'eau douce	15.4	15.a	15.2	15.a	15.2
15.5	Perte de biodiversité	15.2	15.1	15.a	15.5	15.5
15.3	Désertification et dégradation des sols	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3
15.6	Utilisation des ressources génétiques	15.6	15.6	15.6	15.6	15.6
15.7	Trafic d'espèces protégées	15.7	15.7	15.7	15.7	15.7
15.8	Espèces exotiques envahissantes	15.8	15.8	15.8	15.8	15.8
15.9	La biodiversité dans la planification nationale et locale	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9
15.b	Ressources pour la gestion des forêts	15.b	15.b	15.b	15.b	15.b
15.c	Trafic d'espèces protégées (mondial)	15.c	15.c	15.c	15.c	15.c

Clé de la légende :

- Maintenir les progrès pour atteindre l'objectif
- Inverser la tendance pour atteindre l'objectif
- Accélérer les progrès Atteindre l'objectif
- ne peut pas être mesuré

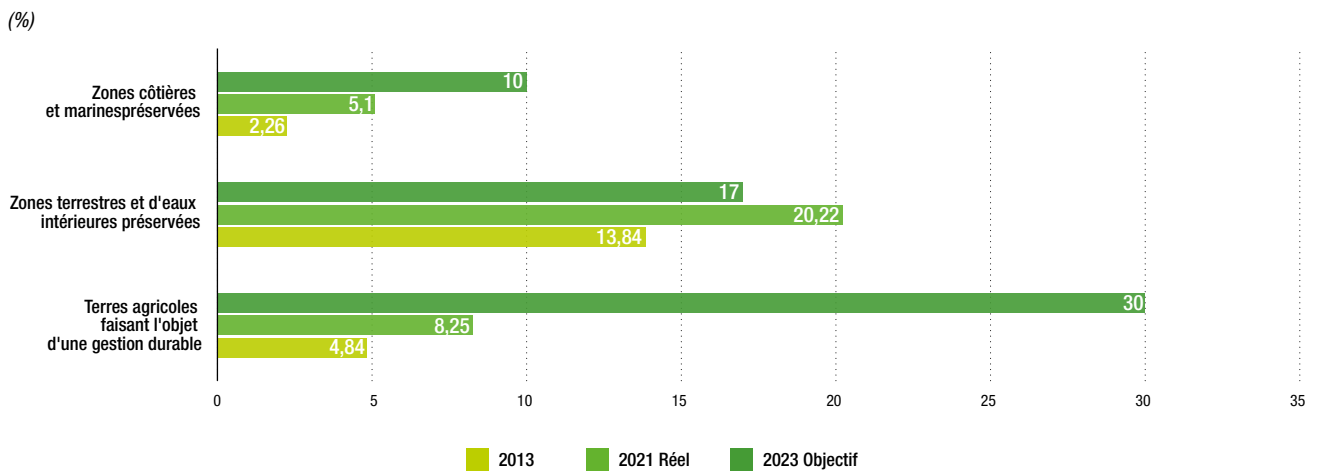
Source: Africa UN Data for Development: <https://ecastats.uneca.org/africaundata>

Comme l'indique la figure 5.8, l'Afrique a atteint 64 % de ses cibles de 2021 en matière de gestion durable des terres et de préservation des ressources naturelles. Toutefois, le continent n'a pas atteint les cibles relatives à la préservation des zones côtières et marines et à la superficie des terres agricoles faisant l'objet d'une gestion durable des terres. Le continent a perdu plus de 3,5 millions d'hectares par an au cours des deux dernières décennies, contribuant ainsi à plus de 70 % de la perte mondiale de forêts. Cette situation s'explique par la lenteur de la mise en œuvre des politiques et des cadres de gestion durable des terres et d'adaptation au climat.

21 Voir <https://ukcop26.org/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use/>

22 Voir <https://forestsandfinance.org/news/financial-incentives-to-slow-deforestation-are-helpful-but-public-policies-to-stop-it-are-essential/>

Figure 5.8 : Biodiversité, préservation et gestion durable des ressources naturelles en Afrique



Source: UNSD (2022)

L'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre devrait chacune atteindre au moins deux cibles en maintenant le rythme actuel des progrès accomplis, notamment en matière de gestion durable des forêts (UA, 2022).

Encadré 5.3 : Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'ODD 15:

- Les autorités algériennes ont conçu le projet de Barrage vert comme un programme de reboisement massif de la steppe algérienne
- La stratégie et le plan d'action pour un développement résilient au changement climatique en Afrique.
- L'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine.
- L'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains.
- Le Cadre de l'Union africaine sur la gestion durable des forêts (2020-2030).
- L'Initiative sur la durabilité, la stabilité et la sécurité.
- La Stratégie africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique.
- La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.
- Le Fonds bleu pour le bassin du Congo.
- Le Mécanisme de liquidité et de durabilité.
- Le Plan d'action de l'Union africaine pour la relance verte.
- Le Programme de relance vert pour l'Afrique.

L'Initiative Grande Muraille verte de l'Union africaine²³ vise à créer une bande de 8 000 km de terres restaurées sur toute la largeur de l'Afrique. Cette initiative vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres, à stocker 250 millions de tonnes de carbone et à créer 10 millions d'emplois dans les zones rurales à l'horizon 2030. Le cas de l'Algérie (Encadré 5.4) constitue une illustration des interventions menées par les pays dans le cadre de l'Initiative Grande Muraille verte.

Encadré 5.4 : Initiative Grande Muraille verte : cas du projet Barrage Vert en Algérie

Les autorités algériennes ont conçu le projet Barrage Vert comme un programme de reboisement massif visant à sauvegarder et à développer les zones présahariennes.

Les autorités algériennes ont mis au point le projet Barrage Vert comme un programme de reboisement massif visant à sauvegarder et à développer les zones situées à la lisière du désert du Sahara. Le Barrage Vert couvre une superficie de 3,7 millions d'hectares qui devraient à moyen terme être portés à 4,7 millions d'hectares et compter 1 million d'arbres supplémentaires. Ce barrage s'étend sur 1 500 km à travers le pays, d'est en ouest, sur une largeur de 20 km. Il couvre près de 28 wilayas.

Source : Examen de la contribution de l'expert algérien lors de la réunion du groupe d'experts consacrée au présent rapport.

23 Voir <https://www2.unccd.int/actions/great-green-wall-initiative>

5.5 Observations sommaires et recommandations stratégiques

Les progrès enregistrés dans l'atteinte des cibles définies pour l'ODD 15 et l'Objectif 7 de l'Agenda 2063 varient d'un pays africain à un autre. Dans l'ensemble, l'Afrique continue à afficher des taux élevés de perte du couvert forestier et de la biodiversité, et la dégradation des terres reste importante et généralisée. C'est dans le domaine de la conservation des écosystèmes montagneux que les progrès sont les plus significatifs. Les pays doivent redoubler d'efforts pour adopter et mettre en œuvre des cadres politiques régissant la protection, la restauration et l'utilisation durable des forêts, des terres et de la biodiversité.

Les gouvernements et leurs partenaires doivent mobiliser et canaliser des financements accrus pour une reprise verte et résiliente post-COVID-19. Dans le cadre de cet effort, il convient d'exploiter des sources de financement innovantes telles que le Mécanisme de liquidité et de durabilité de la CEA et de ses partenaires, les échanges de créances contre la durabilité, les obligations vertes et bleues et les crédits carbone. Des financements accrus doivent être acheminés vers les entités décentralisées et les communautés locales afin de produire un impact réel et significatif sur le bien-être des populations et des écosystèmes.

Les décideurs politiques doivent multiplier les campagnes de sensibilisation aux dangers de la déforestation par l'intermédiaire des organisations de base et des organisations de la société civile. Des stratégies doivent être mises en place pour améliorer les possibilités de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés dont la subsistance dépend fortement des forêts, et pour promouvoir les entreprises forestières telles que l'apiculture, les curiosités et la production de champignons.

Les gouvernements et leurs partenaires doivent renforcer et intensifier l'évaluation du capital naturel et l'intégration de la biodiversité, des solutions axées sur la nature, de l'agriculture respectueuse du climat et de la réduction des risques de catastrophe dans les examens nationaux volontaires et dans les plans et budgets de développement.

Les États membres doivent déployer des efforts pour autonomiser les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les communautés locales en renforçant et en appliquant les droits de propriété de ressources et d'accès au financement. Cette démarche pourrait accélérer la gestion durable des ressources forestières et de la biodiversité et atténuer les conflits et les litiges liés aux ressources naturelles.

17 PARTNERSHIPS
FOR THE GOALS

CHAPITRE 6 :

ODD 17 : Partenariats

Agenda 2030	Agenda 2063
Objectif 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement et le revitaliser..	Objectif 1 - Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être.
	Objectif 4 - Les économies structurellement transformées et la création des emplois.
	Objectif 10 - Des infrastructures de classe mondiale sur tout le continent.
	Objectif 19 - L'Afrique participe de façon active et égale aux affaires internationales et un pilote de la coexistence pacifique.
	Objectif 20 - L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement.

6.1 Importance de la solidarité mondiale

La pandémie de COVID-19 va de pair avec un risque à long terme de réduction de l'aide publique au développement, malgré le renforcement des engagements internationaux en matière d'aide budgétaire. Cette pandémie souligne l'importance de la « solidarité mondiale, du partage des responsabilités, de la rationalisation de la coopération et de la promotion des moyens de mise en œuvre » pour le développement durable. Ce même engagement, cette même urgence, ce même dynamisme et cette même unité sont d'une importance capitale pour la redynamisation de la coopération internationale et les partenariats transnationaux, ainsi que pour la mise en place d'institutions mondiales, régionales et nationales capables de faire face durablement aux risques mondiaux.

6.2 Suivi des progrès réalisés au titre de l'Objectif 17 par cible

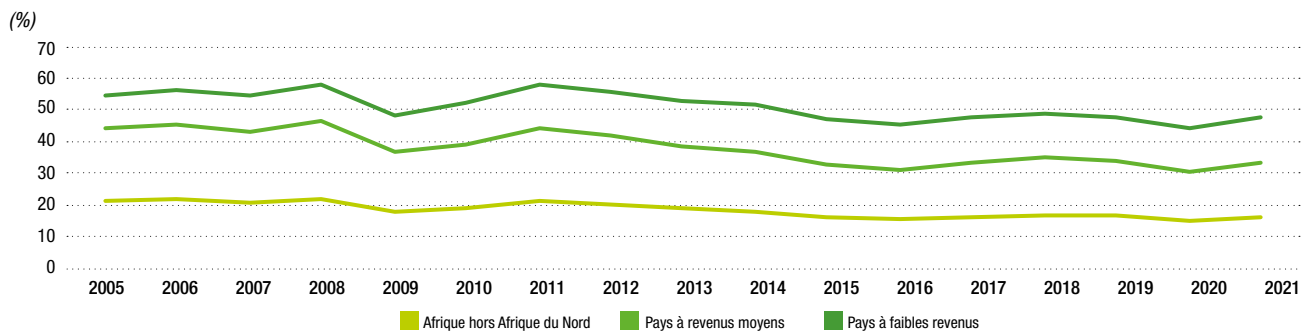
Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Indicateur 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

La génération de recettes nationales en Afrique continue d'être à la traîne par rapport à cette opération dans les autres régions. Le montant généré est inférieur à la moyenne enregistrée dans les PMA. Pour l'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, les recettes publiques en proportion du PIB, ont baissé de 16,5 % en 2019 à 15 % en 2020, avant de rebondir à 16,4 % en 2021. Les pays ayant généré le plus de recettes en 2021 sont le Lesotho et le Soudan du Sud, soit 42 % de leur PIB. Suivent, à 31 % du PIB, le Botswana, l'Érythrée et les Seychelles. En revanche, la collecte de recettes dans des pays comme la République centrafricaine et le Nigeria représentait moins de 10 % de leur PIB. La pandémie de COVID-19 a perturbé les activités économiques et la collecte des recettes, entraînant des contractions inattendues du PIB, de l'emploi et des revenus. L'inefficacité de l'administration fiscale, les fuites dues à la corruption et à l'étranglement de l'assiette fiscale, ainsi que l'importance du secteur informel, ont également contribué à la faiblesse du ratio recettes/PIB.

La réduction des flux financiers illicites (FFI) peut permettre aux pays africains de mobiliser des capitaux pour financer la réalisation des ODD et d'autres priorités

Figure 6.1 : Total des recettes publiques en pourcentage du PIB –2005-2021



Source: FMI (2022)

Encadré 6.1 : Total des recettes publiques en pourcentage du PIB du Malawi

Les recettes publiques en pourcentage du PIB ont diminué, passant d'une moyenne de 19,9 % en 2019/2020 à 16,5 % en 2020/2021, essentiellement en raison du ralentissement économique provoqué par la pandémie de Covid-19. Il est peu probable que le Malawi atteigne l'objectif des ODD consistant à mobiliser au moins 50 % des recettes en proportion du PIB d'ici à 2030. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a élaboré le Domestic Revenue Mobilization Strategy (Stratégie de mobilisation des recettes nationales) (2021-2026) afin d'assurer la stabilité et la transparence du processus d'élaboration des politiques en matière de recettes, de réduire la dépendance à l'égard des prêts extérieurs et intérieurs, et de renforcer la discipline et le contrôle budgétaires.

Source : Rapport ENV du Malawi (2022)

nationales, et d'augmenter le stock de capitaux disponibles pour permettre aux entreprises de renforcer leurs capacités de production et de créer des emplois²⁴. Selon la CNUCED, les FFI contribuent annuellement à la sortie des capitaux du continent, à hauteur de 88,6 milliards d'USD.

24 <https://unctad.org/webflyer/curbing-illicit-financial-flows-finance-sustainable-development-africa>

Encadré 6.2 : Les flux financiers illicites constituent un obstacle majeur à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine

Selon le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, 50 milliards d'USD sont sortis du continent en 2015 en raison de la fuite des capitaux. Ce montant a considérablement augmenté au fil des ans, dans la mesure où un rapport de l'UNTACDT indique qu'en 2020, 89,9 milliards d'USD sortiront du continent du fait de la fuite des capitaux.

La réduction des flux financiers illicites doit donc être au cœur des défis de développement auxquels les pays africains feront face dans les prochaines décennies. Cependant, la lutte semble difficile, compte tenu de la complexité du problème, de la spécificité des enjeux et de la diversité des acteurs impliqués dans ce phénomène. Le renforcement de la transparence financière et la réduction des flux illicites nécessiteront la mise en œuvre d'outils de lutte contre les FFI tels que :

Le bénéficiaire réel :

Les gouvernements doivent mettre en place des registres publics d'informations vérifiées sur les bénéficiaires réels de toutes les entités juridiques, et toutes les banques doivent connaître les véritables bénéficiaires réels de tout compte logé dans leur institution financière.

- Les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent : les gouvernements doivent adopter et mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux ; les lois déjà en place doivent être rigoureusement appliquées.
- La transmission d'informations bancaires établies par pays: les décideurs politiques doivent obliger les entreprises multinationales à rendre publics leurs revenus, leurs bénéfices, leurs pertes, leurs ventes, les impôts acquittés, leurs filiales et leurs effectifs, sur la base de la transmission de l'information bancaire par pays.
- L'échange d'information fiscale: tous les pays doivent prendre une part active au mouvement mondial sur l'échange automatique d'information fiscale, tel qu'approuvé par l'OCDE et le G20.
- La fausse facturation dans les opérations commerciales: les agences douanières doivent traiter les opérations commerciales concernant un paradis fiscal avec la plus grande attention. Les gouvernements doivent renforcer considérablement l'application de leur législation douanière en équipant et en formant leurs agents afin qu'ils soient mieux outillés pour détecter les fausses facturations intentionnelles dans les opérations commerciales, notamment grâce à l'accès aux informations en temps réel sur les prix de détail des produits de base sur le marché mondial.
- Le développement durable : l'indicateur de la cible 16.4 des ODD doit être une estimation nationale des sorties illicites relatives aux opérations commerciales faussement facturées et à d'autres sources, sur la base des données actuellement disponibles, et le Fonds monétaire international ou une autre institution internationale qualifiée doit effectuer et publier cette analyse chaque année. Les gouvernements doivent adhérer à l'initiative fiscale d'Addis-Abeba afin d'appuyer davantage les efforts visant à réduire les flux financiers illicites en tant que composante essentielle du programme de développement.
- L'intégrité financière internationale : les sorties massives de capitaux illicites sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la mobilisation des ressources nationales et d'entraver la croissance économique durable. La surveillance des flux financiers doit prendre en compte non seulement le volume des ressources entrant dans les pays en développement, mais aussi les fuites illicites de capitaux du fait des difficultés de balance des paiements et de la fausse facturation des opérations commerciales. Les gouvernements et les organisations internationales doivent renforcer leur politique et consolider leur coopération pour lutter contre ce fléau.

Cible 17.2: Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés.

Indicateur 17.2.1: Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

La figure 6.2 montre que, dans l'ensemble, les pays de l'OCDE n'ont pas atteint leur objectif qui consiste à allouer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Sur les 25 pays de l'OCDE, seuls 13 ont consacré 0,7 % ou plus de leur RNB à l'APD en faveur des PMA.

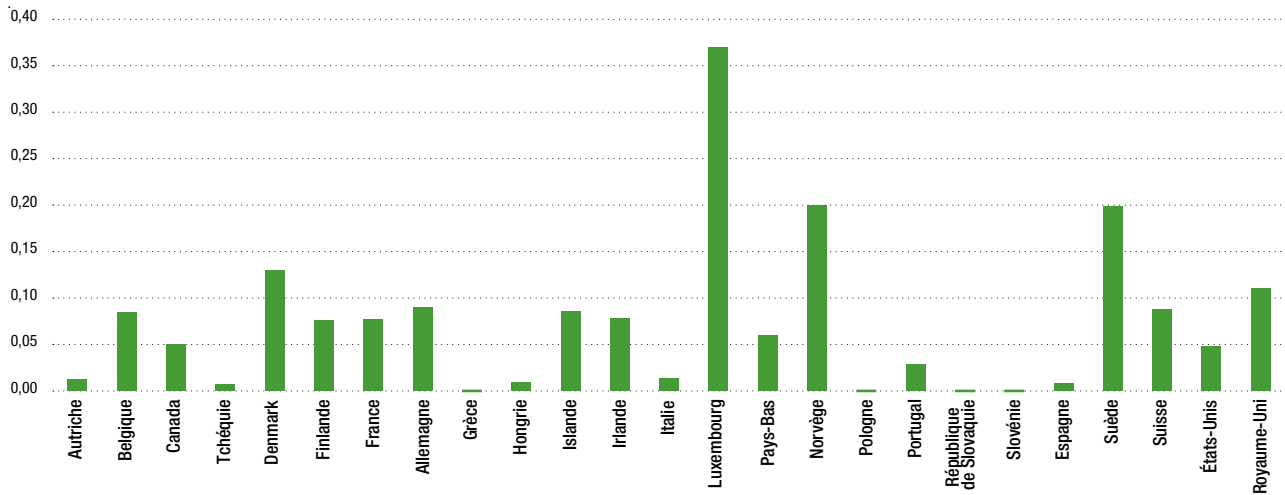
Cible 17.3: Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

Indicateur 17.3.1: Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total

La figure 6.3 montre que le flux d'IDE vers l'Afrique reste inférieur à celui d'autres régions telles que l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes. En effet, en 2021, l'Afrique

Figure 6.2 : APD nette apportée aux pays les moins avancés, 2020

(% du RNB)

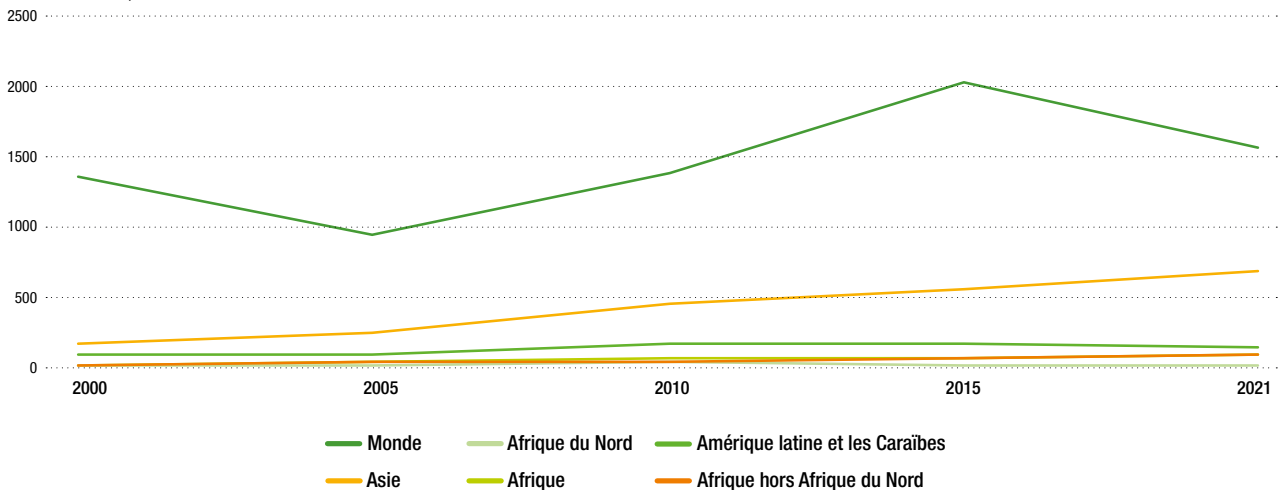


Source: Indicateurs du développement dans le monde (2022)

a bénéficié de 83 milliards d'USD d'IDE, beaucoup moins que les 690 milliards d'USD reçus par l'Asie et les 134,4 milliards d'USD reçus par l'Amérique latine et les Caraïbes. En Afrique de l'Ouest, le Nigeria en a été le principal bénéficiaire, avec un montant de 4,8 milliards d'USD dans le secteur pétrolier et gazier, tandis qu'en Afrique de l'Est, les IDE vers l'Éthiopie se sont élevés à 4,3 milliards d'USD, principalement dans le domaine des énergies renouvelables. En Afrique centrale, les IDE vers la République démocratique du Congo étaient estimés à 1,9 milliard d'USD et canalisés vers les champs pétroliers offshore et l'exploitation minière. En Afrique australe, les IDE ont presque décuplé entre 2020 et 2021 pour atteindre 42 milliards d'USD (CNUCED, 2022).

Figure 6.3 : Flux des investissements directs étrangers (IDE), 2000-2021

(en milliards d'USD)

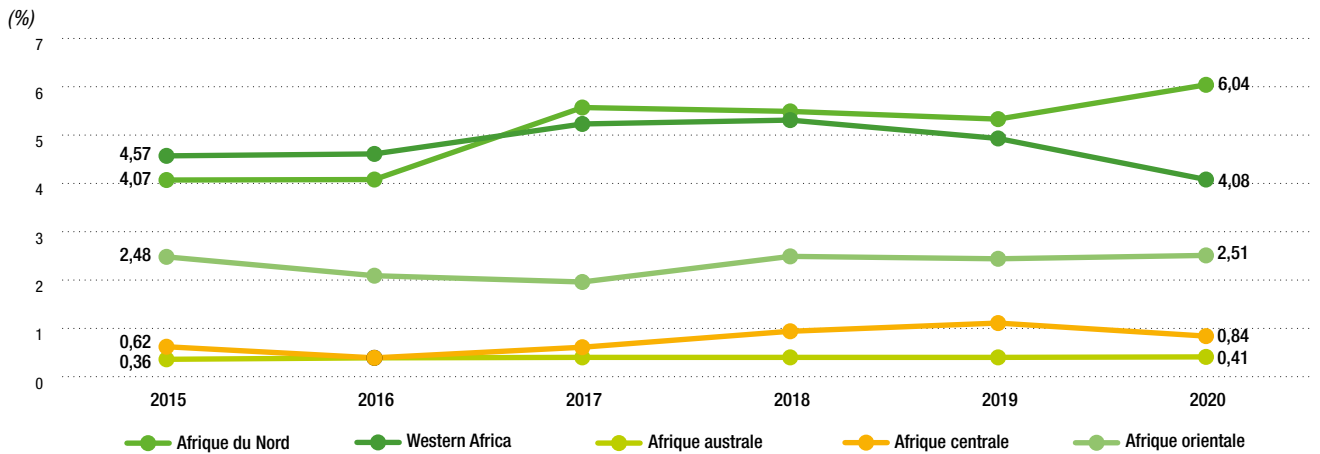


Source: CNUCED (2022).

Indicateur 17.3.2: Volume des envois de fonds des travailleurs migrants (en USD), en proportion du PIB total

Les envois de fonds des travailleurs migrants ont joué un rôle important en permettant aux ménages africains de stabiliser leurs habitudes de consommation par la réduction de la variabilité des revenus. En 2020, les envois de fonds des travailleurs migrants représentaient 6 % du PIB en Afrique du Nord et 4,1 % en Afrique de l'Ouest. En Afrique, hors Afrique du Nord, en 2020, le volume des envois de fonds des travailleurs migrants était

Figure 6.4 : Volume des envois des fonds des travailleurs migrants (en USD), en proportion du PIB total

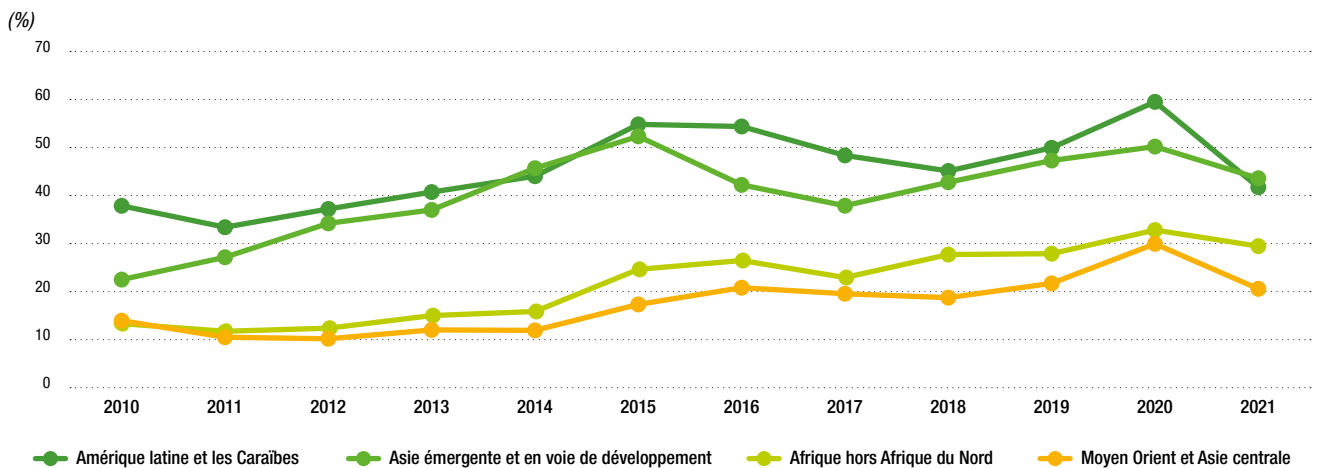
Source: UNSD (<https://unstats.un.org>)

le plus élevé dans les pays de petite taille tels que le Lesotho (25 %), la Somalie (24,9 %), la Gambie (22,3 %), les Comores (18,4 %), le Cap-Vert (14,4 %) et le Liberia (10,4 %), tandis qu'en Afrique du Nord, les plus grands bénéficiaires étaient l'Égypte (8,1 %), le Maroc (6,4 %) et la Tunisie (5,6 %).

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

Figure 6.5 : External debt service as a percent of exports of goods and services



Source: (FMI, 2022)

La gestion de la dette est un défi pour les gouvernements africains. Le service de la dette a englouti des ressources en capital déjà limitées au détriment du développement durable et de projets essentiels et indispensables visant à améliorer les infrastructures. Le service de la dette de l'Afrique, hors Afrique du Nord, est passé de 27,9 % des biens et services en 2019 à 32,8 % en 2020 (Figure 6.5). L'Afrique abritait en septembre 2022, huit des neuf pays du monde en situation de surendettement et 14 des 26 pays du monde présentant un risque élevé de surendettement (FMI, 2022).

Cible 17.6: Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Indicateur 17.6.1: Abonnements à une connexion à internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion.

Tableau 6.1: Abonnements à une connexion à internet à haut débit fixe

(pour 100 habitants)

Régions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Monde	11,4	12,2	13,6	14,1	14,9	15,8	16,7
Afrique	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Pays les moins avancés	0,8	0,9	1	1,1	1,2	1,4	1,4
Pays enclavés en voie de développement	1,9	2,1	2,3	2,5	2,7	2,9	3
Petits États insulaires en développement	6,7	7	7	7,1	7,5	8	8,4

Source: Base de données de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (2022).

En dépit de quelques progrès remarquables, l'accès aux TIC en Afrique reste limité. Alors que 85 % de la population d'Europe et d'Amérique du Nord avait accès à internet en 2019, seulement 20 % de la population des PMA y avait accès (Nations Unies, 2021). Le nombre d'abonnements à une connexion à internet à haut débit fixe en Afrique est passé de 0,4 pour 100 habitants en 2015 à 0,60 pour 100 habitants en 2021 (Tableau 6.1). Toutefois, ce chiffre était nettement inférieur à la moyenne mondiale de 16,7 abonnements pour 100 habitants en 2021. Les pays africains tels que l'Égypte, l'Afrique du Sud et la Tunisie ont enregistré le plus grand nombre d'abonnements pour 100 habitants, tandis que de nombreux pays dont le Burundi et le Malawi comptaient parmi les plus mal lotis.

Cible 17.7: Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.

Indicateur 17.7.1: Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Table 6.2: Montant des exportations suivies de technologies respectueuses de l'environnement

(en milliards d'USD courants)

	Afrique	PMA	Afrique du Nord	Afrique, hors Afrique du Nord	Amérique latine et Caraïbes
2010	8,13	1,48	2,05	6,08	33,45
2011	9,77	1,63	2,60	7,17	40,41
2012	9,09	1,88	2,64	6,45	41,76
2013	9,29	1,69	2,86	6,43	42
2014	9,73	0,90	3,17	6,56	41,32
2015	8,71	1,93	2,47	6,25	40,24
2016	7,85	1,17	2,41	5,45	37,10
2017	8,52	1,01	2,94	5,57	38,51
2018	8,94	1	3,12	5,82	41,13
2019	7,99	0,96	2,78	5,21	42,81
2020	6,05	0,77	1,50	4,55	40,09

Source: Division de la statistique des Nations Unies (2022)

Les investissements dans les technologies respectueuses de l'environnement restent faibles en Afrique par rapport à d'autres régions telles que l'Amérique latine et les Caraïbes, bien qu'ils soient plus élevés que dans les PMA. Ils y ont diminué de 30 % sur la période 2015-2020, passant ainsi de 8,71 milliards d'USD en 2015 à 6,05 milliards d'USD en 2020 (Tableau 6.2). L'Afrique du Nord a elle aussi enregistré une forte baisse en la matière. En effet, ils y sont passés de 2,47 milliards d'USD en 2015 à 1,5 milliard d'USD en 2020. En cette année, le financement des technologies respectueuses de l'environnement en Afrique a accusé un retard de 34 milliards d'USD par rapport à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Les pays africains dotés d'une économie forte et d'un secteur manufacturier important devraient accroître leurs investissements et leurs échanges dans les technologies respectueuses de l'environnement (Nations Unies, 2022).

Cible 17.8: Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications.

Indicateur 17.8.1: Proportion de la population utilisant internet.

Tableau 6.3: Nombre de personnes utilisant internet, pour 100 habitants

	Monde	Pays les moins avancés	Pays enclavés en développement	Petits États insulaires en développement	Afrique
2015	40,5	10,8	19,2	39,4	16,3
2016	43,3	13,9	21,1	44,5	18,3
2017	45,8	16,8	23,8	49,4	21,2
2018	49,1	20	26,4	54,4	24,2
2019	53,7	23,5	27	55,9	27,7
2020	59,6	27,6	29,7	60	31,8
2021	62,6	31,2	32,6	62,2	35,3

Source : Base de données de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (2022).

Le nombre de personnes utilisant internet en Afrique n'a cessé d'augmenter, passant de 16,3 à 35,3 pour 100 habitants en 2021 (Tableau 6.3). Les pays les plus performants en termes d'utilisation d'internet par la population en 2021 sont le Maroc (88 %), les Seychelles (79 %), l'Égypte, la Tunisie (71,9 %) et l'Afrique du Sud (70 %). Les pays comptant un faible nombre de personnes utilisant internet sont le Soudan du Sud (6,5 %), le Burundi (9,4 %), la République centrafricaine et le Tchad, 10,4 % chacun. La tendance positive en matière de pénétration d'internet se reflète aussi dans d'autres régions telles que les PEID et les PMA, avec toutefois une ampleur variable. Le renforcement de la couverture internet, en particulier dans les zones rurales, la réduction de l'écart entre hommes et femmes dans l'utilisation d'internet et le ciblage des micro, petites et moyennes entreprises restent des actions politiques prioritaires à mener dans la Région (PNUD, 2021).

Cible 17.9: Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Indicateur 17.9.1: Valeur en USD de l'aide financière et technique promise aux pays en développement

Tableau 6.4: Aide publique au développement nette et aide publique reçue

(en milliards d'USD constants de 2020)

	Amérique latine et Caraïbes	Afrique, hors Afrique du Nord	Moyen-Orient et Afrique du Nord
2015	10,46	47,54	19,66
2016	11,66	47,46	26,54
2017	8,52	52,18	27,80
2018	10	51,35	31,65
2019	8,50	54,52	27,65
2020	13,05	66,84	28,10

Source: Indicateurs du développement dans le monde (2022)

L'aide publique au développement (APD) nette en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, est passée de 47,5 milliards d'USD en 2015 à 66,8 milliards d'USD en 2020 (Tableau 6.4). Les principaux pays bénéficiaires de l'aide en 2020 sont l'Éthiopie (4,8 milliards d'USD), le Nigeria (3,6 milliards d'USD) et le Kenya (3,3 milliards d'USD). En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'APD est passée de 19,7 milliards d'USD en 2015 à 28,1 milliards d'USD en 2020, l'Égypte et le Maroc étant les principaux bénéficiaires. Toutefois, la plupart des économies avancées n'honorent toujours pas leur engagement de consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD, à un moment difficile où les pays africains ont besoin de ressources supplémentaires pour relancer leur économie (Nations Unies, 2022).

Encadré 6.3 : Bonne pratique en matière de réalisation des ODD : Cadre d'engagement des parties prenantes aux ODD au Kenya

Le Kenya dispose d'un Comité de travail technique inter-agences (IATWC) sur les ODD, mis en place au début de l'année 2016. Il regroupe les acteurs étatiques et non étatiques en vue de la mise en œuvre des ODD, à travers leurs organes de tutelle. L'IATWC est coprésidé par le Département d'État en charge de la Planification, à travers la Direction de la coordination des ODD (gouvernement national), l'Alliance du secteur privé kenyan (KEPSA) au nom du secteur privé et le Forum des ODD kenyans (société civile). Les membres de l'IATWC sont les ministères, départements et agences du gouvernement national (MDA), le Conseil des Gouverneurs (CoG), KEPSA, l'Association des Fabricants du Kenya (KAM), le Groupe parlementaire sur les ODD et les affaires, le Forum sur les ODD du Kenya, le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies (UNRCO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les médias et les milieux universitaires. Un sous-comité de l'IATWC a été mis en place pour travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État aux ODD, dont les membres sont le Département d'État à la Planification, le CoG, le KEPSA, le KAM, le Forum sur les ODD du Kenya, l'UNRCO, le PNUD, le Groupe parlementaire sur les ODD et les affaires, le Conseil des médias du Kenya et l'Université de Nairobi. Grâce à ce partenariat, l'IATWC a non seulement préparé deux examens nationaux volontaires (ENV), des rapports d'avancement sur les ODD et des prises de position nationales sur les ODD, mais a également organisé divers forums de renforcement des capacités, trois forums annuels multipartites, trois processus et cérémonies de remise de prix relatifs aux ODD, et élaboré une Stratégie de relance et d'accélération des ODD (2022–2030).

Cible 17.10: Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

Indicateur 17.10.1 : Moyenne pondérée des taux de douane**Tableau 6.5:** Moyenne pondérée de tous les produits

(%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique, hors Afrique du Nord	6,98	6,75	5,7	6,74	6,81	7,50
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4,06	4,07	4,85	4,39	5,82	4,42
Asie de l'Est et Pacifique	3,15	3,07	2,52	2,53	2,04	2,17
Monde	4,22	4,26	4,05	4,22	4,46	3,91
Amérique latine et Caraïbes	5,36	5,77	3,52	3,27	5,13	4,94

Source: World Integrated Trade Solutions (2022)

Les taux de douane sont restés stables dans la plupart des régions. En Afrique, hors Afrique du Nord, le taux de douane pondéré est passé de 6,81 % en 2019 à 7,50 % en 2020 (Tableau 6.5). Les taux de douane étaient plus bas en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, estimés à 4,42 % en 2020, mais supérieurs à la moyenne mondiale de 3,91 %. En 2020, en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, le textile et l'habillement continuent d'être assujettis aux taux de douane les plus élevés, d'environ 19 %, suivis des produits alimentaires à 12,7 % et de l'agriculture et des matières premières à 10,5 %.

Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

Tableau 6. 6: Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

(Indicateur 17.11.1)

	Part des économies en développement dans les exportations mondiales de biens et services (%)	Part des PMA dans les exportations mondiales de biens et services (%)
2015	38,9	0,91
2016	37,8	0,91
2017	38,5	0,94
2018	38,8	0,97
2019	39	0,98
2020	39	0,94
2021	40,1	0,93

Source: CNUCED (2022)

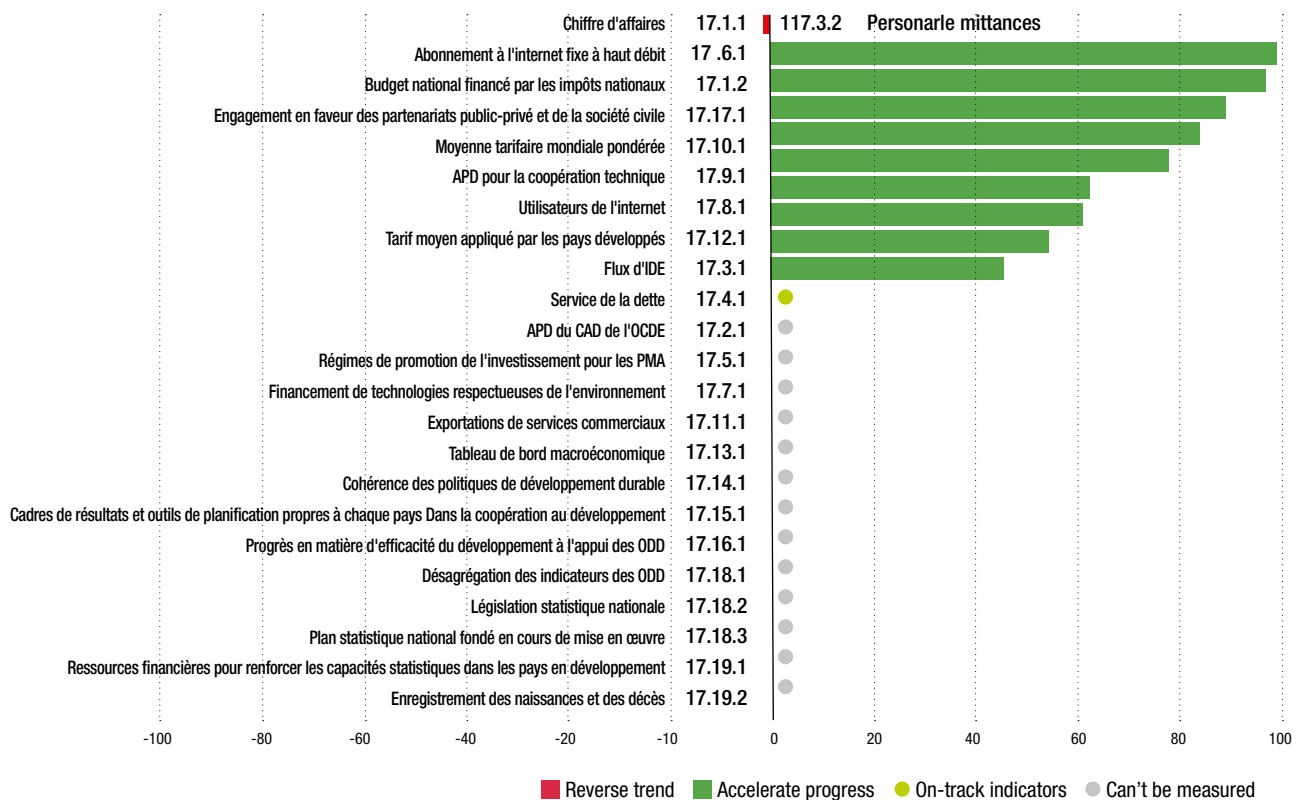
La part des pays en développement dans les exportations mondiales de biens et services a enregistré une légère augmentation, passant de 39 % en 2020 à 40,1 % en 2021, tandis que celle des PMA a légèrement diminué, passant de 0,94 % en 2020 à 0,93 % en 2021 (Tableau 6.6). En Afrique, les principaux exportateurs de services en 2020 étaient notamment, l'Égypte avec 0,6 % du commerce mondial, le Maroc (0,3 %), le Ghana et l'Afrique du Sud (0,2 %) et l'Éthiopie (0,1 %) - CNUCED (2021). En 2020, les cinq principaux partenaires des pays africains en matière d'exportations de marchandises étaient la Chine, l'Inde, les Émirats arabes unis, la Suisse et l'Afrique du Sud (CNUCED, 2021).

6.3 Perspectives générales

Dans l'ensemble, le continent n'a guère progressé dans la réalisation de l'objectif 17. Les catalyseurs de la mise en œuvre de cet objectif n'ont enregistré qu'une légère amélioration. Il est nécessaire de travailler à l'accélération de la collecte des recettes fiscales et au renforcement des investissements directs étrangers (Figure 6.2). En 2019, 66 % du budget national provenaient des impôts nationaux, contre 62,7 % en 2015. Le flux des IDE s'élevait à 45,4 milliards d'USD en 2019, soit une baisse de 10 milliards d'USD par rapport à 2015, et une augmentation de 370 % par rapport à l'année 2000 (Banque mondiale, 2022). La COVID-19 a entraîné une baisse de 16 % des IDE. En 2019, les envois de fonds des travailleurs migrants représentaient 3,6 % du PIB, contre 3,1 % en 2015 et 2,8 % en 2010. Il ressort de la figure 6.2 que l'Afrique est en bonne voie pour atteindre la cible relative à la soutenabilité et au service de la dette (Indicateur 17.4.1).

En 2000, la moitié des pays africains ployaient sous un service de la dette supérieur à 13% contre un taux inférieur à 4,3% en 2019.

Figure 6.6 : Résultats attendus en Afrique au titre des indicateurs de l'ODD 17



Source: Africa UN Data for Development: <https://ecastats.uneca.org/africaundata>

6.4 Cadres politiques visant à promouvoir la réalisation de l'objectif 17

La clé générale de l'Afrique pour la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 est sa capacité à financer son propre développement par la mobilisation des ressources nationales et l'épargne. De nouveaux partenariats et de nouvelles sources de financement du développement sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants du développement futur de l'Afrique. Les mécanismes publics de financement durable existants, tels que le Fonds mondial, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Mécanisme pour un développement propre, pourraient aussi être des outils de transformation pour le financement du développement, compte tenu de leurs conditions préférentielles, de leur rapport avec la croissance verte et de leur accessibilité accrue pour les pays africains, par rapport aux marchés obligataires.

La mise en œuvre de la ZLECAf offre une plateforme permettant d'améliorer la faible productivité de l'Afrique, d'accélérer l'industrialisation et de promouvoir des investissements plus importants sur le continent. Elle permettra notamment aux PMA et aux PEID de réduire leur dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux des produits de base, des importations hors de l'Afrique et leur vulnérabilité aux chocs exogènes. La ZLECAf aura une incidence positive sur le niveau du PIB, le commerce, la production et le bien-être de l'Afrique. En renforçant les capacités de production du continent, cet Accord aboutira à une plus grande industrialisation, à un accès accru aux nouvelles technologies, à l'innovation et à de meilleurs développements dans le secteur des services.

L'exploitation des technologies numériques et la promotion d'une concurrence libre et loyale seront fondamentales pour la redynamisation des économies africaines. En 2020, les technologies et services mobiles ont généré 130 milliards d'USD de valeur ajoutée économique en Afrique, hors Afrique du Nord, soit l'équivalent de 8 % du PIB, et ont

contribué à hauteur d'environ 15 milliards d'USD sous forme d'impôts. Les technologies numériques peuvent contribuer à stimuler l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois dans des secteurs essentiels de l'économie en facilitant une meilleure interconnexion des marchés africains avec ceux du reste du monde. Elles peuvent aussi améliorer l'accès au marché et au financement en faveur des populations marginalisées, généralement exclues du système financier formel. Troisièmement, les technologies numériques contribuent également à renforcer rapidement l'efficacité énergétique et à créer des réseaux intelligents. Elles constituent la base de fourniture de l'énergie au titre de service.

Encadré 6.4 : Initiatives de l'Union africaine (UA) en matière de financement du développement de l'Afrique

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine continuent d'accorder la priorité au financement du développement de l'Afrique en intensifiant les efforts d'intégration financière et en renforçant la mobilisation des ressources nationales, la voie vers l'autonomie financière du continent.

L'Union africaine continue de s'atteler à la mise en œuvre rapide des institutions financières de l'Union africaine (AUI), à savoir la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement (BAI), le Fonds monétaire africain (FMA) et la Bourse panafricaine des valeurs mobilières (BPVM). Les institutions financières africaines sont un projet phare de l'Agenda 2063. Elles joueront un rôle déterminant dans le financement du programme de développement de l'Afrique. Récemment, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Association des bourses de valeurs africaines (ASEA) ont conclu un protocole d'accord visant à renforcer la coordination entre les parties en vue d'approfondir et de créer des marchés de capitaux solides en Afrique. Ces derniers constitueront une plateforme permettant de mettre des capitaux supplémentaires à la disposition du secteur privé et des petites et moyennes entreprises (PME) afin de faciliter leur extension dans des secteurs économiques stratégiques. La Commission a également collaboré avec la Banque africaine de développement (BAD) pour mettre en place un Mécanisme africain de stabilité financière qui protégera le continent des chocs futurs. Les institutions financières africaines peuvent faciliter la mise en place de ce mécanisme, notamment le Fonds monétaire africain.

La réalisation de l'Agenda 2063, le plan directeur de l'Afrique pour en faire la puissance mondiale de demain, est focalisée sur la mobilisation des ressources nationales. Pour y parvenir, l'Union africaine (UA) a redoublé d'efforts visant à enrayer les flux financiers illicites, améliorer la collecte des recettes en mettant en place des administrations fiscales solides et faire entendre la voix de l'Afrique dans les arènes mondiales lors des négociations en vue d'une fiscalité internationale efficace. La Commission continue de collaborer avec divers partenaires. En 2020, elle a lancé un projet multidonateurs bénéficiant du financement de l'Union européenne (UE), du gouvernement finlandais et du ministère fédéral allemand du Développement économique et de la Coopération (BMZ) et mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), à travers le programme de bonne gouvernance financière en Afrique. Adossé aux activités existantes, ce projet vise à renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine, afin de lui permettre de jouer un rôle central dans la coordination des stratégies de lutte contre les flux financiers illicites sur le continent. En outre, les États membres de l'Union africaine ont adopté une position commune pour la négociation des règles fiscales internationales, en vue d'améliorer la collecte des recettes auprès des entreprises multinationales.

6.5 Observations sommaires et recommandations stratégiques

L'ensemble de la communauté du développement doit s'engager à combler le déficit de financement de 2 500 milliards d'USD par an dont les pays en développement ont besoin pour atteindre les ODD. De nouveaux partenariats et de nouvelles sources de financement du développement sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants du développement futur en Afrique.

Les gouvernements africains doivent accorder la priorité aux efforts immédiats visant à élargir leur marge de manœuvre fiscale et à stabiliser leurs économies au moyen d'une assistance bilatérale renforcée et d'initiatives multilatérales innovantes, y compris les droits de tirage spéciaux. S'agissant des recettes, il est nécessaire d'améliorer le recouvrement des impôts en élargissant les bases d'imposition, en supprimant les dérogations et les incitations fiscales inutiles qui portent préjudice à la génération de recettes, en rationalisant les dépenses fiscales et en améliorant l'efficacité et l'efficience de l'administration fiscale. Selon les estimations, les activités de transfert de bénéfices des sociétés multinationales coûtent à l'Afrique (hors Afrique du Nord) au moins 2 % du PIB en recettes fiscales non perçues. Cette situation mérite une attention particulière. Il est tout aussi fondamental que les gouvernements renforcent la gestion des finances publiques, notamment par une formulation et une exécution saines du budget. Les systèmes de dépenses fiscales doivent être repensés pour faire en sorte que les ressources publiques soient allouées aux priorités stratégiques et réaffectées

des programmes à faible priorité aux projets à plus grande priorité. Les gouvernements doivent aussi assurer leur efficacité opérationnelle en optimisant leur marge bénéficiaire dans la prestation de services, à travers des pratiques saines en matière de passation de marchés et en s'attaquant aux fuites.

Pour faire face à la crise de la dette qui se profile à l'horizon, les pays africains doivent mettre en œuvre des politiques de gestion de la dette rigoureuses et faire preuve de prudence en ce qui concerne l'augmentation des dépenses publiques et des emprunts. Il faudra, à cet effet, améliorer la transparence et la communication en matière de dette, renforcer les dispositions contractuelles dans les contrats d'emprunt et accroître l'accès souverain aux marchés obligataires internationaux. D'autre part, la communauté internationale doit de toute urgence redoubler d'efforts pour éviter le surendettement au moyen de l'allègement de la dette et de mécanismes novateurs tels que la conversion des créances. Outre le rééchelonnement de la dette, les créanciers doivent envisager des mesures globales de sa restructuration, qui l'annulent afin de permettre aux pays de réaffecter les ressources du service de la dette au financement du développement. Des efforts doivent être déployés pour faire face aux taux d'intérêt élevés sur les marchés internationaux des capitaux, notamment en procédant à la révision de la notation du crédit souverain, qui constitue un obstacle que les pays africains doivent surmonter pour emprunter. Les financements concessionnels en faveur des pays africains doivent être renforcés pour redynamiser le développement. En revanche, les pays développés doivent, de toute urgence, réaffecter les droits de tirage spéciaux aux pays qui en ont le plus besoin.

Il est nécessaire de s'éloigner de l'APD conventionnelle, qui est imprévisible, volatile et fragmentée, pour reconfigurer le système financier international. Il s'agira de mettre un accent particulier sur des solutions novatrices telles que le développement du secteur privé, la mobilisation des ressources nationales supplémentaires et l'exploitation des marchés mondiaux au moyen des instruments tels que les obligations de la diaspora. Le renforcement des envois de fonds des travailleurs migrants nécessitera de s'attaquer à de nombreux obstacles structurels, tels que le coût élevé des envois de fonds, en tirant parti de l'innovation technologique et des plateformes numériques. Il est urgent de mettre en place de nouveaux modes de coopération internationale axés sur les investissements collectifs dans les biens publics mondiaux et des réformes qui alignent l'APD sur le programme de développement du continent. Les conditionnalités de l'APD préjudiciables au développement durable doivent être annulées. Par ailleurs, les pays donateurs doivent honorer leur engagement de consacrer au moins 0,7 % de leur RNB à l'APD. Parallèlement, la collecte et la communication des données doivent être renforcées afin d'améliorer la communication et l'élaboration des stratégies.

Si les politiques visant à mobiliser les investissements directs étrangers sont fondamentales, il faut absolument veiller à ce que ces derniers soient réorientés vers des secteurs productifs et porteurs de croissance plutôt que vers des secteurs isolés. De nombreuses initiatives pourraient être prises en ce sens, notamment la modernisation de l'industrie minière, la promotion du transfert de technologies et la signature d'accords internationaux relatifs aux investissements directs étrangers. Des efforts doivent également être déployés en matière de coopération stratégique au développement, notamment à travers le renforcement de la coopération Sud-Sud et des échanges commerciaux.

TROISIÈME PARTIE: RÉALISATION DES ODD ET SENSIBILITÉ AUX CHOCS EN AFRIQUE



CHAPITRE 7:

Répercussions de la COVID-19 sur l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Afrique

7.1 Un avenir post-COVID-19 plutôt incertain

La pandémie de COVID-19 a bouleversé la vie des populations, endommagé les économies et menacé de réduire à néant les progrès accomplis par la plupart des pays en matière de développement. Son impact sans précédent sur les sociétés, les moyens de subsistance et le bien-être des familles et des communautés est toujours en cours d'évaluation alors que de nouveaux variants apparaissent, que les gouvernements lèvent progressivement les mesures de confinement et que les incertitudes sur les prochaines vagues de la pandémie de COVID-19 demeurent.

Selon les estimations, l'Indice de développement humain (IDH) devrait connaître une « forte baisse sans précédent » en 2020, une grande première depuis sa création il y a 30 ans²⁵. Alors que des avancées scientifiques extraordinaires ont permis la mise au point et la distribution de vaccins à des millions de personnes à travers le monde, l'inégalité d'accès aux vaccins reste un problème de taille sur le continent africain, cette région étant à la traîne par rapport aux autres en ce qui concerne le recours aux vaccins. Cet état de choses rend les pays africains, en particulier ceux qui présentent de faibles taux de vaccination, vulnérables aux futures vagues de cette maladie ainsi qu'aux restrictions en matière de déplacements à l'échelle mondiale.

Au moyen du cadre de modélisation de l'International Futures (IF)²⁶, les potentielles voies de relance post-COVID font l'objet d'évaluation afin de mettre en évidence l'impact de la pandémie sur les résultats en matière de développement selon différents scénarios²⁷. Il s'agit d'un processus analytique utile visant à comprendre la portée et l'ampleur des potentielles répercussions (ou futurs alternatifs) que la pandémie pourrait entraîner à moyen et à long termes et à aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de relance inclusives.

25 HDRO: COVID-19 and Human Development: Assessing the Crisis, Envisioning the Recovery, <http://hdr.undp.org/en/hdrp-covid>

26 Voir également l'étude recourant au modèle IF pour l'analyse de l'impact de la COVID sur la pauvreté dans le document de Moyer JD, Verhagen W, Mapes B, Bohl DK, Xiong Y, Yang V, et al. (2022) intitulé « How many people is the COVID-19 pandemic pushing into poverty? A long-term forecast to 2050 with alternative scenarios ». PLoS ONE 17(7): e0270846. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0270846>

27 Les données et la visualisation par pays de différents indicateurs sur la plateforme Data Futures développée par le PNUD (Assessing COVID-19 impacts on the Sustainable Development Goals) sont disponibles à l'adresse <https://data.undp.org/content/assessing-covid-impacts-on-the-sdgs/>.

Le modèle IF est un système récursif qui fait des prévisions annuelles en matière de résultats de développement, de son année de référence 2015, à 2030 et à 2050, au-delà de l'horizon actuel des ODD. En outre, bien qu'il s'appuie sur 186 pays et sur de nombreuses catégories de pays des régions et des niveaux de revenus différents, ce modèle intègre presque tous les domaines des ODD, notamment la démographie, la santé, l'éducation, l'économie, la gouvernance, l'agriculture, l'énergie et l'environnement. Ce qui donne la possibilité d'explorer l'interdépendance dynamique entre les ODD. Ces connexions impliquent des liens de causalité pouvant se renforcer ou avoir des effets contradictoires. Elles comprennent aussi des représentations de systèmes comptables contraignants pour les finances (par exemple, les recettes et les dépenses publiques) et les ressources physiques (par exemple, le manque de terres agricoles et d'eau).

7.2 Analyse basée sur des scénarios à effets multidimensionnels

L'analyse effectuée dans le présent rapport repose sur quatre scénarios qui rendent compte des effets multidimensionnels de la pandémie sur les principaux indicateurs quantitatifs des ODD, couvrant ainsi les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des genres, de l'éducation, du changement climatique et de l'accès à l'électricité au cours des prochaines décennies.

Le premier scénario est celui du monde Sans COVID, une exploration de la voie de développement sur laquelle le monde semblait être engagé avant la pandémie. Le second scénario est celui de la COVID de référence. Il intègre l'analyse du Fonds monétaire international (FMI) sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2020 et 2021, ainsi que les projections de la possible courbe de mortalité de l'Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation (IHME). Dans le cadre de l'IF, on estime que, par rapport au scénario Sans COVID, la perte mondiale du PIB en 2020 est d'environ 6,6 %, calculée au moyen du taux de change du marché ou de la parité du pouvoir d'achat (PPA).

Le troisième scénario est celui des Dommages importants. Il prévoit des pertes du PIB plus importantes en 2020-21 (environ 8 % en 2020 par rapport au scénario Sans COVID), un taux de mortalité plus élevé et une relance économique plus lente (équivalant à une baisse du PIB mondial d'environ 7 % au taux de change du marché en 2030 et à une perte d'environ 13 % dans les pays à plus faible revenu). L'aggravation des inégalités post-pandémiques et l'augmentation significative de la dette nationale sont aussi des facteurs contribuant à l'aggravation des pertes économiques à long terme.

Le quatrième scénario est celui de la Promotion des ODD. Même si les efforts pour atteindre les objectifs se sont intensifiés à travers le monde, il existe un potentiel pour une poursuite plus ambitieuse de la réalisation de ces ODD. Les initiatives du PNUD baptisées « Au-delà de la relève » illustrent le potentiel de mise en place d'un nouveau contrat social, de suppression des inégalités, de rééquilibrage de la nature, du climat et de l'économie, ainsi que d'accélération de la mise en œuvre des mesures visant à encourager la réduction des perturbations numériques et à promouvoir l'innovation. Ce scénario permet d'intégrer ces initiatives.

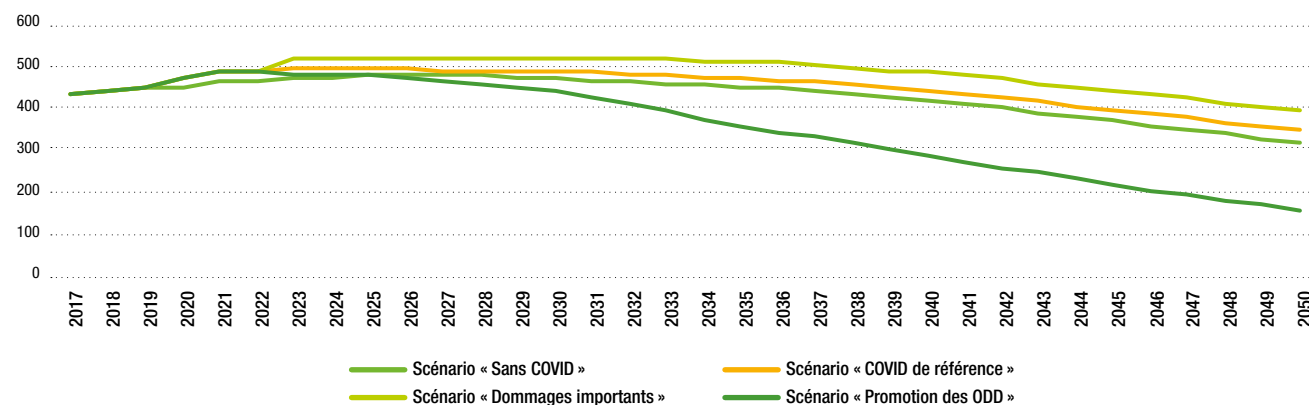
Sur la base des capacités du modèle IF et de ces quatre scénarios, cette partie de l'analyse met l'accent sur l'estimation de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la lutte contre la pauvreté, l'éducation, le changement climatique et l'accès à l'électricité. L'égalité des genres est un thème transversal important dans tous ces domaines. Tous ces objectifs sont pertinents pour les dimensions des ODD relatives à la population et à la prospérité. À plus grande échelle, l'analyse montre que la pandémie de COVID-19 a exercé une pression supplémentaire sur la réalisation des ODD en ralentissant les progrès en matière de développement, en aggravant la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en affectant la qualité de l'éducation et en réduisant l'accès aux soins de santé. Bien que la pandémie n'ait pas annulé les progrès réalisés entre 2015 et 2030, elle a réduit considérablement la possibilité de les atteindre d'ici à 2030.

7.3 Impact de la COVID-19 sur l'objectif « Éliminer la pauvreté » (ODD 1)

Les taux de pauvreté restent élevés en Afrique et la pandémie menace de réduire les perspectives de réalisation de l'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030. Il ressort de la figure 7.1 que la pandémie a plongé 23,6 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2021, par rapport à un monde hypothétique sans COVID. D'ici à 2030, la pandémie devrait précipiter 492 millions de personnes dans l'extrême pauvreté et 350 millions à l'horizon 2050. Toutefois, la *promotion des ODD* accélérerait la réduction de la pauvreté et, à moyen terme, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour passerait de 489 millions en 2021 à 442,4 millions en 2030, et à 159,7 millions à l'horizon 2050.

Figure 7.1 : Nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour en Afrique

(en millions)

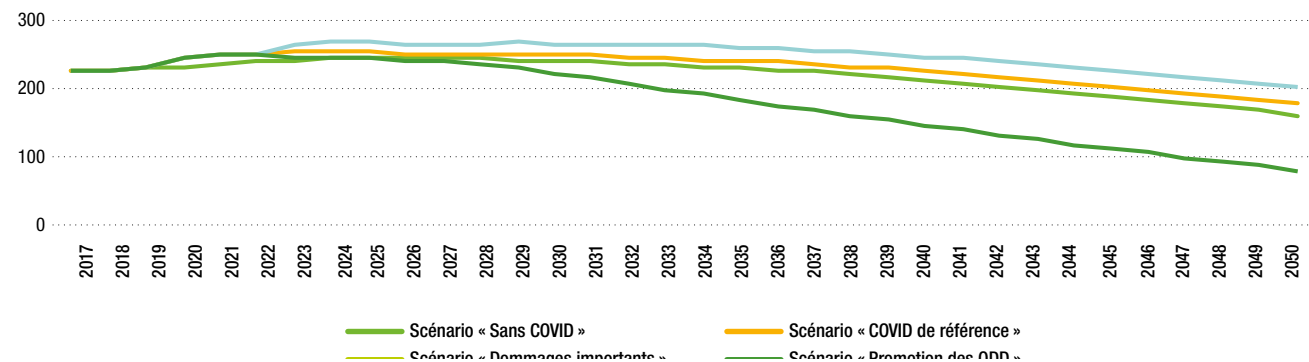


Source : Modèle IF

L'impact de la pandémie de COVID-19 est sexospécifique. Elle touche différemment les hommes et les femmes. La figure 7.2 montre que dans le scénario « COVID de référence », la pandémie a précipité 11,8 millions de femmes dans l'extrême pauvreté en 2021, par rapport à un monde sans COVID.

Figure 7.2 : Nombre de femmes en situation de pauvreté en Afrique

(en millions)



Source : Modèle IF

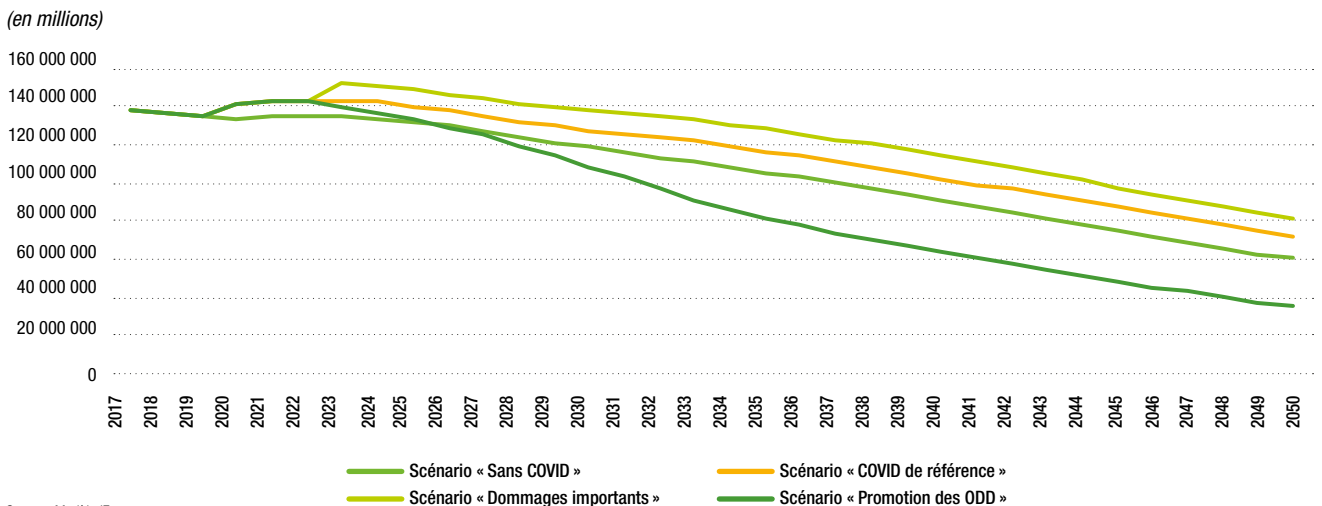
En 2021, la pandémie de COVID-19 a aggravé la pauvreté en Afrique, et la proportion de la population vivant avec moins de 1,90 USD par jour a augmenté de 3 points de pourcentage par rapport à un scénario « Sans COVID ». À moyen terme, 30,5 % de la population de l'ASS restera pauvre selon le scénario « COVID de référence » d'ici à 2030, alors que la *Promotion des ODD* pourrait réduire ce chiffre à 26,6 %. À long terme, la *Promotion des ODD* réduirait le taux de la population vivant dans l'extrême pauvreté à 6,3 % d'ici à 2050, soit trois fois moins que dans le scénario « Dommages importants » et deux fois moins que dans le scénario « COVID de référence ».

Afrique de l'Est

Dans la région de l'Afrique de l'Est, la pauvreté reste un obstacle majeur au développement, la pandémie de COVID-19 ayant précipité 9 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2021, chiffre qui devrait passer à environ 9,3 millions à l'horizon 2030 (Figure 7.3).

Le scénario « *COVID de référence* » prévoit que le nombre de pauvres passera de 141,8 millions en 2020 à 143,1 millions en 2021 et à 127,7 millions en 2030. À moyen terme, la *Promotion des ODD* pourrait permettre de réduire le nombre de pauvres de 29,5 millions en 2030 et de 46 millions à l'horizon 2050, par rapport au scénario « *Dommages importants* ».

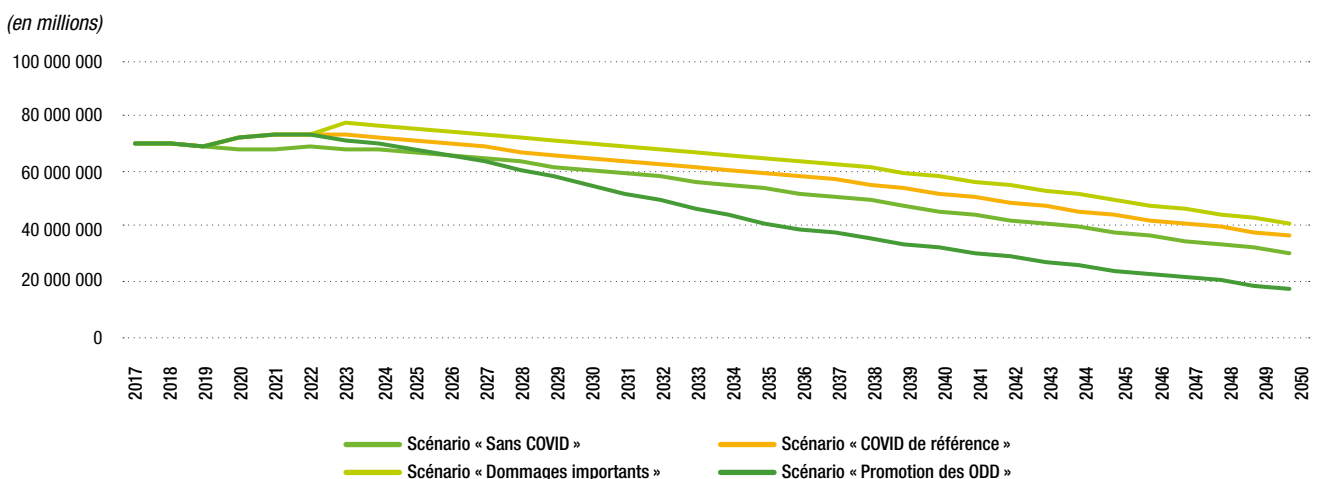
Figure 7.3 : Nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour en Afrique de l'Est



En termes de pourcentage de la population, il ressort de l'analyse qu'en 2021, la pandémie a aggravé la pauvreté de 2,2 points de pourcentage. Dans un scénario « *Dommages importants* », 27,4 % de la population de la Région vivrait avec moins de 1,90 USD par jour en 2030, contre 23,6 % dans un scénario sans COVID.

En ce qui concerne l'égalité des genres, la pandémie de COVID-19 devrait plonger 4,5 millions de femmes dans l'extrême pauvreté en 2021, réduisant ainsi à néant les efforts déployés par les pays en matière de lutte contre la pauvreté et d'autonomisation des femmes (Figure 7.4). À moyen terme, le nombre de femmes en situation de pauvreté devrait s'élever à 64,8 millions en 2030 selon le scénario « *COVID de référence* » et à 69,9 millions selon le scénario « *Dommages importants* ». Cependant, en mettant en œuvre des stratégies appropriées, le scénario « *Promotion des ODD* » contribuerait à réduire le nombre de femmes vivant dans l'extrême pauvreté, de 72,7 millions en 2021 à 55 millions en 2030 et à 17,6 millions en 2050. En revanche, dans le scénario « *Dommages importants* », 41,2 millions de femmes vivraient dans l'extrême pauvreté à l'horizon 2050.

Figure 7.4 : Nombre de femmes en situation de pauvreté en Afrique de l'Est

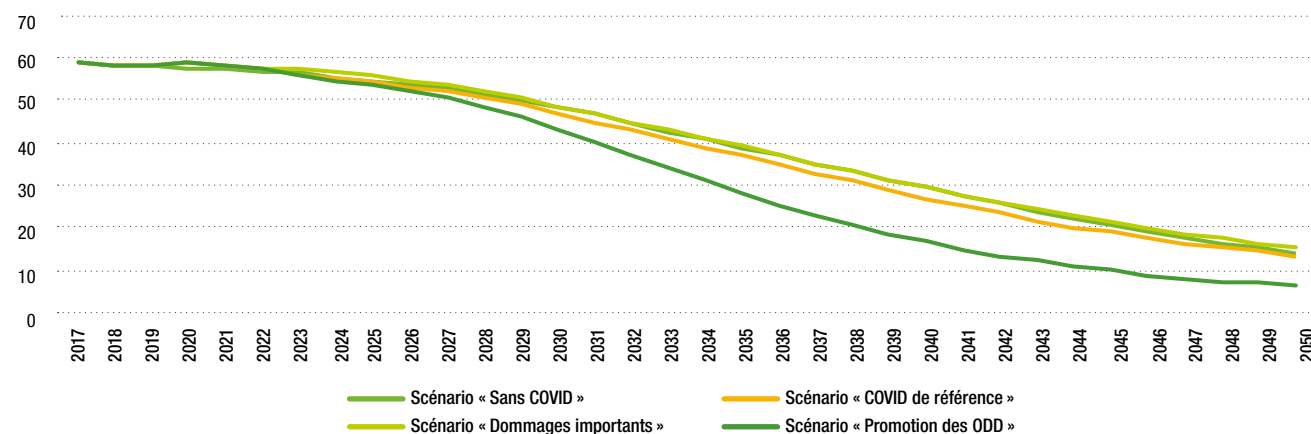


Afrique centrale

En Afrique centrale, la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté était estimée à environ 58 % en 2021 dans les quatre scénarios. Selon les prévisions, la « *Promotion des ODD* » devrait permettre de réduire la pauvreté à 43,2 % de la population d'ici à 2030 et à 6,4 % à l'horizon 2050. En revanche, le scénario « *COVID de référence* », qui représente le statu quo, plongerait 46,95 % de la population dans l'extrême pauvreté en 2030 contre 13,48 % à l'horizon 2050 (Figure 7.5.)

Figure 7.5 : Proportion de la population vivant avec moins de 1,90 USD par jour en Afrique centrale

(% de la population)



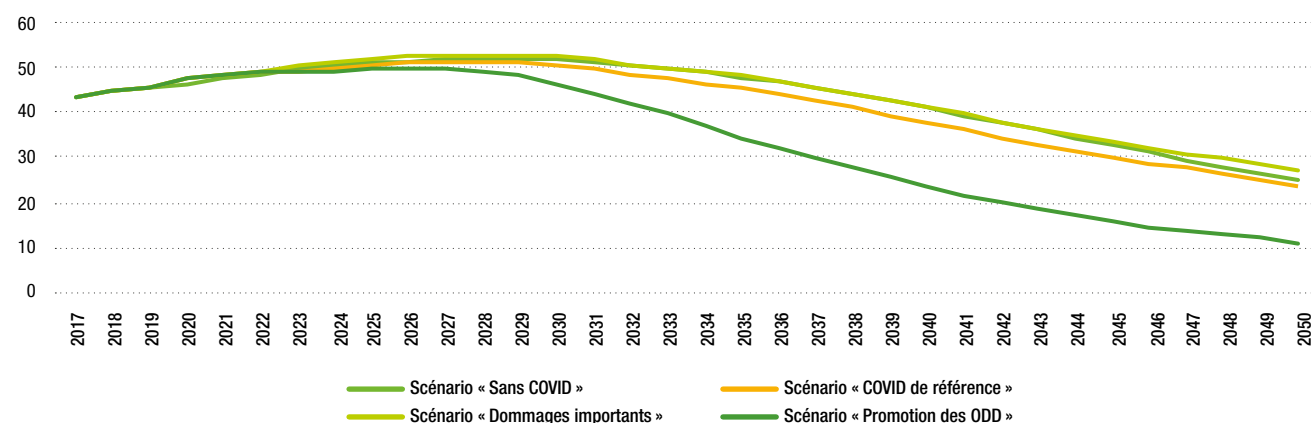
Source : Modèle IF

La pandémie de COVID-19 a précipité 1,7 million de personnes dans l'extrême pauvreté en 2021 en Afrique centrale. Le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour devrait augmenter à moyen terme, passant d'environ 91,1 millions en 2021 à 102,3 millions en 2030 dans tous les scénarios, sauf celui de la « *Promotion des ODD* ».

En Afrique centrale, la pandémie devrait précipiter 0,9 million de femmes dans l'extrême pauvreté en 2021, réduisant ainsi à néant les efforts déployés par les pays en matière de lutte contre la pauvreté et d'autonomisation des femmes (Figure 7.6). À moyen terme, le nombre de femmes en situation de pauvreté devrait s'élever à 50,2 millions en 2030 selon le scénario « *COVID de référence* » et à 52 millions dans le scénario « *Dommages importants* ». Cependant, en mettant en œuvre des stratégies appropriées, le scénario « *Promotion des ODD* » permettrait de réduire le nombre de femmes vivant dans l'extrême pauvreté, de 48,1 millions en 2021 à 46,2 millions en 2030 et à 11,3 millions en 2050.

Figure 7.6 : Nombre de femmes en situation de pauvreté en Afrique centrale

(en millions)



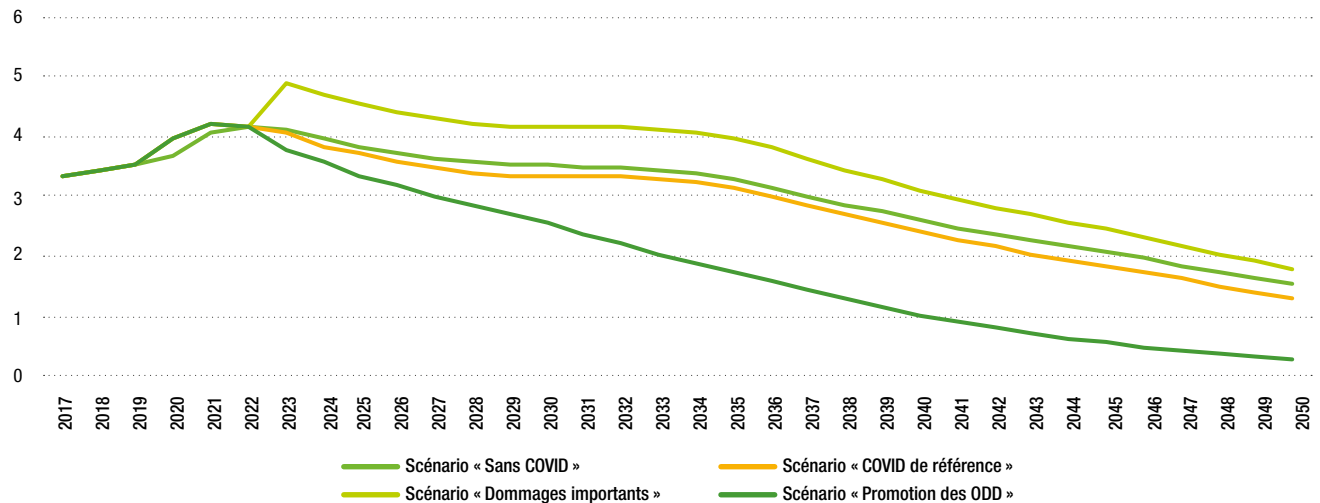
Source : Modèle IF

Afrique du Nord

L'extrême pauvreté est relativement plus faible en Afrique du Nord que dans les autres régions d'Afrique, avec 4 % de la population vivant avec moins de 1,90 USD par jour en 2021 (Figure 7.7). En outre, le taux de réduction de la pauvreté est beaucoup plus lent, indépendamment du scénario. Les stratégies ambitieuses de « *Promotion des ODD* » pourraient contribuer à ramener l'extrême pauvreté à moins de 0,5 % de la population à l'horizon 2050.

Figure 7.7 : Proportion de la population vivant avec moins de 1,90 USD par jour en Afrique du Nord

(% de la population)

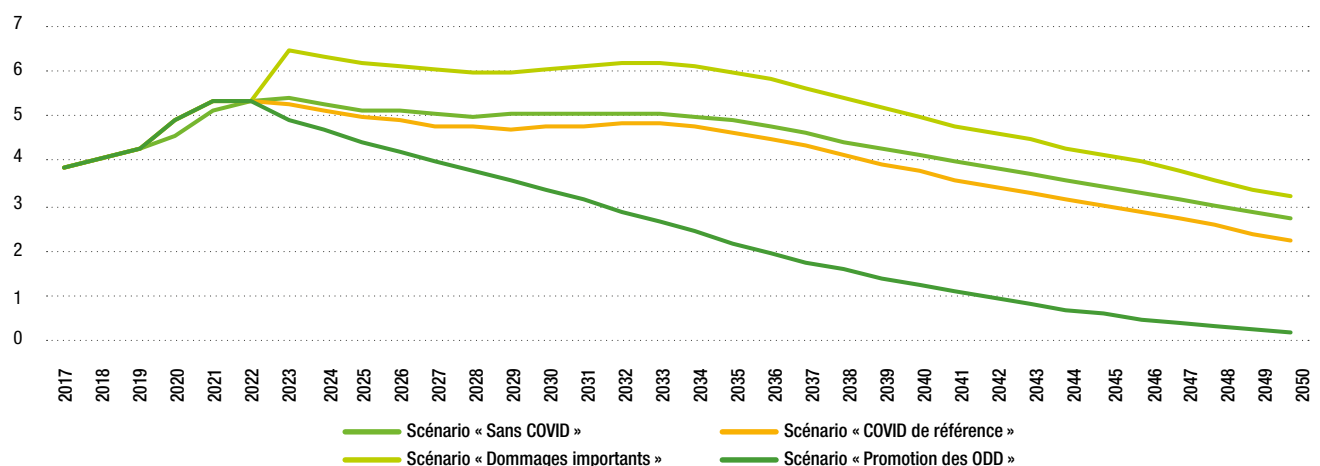


Source : Modèle IF

La pandémie a aussi touché de manière disproportionnée les hommes et les femmes en Afrique du Nord. Comme l'indique la figure 7.8, le nombre de femmes plongées dans l'extrême pauvreté en 2021 a augmenté de 0,2 million. En 2030, l'impact de la pandémie sur la pauvreté féminine aurait disparu suivant le scénario « *COVID de référence* », laissant 4,7 millions de femmes dans l'extrême pauvreté, contre 5 millions dans le scénario Sans COVID.

Figure 7.8 : Nombre de femmes en situation de pauvreté en Afrique du Nord

(en millions)



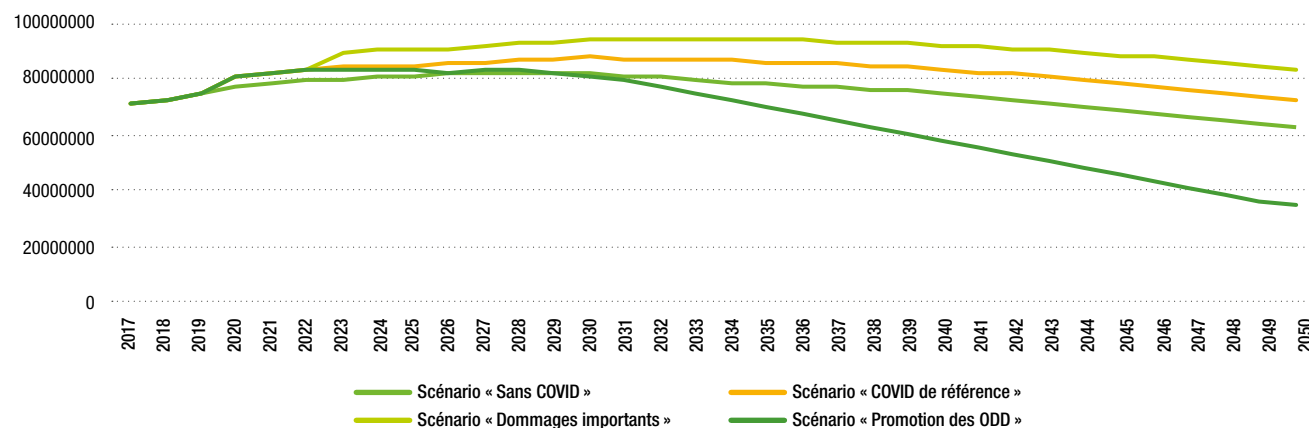
Source : Modèle IF

Afrique australe

La figure 7.9 montre qu'en Afrique australe, la pandémie de COVID-19 a précipité 4,24 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2021, contre 3,34 millions en 2020. À moyen terme, le nombre de pauvres devrait augmenter pour atteindre 87,4 millions d'ici à 2030 selon le scénario « *COVID de référence* », chiffre nettement plus élevé que les 81,4 millions de personnes du scénario « *Sans COVID* ».

Figure 7.9 : Nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour en Afrique australe

(en millions)



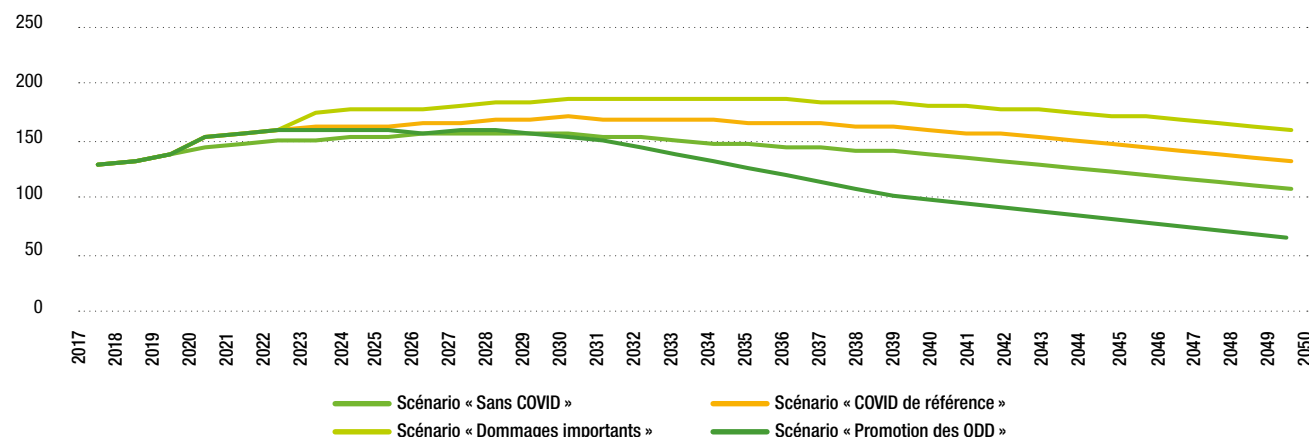
Source : Modèle IF

En 2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de 2,3 points de pourcentage de la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique australe, pour atteindre 43,8 % de la population par rapport à un monde sans COVID. À moyen terme, le scénario « *Promotion des ODD* » pourrait contribuer à réduire la proportion de pauvres à 35,6 % en 2030 et à 10,7 % à l'horizon 2050. Ces chiffres contrastent avec ceux du scénario « *COVID de référence* », qui plongerait 38,4 % de la population dans la pauvreté d'ici à 2030 et 22,2 % à l'horizon 2050.

La pandémie a aussi touché de manière disproportionnée les hommes et les femmes de la Région et, comme l'indique la figure 7.10, le nombre de femmes plongées dans l'extrême pauvreté en 2021 a augmenté de 2,2 millions. D'ici à 2030, la pandémie devrait précipiter 44,8 millions de femmes dans la pauvreté, tandis que, selon le scénario « *Dommages importants* », 48,1 millions de femmes se retrouveraient en situation d'extrême pauvreté. Toutefois, le scénario « *Promotion des ODD* » contribuerait à réduire considérablement la pauvreté sexospécifique, en laissant 41,5 millions de femmes dans la pauvreté d'ici à 2030 contre 17,5 millions à l'horizon 2050.

Figure 7.10 : Nombre de femmes en situation de pauvreté en Afrique australe

(en millions)



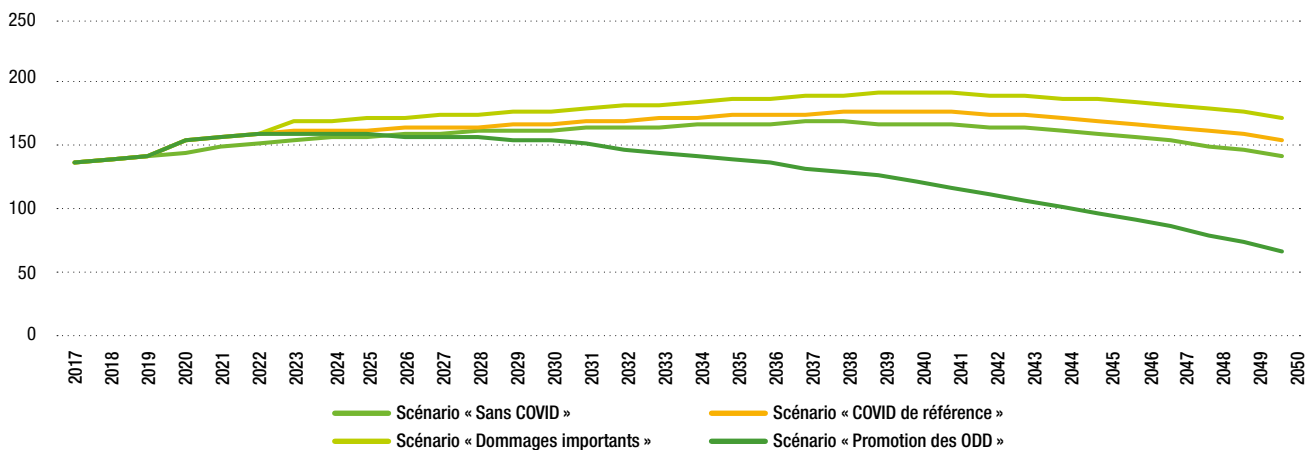
Source : Modèle IF

Afrique de l'Ouest

D'ici à 2030, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique de l'Ouest devrait augmenter de 16,7 millions dans le scénario « *Sans COVID* » et de 24 millions dans le scénario « *Dommages importants* » (Figure 7.11) par rapport aux chiffres de 2020. La COVID aura précipité 8,2 millions de personnes dans la pauvreté en Afrique de l'Ouest en 2021. Cette pandémie modifiera la courbe de la pauvreté dans la Région et le pourcentage de la population en dessous du seuil d'extrême pauvreté passera de 36,6 % en 2020 dans le scénario « *Sans COVID* » à 38,6 % dans le scénario « *COVID de référence* ». La réduction du pourcentage de pauvres est considérablement plus faible. Il est estimé à environ 31 % en 2030. Le scénario « *Promotion des ODD* » devrait contribuer à réduire la pauvreté de 8 % à l'horizon 2050. Ce scénario propose des interventions ciblées en faveur d'une croissance verte inclusive, notamment des choix stratégiques intégrés en matière de **gouvernance, de protection sociale, d'économie verte et de numérisation**. Il représente un effort ambitieux, mais réaliste, susceptible d'atténuer le recul dû à la pandémie et de remettre les pays sur la voie accélérée de la réalisation de l'Agenda 2030.

Figure 7.11 : Nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour en Afrique de l'Ouest

(en millions)

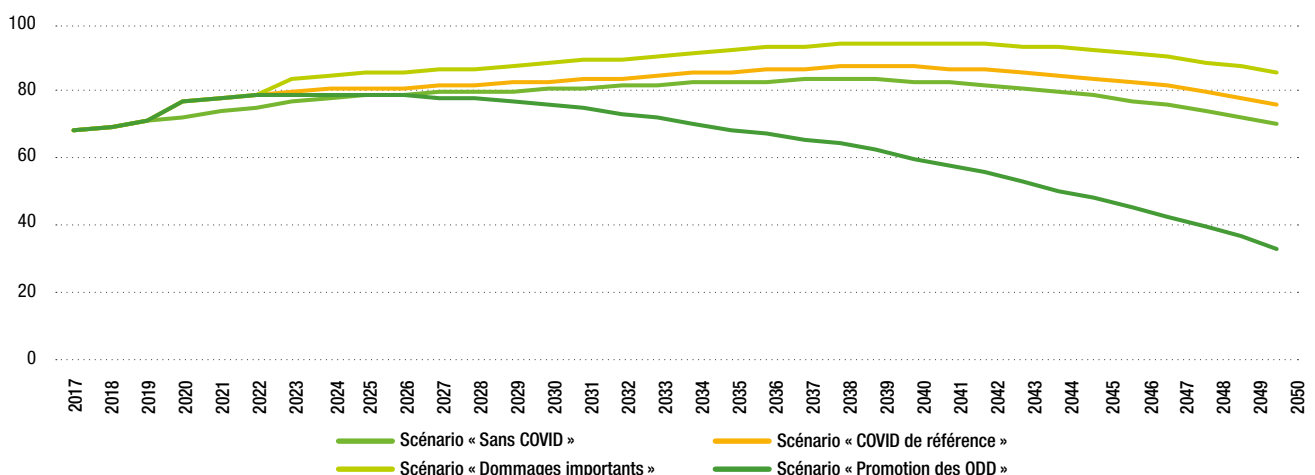


Source : Modèle IF

La pandémie a aussi touché différemment les hommes et les femmes et, comme l'indique la figure 7.12, le nombre de femmes plongées dans l'extrême pauvreté a augmenté de 4,09 millions en 2021. D'ici à 2030, environ 83 millions de femmes seront encore en situation de pauvreté, dont près de 2,7 millions en raison de la pandémie et 7,7 millions dans le scénario « *Dommages importants* ».

Figure 7.12 : Nombre de femmes en situation de pauvreté en Afrique de l'Ouest

(en millions)



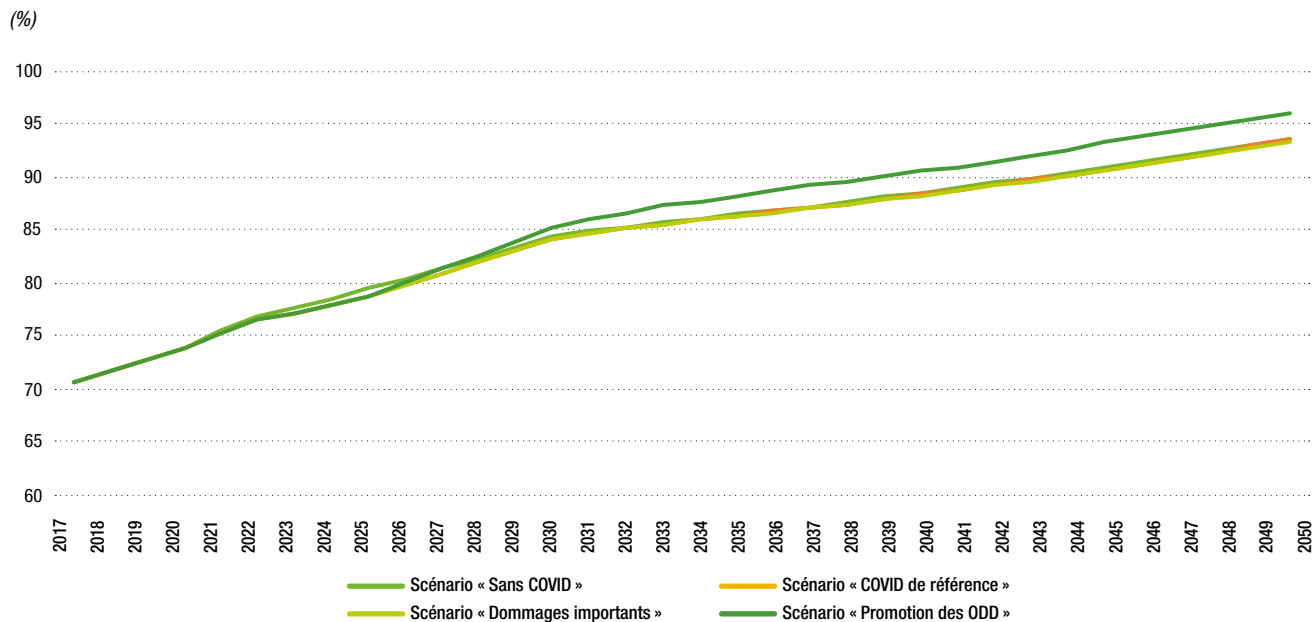
Source : Modèle IF

7.4 Impact de la COVID-19 sur l'objectif relatif à l'éducation (ODD 4)

L'ODD 4 vise à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Le modèle IF analyse cet objectif au moyen des taux d'achèvement des enseignements primaire et secondaire. Les répercussions immédiates de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation dans certains pays se sont traduites par la fermeture d'écoles en raison de l'incapacité à mettre en place des systèmes d'enseignement à distance. Le manque d'accès à l'électricité, à la connexion internet, aux ordinateurs ou aux tablettes, a été l'un des obstacles à la mise en place de systèmes d'apprentissage alternatifs dans un contexte de fermetures d'écoles. Dans des pays comme la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Lesotho, la Mauritanie et le Soudan, moins de 10 % des ménages les plus pauvres ont accès à l'électricité (Commission européenne, 2020). Certains pays africains ont recouru aux télévisions nationales pour diffuser des cours et promouvoir la continuité de l'éducation des enfants scolarisés. Même dans les pays à revenu élevé, les inégalités d'accès à l'apprentissage se sont accrues pour les personnes déjà défavorisées sur le plan social et éducatif, qui n'étaient pas en mesure de participer efficacement par des canaux virtuels.

Il manque de données relatives à la perte d'années d'études chez les enfants à l'échelle nationale. Selon les estimations d'Azevedo et al. (2020), environ 1,6 million d'élèves n'allaient pas à l'école pendant la pandémie. Cette analyse montre que, compte tenu de la qualité de l'enseignement, la fermeture des écoles pendant plus de cinq mois réduit de 0,6 le nombre d'années de scolarisation au cours de la vie, ce qui ramène la moyenne mondiale de 7,9 à 7,3. Au nombre des autres effets, il faut citer l'augmentation de 40 à 50 % de la proportion globale d'élèves qui acquièrent des compétences minimales, l'augmentation du nombre d'abandons scolaires de 7 millions d'élèves, en particulier chez les filles et dans les groupes marginalisés²⁸. Cette situation entraînerait une perte de revenus tout au long de la vie, à l'échelle mondiale, de l'ordre de 10 000 milliards d'USD, soit l'équivalent d'un dixième d'année de PIB²⁹.

Figure 7.13 : Taux d'achèvement brut de l'enseignement primaire en Afrique



Source : Modèle IF

28 Voir Hughes, B.B., Hanna, T., McNeil, K., Bohl, D.K., & Moyer, J.D. (2021). Pursuing the Sustainable Development Goals in a World Reshaped by Covid-19. Denver, CO and New York, NY: Frederick S. Pardee Center for International Futures and United Nations Development Programme.

29 Voir World Bank. (2020, April 30). World Bank Education and COVID-19 [Text/HTML]. World Bank. <https://www.worldbank.org/en/data/interactive/2020/03/24/world-bank-education-and-covid-19>

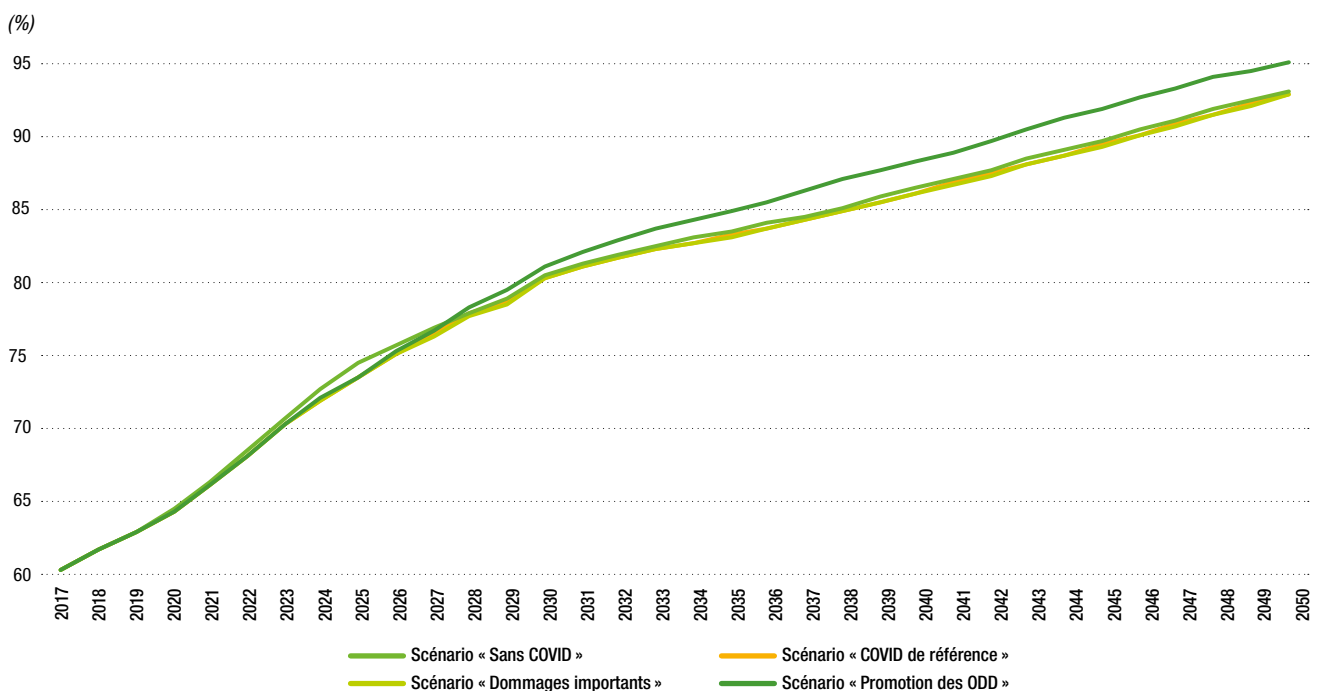
Outre les complications résultant du manque de données estimatives nationales sur l'impact de la COVID sur la scolarisation, le système IF n'est pas structuré de sorte à introduire de manière exogène de telles valeurs au cours des années de pandémie et à projeter ensuite la reprise ou non reprise de l'éducation au cours des années suivantes. Par conséquent, aucun des scénarios ne prend en compte les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation comme hypothèse. En revanche, la structure IF permet d'analyser les conséquences immédiates et à plus long terme sur les résultats scolaires face à l'estimation de l'impact des années de pandémie sur le PIB et la mortalité.

Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire en Afrique ont affiché une tendance positive au cours de la dernière décennie (Figure 7.13). Dans le scénario « *Sans COVID* », les taux d'achèvement auraient enregistré une légère augmentation, passant de 75,3 % en 2021 à 84,2 % en 2030, avant d'atteindre 93,5 % à l'horizon 2050. Le scénario « *COVID de référence* » montre toutefois que la pandémie n'a pas eu d'incidence significative sur les taux d'achèvement. À travers des efforts délibérés visant à améliorer les résultats de l'éducation primaire au moyen de la « *Promotion des ODD* », les taux d'achèvement pourraient passer de 75,1 % en 2021 à 85,2 % en 2030 et à 95,8 % à l'horizon 2050. Il est important de veiller à ce que l'écart entre les taux d'achèvement chez les filles et chez les garçons se resserre, dans la mesure où les taux de scolarisation des filles sont généralement inférieurs à ceux des garçons dans de nombreux pays africains (UNDESA, 2022).

Afrique de l'Est

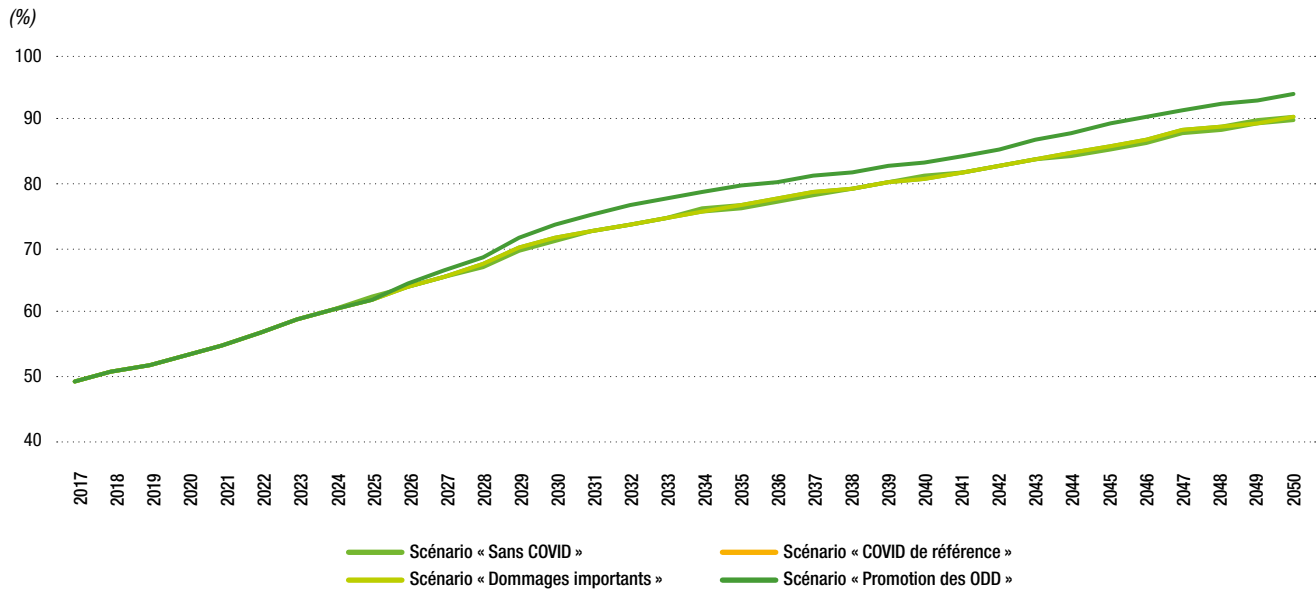
La pandémie n'a pas eu d'incidence sur le taux brut d'achèvement des études primaires dans la Région non plus, en dépit des nombreuses restrictions imposées par le gouvernement et des fermetures d'écoles. En 2021, les taux d'achèvement étaient de 66 % dans les quatre scénarios. Bien mieux, le scénario « *Promotion des ODD* » prévoit des taux d'achèvement de 81 % en 2030 et de 100 % à l'horizon 2050, par rapport au scénario « *COVID de référence* » (Figure 7.14). Il existe cependant des différences significatives entre les pays. En effet, le Kenya pourrait atteindre l'objectif de 100 % d'ici à 2024 selon le scénario « *Promotion des ODD* », tandis que l'Ouganda n'atteindrait que 73 % d'ici à 2024 et 96 % à l'horizon 2050. Pour relever plus rapidement les taux d'achèvement des études primaires, les pays doivent mettre l'accent sur les aspects juridiques qui rendent l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, s'attaquer aux obstacles que les ménages opposent à l'éducation et améliorer les infrastructures scolaires telles que la formation des enseignants, le réaménagement des programmes et la gratuité des manuels scolaires et du matériel d'apprentissage (Sarwar et al. 2021).

Figure 7.14 : Taux d'achèvement brut de l'enseignement primaire en Afrique de l'Est



Source : Modèle IF

Figure 7.15 : Taux d'achèvement brut de l'enseignement primaire en Afrique centrale

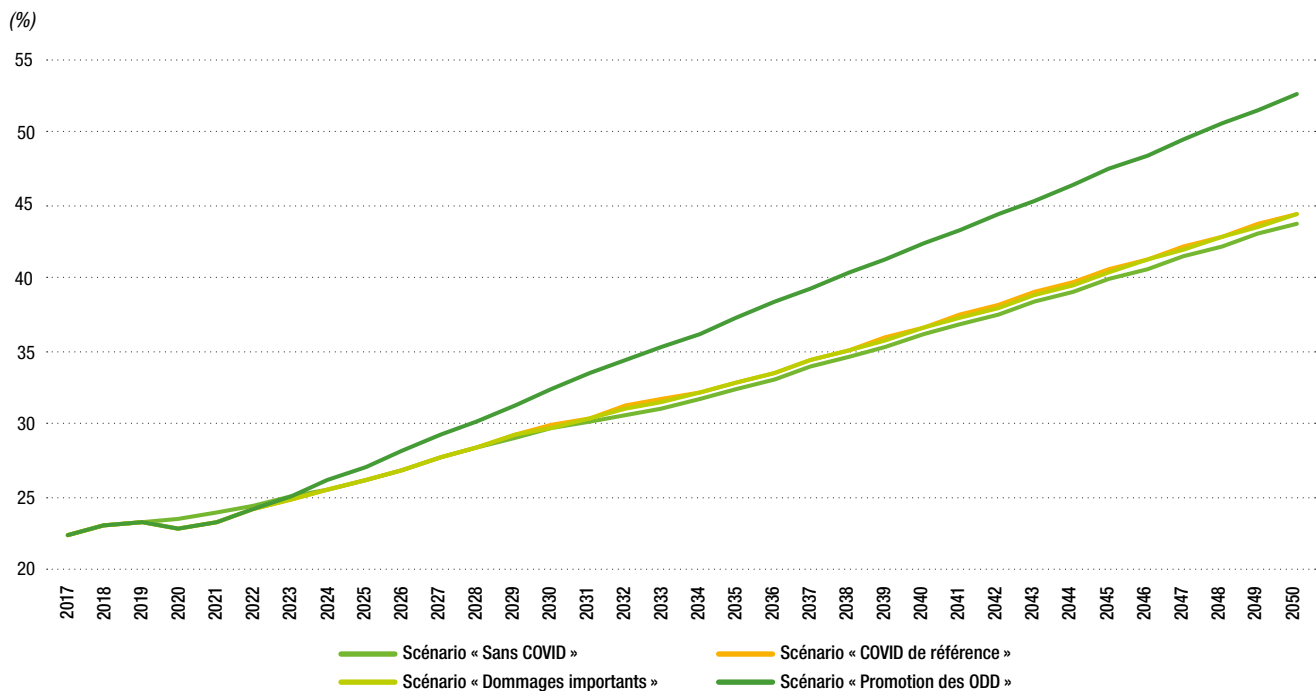


Source : Modèle IF

Afrique centrale

En Afrique centrale, il est beaucoup plus difficile d'atteindre les cibles de l'ODD 4, dans la mesure où les taux d'achèvement de l'enseignement primaire sont estimés à 73 % en 2030 et à 93 % en 2050 dans le scénario « Promotion des ODD » (Figure 7.15). En ce qui concerne l'enseignement secondaire, les taux d'achèvement devraient être de 32 % en 2030 et de 52 % en 2050 suivant le scénario « Promotion des ODD » (Figure 7.16).

Figure 7.16 : Taux d'achèvement de l'enseignement secondaire en Afrique centrale

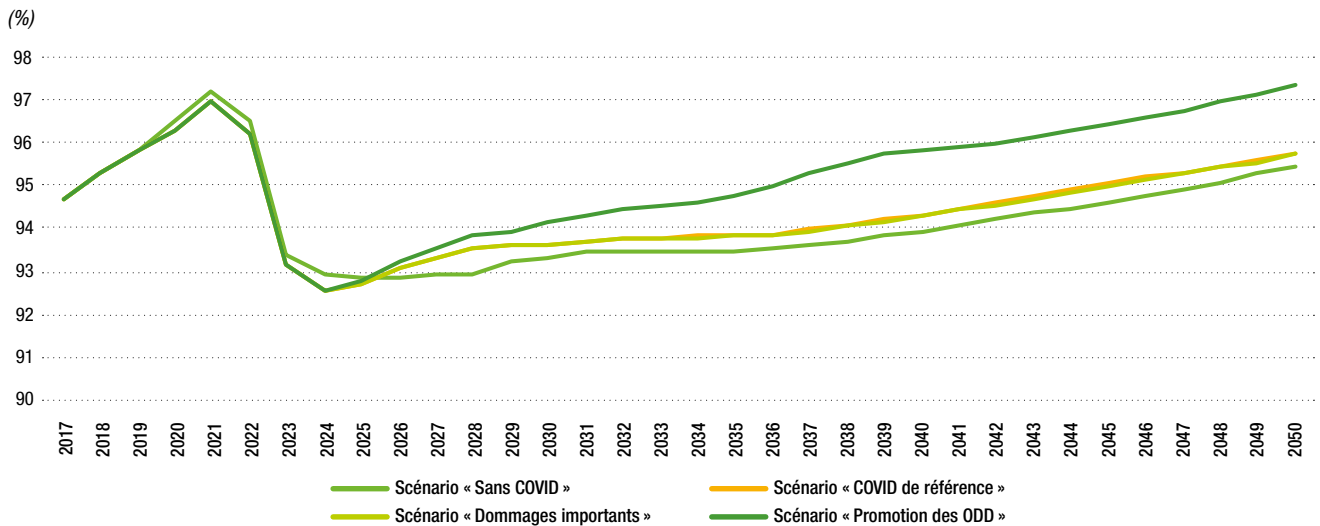


Source : Modèle IF

Afrique du Nord

En Afrique du Nord, l'impact à court terme de la pandémie sur les taux d'achèvement de l'enseignement primaire semble négligeable, indépendamment du scénario. Cependant, à l'horizon 2030, un effort soutenu semble nécessaire pour inverser la tendance et franchir la dernière ligne droite pour atteindre un taux d'achèvement de 100 % (Figure 7.17)

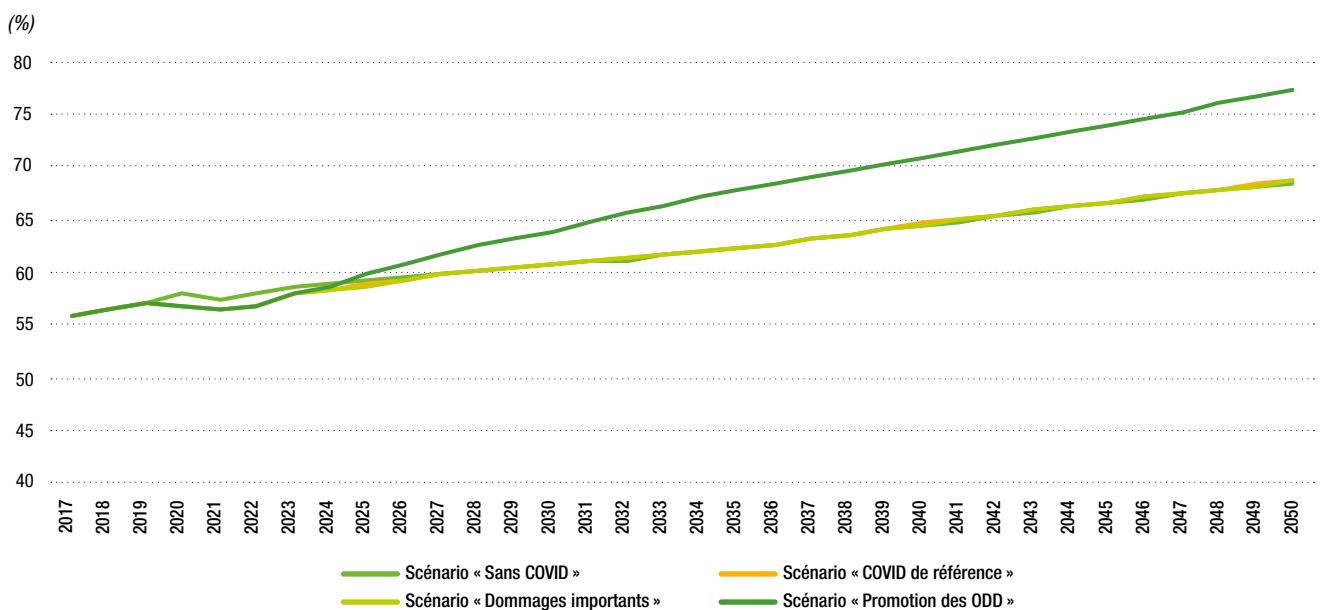
Figure 7.17 : Taux d'achèvement de l'enseignement primaire en Afrique du Nord



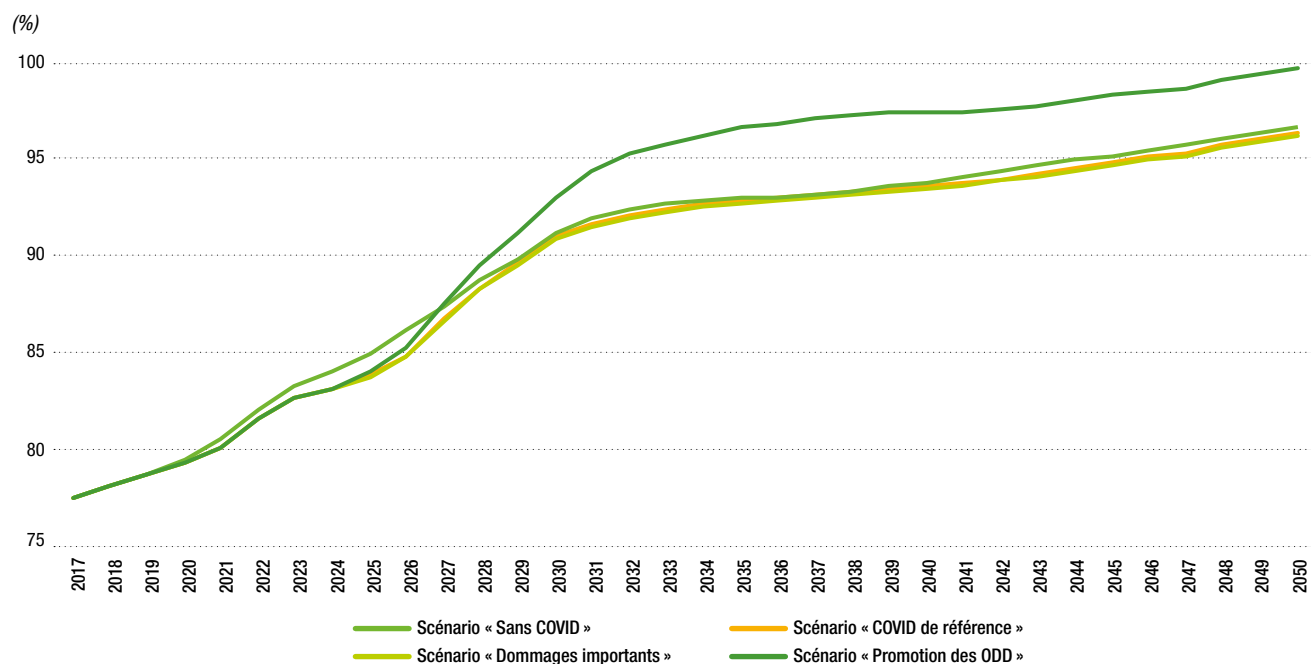
Source : Modèle IF

Bien que les taux d'achèvement de l'enseignement secondaire en Afrique du Nord soient plus élevés que ceux des autres régions africaines, ils restent nettement inférieurs aux objectifs fixés pour 2030. À peine 60 % de la population aura achevé l'enseignement secondaire, quel que soit le scénario, à l'horizon 2030 (Figure 7.18). À travers des politiques éducatives proactives qui sous-tendent le scénario « Promotion des ODD », près de 77 % de la population aura achevé l'enseignement secondaire à l'horizon 2050.

Figure 7.18 : Taux d'achèvement de l'enseignement secondaire en Afrique du Nord

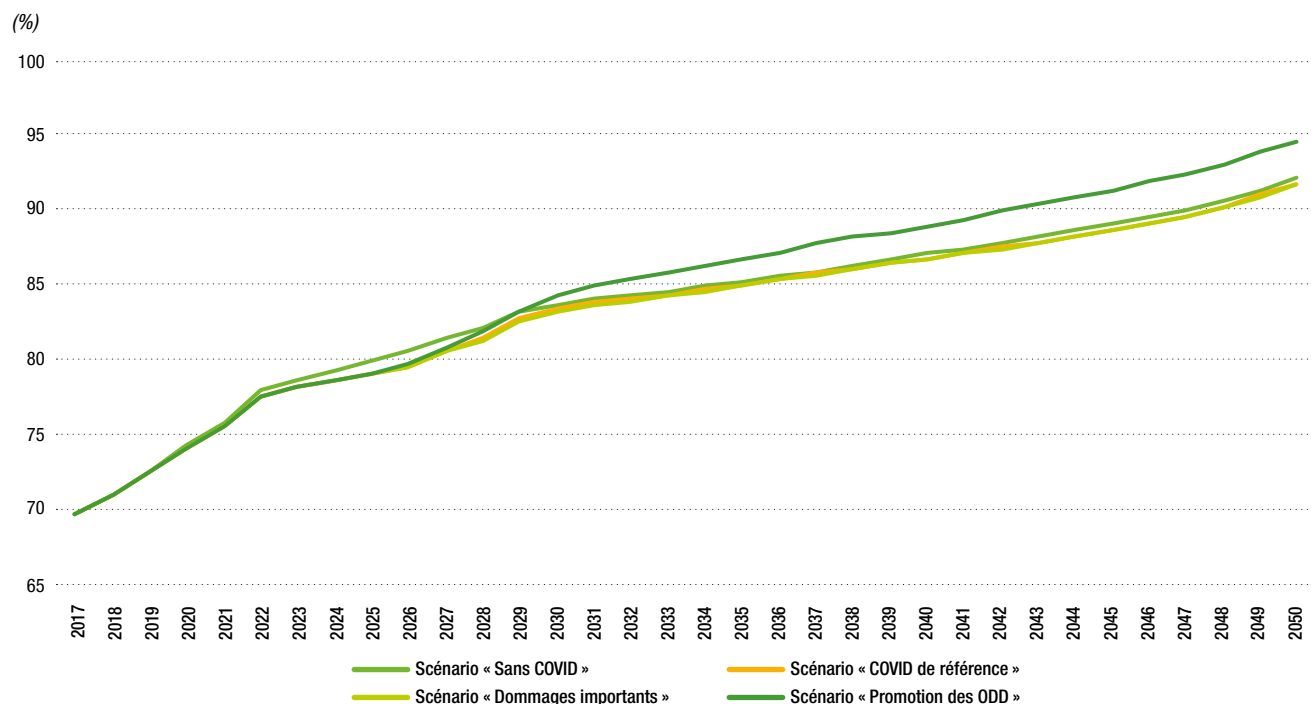


Source : Modèle IF

Figure 7.19 : Taux d'achèvement brut de l'enseignement primaire en Afrique australe

Afrique australe

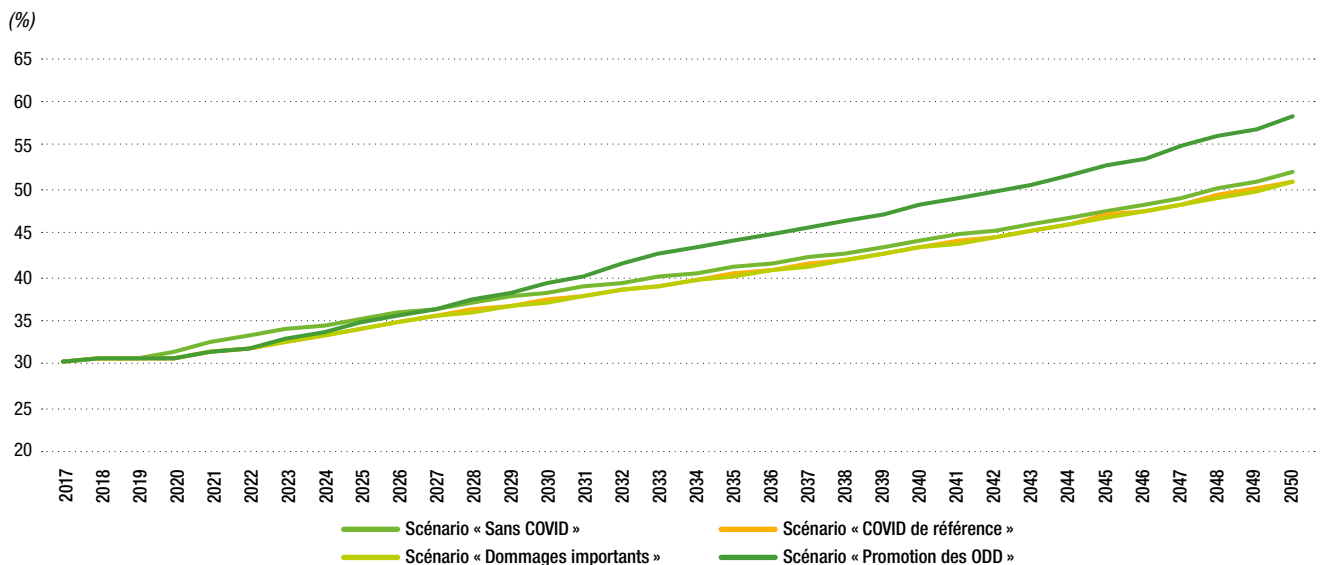
Dans la Région de l'Afrique australe, le taux d'achèvement du cycle primaire a enregistré une légère hausse, passant de 79 % en 2020 à 80 % en 2021, indépendamment du scénario d'analyse (Figure 7.19). À moyen terme, la « Promotion des ODD » entraînerait une augmentation de 13,75 points de pourcentage des taux d'achèvement d'ici à 2030, et le taux passerait ainsi à 93 % d'ici à 2030 et à 99,7 % à l'horizon 2050. La plupart des pays de la Région devraient atteindre l'objectif de 100 % de taux d'achèvement du cycle primaire à l'horizon 2050.

Figure 7.20 : Taux d'achèvement de l'enseignement primaire en Afrique de l'Ouest

Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, la pandémie n'a pas eu d'incidence majeure sur les taux d'achèvement des enseignements primaire et secondaire. Les cibles de l'ODD 4 semblaient déjà hors de portée pendant la période pré-COVID-19 et elles n'enregistreront qu'une légère amélioration, même dans le scénario « Promotion des ODD » qui comprend des politiques d'éducation plus ciblées. Près de 83 % des adultes auront achevé leur cycle primaire en 2030, tandis qu'en 2050, le taux d'achèvement sera de 94 % dans le scénario « Promotion des ODD » (Figure 7.20). Les cibles au niveau secondaire sont encore plus éloignées, avec des taux d'achèvement estimés à 39 % d'ici à 2030 et à 58 % à l'horizon 2050 (Figure 7.21).

Figure 7.21 : Taux d'achèvement de l'enseignement secondaire en Afrique de l'Ouest



Source : Modèle IF

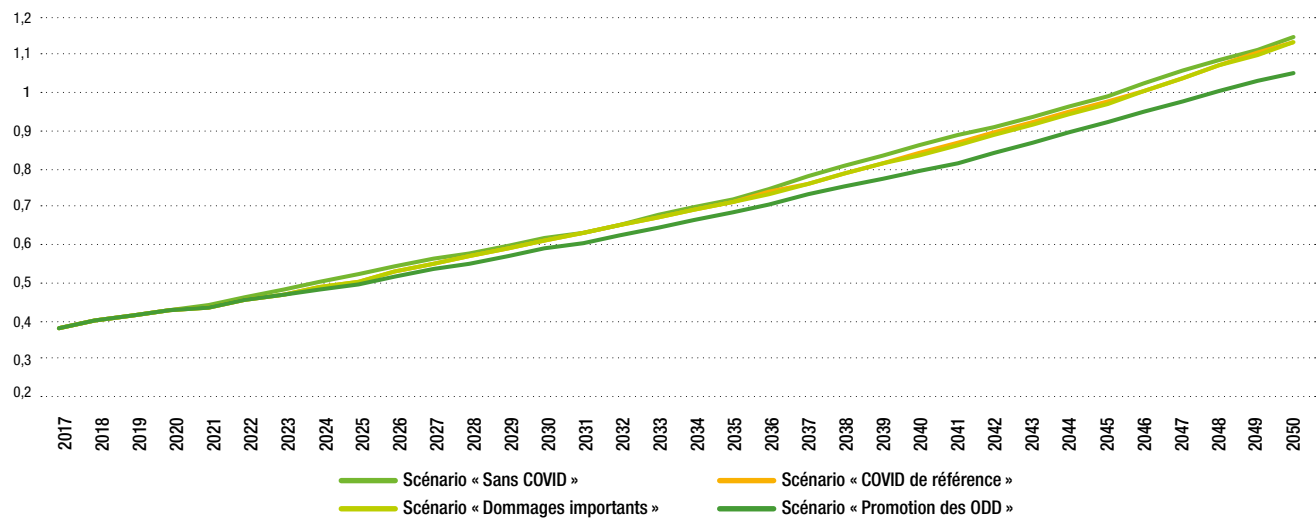
Dans l'ensemble, l'effort mondial pour l'achèvement universel des enseignements primaire et secondaire équitables et de qualité n'était pas sur la bonne voie avant la pandémie. D'ici à 2050, la plupart des pays auront atteint l'objectif de l'enseignement primaire pour tous. Toutefois, il est peu probable qu'ils atteignent l'objectif d'un taux d'achèvement de 90 % du second cycle de l'enseignement secondaire. Si aucune mesure compensatoire n'est prise, la pandémie de COVID-19 peut annuler considérablement les progrès réalisés à ce jour et augmenter de centaines de millions, le nombre d'années d'études manquées. La « Promotion des ODD » peut non seulement compenser les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, mais aussi aider des millions d'enfants africains supplémentaires à poursuivre des études secondaires supérieures chaque année d'ici à 2030, soit 40 millions de personnes à l'horizon 2050. Il s'agit là d'une occasion à ne pas rater.

7.5 Impact de la COVID-19 sur l'objectif de la lutte contre les changements climatiques (ODD 13)

L'impact de la pandémie sur les émissions de carbone dans la région Afrique est resté négligeable, car l'on estime que les émissions de carbone en 2021 devraient passer de 0,440 milliard de tonnes pour le scénario « Sans COVID » à 0,434 milliard de tonnes pour tous les autres scénarios.

Figure 7.22 : Émissions de carbone en Afrique

(en milliards de tonnes)



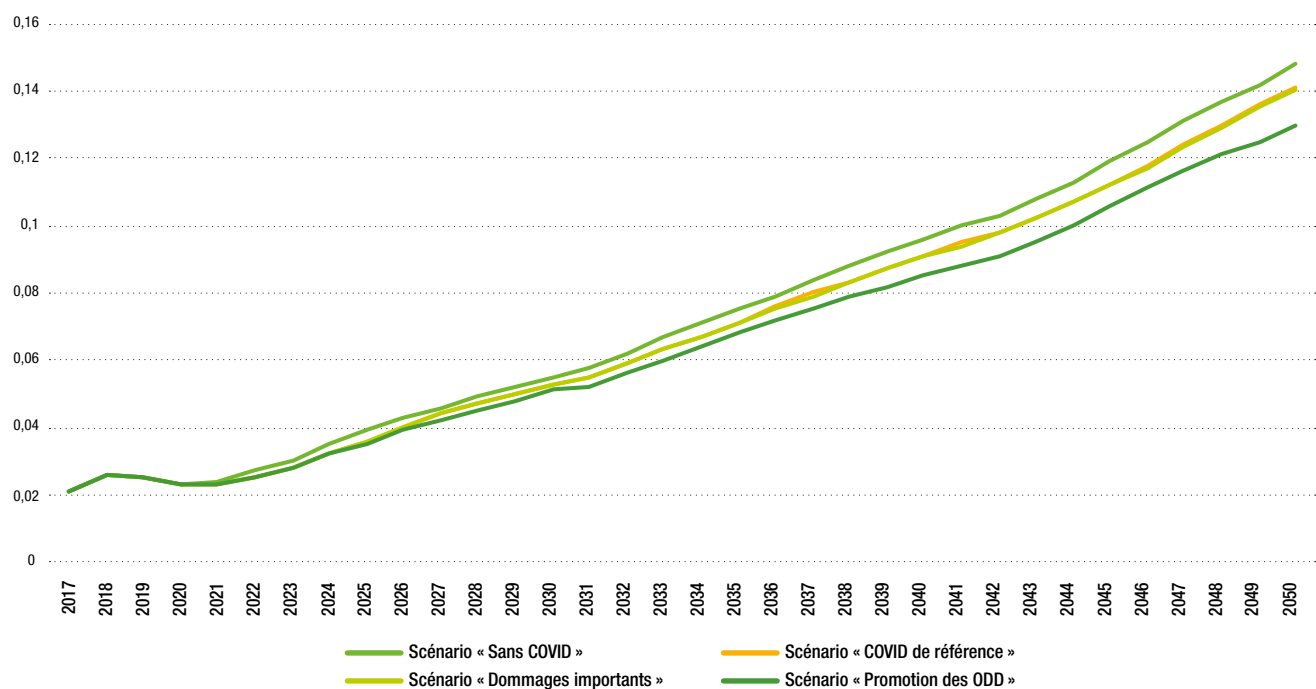
Source : Modèle IF

Afrique de l'Est

L'impact de la pandémie sur les émissions de carbone dans la région de l'Afrique de l'Est est resté négligeable, avec une estimation de 0,023 milliard de tonnes d'émissions de carbone en 2021 pour l'ensemble des quatre scénarios (). Avec la reprise des activités économiques et de la production industrielle, les projections d'émissions de carbone dans le cadre du *scénario COVID de référence* indiquent une augmentation de 0,053 milliard de tonnes en 2030 et de 0,141 milliard de tonnes en 2050, tandis qu'avec des politiques intelligentes face au changement climatique, une *promotion des ODD* réduirait les émissions de carbone à 0,052 milliard de tonnes en 2030 et à 0,13 milliard de tonnes d'ici à 2050.

Figure 7.23 : Émissions de carbone en Afrique de l'Est

(en milliards de tonnes)



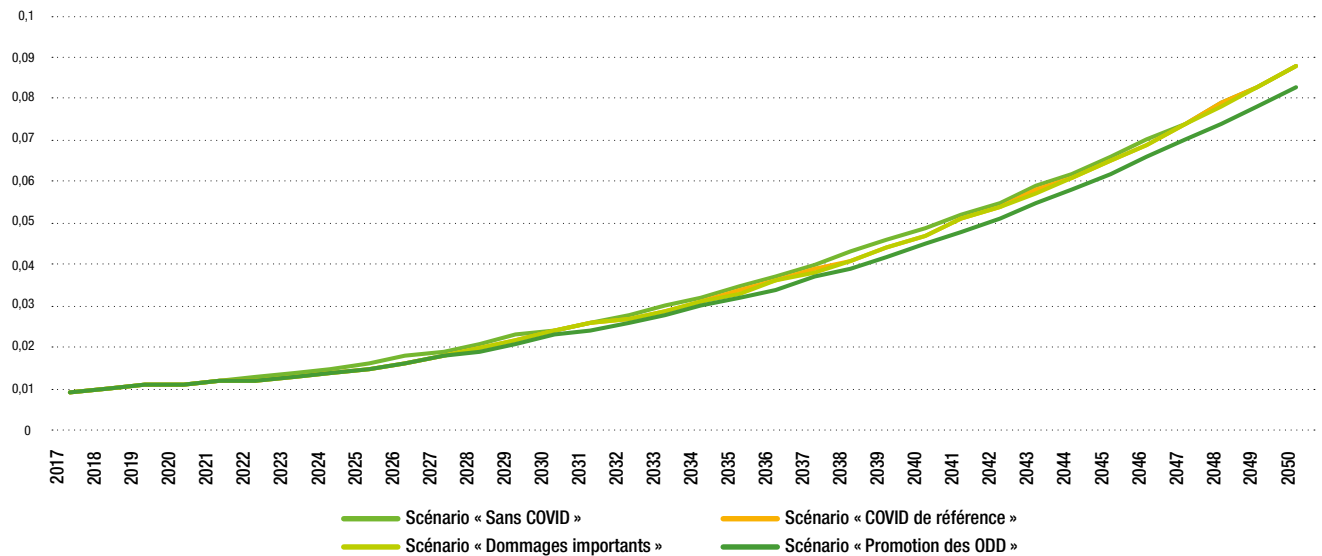
Source : Modèle IF

Afrique centrale

En Afrique centrale, les émissions de carbone n'ont pas été affectées pendant le pic de la pandémie de COVID-19 en 2021 (). À moyen terme, et avec la reprise des économies, les émissions de carbone selon le *scénario COVID de référence* sont prévues augmenter à 0,024 milliard de tonnes d'ici à 2030 et à 0,088 milliard de tonnes d'ici à 2050.

Figure 7.24 : Émissions de carbone en Afrique centrale

(milliards de tonnes)



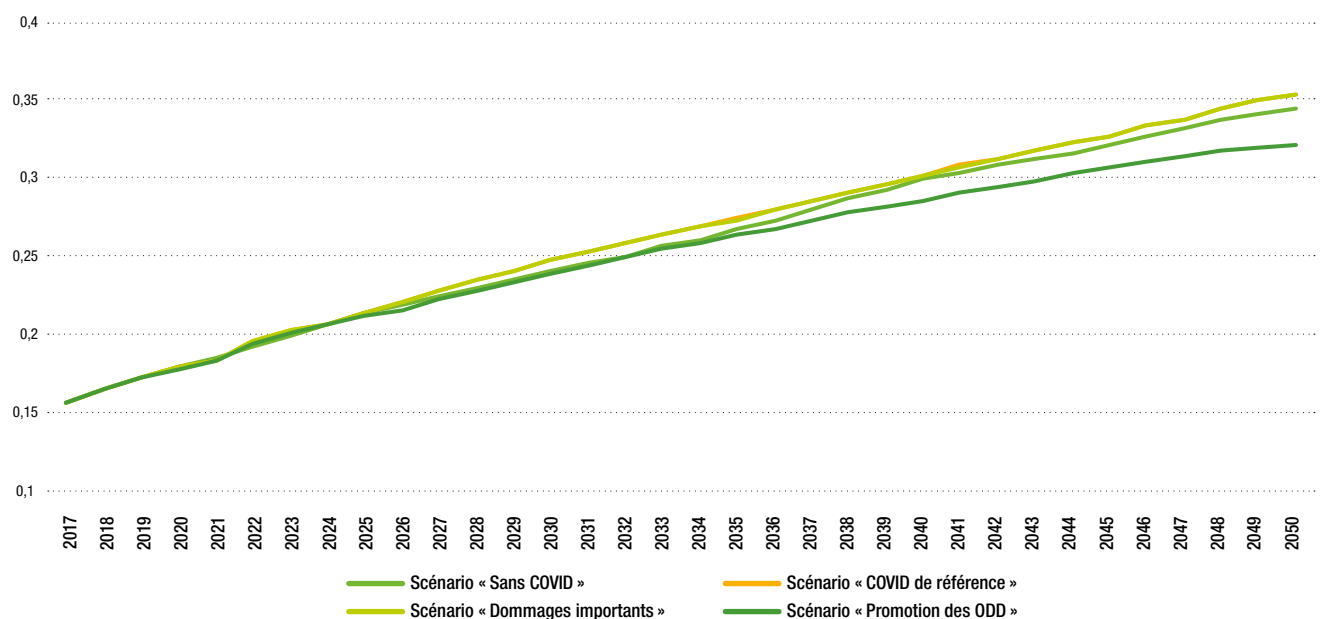
Source : Modèle IF

Afrique du Nord

L'Afrique du Nord détient le niveau le plus élevé d'émissions de carbone parmi les sous-régions africaines. Toutefois, l'impact de la pandémie sur les émissions de carbone en Afrique du Nord est resté négligeable, avec une estimation de 0,185 milliard de tonnes d'émissions de carbone en 2021 dans le scénario *sans COVID*, contre 0,183 milliard de tonnes pour tous les autres scénarios ().

Figure 7.25 : Émissions de carbone en Afrique du Nord

(milliards de tonnes)



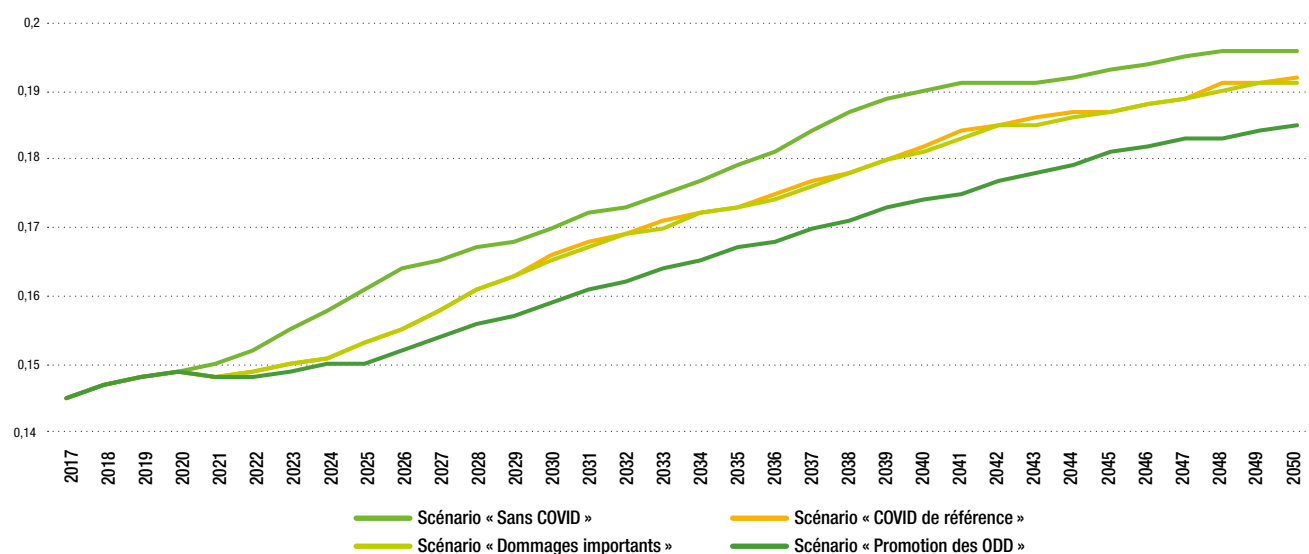
Source : Modèle IF

Afrique australe

Les émissions de carbone pendant le pic de la pandémie de COVID-19 ont légèrement baissé, passant de 0,149 milliard de tonnes en 2020 à 0,148 milliard de tonnes en 2021, ce qui correspond à une réduction de l'activité économique et de la production industrielle dans la plupart des pays (). À moyen terme, et avec la reprise et la réouverture des économies, les émissions de carbone dans le cadre du *scénario COVID de référence* devraient augmenter, et atteindre 0,166 milliard de tonnes d'ici à 2030 et 0,192 milliard de tonnes d'ici à 2050. En revanche, l'adoption de politiques intelligentes en matière de climat dans le cadre d'une *promotion des ODD* permettrait de réduire les émissions de carbone de 0,006 milliard de tonnes en 2030 et en 2050 par rapport au *scénario des dommages importants*.

Figure 7.26 : Émissions de carbone en Afrique australe

(milliards de tonnes)



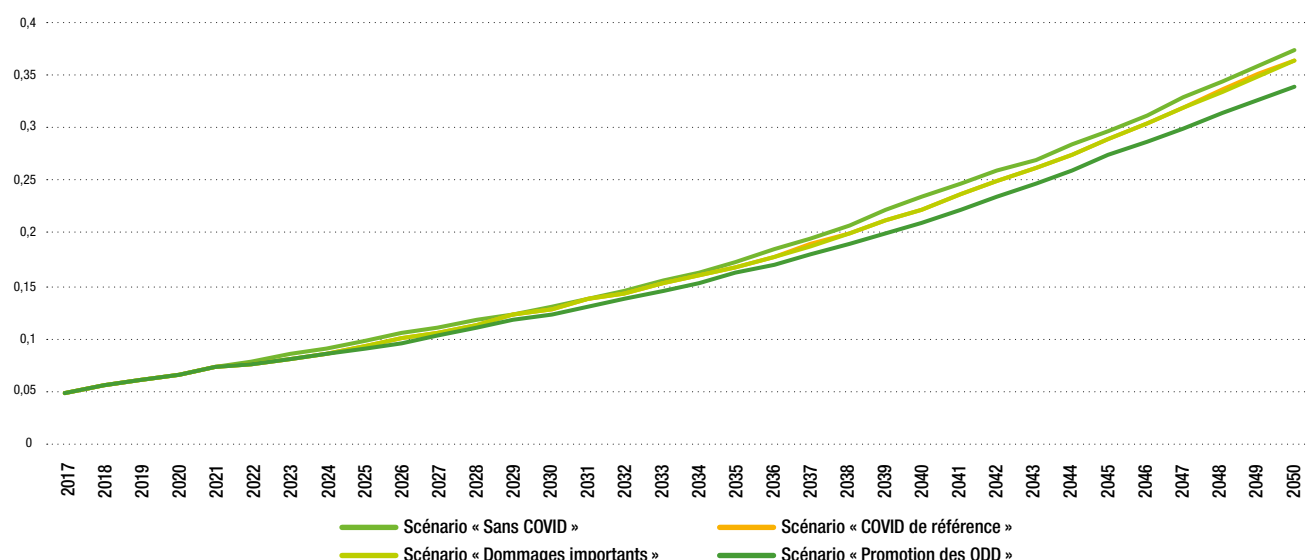
Source : Modèle IF

Afrique de l'Ouest

L'impact de la pandémie sur les émissions de carbone en Afrique de l'Ouest est resté négligeable, avec une estimation de 0,073 milliard de tonnes d'émissions de carbone en 2021 pour les quatre scénarios ().

Figure 7.27 : Émissions de carbone en Afrique de l'Ouest

(milliards de tonnes)

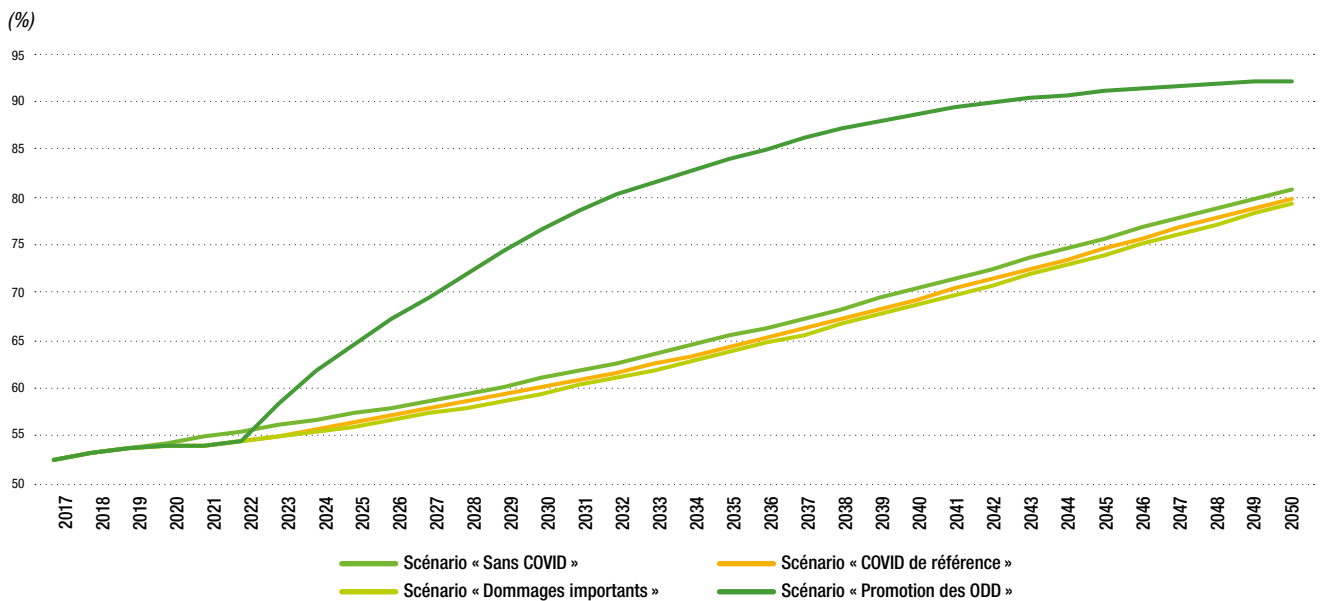


Source : Modèle IF

7.6 Impact de la COVID-19 sur l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7)

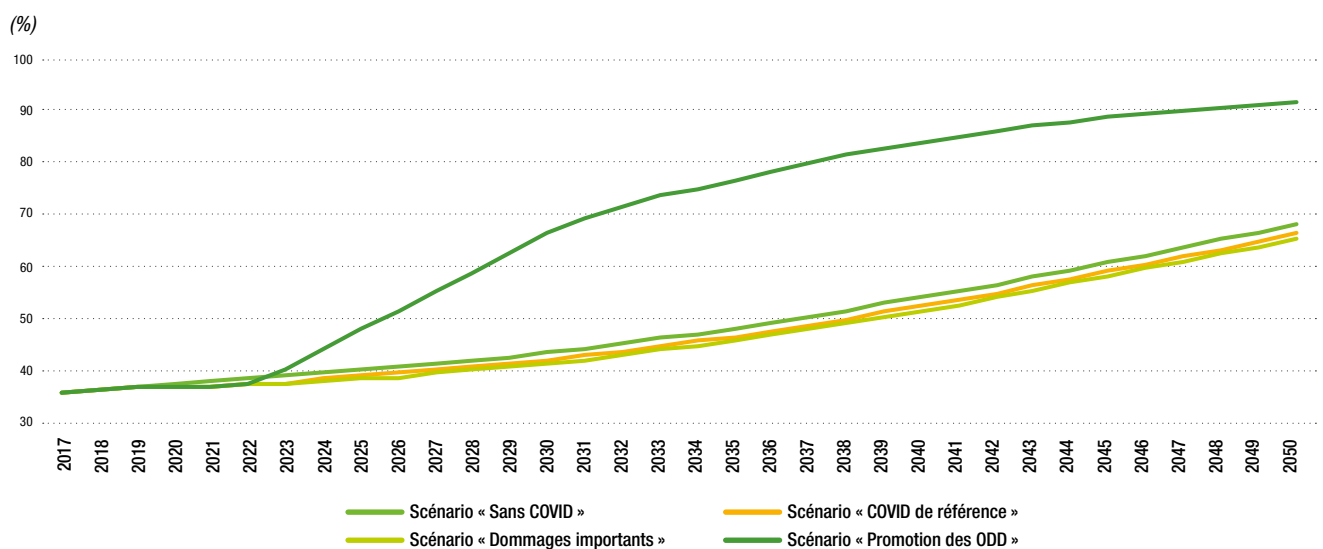
À l'échelle régionale, l'électrification en Afrique a suivi une trajectoire positive et devrait augmenter, en passant de 54 % en 2021 à 60 % en 2030 et 79,8 % en 2050 selon le *scénario COVID de référence* (). Toutefois, une *promotion des ODD* axée sur la fourniture d'électricité permettrait d'accroître l'accès à 76,5 % d'ici à 2030 et à 92,1 % d'ici à 2050. Mais l'électrification rurale accuse un retard par rapport aux zones urbaines : en 2021, seulement 36,7 % de la population avaient accès à l'électricité (). Une *promotion des ODD* axée sur l'électrification rurale permettrait d'accroître le pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité à 66,3 % d'ici à 2030 et à 91,3 % à l'horizon 2050.

Figure 7.28: Population totale ayant accès à l'électricité en Afrique



Source: Modèle IF

Figure 7.29: Population totale ayant accès à l'électricité en zone rurale en Afrique

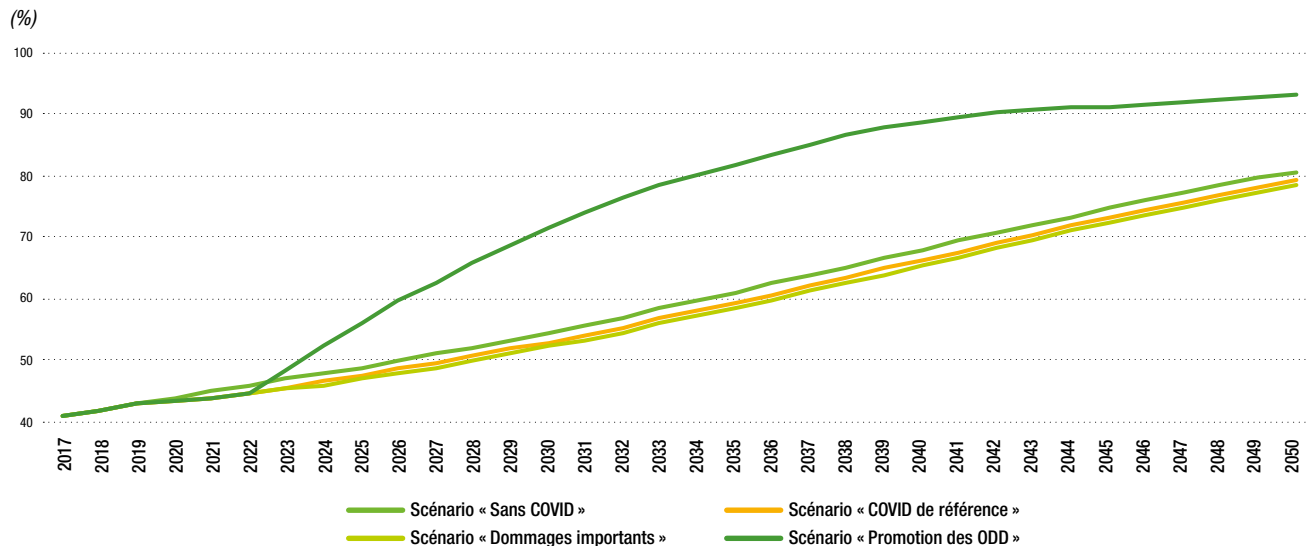


Source: Modèle IF

Afrique de l'Est

La proportion de la population ayant accès à l'électricité en Afrique de l'Est a continué d'augmenter au fil du temps, passant de 43 % en 2020 à 44 % en 2021, avec peu de variations entre les différents scénarios.()

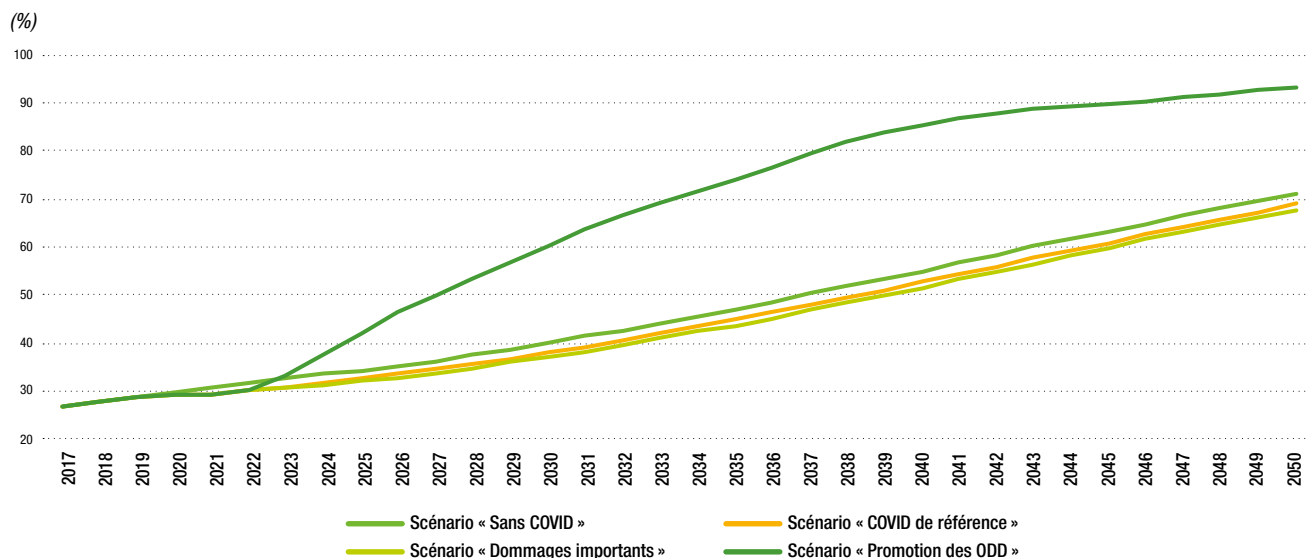
Figure 7.30 : Population totale ayant accès à l'électricité en Afrique de l'Est



Source : Modèle IF

Il y a une grande différence dans l'accès à l'électricité entre les zones urbaines et les zones rurales. En 2021, seulement 30 % de la population rurale avaient accès à l'électricité, contre 80 % de la population urbaine. Pour combler ce fossé en matière d'électricité, une *promotion des ODD* permettrait de doubler la proportion de la population ayant accès à l'électricité dans les zones rurales, qui passerait de 30 % en 2021 à 60 % en 2030 et à 93,3 % en 2050.

Figure 7.31 : Population rurale ayant accès à l'électricité en Afrique de l'Est



Source : Modèle IF

Afrique centrale

L'Afrique centrale détient le pourcentage le plus faible de population ayant accès à l'électricité parmi les sous-régions africaines, estimé à environ 28,7 % en 2021, quel que soit le scénario (). L'écart pour l'accès à l'électricité entre les zones urbaines et les zones

rurales est également le plus important du continent, avec 7,8 % d'accès pour les zones rurales en 2021, contre 53 % pour les zones urbaines (). La région a besoin de politiques proactives susceptibles de stimuler la fourniture d'électricité, et une *promotion des ODD* permettrait à 48,7 % de la population d'avoir accès à l'électricité d'ici à 2030, contre 36,2 % dans le *scénario COVID de référence* et 35,7 % dans le *scénario des dommages importants*. À long terme, une *promotion des ODD* porterait l'accès à l'électricité à 66,8 % de la population d'ici à 2050, contre 62,3 % dans le cadre du *scénario des dommages importants*.

Figure 7.32: Population totale ayant accès à l'électricité en Afrique centrale

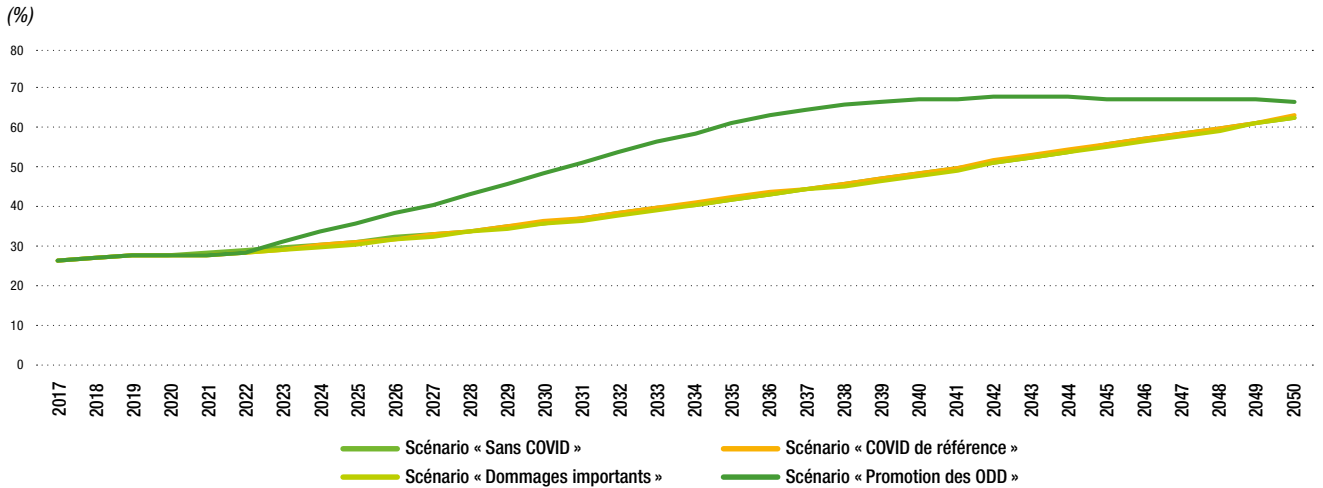
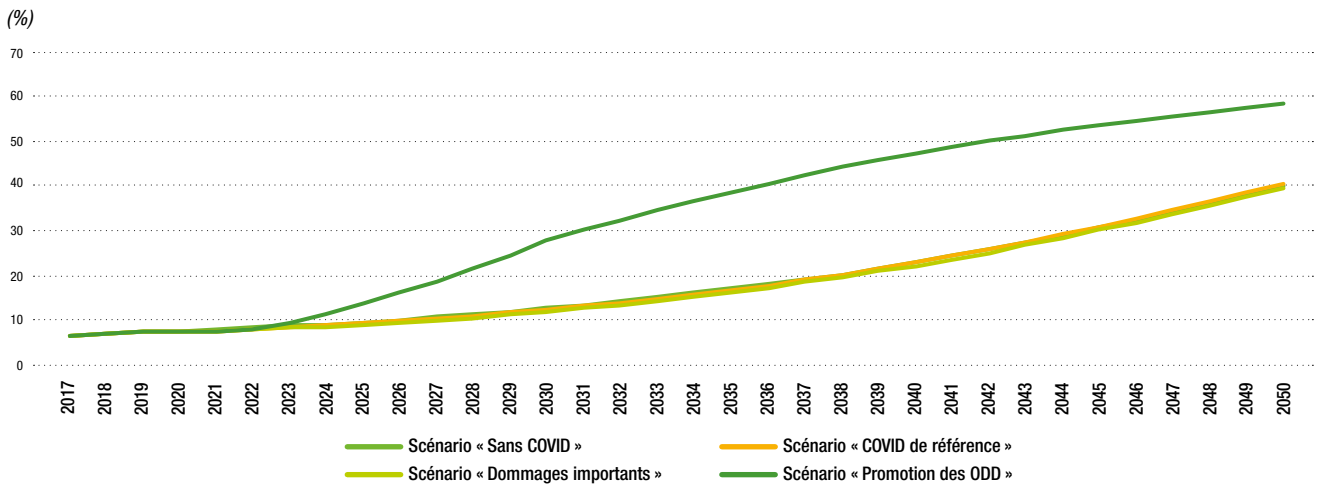


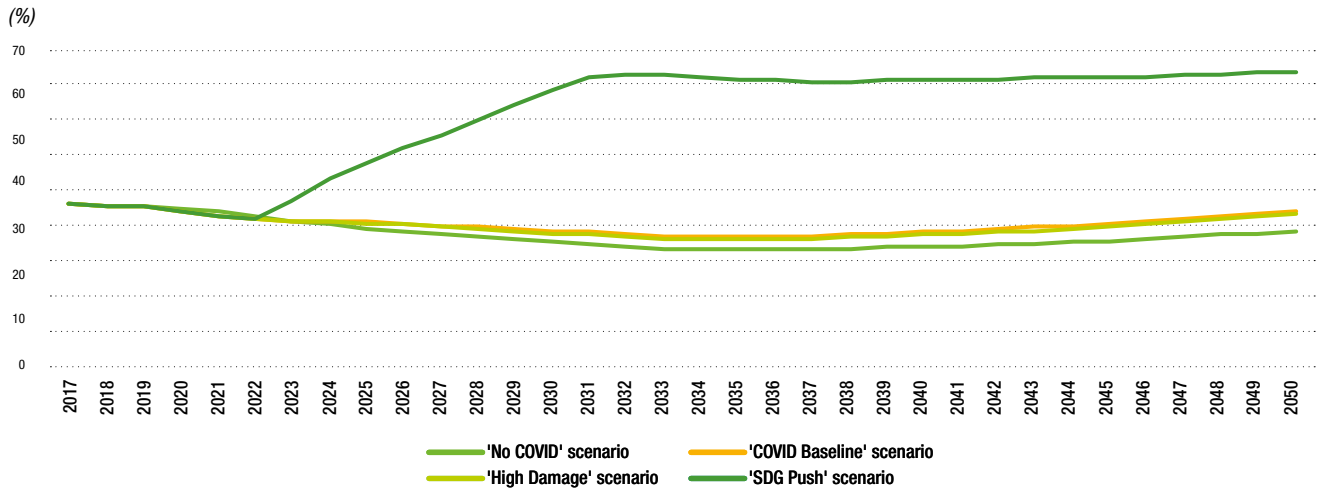
Figure 7.33: Population rurale ayant accès à l'électricité en Afrique centrale



Afrique du Nord

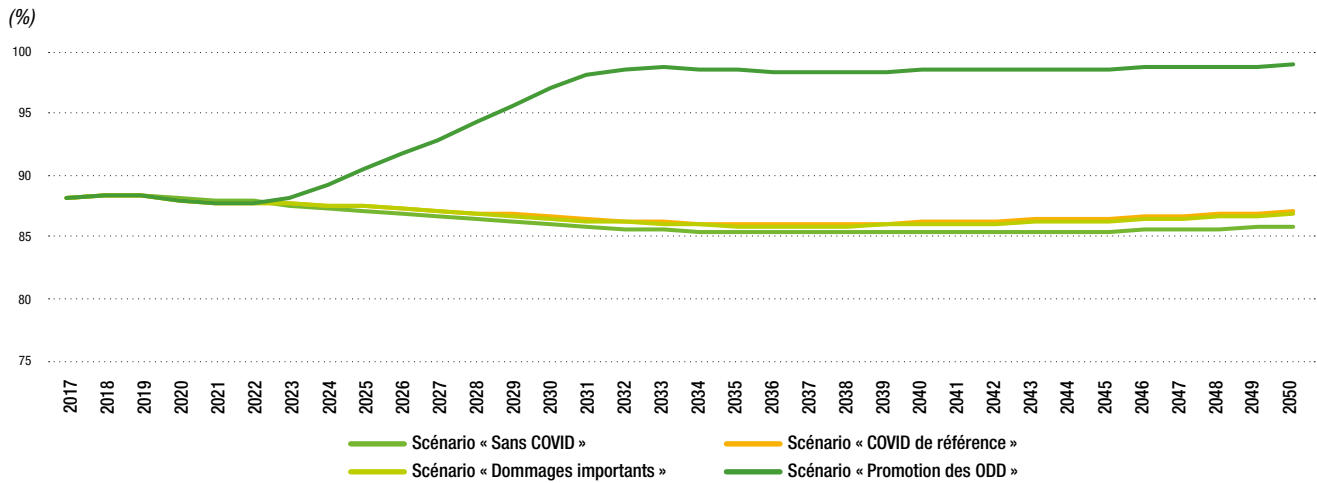
L'Afrique du Nord détient le taux d'accès à l'électricité le plus élevé du continent, estimé à 90,7 % en 2021 (), bien que la proportion de la population rurale soit légèrement inférieure (88 %). La pandémie a entraîné une légère baisse de 0,2 % de l'accès à l'électricité entre le scénario *sans COVID* et le scénario *COVID de référence* en 2021. L'objectif de l'ODD visant à accroître l'accès à l'électricité pourrait être atteint d'ici à 2030 grâce à un effort concerté soutenu par la *promotion des ODD* (98,7 %). Les principaux efforts politiques devraient viser à combler le fossé entre les zones rurales et les zones urbaines ().

Figure 7.34: Population totale ayant accès à l'électricité en Afrique du Nord



Source : Modèle IF

Figure 7.35: Population rurale ayant accès à l'électricité en Afrique du Nord

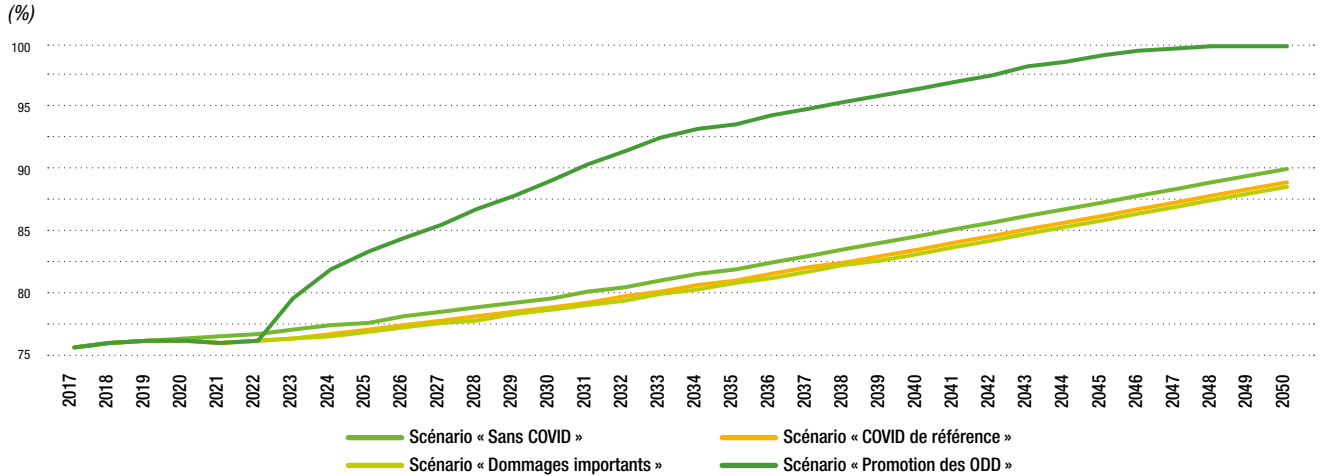


Source : Modèle IF

Afrique australe

L'accès à l'électricité en Afrique australe reste un défi, et seulement 52 % de la population avaient accès à l'électricité en 2020 et 2021 (). Le renversement de cette tendance passe par une *promotion des ODD*, qui devrait permettre de porter l'accès à l'électricité à 78 % de la population d'ici à 2030 et à 99,5 % de la population d'ici à 2050. Sans efforts concertés, le *scénario COVID de référence* ne permettrait qu'à 57,7 % de la population d'avoir accès à l'électricité d'ici à 2030, et 77,7 % d'ici à 2050.

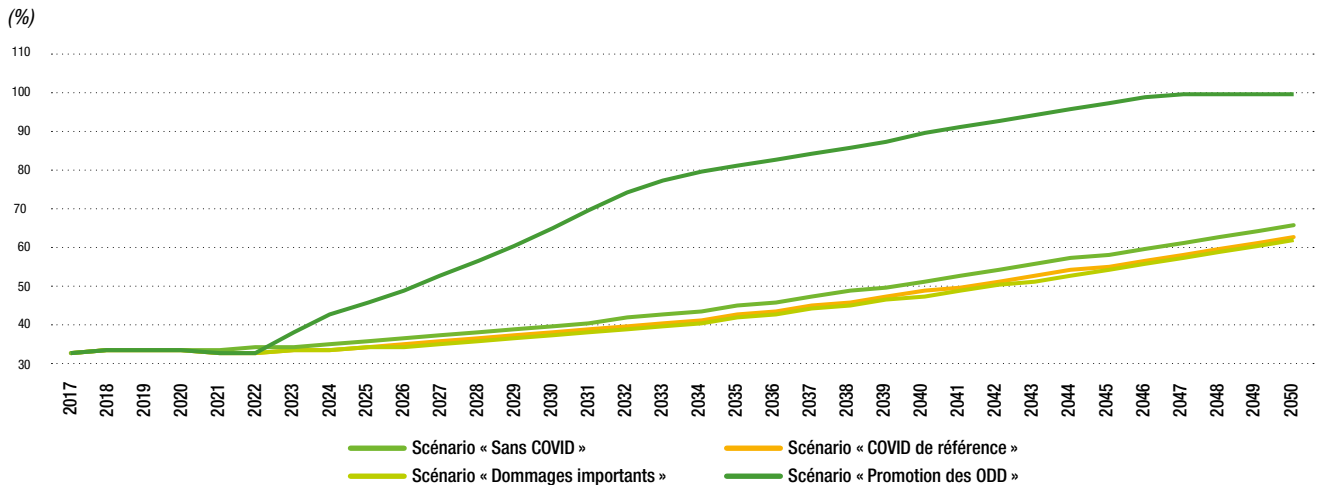
Figure 7.36: Population totale ayant accès à l'électricité en Afrique australe



Source: Modèle IF

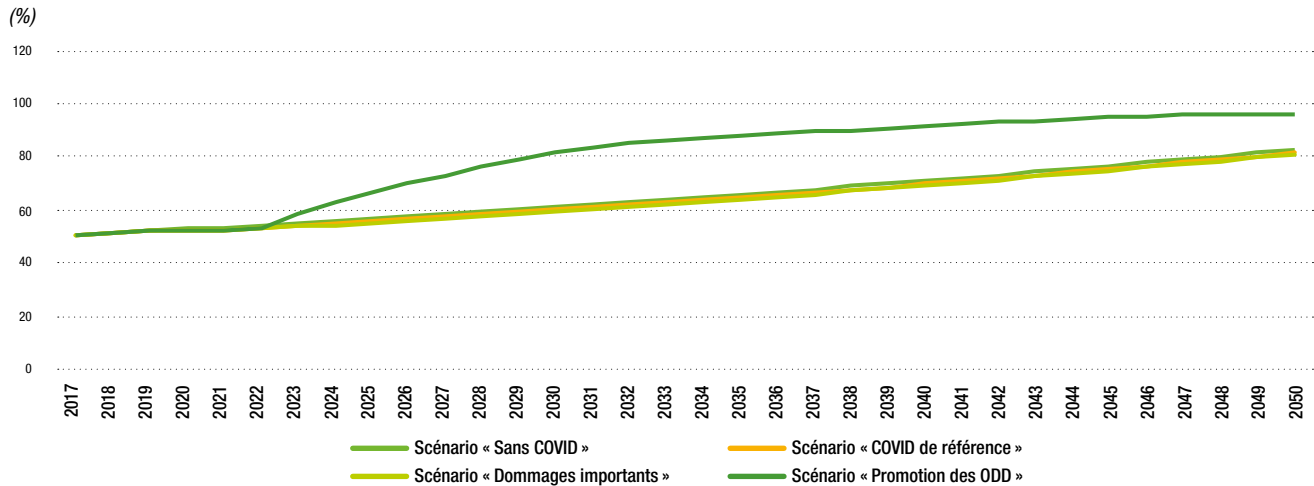
Il y a d'importantes disparités dans l'accès à l'électricité entre les populations rurales et urbaines. En 2021, environ 33 % de la population rurale avaient accès à l'électricité, contre 75 % de la population urbaine. Pour améliorer l'électrification rurale, une *promotion des ODD* permettrait de doubler l'accès à l'électricité pour les habitants des zones rurales d'ici à 2030 et d'atteindre la cible de 99,6 % de la population rurale d'ici à 2050 ().

Figure 7.37: Population rurale ayant accès à l'électricité en Afrique australe



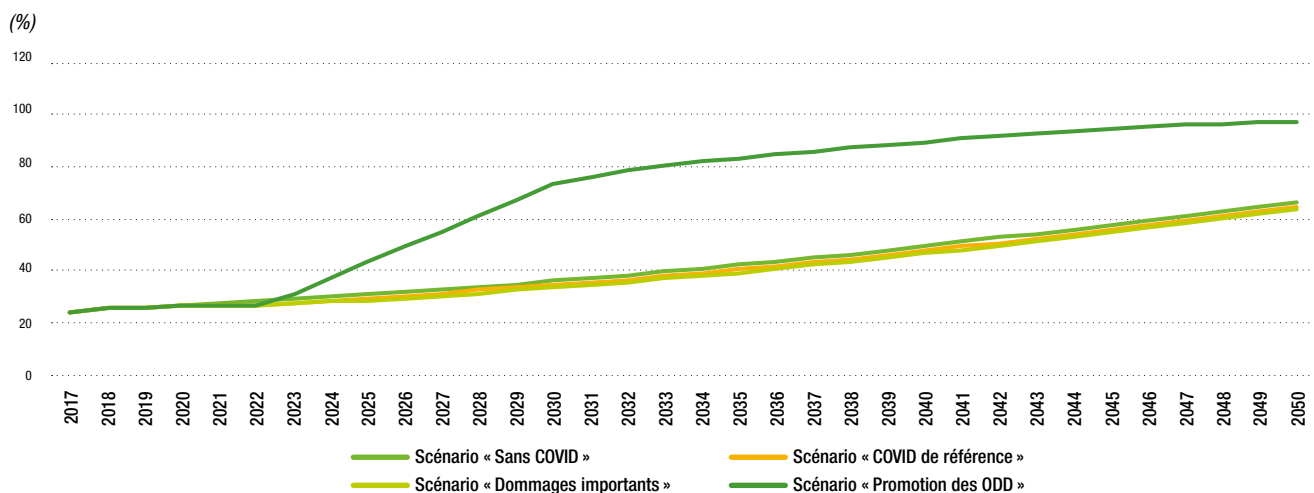
Source: Modèle IF

En 2021, seulement 53 % de la population avaient accès à l'électricité en Afrique de l'Ouest (). La pandémie a eu un léger effet sur cette tendance. L'accès à l'électricité pourrait augmenter de manière substantielle grâce à des efforts tels que la *promotion des ODD*, qui devraient porter l'accès à l'électricité à 81 % de la population d'ici à 2030 et à 96 % de la population d'ici à 2050. En l'absence de politiques ciblées visant à améliorer la fourniture d'électricité, le *scénario COVID de référence* ne permettrait qu'à 59,9 % de la population d'avoir accès à l'électricité d'ici à 2030, et 81,2 % d'ici à 2050.

Figure 7.38: Population totale ayant accès à l'électricité en Afrique de l'Ouest

Source : Modèle IF

Les disparités dans l'accès à l'électricité entre les populations rurales et les populations urbaines en Afrique de l'Ouest sont très importantes. Seulement 27,6 % de la population rurale avaient accès à l'électricité en 2021 contre 83 % de la population urbaine. L'effet de la pandémie sur l'accès à l'électricité en 2021 a été légèrement plus important pour la population rurale (-1,36 %) que pour la population urbaine (-1,05 %). Une *promotion des ODD* semble essentielle pour l'amélioration de l'électrification rurale, qui pourrait étendre l'accès à l'électricité à 73 % des habitants des zones rurales d'ici à 2030, et à 97 % à l'horizon 2050.

Figure 7.39: Population rurale ayant accès à l'électricité en Afrique de l'Ouest

Source : Modèle IF

7.6 Scénario de promotion des ODD et de leur réalisation dans les pays africains

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur plusieurs aspects du bien-être des populations, notamment la pauvreté et les inégalités, l'éducation, le changement climatique, l'énergie, ainsi que la santé maternelle et infantile. L'analyse montre le potentiel inhérent à des choix audacieux et transformateurs qui peuvent remettre les pays africains sur la voie de la réalisation de la vision de l'Agenda 2030.

Le tableau 7.1 présente les résultats relatifs à un certain nombre d'indicateurs des ODD, y compris la santé et la malnutrition, au-delà de ceux principalement présentés dans cette section. L'effet d'une *promotion des ODD* sur la pauvreté serait plus efficace à l'horizon 2050 qu'à l'horizon 2030. Seuls dix pays atteindraient la cible de l'ODD 1, à savoir « moins de 3 % de la population vivant avec moins de 1,90 USD par jour » d'ici à 2030, contre 33 % à l'horizon 2050.

Quinze pays atteindraient la cible de réduction de la malnutrition avec une promotion des ODD d'ici à 2030, contre cinq pays dans le cadre du scénario COVID de référence. La promotion des ODD serait plus prononcée d'ici à 2050, avec 42 pays contre 19 dans le scénario COVID de référence.

S'agissant de la prévalence de la malnutrition infantile, une promotion des ODD permettrait à vingt-quatre pays africains d'atteindre la cible d'ici à 2050, contre six pays pour le scénario COVID de référence. L'impact sera visible à long terme, étant donné que moins de cinq pays seulement auraient atteint la cible d'ici à 2030.

Pour ce qui est de la mortalité maternelle (ODD 3.1), vingt-sept pays atteindraient la cible avec une promotion des ODD d'ici à 2050, contre vingt-trois dans le cadre du scénario COVID de référence, comparativement à 9 pays seulement d'ici à 2030. Les résultats sont très encourageants en ce qui concerne la réduction de la mortalité néonatale à au moins 12 pour 1 000 naissances vivantes, pour laquelle quarante-sept pays atteindraient la cible dans le cadre du scénario de promotion des ODD, contre quarante dans le cadre du scénario COVID de référence d'ici à 2050, et dix-neuf dans le cadre du scénario de la promotion des ODD en 2030.

Presque tous les pays africains (54) parviendraient à réduire la mortalité néonatale à un niveau au moins aussi bas que la cible de 25 pour 1 000 naissances vivantes d'ici à 2050 avec une promotion des ODD.

Avec un scénario de promotion des ODD, trente-sept pays atteindront la cible d'achèvement de l'enseignement primaire d'ici à 2050, contre vingt-huit dans le cadre du scénario COVID de référence. Ce chiffre est plus élevé qu'en 2030, où seuls dix-sept pays atteindraient la cible dans le cadre de la promotion des ODD, et quinze pays dans le cadre du scénario COVID de référence. La plupart des pays du continent n'atteindront pas le taux d'achèvement de 90 % ou plus du cycle secondaire d'ici à 2050, à l'exception de huit pays qui adopteraient une approche axée sur la promotion des ODD.

Tableau 7.1: Nombre de pays atteignant les cibles des ODD d'ici à 2030 et 2050 selon le scénario COVID de référence et le scénario de promotion des ODD

Region	2030		2050	
	Scénario COVID de référence	Scénario de promotion des ODD	Scénario COVID de référence	Scénario de promotion des ODD
Moins de 3 % de la population vivent avec moins de 1,90 USD par jour	10	10	20	33
Moins de 3 % de la population souffrent de malnutrition	5	15	19	42
Moins de 3 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition	3	4	6	24
Le taux de mortalité maternelle est ramené à moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes	9	9	23	27
Réduction de la mortalité néonatale à au moins 12 pour 1 000 naissances vivantes	13	19	40	47
Réduction de la mortalité néonatale à un niveau aussi bas que 25 pour 1 000 naissances vivantes	45	46	53	54
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire de 97 % ou plus	15	17	28	37
Taux d'achèvement de l'enseignement secondaire de 90 % ou plus	1	1	2	8

7.7 Observations sommaires et recommandations stratégiques

L'analyse présentée dans ce chapitre montre les impacts différenciés de la pandémie de COVID-19 sur certaines cibles des ODD. Avant la pandémie de COVID-19, la plupart des pays africains n'étaient pas sur une trajectoire qui leur aurait permis de s'attaquer à la pauvreté, à la faim, aux inégalités ou à la mortalité maternelle et infantile d'ici à 2030. Les incertitudes concernant la persistance et l'ampleur des vagues futures de la pandémie ainsi que les dommages causés aux économies, telles qu'elles ressortent du scénario

COVID de référence et du scénario des *dommages importants*, ont mis en évidence les différentes voies que peuvent suivre les pays, avec des implications à moyen et à long termes sur le redressement économique. Il est très préoccupant de constater que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté restera élevé et qu'il est peu probable que la cible de l'ODD 1 relative à l'élimination de la pauvreté soit atteinte d'ici à 2030. Cette situation entraînera des conséquences importantes sur la faim, les inégalités, la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Même pour les indicateurs pour lesquels la plupart des pays sont susceptibles d'obtenir de bons résultats, tels que le taux d'achèvement des études primaires et l'accès à l'électricité, on note soit des disparités entre les zones rurales et urbaines, soit de grandes différences entre les hommes et les femmes.

L'analyse montre que la poursuite d'un scénario de promotion des ODD peut contribuer de manière positive à la lutte contre les effets à moyen et à long termes de la pandémie. Les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques inclusives et ciblées afin d'accélérer la reprise économique et de remettre les pays sur la voie de l'Agenda 2030. Sinon, comme l'indiquent le scénario *COVID de référence* et le scénario des *dommages importants*, il faut s'attendre à des pertes substantielles des acquis socioéconomiques et à la possibilité de voir les pays plonger encore davantage dans des crises économiques.

La pandémie de COVID a montré l'urgence de renforcer la résilience du système économique afin de réduire l'impact des chocs sur la pauvreté. Les gouvernements et la société civile devront travailler ensemble pour faire progresser la cohésion sociale et l'égalité des genres tout en faisant respecter les droits humains et l'État de droit, en particulier dans les contextes fragiles et les situations de conflit où les problèmes de justice et de sécurité peuvent être plus aigus. Cela sera essentiel pour lutter contre la déperdition scolaire des filles du fait de la pandémie. Le renforcement du capital social, y compris des infrastructures sociales, jettera les bases de l'avenir et permettra de combler le fossé en matière d'éducation.

La perturbation et l'innovation numériques seront essentielles pour relever les défis auxquels est confronté le système éducatif sur l'ensemble du continent. Avec des écoles fermées et des écarts importants dans l'accès à l'apprentissage en ligne, combler le fossé de l'accès à l'internet permettrait de réduire de moitié la régression du développement humain en redonnant aux enfants la possibilité de s'instruire, même à distance. L'essor du télé-enseignement, du télétravail, de la télémédecine et des paiements numériques déployés pendant la crise de la COVID-19 n'est que la partie émergée de l'iceberg. Les investissements dans la transformation numérique ont à la fois stimulé la riposte à la pandémie et ouvert la voie à une accélération au-delà de la reprise.

Les gouvernements devraient continuer à investir dans la transformation numérique des services publics, du système éducatif, du secteur de la santé, etc., par le biais de plateformes numériques, tout en planifiant des stratégies de transformation numérique plus larges. La transformation numérique devrait viser la conception de solutions permettant de :

- fournir à distance des services gouvernementaux essentiels, y compris des soins de santé
- favoriser l'intégration des données et les connaissances pour une meilleure prise de décision ;
- mettre en place des plateformes de paiement numérique et des systèmes de commerce électronique, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises gérées par des femmes et sur la réduction de la fracture numérique pour les femmes et les populations marginalisées ;
- renforcer les options de financement numérique, notamment pour des flux d'envois de fonds améliorés.

La réduction de la pauvreté nécessitera des investissements importants dans la diversification et la transformation des économies des pays africains. Les gouvernements devront créer une marge de manœuvre budgétaire pour investir dans les marchés prioritaires, renforcer l'engagement avec le secteur privé et développer des stratégies de relance économique vertes et inclusives, y compris en partenariat avec les partenaires de développement.

La protection sociale, y compris les transferts d'argent, la couverture santé universelle et l'accès à d'autres services de base, sera essentielle pour éradiquer les inégalités qui imprégnaient les sociétés avant la pandémie et qui sont encore très visibles aujourd'hui. La solidarité et les partenariats public-privé seront essentiels pour mettre en place des systèmes de protection sociale résilients capables de résister aux chocs, créer des stratégies pour les travailleurs du secteur informel et concevoir une nouvelle génération d'emplois verts et résilients qui soutiennent l'esprit d'entreprise des jeunes.

Le revenu de base temporaire et le revenu de base universel pourraient faire partie d'un contrat social renouvelé, de même que les mesures de protection sociale et les incitations fiscales qui reflètent l'économie des soins et sont inclusives, atteignant les travailleurs domestiques et informels, les personnes en situation d'handicap et les femmes migrantes.

Le rééquilibrage de la nature, du climat et de l'économie sera essentiel pour lutter contre les changements climatiques. La conception de solutions fondées sur la nature et la réduction des risques seront essentielles pour orienter la quête de développement des pays africains vers une voie durable. De même, la promotion de partenariats public-privé durables tels que l'écotourisme et les systèmes de transport écologiques, la transformation de l'agriculture de contributeur de carbone en puits de carbone, et la garantie d'une réflexion et d'une action intégrées avec le secteur de la santé pour lutter contre la pollution de l'air qui tue 7 millions de personnes chaque année, font partie des politiques susceptibles de s'attaquer aux effets de la COVID en Afrique.

Les pays africains doivent traduire les contributions déterminées à l'échelle nationale et les plans d'adaptation en solutions climatiques en matière d'urbanisme, d'agriculture et d'utilisation des terres. Les pays africains devraient explorer, entre autres, les subventions pour la relance verte afin de promouvoir et de protéger les emplois et les moyens de subsistance basés sur la nature, y compris l'entrepreneuriat rural, promouvoir des solutions et des approches basées sur la communauté et propres aux communautés, en particulier dans les communautés autochtones, et accélérer la transition vers l'énergie verte dans le cadre de la riposte à la COVID-19, y compris l'économie politique de la réforme des subventions pour les combustibles fossiles.

Les pays doivent adopter collectivement un ensemble de décisions et d'actions qui, dans la mesure du possible, répondent aux besoins de tous. Les menaces de la pandémie de COVID-19 exigent une réponse mondiale, fondée sur l'unité et une coopération bilatérale et multilatérale mutuellement bénéfique. Il est temps de remplacer l'égoïsme et la cupidité par la solidarité.

CHAPITRE 8 :

Impact de la guerre russo-ukrainienne sur le développement durable dans certains pays d'Afrique

8.1 Impact de la guerre dans différents secteurs

La reprise après la COVID-19 a été marquée par une augmentation constante des prix sur les marchés internationaux, en particulier des denrées alimentaires et de l'énergie. Cette hausse des prix a été aggravée par un choc négatif des approvisionnements dû à la guerre en cours entre l'Ukraine et la Russie. En conséquence, des cycles vicieux émergent (Figure 8.1) et menacent la sécurité alimentaire, la stabilité économique et pourraient, en particulier, déclencher des troubles sociaux.

Figure 8. 1 : Cycles vicieux de la hausse des prix



La guerre en Ukraine et la pandémie de COVID-19 ont entraîné une baisse globale de la productivité du travail agricole, de la production et de l'emploi dans l'industrie manufacturière, de la croissance du PIB, de la productivité de l'ensemble de l'économie, et une augmentation marginale du revenu des ménages pour les 40 % les plus pauvres de la population et du ratio salaire/PIB. Toutefois, ces effets globaux cachent une grande hétérogénéité entre les pays. Enfin, six des dix indicateurs des ODD (ODD 2.3.1, 8.1.1, 8.2.1, 8.5.2, 9.2.1 et 9.2.2) montrent qu'au moins 50 % des 16 pays africains sont affectés négativement par les effets combinés de la guerre en Ukraine et de la crise de la pandémie de COVID-19.

8.2 La méthodologie

Quatre scénarios³⁰ (le statu quo, COVID-19, Ukraine et Ukraine+COVID-19) ont été envisagés pour analyser l'impact de la guerre en Ukraine en utilisant les variations de prix sur la période 2020-2024. Pour calculer l'impact seul de la guerre en Ukraine (appelé scénario Ukraine), les résultats (la différence) du scénario COVID-19 sont comparés aux résultats du scénario Ukraine+COVID-19. Les résultats pour la période 2022-2024 sont présentés dans le rapport agrégeant les résultats (« Tous ») de l'analyse de chaque pays à l'aide d'une méthode décrite à l'annexe 5.

Tableau 8.1 : Prix internationaux de certains produits de base, évolution par rapport au statu quo

(%)

Produits de base	COVID-19			COVID-19+UKRAINE		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Charbon, Australie	74,8	33,3	30,1	264,2	151,8	133,1
Pétrole brut, Brent	22,9	5,9	4,6	66,0	49,9	27,9
Gaz naturel, Europe	156,3	79,1	66,4	591,7	386,6	315,3
Gaz naturel, États-Unis	36,9	28,4	23,7	78,0	58,0	48,7
Gaz naturel liquéfié, Japon	17,8	5,0	4,2	96,3	47,0	41,9
Orge	-16,9	-21,4	-22,4	16,1	2,5	-1,1
Maïs	24,6	27,6	26,0	71,7	52,0	47,9
Riz, Thaïlande, 5 %	-5,6	-3,7	-2,3	0,3	-2,6	-1,1
Blé, États-Unis, HRW	18,9	14,6	13,7	114,1	77,8	70,3
DAP	73,2	25,7	8,2	159,8	123,5	75,8
Phosphate naturel	33,1	9,2	-3,7	79,2	58,9	44,4
Chlorure de potassium	19,8	-0,7	-2,0	91,7	69,7	60,2
TSP	63,7	23,1	8,4	136,1	100,1	65,6
Urée, Europe de l'Est	43,6	12,9	1,7	225,4	182,2	121,9
Cuivre	39,4	28,3	15,8	60,0	51,7	39,0
Minerai de fer	64,8	54,4	30,6	77,4	35,1	17,5
Nickel	15,5	8,4	6,8	82,1	40,3	31,3
Étain	58,0	47,4	37,2	109,0	74,9	47,0
Zinc	14,7	-2,6	-2,5	50,4	29,8	13,4
Or	22,0	22,1	22,8	31,1	20,0	17,9
Argent	45,9	43,5	41,2	42,4	32,4	23,5
Platine	4,2	1,8	-0,3	15,6	18,3	15,9

Source : Perspectives des marchés des produits de base, Banque mondiale 2022

30 Voir l'annexe 5 pour une explication détaillée des scénarios

8.3 Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Le tableau 8.2 montre qu'en 2022, le choc de la guerre en Ukraine+COVID-19 a eu un effet négatif de 2,7 % sur la productivité du travail dans le secteur agricole et a entraîné en même temps une baisse globale de 0,8 % de la productivité du travail agricole³¹. Toutefois, il existe des différences significatives entre les pays. L'Égypte et la RDC ont enregistré une légère baisse de la productivité du travail agricole, tandis que la Guinée, le Mali et la Tunisie ont connu la plus forte baisse de la productivité du travail agricole. Cependant, l'Afrique du Sud, le Ghana et le Mozambique observent une augmentation considérable de la productivité du travail agricole dans le cadre du scénario Ukraine+COVID-19. Cela pourrait être dû à l'appréciation du taux de change réel résultant de la hausse des prix des produits de base ; en fait, pour l'Afrique du Sud, par exemple³², l'appréciation du taux de change réel a un impact négatif sur les exportations de produits manufacturés (y compris la transformation des aliments). Il en résulte une baisse de l'activité manufacturière et des activités connexes telles que l'agriculture. La baisse de la valeur ajoutée agricole entraîne une baisse de la demande de facteurs (travail, capital et terre). Toutefois, la baisse de la demande de travail est plus prononcée que celle des autres facteurs, ce qui peut expliquer une augmentation potentielle du ratio de la valeur ajoutée agricole par rapport au travail. Pour le Ghana et le Mozambique³³, l'appréciation du taux de change réel dans le cadre de l'Ukraine + COVID-19 entraîne une augmentation des importations d'intrants (produits chimiques, y compris les engrais) qui ont un impact positif sur les activités agricoles. Cependant, l'augmentation de la valeur ajoutée agricole qui en résulte favorise l'utilisation du capital plutôt que du travail. Par conséquent, nous observons une augmentation du ratio de la valeur ajoutée agricole par rapport au travail. Dans le scénario de l'Ukraine seul, seuls 5 pays sur 16 présentent une augmentation de la productivité du travail agricole. Pour 4 pays (Afrique du Sud, Mozambique, Ghana, Niger) sur 5, l'augmentation est très marginale et inférieure à 0,8 %. Seul le Sénégal présente une augmentation de 1,9 % de la productivité du travail agricole, qui résulte d'un ajustement du taux de change réel, comme expliqué ci-dessus.

Tableau 8. 2 : Production par unité de travail (2.3.1)

(Productivité de l'agriculture, 2022)

	Statu quo	COVID19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	3,7	-1,6	-0,9
Afrique du Sud	4,0	3,0	0,3
Égypte	3,0	-2,8	-1,1
Malawi	5,5	-4,9	-0,3
RDC	3,7	-0,8	-1,1
Guinée	1,7	-22,3	-1,3
Mozambique	1,7	4,6	0,2
Sénégal	4,1	-6,8	1,9
Tunisie	5,0	-11,9	-1,5
Ouganda	10,5	-3,8	-2,1
Éthiopie	2,0	-2,6	-0,8
Tanzanie	3,0	-1,1	-0,4
Mali	4,0	-13,8	-0,5
Kenya	2,6	-1,2	-0,5
Ghana	3,3	6,3	0,7
Niger	5,0	-6,9	0,3
Tous	3,0	-2,7	-0,8

Source: UNSD

31 La productivité du travail est mesurée par le rapport entre la valeur ajoutée et le travail

32 Le pays peut bénéficier d'une augmentation du prix des matières premières telles que le charbon, l'or ou le platine.

33 Le Ghana peut bénéficier d'une augmentation des prix du cacao, de l'or et du pétrole, tandis que le Mozambique peut bénéficier d'une augmentation des prix du charbon et de l'or.

Les tableaux 8.3 et 8.4 montrent que les effets négatifs de ces chocs sur la productivité du travail diminuent avec le temps. Plus précisément, en 2023, la baisse observée de la productivité du travail est de -1,2 % dans le cas de l'Ukraine+COVID-19 et de -0,4 % dans le cas de l'Ukraine seule. En 2024, la baisse est nulle, sur la base de la trajectoire de reprise de 2023. Le Nigeria sera probablement l'un des moteurs de la reprise.

Tableau 8.3 : Production par unité de travail (2.3.1)

(Productivité de l'agriculture, 2023)

	Statu quo	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	3,8	0,6	-0,8
Afrique du Sud	4,0	5,1	0,1
Égypte	3,1	-0,6	-0,1
Malawi	5,7	-4,6	0,2
RDC	3,7	0,3	-1,5
Guinée	1,8	-18,6	-0,1
Mozambique	1,7	6,0	1,4
Sénégal	4,3	-2,7	3,6
Tunisie	5,2	-8,4	0,5
Ouganda	10,5	-2,9	-1,5
Éthiopie	2,0	-2,7	-0,1
Tanzanie	3,0	-1,0	-0,2
Mali	4,0	-13,1	0,0
Kenya	2,6	-0,4	-0,2
Ghana	3,4	4,6	0,2
Niger	5,0	-4,0	0,2
Tous	3,0	-1,2	-0,4

Source: UNSD

Tableau 8.4 : Production par unité de travail (2.3.1) - Productivité de l'agriculture, 2024

(Agriculture Productivity, 2024)

	Statu quo	COVID19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	4,0	2,2	-0,7
Afrique du Sud	5,0	7,2	-0,1
Égypte	3,2	-0,2	-0,5
Malawi	6,0	-4,4	0,1
RDC	3,6	1,4	-1,3
Guinée	0,0	-17,6	-0,4
Mozambique	1,7	8,7	2,4
Sénégal	4,5	0,2	4,9
Tunisie	5,4	-7,6	-0,5
Ouganda	10,6	-3,1	-1,3
Éthiopie	2,0	-3,4	-0,3
Tanzanie	3,0	-0,6	-0,5
Mali	4,0	-12,9	-0,1
Kenya	2,6	0,0	-0,3
Ghana	3,4	3,8	-0,1
Niger	5,0	-1,4	0,2
Tous	3,0	-0,2	-0,3

Source: UNSD

Dans le cadre du scénario Ukraine+COVID-19, 7 pays sur 15 ont enregistré une baisse du revenu des ménages ruraux en 2022 (tableau 8.5)³⁴. Pour des pays comme la Tunisie, le Sénégal, l'Éthiopie, le Mali, le Niger et la Tanzanie, la baisse de la productivité du travail dans le secteur agricole va de pair avec la diminution du revenu rural. Cependant, l'on observe la tendance inverse au Ghana, c'est-à-dire une augmentation de la productivité du travail agricole alors que le revenu des ménages ruraux diminue. Cette situation pourrait être due à l'évolution des revenus non agricoles des ménages ruraux et/ou à la baisse des salaires. La guerre en Ukraine a pesé sur les salaires dans 12 des 16 pays. De ce fait, nous estimons que le revenu nominal des ménages a augmenté dans la plupart des pays. Toutefois, dans des pays comme le Sénégal, la Tunisie et le Malawi, le revenu des ménages ruraux continue de baisser. C'est au Sénégal que l'on observe l'impact négatif le plus important de la guerre sur le revenu des ménages ruraux.

Tableau 8.5 : Revenu des petits producteurs de denrées alimentaires (2.3.2)

(Revenu des ménages ruraux, 2022)

	Statu quo (en milliards d'USD),	COVID19 + Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	180,7	0,7	3,4
Afrique du Sud*			
Égypte	139,35	9,5	5,9
Malawi	1,59	11,4	-0,2
RDC	0,02	7,5	3,6
Guinée	4,65	12,2	5,9
Mozambique	2,15	2,0	4,4
Sénégal	6,85	-9,4	-6,8
Tunisie	7,28	-8,3	-0,7
Ouganda	0,01	0,9	2,3
Éthiopie	58,00	-3,8	2,2
Tanzanie	24,50	-2,4	1,6
Mali	10,36	-4,5	1,0
Kenya	45,41	0,6	1,0
Ghana	5,37	-2,6	1,1
Niger	7,95	-1,0	0,0
Tous	494,22	2,2	3,3

* Il manque les estimations de l'Afrique du Sud parce que la matrice de comptabilité sociale (MCS) ne rend pas compte des différentes catégories de ménages.

En 2023 et 2024 (tableaux 8.6 et 8.7), on constate que le nombre de pays touchés négativement par ces chocs évolue peu, même si l'ampleur de l'impact est sans doute plus importante. Par exemple, dans le cadre du scénario Ukraine+COVID-19 en 2023, on observe toujours que 7 pays sur 15 enregistreront une baisse du revenu des ménages ruraux, alors que le nombre de pays affectés négativement est de 6 en 2024. La Tunisie et le Sénégal présenteront probablement les impacts négatifs les plus importants au fil des ans.

³⁴ Cela inclut également les recettes provenant d'activités non agricoles (comme l'exploitation minière, les services)

Tableau 8.6 : Revenu des petits producteurs de denrées alimentaires (2.3.2)*(Revenu des ménages ruraux, 2023)*

	Statu quo (en milliards d'USD),	COVID-19 + Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	182,32	4,0	6,6
Afrique du Sud*			
Égypte	133,94	23,2	11,7
Malawi	1,62	12,6	-0,1
RDC	0,03	8,2	6,3
Guinée	4,84	12,1	5,7
Mozambique	2,23	2,3	5,1
Sénégal	7,33	-9,2	-9,5
Tunisie	7,41	-8,4	-0,7
Ouganda	0,01	0,9	2,0
Éthiopie	62,49	-4,7	2,0
Tanzanie	25,97	-2,9	1,3
Mali	10,88	-3,8	0,7
Kenya	47,62	0,6	0,8
Ghana	5,57	-2,5	1,4
Niger	8,49	-3,5	0,0
Tous	500,73	6,7	5,9

* Il manque les estimations de l'Afrique du Sud parce que la MCS ne rend pas compte des différentes catégories de ménages.

Tableau 8.7 : Revenu des petits producteurs de denrées alimentaires (2.3.2)*(Rural Household Income, 2024)*

	Statu quo (en milliards d'USD),	COVID19 + Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	184,68	7,6	10,9
Afrique du Sud*			
Égypte	130,52	19,3	9,7
Malawi	1,66	10,4	-0,4
RDC	0,03	10,4	7,7
Guinée	5,02	15,1	8,9
Mozambique	2,33	3,9	6,6
Sénégal	7,84	-8,0	-23,2
Tunisie	7,55	-9,1	-1,6
Ouganda	0,01	0,9	1,8
Éthiopie	68,09	-5,0	2,4
Tanzanie	27,46	-2,2	4,2
Mali	11,40	-2,5	0,7
Kenya	49,91	1,0	0,7
Ghana	5,83	-3,1	1,7
Niger	8,77	4,6	-0,4
Tous	511,11	6,9	6,8

* Il manque les estimations de l'Afrique du Sud parce que la MCS ne rend pas compte des différentes catégories de ménages.

8.4 Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Globalement, la guerre en Ukraine et le choc de la COVID-19 auront un impact négatif sur la croissance économique en Afrique (tableau 8.8) en 2022. La croissance du PIB diminue pour l'ensemble des 16 pays. Cet impact sur le PIB reste négatif si l'on ne considère que l'effet de la guerre en Ukraine. Le PIB global baisse de 0,3 % et il baisse pour 10 des 16 pays. La croissance du PIB en Éthiopie, au Nigeria, au Mozambique et au Ghana augmente de façon marginale dans le cadre du scénario de la guerre en Ukraine. Les pays semblent bénéficier de la hausse des prix des matières premières qu'ils exportent (le pétrole brut pour le Nigeria, par exemple). En général, le ralentissement de la croissance du PIB dans le scénario Ukraine+COVID-19 s'explique par le fait que les pays analysés dépendent des importations en provenance de l'Ukraine et de la Russie ou des produits manufacturés importés des marchés internationaux. Toutefois, nous détectons une forte hétérogénéité entre les pays : les pays comme la RDC (-0,3 %), le Nigeria (-2,2 %), l'Afrique du Sud (-0,9 %) et le Kenya (-2 %) sont relativement moins touchés tandis que les pays comme le Mali (-10 %), la Tunisie (-9,6 %) et le Sénégal (-9,4 %) sont sévèrement touchés. Les résultats montrent que la croissance du PIB diminue pour tous les pays qui dépendent des importations ukrainiennes et russes pour les indicateurs 8.1.1 et 8.2.1. Le Nigeria, bien qu'étant un pays exportateur de pétrole brut, accuse le contrecoup de ce choc en 2022. Cela s'explique par le fait que les secteurs non miniers du pays (services, manufacture, agriculture) sont affectés négativement par les chocs.

Tableau 8.8 : Taux de croissance du PIB par habitant (8.1.1)

(Produit intérieur brut 2022)

	Statu quo (en milliards d'USD), à prix constants de 2019	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	422,8	-2,2	0,5
Afrique du Sud	289,0	-0,9	-0,3
Égypte	326,3	-6,4	-0,9
Malawi	3,6	-8,8	-0,9
RDC	0,1	-0,3	1,0
Guinée	12,2	-7,9	-1,7
Mozambique	6,1	-4,9	0,7
Sénégal	26,3	-9,4	-4,2
Tunisie	31,0	-9,6	-1,9
Ouganda	0,02	-4,5	-0,3
Éthiopie	89,2	-6,7	0,5
Tanzanie	60,5	-6,2	0,0
Mali	18,7	-10,0	-0,1
Kenya	105,5	-2,0	-0,6
Ghana	21,5	-3,8	0,2
Niger	13,5	-5,9	-0,4
Tous	1426	-3,9	-0,3

Les tableaux 8.9 et 8.10 montrent que les effets négatifs de ces chocs diminuent avec le temps. L'effet global sur le PIB passe de -3,9 % en 2022 à -2,9 % en 2023 et à -1,4 % en 2024 sous le choc Ukraine+COVID-19. En d'autres termes, les résultats indiquent que d'ici à 2023, la plupart des économies africaines commenceront à se relever de ces chocs, car elles commenceront à revenir sur la voie établie avant la pandémie et la guerre en Ukraine. Des pays comme le Nigeria et la RDC devraient être les moteurs de cette reprise. Dans la même veine, la baisse de la productivité à l'échelle de l'économie devrait être plus faible (tableaux 8.12 et 8.13) en 2023 et 2024, car les économies tendent à combler les écarts par rapport à la trajectoire de base.

Tableau 8.9 : Taux de croissance du PIB par habitant (8.1.1)*(Produit intérieur brut 2023)*

	Statu quo (en milliards d'USD), à prix constants de 2019	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	433,2	1,1	3,3
Afrique du Sud	292,5	-1,1	-0,6
Égypte	340,1	-6,4	-0,9
Malawi	3,8	-8,9	-0,8
RDC	0,1	5,0	4,5
Guinée	13,2	-2,6	2,7
Mozambique	6,3	0,0	5,4
Sénégal	27,8	-8,3	-5,8
Tunisie	31,6	-9,2	-2,1
Ouganda	0,02	-3,7	-0,2
Éthiopie	96,1	-7,9	1,3
Tanzanie	64,0	-5,8	0,5
Mali	19,5	-9,2	0,0
Kenya	109,4	-1,3	-0,4
Ghana	22,9	-4,1	1,2
Niger	14,3	-4,4	-0,3
Tous	1475	-2,9	0,6

Tableau 8.10 : Taux de croissance du PIB par habitant (8.1.1)*(Produit intérieur brut 2024)*

	Statu quo (en milliards d'USD), à prix constants de 2019	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	444,3	5,3	7,1
Afrique du Sud	295,8	-0,9	-0,4
Égypte	354,7	-5,6	-0,8
Malawi	4,0	-8,8	-0,7
RDC	0,1	9,7	8,2
Guinée	14,2	0,1	4,5
Mozambique	6,5	3,9	7,9
Sénégal	29,5	-6,7	-7,3
Tunisie	32,3	-9,3	-2,8
Ouganda	0,02	-3,4	-0,2
Éthiopie	103,5	-8,7	1,7
Tanzanie	68,0	-5,4	1,4
Mali	20,4	-8,6	-0,3
Kenya	113,4	-0,7	-0,5
Ghana	24,5	-5,2	1,5
Niger	15,1	0,1	-0,3
Tous	1526	-1,4	1,8

Tableau 8.11 : Taux de croissance du PIB par personne active occupée (8.2.1)*(Productivité de l'ensemble de l'économie 2022)*

	Statu quo	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	3,2	-2,6	-1,4
Afrique du Sud	2	-1,9	-0,8
Égypte	3,5	-4,5	-0,4
Malawi	4,3	-8,2	-0,7
RDC	3,1	-7,2	-0,9
Guinée	1,7	-12,0	-3,0
Mozambique	2,5	-6,5	-0,4
Sénégal	3,7	-3,2	-0,9
Tunisie	2,5	-3,7	-0,8
Ouganda	4,6	-2,9	0,1
Éthiopie	4	-5,9	-0,1
Tanzanie	4	-4,6	-0,2
Mali	3	-5,8	0,2
Kenya	2,9	-1,1	-0,3
Ghana	3,4	-4,1	0,0
Niger	4	-4,2	0,0
Tous	3	-3,5	-0,8

Tableau 8.12 : Taux de croissance du PIB par personne active occupée (8.2.1)*(Productivité de l'ensemble de l'économie 2023)*

	Statu quo	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	3,2	-2,4	-1,5
Afrique du Sud	2	-1,4	-0,3
Égypte	3,6	-5,0	-0,4
Malawi	4,4	-8,1	-0,6
RDC	3,1	-5,2	-0,4
Guinée	1,8	-7,3	0,3
Mozambique	2,5	-2,1	3,7
Sénégal	3,7	-1,9	-1,5
Tunisie	2,5	-3,6	-1,5
Ouganda	4,6	-2,4	0,1
Éthiopie	4	-6,1	0,4
Tanzanie	4	-3,8	0,4
Mali	3	-5,1	0,1
Kenya	2,9	-0,7	-0,2
Ghana	3,6	-4,2	1,1
Niger	4	-0,7	0,0
Tous	3	-3,2	-0,5

Tableau 8. 13 : Taux de croissance du PIB par personne active occupée (8.2.1)*(Productivité de l'ensemble de l'économie 2024)*

	Statu quo	COVID19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	3,2	-0,5	-0,4
Afrique du Sud	2	-1,2	-0,1
Égypte	3,8	-4,6	-0,4
Malawi	4,5	-7,8	-0,4
RDC	3,2	-2,3	0,9
Guinée	1,8	-5,0	1,9
Mozambique	2,5	1,0	5,7
Sénégal	3,8	-0,7	-1,9
Tunisie	2,6	-3,3	-1,5
Ouganda	4,6	-2,2	0,1
Éthiopie	4	-6,6	0,8
Tanzanie	4	-3,4	0,4
Mali	3	-4,5	-0,1
Kenya	2,9	-0,3	-0,2
Ghana	3,7	-5,2	1,4
Niger	4	-0,5	0,0
Tous	3	-2,4	-0,1

L'analyse porte également sur l'impact des deux chocs sur le taux de chômage (indicateur 8.5.2). Dans l'ensemble, nous observons qu'en 2022 (tableau 8.14), le taux de chômage a augmenté dans 10 pays sur 16 sous l'effet du choc Ukraine+COVID-19. La guerre en Ukraine seule a un effet négatif relativement moins important sur l'emploi que l'effet combiné de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine. Cependant, nous observons une forte hétérogénéité entre les pays. Pour certains pays, le chômage a baissé dans le cadre du scénario COVID-19+Ukraine et dans le cadre du scénario de guerre en Ukraine seul (Nigeria, Afrique du Sud, RDC, Guinée, Mozambique et Ghana). Ces pays bénéficient probablement de la hausse des prix des matières premières qu'ils exportent.

Tableau 8. 14 : Taux de chômage (8.5.2)*(Taux de chômage*, variation (en pourcentage) par rapport au scénario du statu quo, 2022)*

	COVID-19+Ukraine	Ukraine
Nigeria	-1,2	-5,4
Afrique du Sud	-2,6	-1,3
Égypte**	178,2	45,4
Malawi	21,5	6,6
RDC	-24,1	-7,1
Guinée	-38,5	-13,0
Mozambique	-39,9	-26,3
Sénégal	25,2	13,7
Tunisie	52,5	10,5
Ouganda	39,7	9,2
Éthiopie	9,5	-8,0
Tanzanie	12,7	-1,3
Mali	74,8	5,7
Kenya	6,8	2,9
Ghana	-14,9	-8,4
Niger	24,2	4,4
Tous	1,6	-2,2

* Nous avons calculé le taux de chômage comme suit : population au chômage/population active totale). La population active comprend les chômeurs et la population active occupée.

** L'Égypte connaît une forte variation du taux de chômage pour les raisons suivantes : structurellement, le pays connaît une baisse de la population active totale avant la pandémie, c'est-à-dire sur la période 2017-2019, comme le montrent les Indicateurs du développement dans le monde, et présente donc un taux de chômage plus faible ; cette dynamique est prise en compte dans tous les scénarios que nous avons élaborés. Compte tenu du faible taux de chômage, la récurrence d'un choc négatif important, comme c'est le cas dans la situation actuelle de l'Égypte, peut entraîner une hausse considérable du taux de chômage.

Les tableaux 8.15 et 8.16 montrent que le taux de chômage diminuera en 2023 et 2024 dans la plupart des économies africaines qui commenceront à se relever de ces chocs. Les pays comme le Nigeria, l'Afrique du Sud, la RDC, la Guinée, le Mozambique et le Ghana devraient être les moteurs de cette dynamique.

Tableau 8. 15 : Taux de chômage (8.5.2)

(Taux de chômage, variation (en pourcentage) par rapport au scénario du statu quo, 2023)

	COVID-19+Ukraine	Ukraine
Nigeria	-9,2	-12,6
Afrique du Sud	-0,8	0,9
Égypte	203,8	85,6
Malawi	27,8	7,6
RDC	-36,1	-17,5
Guinée	-48,8	-24,8
Mozambique	-46,1	-35,5
Sénégal	27,9	18,8
Tunisie	51,0	6,0
Ouganda	35,7	6,9
Éthiopie	27,4	-13,9
Tanzanie	17,4	-2,2
Mali	82,3	3,4
Kenya	4,3	1,6
Ghana	-5,9	-7,1
Niger	69,6	4,7
Tous	-1,3	-4,5

Tableau 8. 16 : Taux de chômage (8.5.2)

(Taux de chômage, variation (en pourcentage) par rapport au scénario du statu quo, 2024)

	COVID-19+Ukraine	Ukraine
Nigeria	9.6	-1.3
South Africa	12.2	-17.2
Egypt	18.1	-5.0
Malawi	11.3	-3.3
DRC	16.7	-8.2
Guinea	9.2	-4.9
Mozambique	6.7	-0.1
Senegal	15.7	2.1
Tunisia	13.8	3.9
Uganda	16.3	-2.3
Ethiopia	7.3	-17.2
Tanzania	6.0	-7.1
Mali	15.1	-3.9
Kenya	7.5	6.3
Ghana	10.1	-22.4
Niger	7.0	-3.4
All	11.8	-6.9

8.5 Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La guerre en Ukraine a eu un impact négatif sur le secteur manufacturier en Afrique, à cause de l'augmentation des coûts des intrants. La valeur ajoutée du secteur manufacturier et sa part d'emploi ont diminué respectivement de 6,9 % et de 8,4 % dans le cadre du scénario Ukraine+COVID-19 en 2022. Si l'on considère uniquement la crise ukrainienne, l'effet négatif sur la performance du secteur manufacturier est moins important que l'effet combiné de la COVID-19 et de la crise ukrainienne (tableaux 8.17 et 8.20). L'on note également des variations significatives entre les pays. Tous les pays, à l'exception du Sénégal, du Kenya et de la Tunisie, enregistrent une baisse de l'indicateur 9.2.1 dans le cadre du scénario Ukraine+COVID-19. L'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Éthiopie, qui dépendent aussi fortement des importations en provenance de Russie et d'Ukraine, ont connu une détérioration des impacts sur les deux indicateurs en 2022.

Tableau 8. 17 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en proportion du PIB et par habitant (9.2.1)

(Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, 2022)

	Statu quo (en pourcentage)	COVID19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	9,6	-1,3	-0,4
Afrique du Sud	12,2	-17,2	-2,5
Égypte	18,1	-5,0	0,5
Malawi	11,3	-3,3	-0,4
RDC	16,7	-8,2	-0,5
Guinée	9,2	-4,9	1,2
Mozambique	6,7	-0,1	-1,6
Sénégal	15,7	2,1	0,5
Tunisie	13,8	3,9	-2,5
Ouganda	16,3	-2,3	0,1
Éthiopie	7,3	-17,2	-0,9
Tanzanie	6,0	-7,1	-0,2
Mali	15,1	-3,9	-0,5
Kenya	7,5	6,3	0,3
Ghana	10,1	-22,4	-1,2
Niger	7,0	-3,4	0,4
Tous	11,8	-6,9	-0,8

Les tableaux 8.18 et 8.19 montrent que les effets négatifs de ces chocs sur les secteurs manufacturiers sont persistants en 2023 et 2024, les effets négatifs les plus importants (-9,3 %) étant observés en 2024. Le Ghana, l'Éthiopie, la RDC, la Guinée et l'Afrique du Sud devraient subir la plupart de ces effets négatifs.

Tableau 8.18 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en proportion du PIB et par habitant (9.2.1)*(Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, 2023)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	9,5	-5,4	-4,0
Afrique du Sud	12,2	-17,4	-3,6
Égypte	18,2	-8,2	-1,5
Malawi	11,5	-3,1	-0,8
RDC	16,4	-9,8	-1,3
Guinée	8,8	-12,4	-6,2
Mozambique	6,8	5,4	-0,1
Sénégal	15,8	0,0	-0,5
Tunisie	13,6	1,8	-5,4
Ouganda	16,8	-1,8	0,0
Éthiopie	7,8	-22,8	-1,0
Tanzanie	6,2	-9,0	-0,3
Mali	15,2	-4,7	-0,6
Kenya	7,5	6,3	0,6
Ghana	10,3	-25,1	-2,4
Niger	6,9	-2,1	0,6
Tous	11,9	-9,6	-2,9

Tableau 8.19 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en proportion du PIB et par habitant (9.2.1)*(Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, 2024)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	9,5	-5,3	-3,3
Afrique du Sud	12,1	-15,1	-3,0
Égypte	18,2	-7,4	-1,6
Malawi	11,7	-3,8	-1,3
RDC	16,1	-10,8	-2,1
Guinée	8,5	-9,2	-2,2
Mozambique	6,8	13,5	2,4
Sénégal	15,9	-1,0	-1,8
Tunisie	13,3	3,8	-4,7
Ouganda	17,3	-1,1	0,0
Éthiopie	8,4	-27,4	0,0
Tanzanie	6,5	-12,4	-0,5
Mali	15,3	-6,3	0,1
Kenya	7,5	5,8	0,3
Ghana	10,5	-24,9	-1,8
Niger	7,3	-4,5	3,0
Tous	11,9	-9,3	-2,7

Dans l'ensemble, la guerre en Ukraine (seule) a eu de graves effets négatifs sur le secteur manufacturier, en particulier sur des indicateurs tels que l'emploi. Les résultats laissent entrevoir qu'au moins 15 pays sur 16 ont enregistré une baisse de la proportion de l'emploi dans le secteur manufacturier dans le cadre du scénario de la crise ukrainienne.

Tableau 8. 20 : Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total (9.2.2)*(Emploi dans l'industrie manufacturière 2022)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	6,5	-2,5	-1,8
Afrique du Sud	16,9	-13,7	-4,9
Égypte	9,8	-1,3	-0,9
Malawi	10,8	-3,6	-2,0
RDC	17,4	-3,2	-1,2
Guinée	9,6	-21,1	-2,3
Mozambique	7,3	-1,5	-2,0
Sénégal	12,5	-3,8	-2,3
Tunisie	20,7	-10,1	-5,0
Ouganda	16,1	0,3	-0,2
Éthiopie	4,1	-7,7	-2,3
Tanzanie	3,4	-5,5	-0,9
Mali	11,5	-6,7	-1,4
Kenya	5,7	-3,3	-1,0
Ghana	9,1	-10,1	-3,6
Niger	2,4	-9,8	-0,6
Tous	10,3	-8,4	-3,4

Tableau 8. 21 : Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total (9.2.2)*(Emploi dans l'industrie manufacturière 2023)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	6,5	-5,0	-3,8
Afrique du Sud	16,9	-11,8	-4,5
Égypte	9,9	-2,1	-1,5
Malawi	11,1	-4,6	-2,3
RDC	17,4	-3,7	-2,5
Guinée	9,4	-19,1	-6,1
Mozambique	7,4	-2,3	-1,5
Sénégal	12,6	-2,7	-2,2
Tunisie	20,7	-9,9	-6,8
Ouganda	16,2	0,1	-0,3
Éthiopie	4,2	-7,9	-2,0
Tanzanie	3,4	-5,7	-0,9
Mali	11,6	-5,9	-0,8
Kenya	5,7	-2,7	-1,0
Ghana	9,2	-9,6	-3,0
Niger	2,4	-4,8	-0,3
Tous	10,3	-8,3	-4,2

Tableau 8. 22 : Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total (9.2.2)*(Emploi dans l'industrie manufacturière 2024)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	6,5	-2,7	-3,0
Afrique du Sud	17,0	-9,7	-3,4
Égypte	10,1	-2,1	-1,2
Malawi	11,3	-5,3	-2,1
RDC	17,4	-2,9	-3,4
Guinée	9,4	-16,9	-2,2
Mozambique	7,4	-4,1	-1,1
Sénégal	12,7	-2,2	-3,9
Tunisie	20,6	-7,5	-5,4
Ouganda	16,3	-0,1	-0,3
Éthiopie	4,3	-7,3	-1,3
Tanzanie	3,5	-5,0	-1,9
Mali	11,7	-5,3	-0,3
Kenya	5,7	-2,3	-1,0
Ghana	9,3	-8,9	-1,7
Niger	2,5	-1,8	0,6
Tous	10,4	-7,0	-3,7

8.6 Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La guerre en Ukraine et la COVID-19 ont un impact globalement limité sur le revenu des ménages de la tranche des 40 % les plus pauvres en Afrique (tableau 8.23). Au Nigeria, la baisse du revenu des ménages est due à une diminution des salaires, tandis que les changements dans d'autres composantes du revenu, comme le capital et les transferts, expliquent la baisse du revenu des ménages au Malawi et au Mozambique. Dans l'ensemble, 10 pays sur 15³⁵ connaîtraient une augmentation du revenu des ménages dans la tranche des 40 % les plus pauvres de la population. Cela est principalement dû aux changements dans les salaires nominaux, du fait que le ratio salaires/PIB augmente pour le scénario Ukraine+COVID-19 dans la plupart des pays.

35 L'Afrique du Sud n'est pas prise en compte pour cet indicateur, car sa MCS ne présente pas les différentes catégories de ménages.

Tableau 8.23 : Taux de croissance (en pourcentage) des dépenses ou du revenu des ménages par habitant chez les 40 % les plus pauvres de la population et dans la population totale (10.1.1)*(Changement dans le revenu des ménages des 40 % les plus pauvres de la population 2022)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	13.7	-2.6	-0.8
South Africa*	0.0	0.0	0.0
Egypt	23.5	7.2	4.7
Malawi	12.2	-4.4	3.8
DRC	18.7	-1.5	-0.2
Guinea	23.5	1.8	0.4
Mozambique	10.6	-2.9	-1.2
Senegal	13.3	0.6	-1.4
Tunisia	17.7	0.7	0.5
Uganda	13.5	6.0	3.1
Ethiopia	18.6	3.1	1.2
Tanzania	16.3	0.6	0.4
Mali	21.7	0.7	0.4
Kenya	15.3	2.6	1.2
Ghana	12.2	-6.3	-1.8
Niger	18.4	1.0	0.0
All	17.6	1.5	1.3

* Il manque les estimations de l'Afrique du Sud parce que la MCS ne rend pas compte des différentes catégories de ménages.

Dans les tableaux 8.24 et 8.25, nous observons encore des effets négatifs globaux limités de ces chocs sur le revenu des ménages des 40 % les plus pauvres, en 2023 et 2024.

Table 8.24: Taux de croissance (en pourcentage) des dépenses ou du revenu des ménages par habitant chez les 40 % les plus pauvres de la population et dans la population totale (10.1.1)*(HoChangement dans le revenu des ménages des 40 % les plus pauvres de la population 2023)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	13,6	-2,5	-1,2
Afrique du Sud	0,0	0,0	0,0
Égypte	25,0	8,3	7,4
Malawi	12,6	-6,3	3,1
RDC	18,8	-2,2	-0,7
Guinée	23,6	1,9	0,5
Mozambique	10,7	-1,9	-0,8
Sénégal	13,4	-0,9	-2,3
Tunisie	17,7	0,6	0,9
Ouganda	13,8	5,2	2,7
Éthiopie	18,8	2,9	1,5
Tanzanie	16,3	0,6	0,5
Mali	21,8	0,8	0,5
Kenya	15,3	2,0	1,1
Ghana	12,4	-5,3	-1,4
Niger	18,4	1,2	0,0
Tous	18,1	1,7	2,1

Table 8.25 : Tableau 8. 25 : Taux de croissance (en pourcentage) des dépenses ou du revenu des ménages par habitant chez les 40 % les plus pauvres de la population et dans la population totale (10.1.1)*(Changement dans le revenu des ménages des 40 % les plus pauvres de la population 2024)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	13,4	-1,8	0,1
Afrique du Sud			
Égypte	25,7	8,4	3,4
Malawi	12,9	-5,7	2,0
RDC	18,8	-2,5	-1,1
Guinée	23,6	2,5	0,9
Mozambique	10,9	-1,8	-0,6
Sénégal	13,5	-1,6	-10,7
Tunisie	17,7	0,1	0,6
Ouganda	14,0	4,8	2,5
Éthiopie	18,9	2,9	1,2
Tanzanie	16,3	0,8	0,6
Mali	21,9	1,0	0,6
Kenya	15,4	1,7	1,0
Ghana	12,6	-4,3	-0,4
Niger	18,7	0,6	0,1
Tous	18,3	1,7	0,3

La part des salaires dans le PIB a diminué dans trois pays (Nigeria, Égypte et Ouganda) sur les 16 en 2022 dans le cadre de l'Ukraine+COVID-19, comme le montre le tableau 8.26. Pour l'Égypte et l'Ouganda, cette baisse est principalement due à l'augmentation du chômage. Pour le Nigeria, la baisse du chômage n'est pas assez importante pour permettre une augmentation des salaires. Dans les tableaux 8.27 et 8.28, la plupart des économies africaines devraient subir un effet limité de ces chocs sur les salaires en tant que part du PIB en 2023 et 2024.

Tableau 8. 26 : Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts de protection sociale (10.4.1)*(Ratio salaires/PIB 2022)*

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	30,2	-0,1	1,0
Afrique du Sud	47,5	0,9	-0,1
Égypte	36,3	-5,1	0,3
Malawi	26,3	3,3	-1,0
RDC	33,5	11,1	2,3
Guinée	58,1	23,5	8,6
Mozambique	40,4	10,1	5,3
Sénégal	27,6	2,9	1,2
Tunisie	40,4	0,7	1,1
Ouganda	24,3	-0,1	-0,4
Éthiopie	31,2	4,3	1,3
Tanzanie	29,6	2,6	0,9
Mali	32,0	3,6	0,0
Kenya	35,7	1,6	0,9
Ghana	35,8	5,2	2,7
Niger	23,9	6,2	1,0
Tous	36,1	0,3	0,7

Tableau 8. 27 : Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts de protection sociale (10.4.1)

(Ratio salaires/PIB 2023)

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	29,9	1,8	2,6
Afrique du Sud	47,4	0,9	-0,4
Égypte	39,0	-9,2	-0,4
Malawi	26,8	-1,1	0,1
RDC	33,5	10,2	2,8
Guinée	57,0	17,9	4,0
Mozambique	40,0	7,0	2,9
Sénégal	27,4	1,3	0,9
Tunisie	40,3	0,1	1,4
Ouganda	24,9	-0,5	-0,3
Éthiopie	31,4	3,7	1,1
Tanzanie	29,7	1,6	0,4
Mali	32,0	2,6	0,2
Kenya	35,7	1,1	0,6
Ghana	36,4	3,7	1,5
Niger	24,5	-0,4	0,8
Tous	36,5	-0,8	0,6

Tableau 8. 28 : Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts de protection sociale (10.4.1)

(Ratio salaires/PIB 2024)

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	29,6	1,7	3,6
Afrique du Sud	47,2	1,1	-0,2
Égypte	41,4	-11,1	-1,6
Malawi	27,3	-5,8	0,6
RDC	33,5	9,4	2,9
Guinée	56,0	17,5	5,1
Mozambique	39,5	6,1	3,5
Sénégal	27,2	0,2	1,1
Tunisie	40,2	-0,7	1,0
Ouganda	25,3	-0,8	-0,2
Éthiopie	31,4	3,7	1,1
Tanzanie	29,7	1,7	1,3
Mali	32,0	1,9	0,3
Kenya	35,7	0,8	0,5
Ghana	36,9	3,3	0,9
Niger	23,2	3,5	0,6
Tous	36,9	-1,8	0,3

8.7 Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

C'est au Mozambique, au Niger, au Nigeria, en RDC et au Ghana que le ratio du commerce de marchandises par rapport au PIB a enregistré les impacts positifs les plus importants dans le cadre des scénarios Ukraine+COVID-19 et Ukraine. Cela pourrait s'expliquer par une augmentation des paiements provenant des exportations de pétrole brut et de gaz. Le Sénégal et la Tunisie sont les pays les plus durement touchés par le scénario Ukraine +COVID-19, car leurs exportations de marchandises sont celles qui diminuent le plus, comme le montrent les tableaux 8.29, 8.30 et 8.31.

Tableau 8. 29 : Tableau de bord macroéconomique (Indicateur 17.13.1)

(Ratio du commerce de marchandises par rapport au PIB, 2022)

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	26,8	19,0	21,4
Afrique du Sud	46,6	8,2	1,9
Égypte	29,3	-6,9	-0,3
Malawi	47,6	-8,3	-3,0
RDC	66,5	27,0	12,5
Guinée	105,7	9,9	6,5
Mozambique	56,1	21,9	17,5
Sénégal	44,3	-17,5	-14,1
Tunisie	80,3	-9,9	-4,0
Ouganda	21,7	-1,3	0,9
Éthiopie	18,8	2,8	5,0
Tanzanie	25,7	2,1	2,8
Mali	47,0	-0,5	0,1
Kenya	26,0	-3,5	-1,2
Ghana	59,6	23,6	12,6
Niger	28,4	0,4	0,0
Tous	33,9	5,4	5,7

Tableau 8. 30 : Tableau de bord macroéconomique (Indicateur 17.13.1)

(Ratio du commerce de marchandises par rapport au PIB, 2023)

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	26,9	22,8	29,3
Afrique du Sud	46,2	5,9	-0,3
Égypte	29,0	-6,3	0,0
Malawi	47,6	-8,8	-3,2
RDC	68,6	31,8	19,1
Guinée	105,6	10,2	7,5
Mozambique	55,3	17,3	15,6
Sénégal	43,6	-16,3	-16,4
Tunisie	79,4	-8,7	-3,9
Ouganda	21,5	-1,3	0,7
Éthiopie	18,3	-1,6	2,9
Tanzanie	25,8	0,7	2,6
Mali	47,0	-2,3	-2,3
Kenya	25,8	-3,3	-1,5
Ghana	59,4	16,7	8,6
Niger	29,0	-2,6	-2,0
Tous	33,6	5,4	6,8

Tableau 8.31 : Tableau de bord macroéconomique (Indicateur 17.13.1)

(Ratio du commerce de marchandises par rapport au PIB, 2024)

	Statu quo (en pourcentage)	COVID-19+Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo	Ukraine, changement (en pourcentage) par rapport au statu quo
Nigeria	11,6	25,6	28,2
Afrique du Sud	22,3	6,0	-0,6
Égypte	18,1	-5,7	-1,8
Malawi	25,4	-6,4	-2,4
RDC	29,4	43,2	27,7
Guinée	53,9	22,9	12,6
Mozambique	30,1	16,3	13,5
Sénégal	25,8	-15,5	-16,8
Tunisie	46,3	-11,2	-4,5
Ouganda	12,7	-2,3	0,2
Éthiopie	14,1	0,3	3,6
Tanzanie	13,4	1,3	6,5
Mali	22,0	-0,3	-3,1
Kenya	18,4	-4,2	-1,4
Ghana	28,7	16,8	5,3
Niger	17,3	3,4	-4,0
Tous	17,9	4,8	4,8

Le tableau 8.32 montre que les pays des régions d'Afrique du Nord et d'Afrique australe ont été durement touchés par la crise dans le cadre du scénario de l'Ukraine (seule). Au moins six indicateurs de l'ensemble des pays de ces deux régions sont affectés négativement, le Malawi et la Tunisie étant les plus touchés.

Les régions d'Afrique du Nord et d'Afrique australe sont durement touchées par la crise de l'Ukraine (seule) en 2022 (tableau 8.32). Au moins six indicateurs sur dix sont affectés négativement en Afrique du Nord, la Tunisie étant le pays le plus affecté. En Afrique australe, le pays le plus affecté est le Malawi. Pour le Malawi et la Tunisie, respectivement 9 et 8 indicateurs des ODD sur 10 sont affectés négativement.

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal est le pays le plus touché par la guerre en Ukraine (seule). Pour le Sénégal, 7 des 10 indicateurs des ODD sont affectés négativement. Le Sénégal dépend fortement des importations de blé et de produits manufacturés. La Guinée et le Ghana sont les moins touchés. La Guinée, qui exporte de l'or et de la bauxite, et le Ghana, qui exporte du gaz, bénéficient de la hausse des prix des matières premières. Pour le Nigeria et le Mali, 50 % des indicateurs sont affectés négativement. Le Nigeria exporte du pétrole brut et est fortement dépendant des produits manufacturés, y compris le pétrole raffiné. Par conséquent, les effets positifs de la hausse des prix des matières premières exportées ne compensent pas entièrement l'effet négatif de l'importation de produits manufacturés coûteux.

En Afrique de l'Est, c'est le Kenya le pays le plus touché, avec six indicateurs affectés négativement. Ceci montre la vulnérabilité des pays aux chocs extérieurs, car la plupart d'entre eux dépendent fortement des importations de blé et de pétrole, dont les prix ont fortement fluctué sur les marchés mondiaux en raison de ces deux crises. Pour l'Ouganda et le Malawi, l'impact sur les indicateurs semble être principalement dû à la forte dépendance à l'égard des importations de produits manufacturés.

Seul le Ghana a 30 % d'indicateurs affectés négativement par la guerre, contre 40 % pour la Guinée, la Tanzanie et l'Éthiopie, 55 % pour l'Afrique du Sud et 60 % pour l'Égypte.

Tableau 8. 32 : Impact de la guerre en Ukraine (seule) sur les indicateurs des ODD*(changements (en pourcentage) par rapport au statu quo 2022)*

Region	Pays	Productivité agricole	Revenu des ménages ruraux	Produit intérieur brut	Productivité de l'ensemble de l'économie	Chômage	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière	Emploi dans l'industrie manufacturière	Changement dans le revenu des 40 % les plus pauvres	Ratio salaires/PIB	Ratio commerce de marchandises/PIB
		ODD 2.3.1	ODD 2.3.2	ODD 8.1.1	ODD 8.2.1	ODD 8.5.2	ODD 9.2.1	ODD 9.2.2	ODD 10.1.1	ODD 10.4.1	ODD 17.13.1
Afrique de l'Ouest	Nigeria	-0,9	3,4	0,5	-1,4	-5,4	-0,4	-1,8	-0,8	1,0	21,4
	Sénégal	1,9	-6,8	-4,2	-0,9	13,7	0,5	-2,3	-1,4	1,2	-14,1
	Mali	-0,5	1,0	-0,1	0,2	5,7	-0,5	-1,4	0,4	0,0	0,1
	Niger	0,3	0,0	-0,4	0,0	4,4	0,4	-0,6	0,0	1,0	0,0
	Guinée	-1,3	5,9	-1,7	-3,0	-13,0	1,2	-2,3	0,4	8,6	6,5
	Ghana	0,7	1,1	0,2	0,0	-8,4	-1,2	-3,6	-1,8	2,7	12,6
Afrique de l'Est	Kenya	-0,5	1,0	-0,6	-0,3	2,9	0,3	-1,0	1,2	0,9	-1,2
	Tanzanie	-0,4	1,6	0,0	-0,2	-1,3	-0,2	-0,9	0,4	0,9	2,8
	Ouganda	-2,1	2,3	-0,3	0,1	9,2	0,1	-0,2	3,1	-0,4	0,9
	Éthiopie	-0,8	2,2	0,5	-0,1	-8,0	-0,9	-2,3	1,2	1,3	5,0
Afrique centrale	RDC	-1,1	3,6	1,0	-0,9	-7,1	-0,5	-1,2	-0,2	2,3	12,5
Afrique du Nord	Égypte	-1,1	5,9	-0,9	-0,4	45,4	0,5	-0,9	4,7	0,3	-0,3
	Tunisie	-1,5	-0,7	-1,9	-0,8	10,5	-2,5	-5,0	0,5	1,1	-4,0
Afrique australe	Mozambique	0,2	4,4	0,7	-0,4	-26,3	-1,6	-2,0	-1,2	5,3	17,5
	Afrique du Sud	0,3		-0,3	-0,8	-1,3	-2,5	-4,9	0,0	-0,1	1,9
	Malawi	-0,3	-0,2	-0,9	-0,7	6,6	-0,4	-2,0	3,8	-1,0	-3,0

Note : L'orange signifie que l'indicateur est affecté par le choc.

En 2023 et 2024, on observe toujours que l'Afrique du Nord et l'Afrique australe sont les régions les plus touchées, même si l'ampleur des impacts diminue dans la plupart des pays (tableaux 8.33 et 8.34).

Tableau 8. 33 : Impact de la guerre en Ukraine (seule) sur les indicateurs des ODD

(changements (en pourcentage) par rapport au statu quo 2023)

Region	Pays	Productivité agricole	Revenu des ménages ruraux	Produit intérieur brut	Productivité de l'ensemble de l'économie	Chômage	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière	Emploi dans l'industrie manufacturière	Changement dans le revenu des 40 % les plus pauvres	Ratio salaires/PIB	Ratio commerce de marchandises/PIB
		ODD 2.3.1	ODD 2.3.2	ODD 8.1.1	ODD 8.2.1	ODD 8.5.2	ODD 9.2.1	ODD 9.2.2	ODD 10.1.1	ODD 10.4.1	ODD 17.13.1
Afrique de l'Ouest	Nigeria	-0,8	6,6	3,3	-1,5	-12,6	-4,0	-3,8	-1,2	2,6	29,3
	Sénégal	3,6	-9,5	-5,8	-1,5	18,8	-0,5	-2,2	-2,3	0,9	-16,4
	Mali	0,0	0,7	0,0	0,1	3,4	-0,6	-0,8	0,5	0,2	-2,3
	Niger	0,2	0,0	-0,3	0,0	4,7	0,6	-0,3	0,0	0,8	-2,0
	Guinée	-0,1	5,7	2,7	0,3	-24,8	-6,2	-6,1	0,5	4,0	7,5
	Ghana	0,2	1,4	1,2	1,1	-7,1	-2,4	-3,0	-1,4	1,5	8,6
Afrique de l'Est	Kenya	-0,2	0,8	-0,4	-0,2	1,6	0,6	-1,0	1,1	0,6	-1,5
	Tanzanie	-0,2	1,3	0,5	0,4	-2,2	-0,3	-0,9	0,5	0,4	2,6
	Ouganda	-1,5	2,0	-0,2	0,1	6,9	0,0	-0,3	2,7	-0,3	0,7
	Éthiopie	-0,1	2,0	1,3	0,4	-13,9	-1,0	-2,0	1,5	1,1	2,9
Afrique centrale	RDC	-1,5	6,3	4,5	-0,4	-17,5	-1,3	-2,5	-0,7	2,8	19,1
Afrique du Nord	Égypte	-0,1	11,7	-0,9	-0,4	85,6	-1,5	-1,5	7,4	-0,4	0,0
	Tunisie	0,5	-0,7	-2,1	-1,5	6,0	-5,4	-6,8	0,9	1,4	-3,9
Afrique australe	Mozambique	1,4	5,1	5,4	3,7	-35,5	-0,1	-1,5	-0,8	2,9	15,6
	Afrique du Sud	0,1		-0,6	-0,3	0,9	-3,6	-4,5	0,0	-0,4	-0,3
	Malawi	0,2	-0,1	-0,8	-0,6	7,6	-0,8	-2,3	3,1	0,1	-3,2

Note : L'orange signifie que l'indicateur est affecté par le choc.

Tableau 8. 33 : Impact de la guerre en Ukraine (seule) sur les indicateurs des ODD

(changements (en pourcentage) par rapport au statu quo 2024)

Region	Pays	Productivité agricole	Revenu des ménages ruraux	Produit intérieur brut	Productivité de l'ensemble de l'économie	Chômage	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière	Emploi dans l'industrie manufacturière	Changement dans le revenu des 40 % les plus pauvres	Ratio salaires/PIB	Ratio commerce de marchandises/PIB
		ODD 2.3.1	ODD 2.3.2	ODD 8.1.1	ODD 8.2.1	ODD 8.5.2	ODD 9.2.1	ODD 9.2.2	ODD 10.1.1	ODD 10.4.1	ODD 17.13.1
Afrique de l'Ouest	Nigeria	-0,7	10,9	7,1	-0,4	-19,5	-3,3	-3,0	0,1	3,6	28,2
	Sénégal	4,9	-23,2	-7,3	-1,9	24,5	-1,8	-3,9	-10,7	1,1	-16,8
	Mali	-0,1	0,7	-0,3	-0,1	5,0	0,1	-0,3	0,6	0,3	-3,1
	Niger	0,2	-0,4	-0,3	0,0	4,4	3,0	0,6	0,1	0,6	-4,0
	Guinée	-0,4	8,9	4,5	1,9	-29,4	-2,2	-2,2	0,9	5,1	12,6
	Ghana	-0,1	1,7	1,5	1,4	-4,7	-1,8	-1,7	-0,4	0,9	5,3
Afrique de l'Est	Kenya	-0,3	0,7	-0,5	-0,2	2,0	0,3	-1,0	1,0	0,5	-1,4
	Tanzanie	-0,5	4,2	1,4	0,4	-10,6	-0,5	-1,9	0,6	1,3	6,5
	Ouganda	-1,3	1,8	-0,2	0,1	6,4	0,0	-0,3	2,5	-0,2	0,2
	Éthiopie	-0,3	2,4	1,7	0,8	-16,4	0,0	-1,3	1,2	1,1	3,6
Afrique centrale	RDC	-1,3	7,7	8,2	0,9	-25,6	-2,1	-3,4	-1,1	2,9	27,7
Afrique du Nord	Égypte	-0,5	9,7	-0,8	-0,4	75,3	-1,6	-1,2	3,4	-1,6	-1,8
	Tunisie	-0,5	-1,6	-2,8	-1,5	13,2	-4,7	-5,4	0,6	1,0	-4,5
Afrique australe	Mozambique	2,4	6,6	7,9	5,7	-41,7	2,4	-1,1	-0,6	3,5	13,5
	Afrique du Sud	-0,1		-0,4	-0,1	0,8	-3,0	-3,4	0,0	-0,2	-0,6
	Malawi	0,1	-0,4	-0,7	-0,4	7,0	-1,3	-2,1	2,0	0,6	-2,4

Note : L'orange signifie que l'indicateur est affecté par le choc.

8.8 Observations sommaires et recommandations stratégiques

La guerre en Ukraine et la pandémie de COVID-19 auront un impact négatif sur la productivité agricole en Afrique, avec une ampleur variable selon les pays. Cela pourrait ralentir les progrès vers la réalisation de l'ODD 2. L'effet combiné de la guerre en Ukraine et de la pandémie de COVID-19 a gravement affecté la croissance économique dans la région : la croissance du PIB et la productivité de l'ensemble de l'économie ont baissé dans les 16 pays, tandis que le chômage a augmenté en 2022. En 2023 et 2024, certains pays seront confrontés à des effets négatifs persistants tandis que d'autres connaîtront un début de reprise.

Les pays africains qui dépendent des importations en provenance d'Ukraine et de Russie présentent des effets négatifs significatifs, ce qui retarde la réalisation des objectifs 8 et 9 des ODD. Les effets de ces chocs sur les taux de croissance du revenu des ménages dans la tranche des 40 % les plus pauvres de la population et sur la part du travail dans le PIB sont modérés.

Plusieurs recommandations découlent de l'analyse présentée dans ce chapitre. Tout d'abord, il convient de noter qu'en Afrique, il est important de mettre l'accent sur la transformation de l'agriculture par l'amélioration de la productivité. Une productivité agricole plus élevée réduirait la dépendance des pays à l'égard des importations de céréales, garantissant ainsi la sécurité alimentaire. Cet objectif pourrait être atteint grâce à des investissements respectueux du climat dans l'irrigation, la mécanisation, la recherche et le développement, l'accès aux engrais et la réduction des coûts de transaction. Une productivité agricole accrue permettrait également aux ménages pauvres et vulnérables, qui sont généralement principalement impliqués dans l'agriculture, d'améliorer leurs niveaux de revenus. Deuxièmement, le secteur manufacturier naissant semble être particulièrement affecté par ces chocs externes, principalement en raison des coûts de l'énergie. Il est donc crucial que les décideurs fassent des investissements significatifs pour permettre un accès équitable et abordable à l'énergie afin de soutenir ce secteur. Troisièmement, il est impératif que les pays mettent en place un système de protection sociale qui puisse aider à protéger les ménages pauvres et vulnérables des effets négatifs des crises extérieures.

Cette montée de l'insécurité alimentaire et énergétique est motivée par des contraintes d'approvisionnement qui vont au-delà de la crise actuelle. En termes d'insécurité alimentaire, il y a eu une crise avant la crise actuelle. Elle est due à l'imprévisibilité du climat, au rétablissement insuffisant des chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales et à une faible productivité. La garantie d'une transformation structurelle verte, inclusive et résiliente permettra de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte et que l'Afrique soit bien orientée pour répondre à la prochaine crise.

En réponse aux chocs de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine, les organisations internationales, y compris le PNUD, ont un rôle crucial à jouer. Elles peuvent aider les pays africains à identifier les meilleures pistes pour augmenter les niveaux de revenus et les rendements agricoles grâce à des pratiques agricoles résilientes. En outre, elles peuvent également soutenir les mesures visant à garantir un accès équitable à une énergie propre et abordable afin d'accélérer le développement du secteur manufacturier.

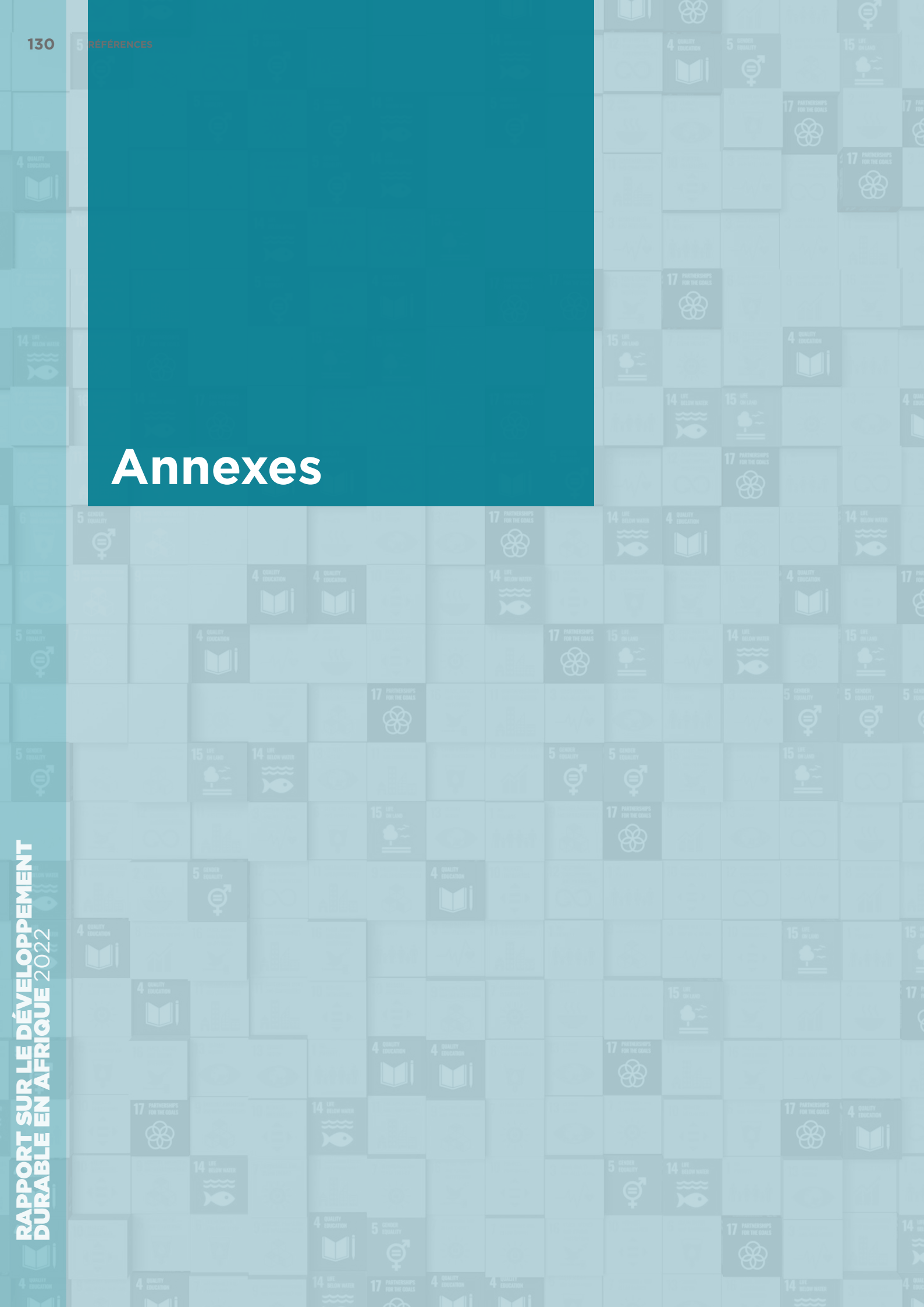
Références

- Abidoye, B., Felix, J., Kopto, S., et Patterson, L. (2021). *Leaving No One Behind: Impact of COVID-19 on the Sustainable Development Goals (SDGs)*. United Nations Development Programme and Frederick S. Pardee Centre for International Futures https://sdgintegration.undp.org/sites/default/files/Leaving_No_One_Behind_COVID_impact_on_the_SDGs_second_flagship.pdf
- Abay, K., Berhane, G., Hoddinott, J., et Tafere, K. (2021). COVID-19 and food security in Ethiopia: Do social protection programs protect? Economic Development and Cultural Change.
- ADEA/AU/CIEFFA/APHRC (2021): KIX Observatory: Financing Education in Africa during the COVID-19 Pandemic. Abidjan, Ouagadougou, Nairobi (Observatoire KIX : Le financement de l'éducation en Afrique pendant la pandémie de COVID-19. Abidjan, Ouagadougou, Nairobi).
- Adjognon, G. S., Bloem, J. R., & Sanoh, A. (2021). The coronavirus pandemic and food security: Evidence from Mali. *Food Policy*, 101, 102050.
- Amare, M., Abay, K. A., Tiberti, L., & Chamberlin, J. (2021). COVID-19 and food security: Panel data evidence from Nigeria. *Food Policy*, 101, 102099.
- UA et UNICEF (2021) Transformer l'éducation en Afrique : un aperçu basé sur des données probantes et des recommandations pour des améliorations à long terme.
- Awolola OO, Ilupeju NA. Female genital mutilation; culture, religion, and medicalization, where do we direct our searchlights for it eradication: Nigeria as a case study. *Ci Ji Yi Xue Za Zhi*. Jan-Mar 2019 ;31(1):1-4. doi: 10.4103/tcmj.tcmj_127_18. PMID: 30692824; PMCID: PMC6334568.
- BirdLife International (2022). See 7 things you might have missed from the 2021 Red List update. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.birdlife.org/news/2022/02/08/7-things-you-might-have-missed-from-the-2021-red-list-update/>
- Blanchflower D & Oswald AJ (1990) The Wage Curve. *Scandinavian Journal of Economics*, 92 (2), pp. 237-242. <http://www.jstor.org/stable/3440026>.
- Bouët, A., D.labourde, F. Traoré (2022). L'Afrique de l'Ouest est confrontée à des impacts compliqués du conflit Russie-Ukraine sur la sécurité alimentaire. IFPRI Washington DC. <https://www.ifpri.org/blog/west-africa-faces-mixed-food-security-impacts-russia-ukraine-conflict>.
- Breisinger C., X. Diao, P. Dorosh, J. Mbuthia, L. Omune, E. Oseko, A. Pradesha, J. Thurlow (2022). La hausse des prix des produits de base, provoquée par la crise entre la Russie et l'Ukraine, menace de fragiliser l'économie du Kenya et d'accroître la pauvreté. IFPRI Washington DC. <https://www.ifpri.org/blog/rising-commodities-prices-driven-russia-ukraine-crisis-threaten-undermine-kenyas-economy>.
- CFA et SFI. Enquête Gouvernance et Parité Women on Boards in Morocco. Rapport de synthèse - Édition 2022.
- Chromeextension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/<https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2022/2022-sustainable-development-report.pdf>.
- Dasgupta, S., & Robinson, E. J. Z. (2021). Food insecurity, safety nets, and coping strategies during the COVID-19 pandemic: Multi-country evidence from sub-saharan Africa. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(19).
- Dasgupta, S., & Robinson, E. J. Z. (2022). Impact of COVID-19 on food insecurity using multiple waves of high frequency household surveys. *Scientific Reports*, 12(1), 1865.
- DAES, 2017 Mapping the linkages between oceans and other Sustainable Development Goals: A preliminary exploration- Working Paper No. 149 ST/ESA/2017/DWP/149.
- Doraiswamy, S., Cheema, S., Maisonneuve, P. et al. Maternal mortality in the Middle East and North Africa region – how could countries move towards obstetric transition stage 5? *BMC Pregnancy Childbirth* 22, 552 (2022). <https://doi.org/10.1186/s12884-022-04886-7>.
- FAO (2014a). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Rome, FAO.
- FAO (2014 b) Global Blue Growth Initiative and Small Island Developing States. Rome, FAO.
- FAO. 2020. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - Académie d'apprentissage en ligne de la FAO - Indicateur ODD 14.b.1 - Assurer la durabilité de la pêche artisanale. Dans : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [en ligne]. Rome. [Cité le 3 novembre 2021]. <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=348&lang=en>.
- FAO (2022). Sustainable Development Goals. <https://www.fao.org/sdg-progress-report/en/>.

- Glauber J., D.laborde (2022). Comment l'invasion de l'Ukraine affectera-t-elle la sécurité alimentaire mondiale ? IFPRI Washington DC. <https://www.ifpri.org/blog/how-will-russias-invasion-ukraine-affect-global-food-security>.
- Gustafson S., J. Glauber, M.I Hernández, D.laborde, B. Rice , R. Vos (2021). Rising food prices are a concern but no reason for panic yet. IFPRI Washington DC <https://www.ifpri.org/blog/rising-food-prices-are-concern-no-reason-panic-yet>.
- Hughes, B. B. (2009). Forecasting Long-Term Global Change: Introduction to International Futures (Ifs). *Document de travail du Frederick S. Pardee Centre for International Futures*, 24.
- Hughes, B. B. (2019). *International Futures : Building and Using Global Models*. Academic Press. <https://doi.org/10.1016/C2014-0-04231-1>
- Hughes, B. B., Hanna, T., McNeil, K., Bohl, D. K., Moyer, J. D., Abidoye, B., Felix, J., Kapto, S., & Patterson, L. (2021). *Pursuing the Sustainable Development Goals in a World Reshaped by COVID-19*. Frederick S. Pardee Center For International Futures and United Nations Development Programme
- Hughes, B. B., & Narayan, K. (2021). Améliorer l'analyse intégrée de la poursuite des objectifs nationaux et mondiaux en endogénéisant la productivité économique. PLOS ONE, 16(2), e0246797. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0246797>
- Huss, M., Brander, M., Kassie, M., Ehlert, U., & Bernauer, T. (2021). Improved storage mitigates vulnerability to food-supply shocks in smallholder agriculture during the COVID19 pandemic. *Global Food Security*, 28, 100468.
- FMI. 2022. Base de données des perspectives de l'économie mondiale. Avril 2022. FMI. Washington D.C.
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. 2021. Base de données sur les quotas de genre. <https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-view/310/35>
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (2021). Participation politique des femmes : Baromètre africain 2021.
- Base de données de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde. 2022. Union internationale des télécommunications. <https://www.itu.int/en/about/Pages/default.aspx>
- GIEC (2014). Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : Rapport d'évaluation 5 - Atténuation (Résumé technique).
- Kimani. M. 2008. Les droits pour les femmes d'Afrique du Nord. *Afrique Renouveau*. Nations Unies. <https://www.un.org/africarenewal/magazine/july-2008/women-north-africa-secure-more-rights>
- Klugman, Jeni; Hanmer, Lucia; Twigg, Sarah; Hasan, Tazeen ; McCleary-Sills, Jennifer ; Santamaria, Julieth. 2014. Voix et pouvoir: Autonomiser les femmes et les filles pour une prospérité partagée. Washington, DC : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/19036> License: CC BY 3.0 IGO.
- Kofi Annan. 1998. Déclaration prononcée lors de la Conférence sur les femmes africaines et le développement économique. 30 avril 1998. Communiqué de presse SG/SM/6544 REC/27. <https://press.un.org/en/1998/19980430.SGSM6544.html>.
- Laborde D., D. Debucquet, & F. Traore. (2017). Sensibilité des modèles d'équilibre général au mode de bouclage macroéconomique: illustration à l'aide du modèle standard de l'IFPRI (No. TN-15). Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).
- Laborde, D., Martin, W., & Vos, R. (2021). Impacts of COVID-19 on global poverty, food security, and diets: Insights from global model scenario analysis. *Agricultural Economics*, 52(3), 375–390.
- Molina G., M. Montoya-Aguirre, E. Ortiz-Juarez (2022). Addressing the cost-of-living crisis in developing countries: Poverty and vulnerability projections and policy responses. Programme des Nations Unies pour le développement.
- Nampala, P (2020). Strategy for managing invasive species in Africa 2021–2030. <https://www.cabi.org/wp-content/uploads/Strategy-for-Managing-Invasive-Species-in-Africa-20212030FINAL.pdf>
- Nechifor, V., Ramos, M. P., Ferrari, E., Laichena, J., Kihui, E., Omanyoo, D., Kiriga, B. (2021). Food security and welfare changes under COVID-19 in sub-saharan Africa: Impacts and responses in Kenya. *Global Food Security*, 28, 100514.
- OCDE. 2021. SIGI 2021 Regional Report for Africa, Social Institutions and Gender Index, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a6d95d90-en>.
- Osendarp, S., Akuoku, J. K., Black, R. E., Headey, D., Ruel, M., Scott, N., & Heidkamp, R. (2021). The COVID-19 crisis will exacerbate maternal and child undernutrition and child mortality in low-and middle-income countries. *Nature Food*, 2(7), 476-484.
- Sachs, J., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. (2021). *The Decade of Action for the Sustainable Development Goals: Sustainable Development Report 2021*. Cambridge : Cambridge University Press.

- Projet ASRHR de Save the Children. 2019. Save the Children. Suède. https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/asrhr_project_stories_of_change_booklet.pdf
- Scott C. Doney, D. Shallin Busch, Sarah R. Cooley, Kristy J. Kroeker-Annual Review of Environment and Resources 2020 45:1, 83-112.
- SDSN (2022) : Sustainable Development Report 2022:From Crisis to Sustainable Development: the SDGs as Roadmap to 2030 and Beyond.
- NATIONS UNIES (2021) : Le Rapport sur le développement durable 2021.
- CNUCED. 2022. Rapport sur l'investissement dans le monde. CNUCED. Genève. <https://unctad.org/webflyer/world-investment-report-2022>
- UNCTADSTAT. 2022. Base de données UNCTADSTAT. CNUCED. Consulté le 3 octobre 2022. <https://unctadstat.unctad.org/en/Index.html>
- PNUD (2014), Rapport sur le développement humain 2014 : Pérenniser le progrès humain : Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, New York.
- PNUD (2022). Rapport annuel 2021 du Programme des Nations Unies pour le développement. PNUD. New York.
- PNUE (2010). Global Synthesis, A report from the Regional Seas Conventions and Action Plans for the Marine Biodiversity Assessment and Outlook Series.
- PNUE (2012a). Green Economy in a Blue World, Nairobi.
- PNUE (2012 b), Avenir de l'environnement mondial, GEO-5, Nairobi.
- PNUE (2014). The Importance of Mangroves to People: A Call to Action.
- UNICEF(2021) : <https://www.unicef.org/esa/press-releases/40-cent-children-eastern-and-southern-africa-are-not-school>
- UNICEF. 2022a. Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale : Aperçu statistique et réflexion sur l'élimination de cette pratique, UNICEF, New York, 2022.
- UNICEF. 2022 b. Mutilations génitales féminines. <https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation/>
- UNICEF (2022). Mutilations génitales féminines. UNICEF.
- UNICEF (2018). Le mariage des enfants en Afrique de l'Ouest : En bref. UNICEF.
- ONU FEMMES. 2018. Retour sur le Rwanda cinq ans après des élections législatives historiques. <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2018/8/feature-rwanda-women-in-parliament>
- Nations Unies (2022). Rapport sur l'ODD 5. Division des statistiques des Nations Unies. Nations Unies.
- Nations Unies. 2022. Women and Girls – Closing the Gender Gap. https://www.un.org/en/un75/women_girls_closing_gender_gap
- Nations Unies. 2021. République démocratique du Congo. <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/countries/democratic-republic-of-the-congo/>
- Rapports d'Examens nationaux volontaires (2022). Ghana, Érythrée, Rwanda, Lesotho et Malawi.
- OMS (2022). L'OMS publie les toutes premières estimations nationales sur les grossesses non désirées et l'avortement.
- OMS (2022). Portail de données sur la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et sur le vieillissement. OMS.
- OMS. 2022. L'OMS publie les toutes premières estimations par pays sur les grossesses non désirées et l'avortement. <https://news.un.org/en/story/2022/03/1114642>
- Banque mondiale (2012). Baissons la chaleur : pourquoi il faut absolument éviter une élévation de 4 °C de la température de la planète. Washington, DC.
- Banque mondiale (2013). « Protecting West African Fisheries. » <http://www.worldbank.org/en/results/2013/03/28/protecting-west-African-fisheries>.
- Banque mondiale. Illegal logging, fishing, and wildlife trade: the costs and how to combat it. Banque mondiale, 2019. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/482771571323560234-0120022019/original/WBGReport1017Digital.pdf>
- Banque mondiale (2022). Indicateurs du développement dans le monde. Banque mondiale. Washington D.C.
- Zidouemba, P. R., Kinda, S. R., & Ouedraogo, I. M. (2020). Could COVID-19 worsen food insecurity in Burkina Faso? European Journal of Development Research, 32(5), 1379–1401.

Annexes



Annexe 1 : Cohérence de l'Objectif 4 de l'Agenda 2030 avec l'Objectif 2 de l'Agenda 2063 (Chapitre 2)

Agenda 2030 pour le développement durable - Objectifs	Objectifs correspondants de l'Agenda 2063
Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Objectif 2 : les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation.
Cibles de l'Agenda 2030	Cibles de l'Agenda 2063
4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	<p>2. Le taux d'inscription à l'éducation de base est de 100 %</p> <p>4. L'enseignement secondaire universel (y compris l'enseignement technique) avec un taux d'inscription de 100 %</p> <p>3. Élimination de toutes les barrières à l'éducation, aux services sociaux et aux services de santé de qualité en faveur des femmes et des filles, d'ici à 2020.</p>
4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	<p>5. Réduire le nanisme chez les enfants, de 10 % et l'insuffisance pondérale, de 5 %.</p> <p>1. Le taux d'inscription au cycle préscolaire est au moins le triple du taux de 2013</p>
4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	<p>5. Au moins 30 % des élèves ayant achevé leurs études secondaires accèdent au tertiaire, avec au moins 40 % de filles</p> <p>6. Au moins 70 % des élèves de l'enseignement secondaire qui n'entrent pas dans le secteur tertiaire disposent d'un éventail d'options pour continuer à développer des compétences.</p> <p>3. Au moins 50 % des jeunes qui ne peuvent avoir accès à l'enseignement supérieur sont formés dans le cadre de la EFPT</p>
4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	<p>2. Démarrages d'entreprises par les jeunes, notamment les jeunes femmes représentant au moins 15 % des nouvelles entreprises.</p> <p>4. L'enseignement secondaire universel (y compris l'enseignement technique), avec un taux d'inscription de 100 %</p> <p>3. Au moins 50 % des jeunes qui ne peuvent avoir accès à l'enseignement supérieur sont formés dans le cadre de la EFPT</p>
4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	<p>3. Élimination de toutes les barrières à l'éducation, aux services sociaux et aux services de santé de qualité en faveur des femmes et des filles, d'ici à 2020</p>
4.6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	<p>2. Le taux d'inscription à l'éducation de base est de 100 %</p>
4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	<p>1. Au moins 60 % du contenu des programmes d'enseignement est consacré à la culture, aux valeurs et à la langue africaines autochtones dans les écoles primaires et secondaires.</p> <p>3. Au moins 20 % des institutions techniques et professionnelles disposent de programmes sur la création/fabrication d'objets culturels, le développement des capacités pour la production/préservation de biens culturels et la création et la gestion de micro-entreprises culturelles.</p>
4.A Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous	

Agenda 2030 pour le développement durable - Objectifs	Objectifs correspondants de l'Agenda 2063
<p>4.B D'ici à 2030, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement</p>	<p>6. Au moins 70 % des élèves de l'enseignement secondaire qui n'entrent pas dans le secteur tertiaire disposent d'un éventail d'options pour continuer à développer leurs compétences</p>
<p>4.C D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.</p>	<p>3. Augmenter le nombre d'enseignants diplômés d'au moins 30 % avec l'accent sur les STEM</p>

Annexe 2 : Cohérence de l'Objectif de développement durable 14 de l'Agenda 2030 avec l'objectif correspondant de l'Agenda 2063 (Chapitre 4)

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14	Indicateurs de l'OBJECTIF 14	CIBLES DES OBJECTIFS 4, 6 ET 7 DE L'AGENDA 2063*
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Indicateur 14.1.1 : Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière et densité de débris de plastique flottant	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et au moins 10 % des zones côtières et marines
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation, et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Indicateur 14.2.1 : Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées à l'aide d'approches écosystémiques	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et au moins 10 % des zones côtières et marines
14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	Indicateur 14.3.1 : Acidité marine moyenne (pH) mesurée à la suite approuvée de stations d'échantillonnage représentatif	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et au moins 10 % des zones côtières et marines
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices, et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	Indicateur 14.4.1 : Proportion de stocks de poissons correspondant à des niveaux biologiquement viables	
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones côtières et marines, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	Indicateur 14.5.1 : Couvertures des zones protégées par rapport aux zones marines	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et au moins 10 % des zones côtières et marines
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce	Indicateur 14.6.1 : Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14	Indicateurs de l'OBJECTIF 14	CIBLES DES OBJECTIFS 4, 6 ET 7 DE L'AGENDA 2063*
<p>14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p>	<p>Indicateur 14.7.1 : Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays</p>	<p>1.4.4.2 D'ici à 2020, augmenter de 20 % le tourisme côtier respectueux de l'environnement, avec au moins 10 % des recettes publiques en découlant destinés à financer les programmes de développement des communautés</p> <p>1.6.1.1 D'ici à 2023, accroître la valeur ajoutée en termes réels dans le secteur de la pêche, d'au moins 50 %</p> <p>1.6.1.3 Augmenter la contribution en termes réels de la biotechnologie marine au PIB d'au moins 50 % par rapport au niveau de 2013</p>
<p>14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés</p>	<p>Indicateur 14.a.1 : Budget alloué à la recherche sur les techniques marines en pourcentage du budget total consacré à la recherche</p>	<p>1.6.1.1 Augmentation d'au moins 50 % de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche en termes réels d'ici à 2023</p>
<p>14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p>	<p>Indicateur 14.b.1 : Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant le droit d'accès des petits pêcheurs</p>	
<p>14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »</p>	<p>Indicateur 14.c.1 : Nombre de pays qui progressent dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, par des cadres juridiques, politiques et institutionnels, d'instruments relatifs aux océans appliquant le droit international, comme le reflète la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et leurs ressources</p>	

Source : tiré du Rapport 2017 sur le développement durable en Afrique

Annexe 3 : Cohérence de l'ODD 15 avec l'Agenda 2063 (Chapitre 5)

ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		Objectif 7 de l'Agenda 2063 : Des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat	
Cible	Indicateur	Cible	Indicateur (d'ici à 2023)
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	Biodiversité, préservation et gestion durable des ressources naturelles en Afrique	Pourcentage des zones terrestres et des eaux intérieures préservées
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées, par type d'écosystème		Pourcentage de terres agricoles placées sous une pratique de gestion durable des terres
			Pourcentage des zones côtières et marines préservées
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts		Pourcentage des zones terrestres et des eaux intérieures préservées
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre		Pourcentage de terres agricoles placées sous une pratique de gestion durable des terres
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées		
	15.4.2 Indice du couvert végétal des montagnes		
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	15.5.1 Indice de la liste rouge		Pourcentage de terres agricoles placées sous une pratique de gestion durable des terres
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et stratégiques destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages		
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages		
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	15.8.1 Proportion des pays adoptant une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes		

ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		Objectif 7 de l'Agenda 2063 : Des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat	
Cible	Indicateur	Cible	Indicateur (d'ici à 2023)
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et		
	b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique		
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité ; et		
	b) Produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité		
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité ; et		
	b) Produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité		
15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages		

Annexe 4 : Description de la modélisation et des scénarios utilisés par International Futures

Les scénarios utilisés dans le présent rapport (*Sans COVID, COVID, Dommages importants, et Promotion des ODD*) ont été initialement publiés dans une série de rapports coécrits par le PNUD et le Frederick S. Pardee Centre for International Futures (IF), Abidoye et al., 2021 ; Hughes et al., 2021) puis modifiés à l'aide de données actualisées et d'interventions supplémentaires pour mieux simuler l'effet de la pandémie de COVID-19 sur le développement à long terme à l'échelle mondiale et les perspectives de reprise. L'annexe ci-dessous est extraite de Hughes et al. (2021), avec des mises à jour des interventions et des valeurs de paramétrage.

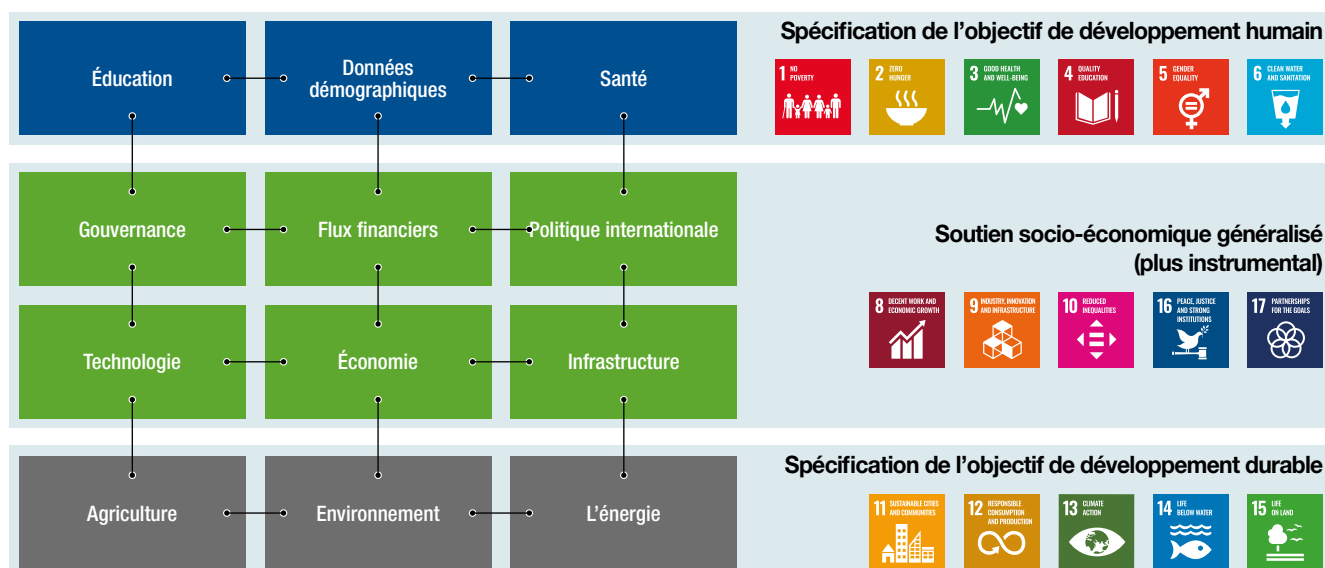
L'approche méthodologique utilisée dans International Futures (IF)

Le système International Futures (IF) est une plateforme de modélisation d'évaluation intégrée à long terme utilisée pour examiner les impacts à long terme de la COVID sur les perspectives de réalisation des ODD et le potentiel d'efforts considérables pour surmonter les dommages causés par la pandémie et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs. Trois aspects de la structure d'IF facilitent une telle analyse des ODD, en renforçant les contributions des travaux antérieurs : sa représentation spécifique au pays, sa représentation complète du système et son traitement des contraintes budgétaires et des ressources physiques (Hughes 2019).

Spécificité des pays. En représentant 186 pays et leurs interactions, la structure d'IF renforce son utilité dans l'analyse des effets secondaires importants, immédiats et à plus long terme, des interventions des scénarios. Les résultats de ce projet fournissent des informations sur les progrès mondiaux vers la réalisation des objectifs, sur les progrès dans les catégories de revenus des pays de la Banque mondiale et par région des Nations Unies. Ils donnent également un aperçu du nombre de pays qui atteindront les objectifs en 2030 et 2050 et de la relation entre l'échec de la réalisation et la fragilité de l'État.

Représentation complète du système avec élaboration approfondie des liens de causalité. Le cadre élargi des ODD nécessite une analyse intégrée basée sur des modèles dans les domaines du développement humain, du changement sociopolitique (y compris les progrès en termes de capacités et de produits du gouvernement) et de la durabilité biophysique. La figure 1 montre comment les modèles dans le cadre de l'IF correspondent aux ODD. Les connexions causales au sein des modèles et entre les modèles des composantes, y compris la représentation endogène de nombreux moteurs de la productivité économique, facilitent l'examen des variables et des dynamiques qui relient et sous-tendent les ODD et les orientations politiques. La représentation des dynamiques temporelles annuellement sur le long terme facilite la compréhension des décalages dans la réalisation des changements.

Figure A1 : Les modèles du système d'International Futures (IF) et les ODD associés



Note : Le bleu indique les modèles d'IF principalement axés sur le développement humain ; le vert représente le développement socioéconomique ; le noir montre les modèles particulièrement importants pour le développement durable

Comptabilisation de la concurrence pour les ressources fiscales et physiques. Les arbitrages se situent souvent au niveau de la concurrence pour les ressources. Les gouvernements (ou les ménages) ne peuvent pas dépenser la même somme d'argent pour l'éducation, la santé, les infrastructures, les subventions pour les énergies renouvelables et l'armée. Les matrices de comptabilité sociale (MCS), telles que celles

qui sont intégrées dans IF, rendent compte de la comptabilité budgétaire au sein des gouvernements, des ménages et des entreprises, et entre eux. Sur le plan physique, IF assure la comptabilité de l'utilisation des terres, des ressources en combustibles fossiles et des données démographiques spécifiques à l'âge et au sexe qui sous-tendent l'offre de travail.

Il est évident que la baisse du PIB pendant et après la pandémie entraîne une baisse des revenus et réduit la consommation et le potentiel d'épargne. La réduction de la consommation a une incidence directe sur les niveaux de pauvreté et de nutrition. La réduction de l'épargne peut affecter l'investissement et la formation de capital dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'eau et l'assainissement, ainsi que l'économie au sens large et sa croissance future. Toutes ces dynamiques soumises à des contraintes de comptabilité façonnent les impacts de la COVID sur les progrès en termes de réalisation des ODD.

La plupart des études sur l'impact de la COVID-19 sont de nature relativement à court terme et examinent l'effet immédiat en 2020/2021. Cette étude est l'une des rares basées sur un modèle qui examine l'impact possible sur la promotion des ODD à plus long terme jusqu'en 2050. Étant donné que la COVID a un impact profond sur tous les aspects des moyens de subsistance et de la société, il est important d'explorer non seulement les liens apparents entre la pauvreté et ses facteurs immédiats que sont la croissance et la répartition de l'économie et de la population, mais aussi de creuser les moteurs profonds, notamment le développement du capital humain (éducation et santé), le caractère et l'efficacité de la gouvernance, ainsi que l'extension et la diffusion des connaissances (Hughes & Narayan, 2021).

Calculs de la pauvreté dans le cadre International Futures (IF)

L'élimination de la pauvreté est le premier et le plus fondamental des ODD. L'examen de son traitement dans le cadre de l'IF peut illustrer les avantages de la spécificité du système par pays, de la représentation intégrée du système et de la comptabilité fiscale.

Les prévisions des taux et des chiffres de la pauvreté dans les différents scénarios d'IF sont produites dans le cadre d'un modèle économique d'équilibre général récuratif et dynamique qui utilise une structure de matrice de comptabilité sociale (MCS) pour représenter les flux financiers au sein des ménages, du gouvernement et des catégories d'agents d'entreprise et entre ces différentes entités. Le modèle économique est relié de manière bidirectionnelle à un modèle démographique représentant la population par âge et par sexe, ainsi qu'à un ensemble d'autres modèles comprenant l'éducation, la santé, la gouvernance, l'agriculture et l'énergie. Les 186 pays d'IF sont liés par des flux d'échanges, d'investissement, de migration et d'envois de fonds.

Les calculs de la pauvreté à chaque étape annuelle utilisent plus directement les variables de la consommation des ménages par habitant à parité de pouvoir d'achat par habitant, un coefficient de Gini et une hypothèse de distribution log-normale des revenus. Les taux de pauvreté qui en résultent, appliqués aux totaux de la population, déterminent le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté.

Le coefficient de Gini peut changer dans le cadre d'IF avec des hypothèses exogènes ou en réponse à la part relative de la population et à l'évolution de la part des revenus des ménages qualifiés et non qualifiés (affectée, par exemple, par le niveau d'éducation au sein des ménages). Les niveaux de consommation des ménages sont déterminés dans le cadre de la MCS et sont donc influencés par les parts des ménages dans la valeur ajoutée (PIB global) et sa répartition entre épargne nette et consommation, ainsi que par les flux nets en provenance ou à destination de l'État. La croissance du PIB peut être exogène ou endogène.

Lorsqu'elle est endogène (au-delà des quelques premières années du modèle pour lesquelles des données sur le PIB ou de bonnes estimations sont disponibles), la production utilise une fonction de production Cobb-Douglas, tirant le travail du modèle démographique et représentant de manière endogène l'évolution de la productivité en fonction de variables provenant d'autres modèles dans IF, notamment l'éducation, la santé, l'infrastructure et la qualité de la gouvernance. Pour faciliter la représentation de la dynamique à court terme et l'impact de perturbations telles que la pandémie sur l'équilibre économique, une variable d'utilisation des capacités complète le calcul de la production endogène. Pour plus de détails sur les calculs de pauvreté et le modèle plus large, voir Hughes et al. (2009), Hughes (2019), et <https://pardeewiki.du.edu/>.

Dans le cadre de ce projet du PNUD/Centre Pardee sur la poursuite des ODD dans un monde remodelé par la COVID, la croissance du PIB dans tous les scénarios est représentée de manière exogène jusqu'en 2021. Dans *les scénarios COVID*, ces taux de croissance sont basés sur les valeurs des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2022). Dans le scénario *Dommages importants*, ces mêmes taux de croissance sont modifiés par une réduction de 1,5 point de pourcentage pendant les années de pandémie. Dans le *scénario sans COVID*, les valeurs des taux de croissance exogènes jusqu'en 2021 proviennent des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI avant la pandémie. À partir de 2022 et jusqu'aux horizons de prévision, les calculs endogènes d'IF déterminent les taux de croissance économique. Les estimations du revenu et de la consommation des ménages pour toutes les années sont estimées de manière endogène en utilisant la structure de la MCS. Le calcul de base du coefficient de Gini pour toutes les années et tous les scénarios est endogène, mais dans le scénario *Dommages importants*, un facteur exogène accroît le coefficient de Gini de 5 % dans les années qui suivent la pandémie.

Interventions paramétriques dans les scénarios

Les scénarios IF représentent l'interaction entre les modèles fortement intégrés et les interventions paramétriques. En raison des structures d'IF décrites précédemment (notamment la spécificité des pays, la représentation extensive des systèmes en interaction dans les modèles

de composantes, et les contraintes de comptabilité fiscale et de ressources), les interventions paramétriques ont des relations complexes avec les prévisions ou les projections des modèles (termes utilisés de manière interchangeable dans ce projet), même pour les variables les plus directement affectées par les interventions. La plupart des interventions impliquent des multiplicateurs sur les calculs des variables endogènes sous-jacentes dans IF, par opposition aux spécifications prioritaires des valeurs de ces variables. Ainsi, au fur et à mesure que la dynamique du modèle se déploie et que l'ensemble des interventions au sein d'un scénario donné ont leur impact, les calculs endogènes sous-jacents seront affectés ; les impacts des multiplicateurs peuvent être réduits ou augmentés par la dynamique endogène.

Un exemple important de ce phénomène concerne les interventions visant à augmenter les dépenses gouvernementales dans des domaines ciblés tels que l'éducation et la santé. Comme indiqué dans la description du corps du texte, la structure de la MCS d'IF garantit une relation entre les dépenses et les recettes publiques. Bien que le modèle autorise de manière réaliste certaines dépenses déficitaires, il suit également l'accumulation de la dette publique dans le temps et représente la nécessité pour les gouvernements de faire face aux augmentations du déficit fiscal et à la croissance de la dette en réduisant les dépenses (ce qui se produit en partie dans les domaines ciblés pour la croissance ainsi que dans d'autres) et en augmentant les recettes (ce qui affecte alors les finances des entreprises et des ménages, y compris leur épargne, leur investissement et leur consommation). Les flux de ressources en provenance de l'étranger, y compris l'aide étrangère et les envois de fonds, affectent également les finances des gouvernements et des ménages. En bref, le système de comptabilité signifie souvent que le modèle « combat » des spécifications d'intervention spécifiques, et qu'il contraint particulièrement les tentatives, comme dans le scénario *Promotion des ODD*, d'augmentation des dépenses dans de multiples domaines. Les spécificités des pays, telles que les niveaux initiaux de la dette publique et les équilibres budgétaires, ajoutent également à la complexité de la façon dont se déploie l'impact des scénarios.

Cet exemple n'illustre qu'une des contraintes que le modèle impose aux efforts d'intervention. Celles-ci concernent également l'utilisation des sols, les habitudes de consommation alimentaire des ménages, les caractéristiques de la production et de la consommation d'énergie, et bien plus encore. Même les interventions dans le domaine de la santé peuvent produire des résultats complexes, parce que les baisses ou les augmentations de certaines formes de mortalité (notamment celles induites par la COVID) peuvent être compensées en partie par un changement des taux de mortalité dans d'autres domaines (par exemple, moins de décès dus à des maladies chez les personnes âgées, qui sont les plus gravement touchées par la COVID).

D'un autre côté, de nombreuses interventions affectent la dynamique des boucles de rétroaction positives plutôt que les contraintes des boucles négatives des systèmes de comptabilité. Par exemple, les améliorations dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures peuvent toutes ou chacune contribuer à l'accélération des améliorations de la productivité économique, à la croissance des économies et des recettes publiques, à l'amélioration des perspectives d'investissement dans le(s) domaine(s) ciblé(s) et, par conséquent, à une nouvelle accélération des progrès.

Les descriptions des scénarios ci-dessous, avec leurs indications de l'ampleur des changements dans des paramètres spécifiques (pour la plupart échelonnés dans le temps à partir de 2021), doivent donc être comprises comme des intentions directionnelles de changement et des indications de niveaux de priorité, et non comme reflétant exactement l'ampleur des résultats directs. Les rapports de ce projet sur l'évolution des variables liées aux ODD indiqueront l'ampleur de cette évolution, souvent très différente de l'ampleur des interventions. Alors que l'ampleur des interventions est calculée individuellement de façon ambitieuse mais potentiellement réalisable (compte tenu de l'expérience historique d'au moins certains pays très performants), le modèle nous aide à comprendre les effets potentiels de leur mise en œuvre combinée dans les différents domaines d'intervention.

Description des scénarios et des interventions des scénarios utilisés dans ce rapport

Sans COVID : Ce scénario représente la voie suivie par le monde avant la pandémie de COVID. Les schémas de développement au sein de chaque pays en matière de démographie, d'économie et pour toutes les variables des ODD, reflètent les structures des modèles et les spécifications paramétriques qui génèrent non pas de simples extrapolations des schémas antérieurs à 2019, mais les résultats d'un changement dynamique qui s'appuie sur les schémas historiques. Ce scénario utilise les estimations et projections de croissance du PIB faites par le FMI avant l'apparition de la pandémie.

COVID : Le scénario COVID comprend une série de changements des paramètres du modèle d'IF qui s'ajoutent au scénario Sans COVID :

- Les taux de croissance du PIB sont imposés selon les projections de croissance du PIB par pays les plus récentes établies par le FMI (avril 2022) afin de refléter l'impact économique de la COVID.
- Le gouvernement tient compte de la dette du FMI pour les années 2018-2022.
- Un paramètre d'ajustement du choc de productivité totale des facteurs est fixé à 0,2 sur tout l'horizon pour représenter la portion de 20 % de la perte de PIB liée à la pandémie qui a un effet à long terme sur la productivité ; les autres 80 % du PIB sont supposés représenter la baisse à plus court terme de l'utilisation des capacités de rebonds après 2021 ; la division est éclairée de manière très générale par l'expérience des crises précédentes.

- Le taux de mortalité due aux maladies transmissibles est augmenté pour prendre en compte les décès dus à la COVID-19 par pays. Les données IHME sur les décès dus à la COVID-19 ont été converties en un taux de mortalité à l'échelle de la population. Dans le cadre d'IF, cette intervention est effectuée en 2019 parce que les interventions sur la mortalité dans le modèle affectent la population l'année qui suit leur introduction. Ainsi, ces interventions sur la mortalité prennent effet en 2020.
- Cette augmentation de la mortalité due aux maladies transmissibles est répartie par groupe d'âge afin de refléter les caractéristiques démographiques des schémas de mortalité de la COVID-19 :
 - Les cohortes les plus jeunes (0-9 et 10-19) détiennent le taux de mortalité par infection le plus bas, qui augmente par groupe d'âge comme suit :
 - De 20 à 29 ans : 0,003
 - De 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans : 0,005
 - De 50 à 59 ans : 0,013
 - De 60 à 69 ans : 0,04
 - De 70 à 79 ans : 0,125
 - 80 ans et plus : 0,22

Dommages importants : Ce scénario représente un avenir dans lequel la tendance à la reprise est plus lente et les dommages économiques plus importants que les estimations fournies par le FMI. Dans ce scénario :

- Les taux de croissance du PIB sont encore réduits de 1,5 point de pourcentage.
- 80 % du choc du PIB induit par la COVID persistera sous la forme d'une perte de productivité sur toute la période, empêchant un rétablissement complet de la trajectoire de croissance avant la COVID.
- Les inégalités (mesurées par un coefficient de Gini national) augmentent de 5 % à partir du choc initial et sur tout l'horizon de prévision du modèle.
- La dette publique en tant que part du PIB est augmentée de 20 % lors du choc initial (2020), simulant ainsi l'endettement supplémentaire des pays.
- L'augmentation de la mortalité due aux maladies transmissibles reste la même que dans le scénario COVID.

Promotion des ODD : Le scénario Promotion des ODD comprend un ensemble d'interventions visant à simuler l'impact d'un effort mondial significatif pour accélérer le développement vers les ODD, ce qui permet d'explorer la façon dont un ensemble de politiques solides et complètes peut influencer non seulement sur la voie de la reprise après une pandémie, mais aussi sur l'accélération des progrès par la suite. Ses interventions sont organisées en quatre catégories : la protection sociale, la promotion d'une économie verte, le renforcement des structures de gouvernance et la perturbation numérique. La promotion des ODD comprend également un paramètre supplémentaire pour simuler la réalisation de l'équité vaccinale sur la productivité économique.

■ Protection sociale

- Les régimes alimentaires sont améliorés, car des calories supplémentaires sont allouées à ceux qui en ont le plus besoin.
- Le nombre de foyers modernes améliorés utilisés augmente de 500 millions d'unités sur une période de 12 ans.
- Une cible est fixée pour doubler le budget de la santé publique.
- Augmenter les transferts sociaux des gouvernements vers les ménages pour les travailleurs non qualifiés de 50 % sur une période de 13 ans pour le monde entier ; et doubler les transferts sociaux des gouvernements vers les ménages pour les travailleurs non qualifiés dans le groupe à faible revenu de la Banque mondiale sur une période de 13 ans.
- L'accès à l'eau et à l'assainissement est amélioré :
- Le pourcentage de la population ayant accès à l'eau courante augmente de 50 % en 30 ans dans les pays à faible revenu et double en 30 ans dans le reste du monde. Si l'intervention est plus importante en dehors des pays à faible revenu, c'est parce qu'elle vise à combler l'écart qui subsiste avec l'accès universel, un processus qui devient de plus en plus exigeant au fur et à mesure qu'il progresse.
- Le pourcentage de la population ayant accès à des installations sanitaires améliorées augmente de 50 % en 30 ans dans les pays à faible revenu et double en 30 ans dans le reste du monde.
- Le rapport entre les salaires des femmes et des hommes par pays atteint 1 en 2050. (Cette intervention simule que tous les pays atteignent la parité salariale en 30 ans ; le ratio restant est seul s'il est déjà supérieur à 1).

■ Gouvernance

- La participation à la gouvernance s'améliore de 30 % sur une période de 13 ans, en utilisant l'indice du projet Polity.

- L'efficacité du gouvernement (qualité) s'améliore de 30 % sur une période de 13 ans, selon l'indice d'efficacité de la gouvernance de la Banque mondiale.
- La corruption du gouvernement est réduite de 30 % sur une période de 15 ans, selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International.

I Économie verte

- La demande globale en eau est réduite de 30 % en 32 ans.
- Les pertes liées au transport et à la distribution de l'électricité (en pourcentage de la production) diminuent de 40 % en 13 ans.
- La pollution atmosphérique urbaine (particules dans les villes) est réduite de 30 % en 35 ans.
- La superficie des terres boisées augmente, ce qui simule l'impact du reboisement dans le monde.
- Une taxe sur le carbone est imposée, augmentant progressivement entre 2023 et 2030 pour atteindre 25 USD dans les pays à faible revenu, 50 USD dans les pays à revenu intermédiaire et 75 USD dans les pays à revenu élevé, conformément au prix plancher du carbone fixé par le FMI.
- La demande d'énergie par unité de PIB diminue de 1,4 % par an, et finit par tomber lentement à un taux de 1,3 % d'ici à 2050, réduisant ainsi l'intensité énergétique de l'économie.
- Une augmentation des sources de production d'énergie plus propres et plus durables est simulée par :
- Un taux annuel de réduction des coûts de production de l'énergie pour le charbon établi à 0,002, reflétant la prise en compte des coûts externes du charbon dans son coût total réel ;
- Un taux annuel de réduction des coûts de production de l'énergie pour le nucléaire établi à 0,0035, en supposant que de nouvelles technologies nucléaires plus sûres continuent à voir le jour ;
- Un taux annuel de réduction des coûts de production de l'énergie pour les autres énergies renouvelables établi à 0,01 (encouragement continu du progrès technologique) ;
- La demande d'énergie dans les pays de l'OCDE baisse encore de 10 % en 68 ans, par rapport aux calculs endogènes.
- La demande d'énergie dans les pays non membres de l'OCDE baisse encore de 38 % en 78 ans, par rapport aux calculs endogènes.
- L'accès à l'électricité augmente, triplant la poussée à la hausse du pourcentage de la population mondiale ayant accès à l'électricité sur une période de 12 ans.
- L'accès à l'électricité dans les pays à faible revenu augmente de 50 % sur une période de 12 ans.
- Les pertes de production agricole mondiale (cultures, viande, pêche en mer et aquaculture) sont réduites de 30 % en 30 ans.
- Les pertes mondiales liées au transport et à la transformation des produits agricoles sont réduites de 30 % sur une période de 30 ans.
- Les pertes mondiales de denrées alimentaires agricoles au stade de la consommation sont réduites de 30 % en 30 ans.
- Les économies à revenu élevé augmentent leurs rendements agricoles de 20 % en 15 ans.
- Les économies à revenu intermédiaire, tranche supérieure, augmentent leurs rendements agricoles de 20 % en 15 ans.
- Les économies à revenu intermédiaire, tranche inférieure, augmentent leurs rendements agricoles de 50 % en 50 ans.
- Les économies à faible revenu doublent les rendements agricoles en 50 ans. Cette intervention se traduit par des rendements qui suivent les schémas historiques. Combinée à une intervention sur l'amélioration des régimes alimentaires/calories (incitation), elle permet d'obtenir des rendements qui augmentent plus rapidement.
- Les pays qui pêchent actuellement plus de 2 millions de tonnes de poisson par an réduisent leurs prises de 25 % en 50 ans.

I Perturbation//innovation numérique

- Les taux d'obtention de diplômes dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sont triplés sur une période de 12 ans à compter de 2021.
- Une augmentation annuelle de 5 % du nombre de diplômés du premier cycle de l'enseignement secondaire est visée à compter de 2021.
- Le taux de diplômés en sciences et en ingénierie augmente de 10 points de pourcentage sur une période de 13 ans.
- Le taux de diplômés du premier cycle de l'enseignement secondaire est doublé sur une période de 13 ans à compter de 2021.
- Une cible est fixée pour doubler l'allocation budgétaire à l'éducation.
- Une cible est fixée pour doubler l'allocation budgétaire à la recherche et au développement.
- Une cible est fixée pour doubler l'allocation budgétaire à l'infrastructure.
- Les dépenses privées de recherche et développement en pourcentage du PIB augmentent de 20 % sur une période de 13 ans.
- L'accès au haut débit augmente de 50 % en 19 ans.
- L'accès au haut débit mobile augmente de 50 % en 19 ans.

I Équité vaccinale

- Le PIB augmente en 2023 (de 0 à 0,86 %, selon le pays) grâce à la réalisation de l'équité vaccinale, concrétisée par des taux de vaccination supérieurs à 70 %.

Annexe 5 : Description du modèle de EGC pour l'évaluation de l'impact de la guerre en Ukraine (Chapitre 8)

Cette analyse utilise un modèle d'équilibre général calculable (EGC) dynamique récursif spécifique au pays, qui dépeint une petite économie ouverte walrasienne³⁶. Du côté de l'offre, le système de production est imbriqué de manière à permettre aux producteurs de maximiser leurs profits et la demande de facteurs. Au premier niveau, le produit résulte de la combinaison, dans des proportions fixes, de la valeur ajoutée et de la consommation intermédiaire (intrants). Au second niveau, la valeur ajoutée est obtenue en combinant le travail efficace et le capital (y compris la terre). Enfin, le travail efficace résulte de la combinaison de différentes catégories de travail. Les producteurs effectuent un arbitrage entre le marché intérieur et le marché international en fonction des différences de prix. Sur le marché international, l'élasticité de la demande est limitée, ce qui signifie que les producteurs locaux doivent proposer un prix inférieur pour gagner des parts de marché.

Du côté de la demande, les préférences des consommateurs sont décrites par un système de dépenses linéaire dérivé de la maximisation de la fonction d'utilité de type Stone-Geary. Cette fonction de demande présente une composante autonome et une élasticité du revenu non unitaire. Enfin, les consommateurs effectuent un arbitrage entre les produits locaux et les produits importés en fonction des différences de prix. Les prix équilibrent l'offre et la demande sur chaque marché.

Le marché du travail est segmenté en fonction du niveau d'éducation. Pour rendre compte de l'existence d'une offre de travail excédentaire dans les contextes des pays africains, nous supposons l'existence d'une courbe des salaires montrant une relation négative entre le taux de salaire et le taux de chômage (Blanchflower et Oswald, 1995).

Le bouclage macroéconomique est guidé par l'épargne, c'est-à-dire que l'investissement s'ajuste à l'épargne. Ce bouclage est classique, car le modèle EGC standard est basé sur la théorie néoclassique - ainsi, sur tous les marchés, à l'exception du marché du travail, les prix s'ajustent pour atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande. Ainsi, sur le marché du capital physique, le taux de location du capital s'ajuste pour équilibrer l'offre et la demande. Dans ce cas, nous supposons que la décision d'investissement est principalement prise par le secteur privé. Nous introduisons un marché du travail imparfait pour prendre en compte le chômage qui prévaut dans la plupart des pays africains³⁷.

Le compte courant de la balance des paiements (épargne étrangère) reste constant et le taux de change réel doit donc s'ajuster pour maintenir cette hypothèse. Le budget du gouvernement est équilibré par des changements dans son épargne et les dépenses du gouvernement augmentent à un taux exogène³⁸.

La partie dynamique du modèle est basée sur les hypothèses types d'accumulation de capital et d'évolution des variables exogènes. L'accumulation du capital suppose que le stock de capital dans un secteur à chaque période est équivalent au stock précédent net de dépréciation, plus l'investissement dans le secteur. L'investissement dans un secteur dépend du rendement du capital dans le secteur et du coût d'opportunité de l'utilisation du capital³⁹.

Pour les variables exogènes, nous considérons que l'offre de travail croît au taux de croissance de la population active⁴⁰; la consommation incompressible des ménages et les dépenses publiques croissent au taux de croissance de la population. L'épargne étrangère croît au taux de croissance du PIB; les dividendes croissent au taux de croissance de l'épargne.

Pour rendre compte du contexte, les paramètres du modèle (taux de croissance de la population, taux de chômage, etc.) sont spécifiques à chaque pays. En particulier, l'excès de main-d'œuvre – une caractéristique du marché du travail en Afrique – est également pris en compte dans le modèle.

Pour élaborer différents scénarios, nous utilisons les données des prévisions des prix des matières premières de la Banque mondiale⁴¹. Cet ensemble de données comprend les prix observés et projetés pour deux catégories de biens : les produits énergétiques et les produits non énergétiques. Le premier groupe comprend des biens tels que le charbon, le pétrole brut et le gaz naturel. Le second comprend les produits

36 Il s'agit d'un modèle de EGC archétype similaire aux modèles du Partenariat Politique économique et Pauvreté (PEP) et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Les similitudes viennent de l'utilisation des fonctions de substitution à élasticité constante (transformation)/Cobb-Douglas and Leontief pour décrire le système de production, l'arbitrage entre le marché intérieur (produits locaux) et les marchés internationaux (produits de base importés).

37 Une approche similaire peut être trouvée dans Dissou and Sun (2013). Le modèle axé sur l'investissement pourrait également fonctionner, mais plus efficacement lorsque l'investissement est piloté par le secteur public.

38 Seelabourde et Traore (2017) pour une discussion sur le bouclage macroéconomique dans la modélisation EGC.

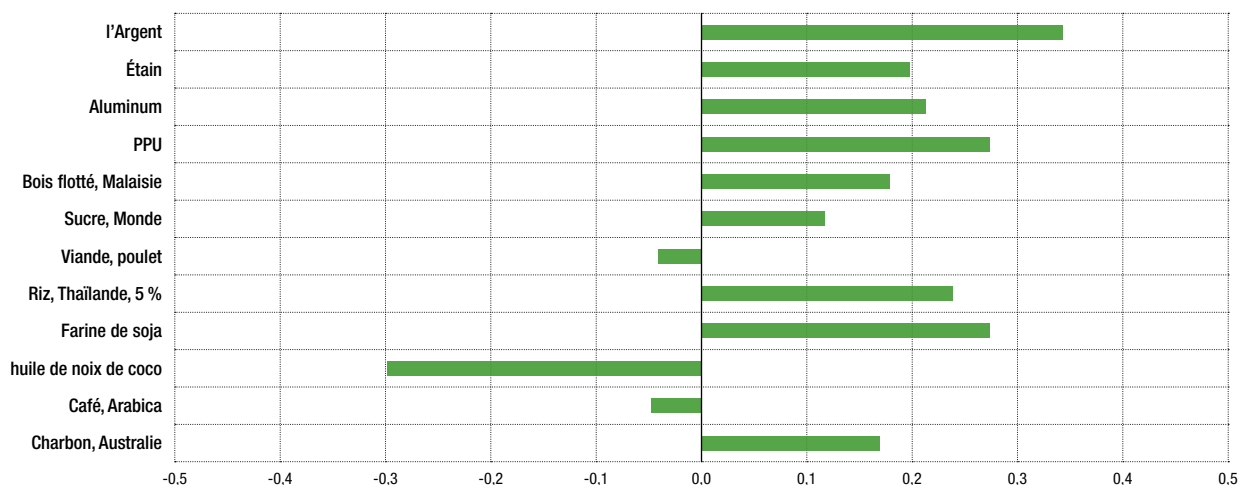
39 Voir la plateforme du réseau [PEP](#) pour une description du modèle EGC dynamique récursif.

40 Cette hypothèse peut susciter des inquiétudes dans le cadre de la COVID-19, car la participation au marché du travail a été affectée pendant la pandémie. Toutefois, dans ce rapport, nous mettons l'accent sur un seul canal de transmission, à savoir les changements induits dans les prix internationaux.

41 <https://www.worldbank.org/en/research/commodity-markets#1>

agricoles⁴², les matières premières (bois), les engrais⁴³, les métaux et les minéraux⁴⁴, et les métaux précieux⁴⁵. Nous comparons d'abord les prix observés aux projections (c'est-à-dire avant la pandémie) pour évaluer la robustesse des projections⁴⁶, sur lesquelles nous bâtissons les scénarios. La figure 8.2 présente la différence entre les prix moyens projetés et observés sur la période 2014-2018. Pour 76 % des produits analysés, la valeur absolue de la différence⁴⁷ est inférieure à 0,4, les prix moyens projetés étant légèrement supérieurs aux prix observés. Ce résultat indique qu'en l'absence de prix observés, les prix projetés sont un bon moyen d'estimer les tendances des prix internationaux.

Figure A2 : Différence entre les prix projetés et les prix observés avant la pandémie



Données

La matrice de comptabilité sociale (MCS) la plus récente a été utilisée pour chacun des 16 pays africains (République démocratique du Congo, Égypte, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Tunisie, Niger, Mali, Tanzanie, Guinée, Malawi, Ouganda, Mozambique et Ghana), disponible dans la base de données des MCS de NEXUS et dans les bases de données du Consortium Modélisation des politiques pour la croissance et le développement en Afrique (AGRODEP)⁴⁸. Nous avons ensuite mis à jour les MCS pour représenter la structure de l'économie en 2019 en utilisant la base de données des Indicateurs de développement dans le monde.

Données supplémentaires

Pour calibrer le modèle, nous avons utilisé les élasticités de la production, de la consommation, des importations et des exportations, disponibles dans la boîte à outils du Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS) (Union africaine et NEPAD, 2018). La valeur initiale du taux de chômage dans la fonction de la courbe des salaires provient des Indicateurs de développement dans le monde. Comme mentionné ci-dessus, nous supposons que les variables exogènes évoluent à des taux constants. Pour les taux de croissance de la population (rurale et urbaine), le taux de croissance de la population active, nous utilisons la base de données du Développement dans le monde.

En ce qui concerne l'analyse des résultats,

Pour communiquer les variations de prix des données prospectives au modèle EGC d'un pays, nous avons calculé les variations pondérées des prix à l'exportation (importation) pour neuf groupes de produits (bétail, pêche, cultures, sylviculture, alimentation, boissons, tabac, exploitation minière, industrie manufacturière), qui sont pris en compte dans le modèle EGC du pays. Cela nécessite une mise en correspondance entre les produits individuels et les groupes mentionnés ci-dessus.

42 Cacao, café, thé, huile de coco, huile d'arachide, huile de palme, farine de soja, huile de soja, fèves de soja, orge, maïs, riz, blé, bananes, viande, oranges, crevettes, sucre

43 DAP, phosphate, potassium, urée

44 Aluminium, cuivre, minerai de fer, plomb, nickel, étain, zinc

45 Or, argent, platine

46 Nous présentons des rapports pour certains produits de base afin de rendre les graphiques plus lisibles.

47 $|x_{\text{projeté}} - x_{\text{observé}}| / x_{\text{observé}}$

48 <https://dataverse.harvard.edu/dataverse/sam>

Pour les prix à l'exportation (importation), nous calculons d'abord les parts des produits individuels dans les exportations (importations) totales des groupes. Ces parts sont calculées à l'aide des données de la base de données Comtrade, qui fournit la structure du commerce extérieur de chaque pays. Ensuite, nous utilisons ces parts comme facteurs de pondération pour calculer les exportations (importations) pondérées pour chaque groupe de marchandises.

Cette section présente les résultats pour les 16 pays africains analysés dans ce rapport. La structure de l'économie d'un pays et de son commerce extérieur est importante, car elle détermine la mesure dans laquelle l'impact de la COVID-19 et de la crise ukrainienne se transmet à l'économie du pays. Des informations sur les principaux produits de base de chaque pays sont fournies en annexe. La part des principaux produits de base dans les exportations (importations) totales de chaque pays est également présentée en annexe. Les résultats mettent en évidence les impacts de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine sur certains indicateurs des ODD (objectif 2, objectif 8, objectif 9, objectif 10 et objectif 17). Nous mettons l'accent sur ces indicateurs parce que nous sommes en mesure de construire leur modèle à partir des résultats du EGC.

Ce rapport regroupe les résultats (« Tous ») de l'analyse de chaque pays à l'aide d'une méthode décrite dans l'annexe. Pour chaque indicateur, la différence en pourcentage entre le scénario qui saisit l'effet combiné des scénarios COVID-19 et des crises ukrainiennes et le scénario du Statu quo est présentée pour l'année 2022. L'impact de la guerre en Ukraine seule est également montré.

À propos de cette publication

Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2022 passe en revue les performances de l'Afrique en ce qui concerne cinq objectifs, ainsi que les cibles et indicateurs connexes de l'Agenda 2030, en tenant compte de leur correspondance avec l'Agenda 2063.

Le rapport utilise les données les plus récentes de sources internationales pour faire le suivi de la performance et souligner les leçons apprises dans la mise en œuvre des deux programmes. Conformément au thème du Forum politique de haut niveau (FPHN) de 2022, le rapport de cette année est aligné sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et les objectifs 4, 5, 14, 15 et 17 dudit Programme ainsi que les objectifs connexes de l'Agenda 2063.

De plus, le rapport examine l'impact de la COVID-19 et de la guerre entre l'Ukraine et la Russie sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063, et présente des options stratégiques pour accélérer la mise en œuvre des ODD sur le continent.

